DE L'ABBITTIBBI - TEMISKAMING 5

ROUYN COLLEGE DU NORD-OUEST 1979

Cahiers du Département d'Histoire et de Géographie, no 5



Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue **Université** du Québec en Abitibi-Témiscamingue

<u>Mise en garde</u>

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

Ouvrage publié par le comité de la collection "LES CAHIERS DU DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE"

COMITE DE LA COLLECTION 1978-1979

Maurice Asselin Louise-Hélène Audet Marc Charron Benoît-Beaudry Gourd Guy Lemire Pierre Roberge

PREPARATION DU MANUSCRIT Céline Richard assistée de Angèle Bouchard

TYPOGRAPHIE ET IMPRESSION

Imprimerie Normand Brunet Enr. Sérigraphie – Rouyn (La couverture est imprimée en sérigraphie)

Les études publiées dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement les points de vue du Comité de la collection ou du Département d'histoire et de géographie. Cet ouvrage est publié grâce à l'aide financière et technique du Collège du Nord-Ouest, du Centre d'Etudes universitaires de l'Ouest québécois de l'Université du Québec, du Bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue de Communication Québec, de la Caisse populaire de Rouyn-Noranda et du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

TABLE DES MATIERES

	PAGE
Table des matières	V
Présentation	VII
JEAN LAFLAMME Le Marquis de Vaudreuil et l'Abitibi-Témiscamingue. Seconde partie: 1724 - 1731.	1
BENOIT-BEAUDRY GOURD Les journaux de l'Abitibi-Témiscamingue 1920 - 1950. Portrait historique.	21
DAN GLENDAY Thirty years of labour relations in the mining industry in Rouyn-Noranda, Quebec, 1934 - 1964.	77
PIERRE LEBLOND Certaines caractéristiques d'un village minier de compagnie: la localité de Joutel en Abitibi.	121
NOEL SAVARD L'environnement et l'industrie minière à Rouyn-Noranda.	139
MAURICE ASSELIN Le rôle de la frontière dans les relations entre le Nord-Ouest québécois et l'Ontario.	175
CLAUDE P. BIGUE La concession du domaine public et l'aménagement des terrains riverains de l'Harricana.	231

PRESENTATION

Les Cahiers du Département d'histoire et de géographie, cinq ans déjà.

Les "Cahiers du Département d'histoire et de géographie" du Collège du Nord-Ouest ont cinq ans cette année. Courte existence en réalité durant laquelle pourtant il a fallu assurer année après année la survie de la collection. "Les Cahiers" ont édité depuis 1974 cinq recueils d'études sur l'Abitibi-Témiscamingue. Les 34 études publiées représentent un vaste éventail d'informations et d'analyses historiques et humaines et contribuent de façon originale à l'avancement de nos connaissances du milieu régional.

Le principal objectif des "Cahiers du Département d'histoire et de géographie" a été atteint. "Les Cahiers" constituent maintenant un instrument collectif et régional de diffusion pour les auteurs, les professeurs, les étudiants et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, la géographie et la société de l'Abitibi-Témiscamingue. La réponse du public lecteur de la région et du Québec nous indique que cette expérience répondait à un besoin et nous incite à poursuivre le travail amorcé.

Le comité de la collection désire au cours des prochaines années améliorer la présentation et le contenu des recueils d'études <u>De l'Abbittibbi-Témiskaming</u>. Nous voulons entre autre réduire l'importance des études de fond au profit de chroniques, de témoignages de vie, de documents visuels ou de notes de recherches. "Les Cahiers" espèrent aussi éditer en plus de ses recueils d'études, des monographies, des instruments de travail ou des recueils de cartes et de photographies. Le comité de la collection entend de plus jouer un rôle actif de regroupement et d'animation dans le domaine de l'histoire et de la géographie régionales.

Nous souhaitons que tous les lecteurs, anciens et nouveaux, des "Cahiers" lisent avec intérêt <u>De l'Abbittibbi-Témiska-</u> ming 5.

Le Comité de la collection

Rouyn, Mars 1979.

LE MARQUIS DE VAUDREUIL ET L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

(Seconde partie: 1724-1731)

JEAN LAFLAMME

Jean Laflamme prépare un doctorat en histoire à l'Université de Montréal. Cette étude est extraite de son mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Montréal en 1975. La première partie du texte a été publiée en 1977 dans De l'Abbittibbi-Temiskaming 4.

SIGLES:

APC: Archive	s Publiques	du Canada
--------------	-------------	-----------

BSGQ: Bulletin de la Société de Généalogie de Québec

C.E.N.: Centre d'Etudes Nordiques

DBC: Dictionaire Biographique du Canada

HBC: Hudson's Bay Company

JR: Relations des Jésuites

RAPQ: Rapporte de l'Archiviste de la Province de Québec

RHAF: Revue d'Histoire de l'Amérique Française

En 1724, la concurrence française avait déjà atteint son maximum d'expansion, face au comptoir anglais d'Albany, à la baie James. A cette date, en effet, non seulement les Indiens Abitibis apportaient-ils leurs plus belles fourrures aux engagés de Paul Guillet, mais encore faisaient-ils basculer dans le camp français celles de leurs voisins septentrionaux, les Sagamis, en apportant à l'embouchure même de la rivière Moose, leur habitat (1).

Les méthodes de traite employées par Guillet lui donnaient un avantage marqué sur les Anglais. Sans doute ces derniers vendaient-ils leurs marchandises moins cher et de meilleure qualité, ce que leur permettait leur position portuaire. Sans doute les Indiens étaient-ils friands du tabac du Brésil, qu'ils ne pouvaient se procurer qu'à la Baie. Mais le coût d'exploitation, chez les Français, se

^{(1) &}quot;En 1724, Joseph Myatt, nouveau chef à Albany, eut vent que les Abitibis traitaient avec l'ennemi et escomptaient un gain en apportant un vaste approvisionnement de marchandises à traiter avec leurs voisins près de Moose Fort, ce qui fut fait. A partir de 1724, les visites de ces Indiens se firent rares au poste anglais de Fort Albany" (Arthur S. Morton, <u>A History of the Canadian West to 1870-71</u>, Londres, Nelson & Sons, s.d., p. 157). Ces événements déterminèrent Myatt à recommander (1927) la réouverture du poste de Moose, ce qui sera fait en 1730.

voyait considérablement réduit au chapitre de l'entretien des engagés. Ces derniers, loin de paresser durant tout l'hiver aux frais de leur maître, étaient envoyés par groupes dans les bois pour s'y nourrir eux-mêmes du produit de leur chasse et y trapper, à l'exemple des Indiens. Plusieurs contrats d'engagement de l'époque comportent cette clause, ajoutant au salaire du voyageur le produit de sa chasse ou la moitié de celle-ci, selon le cas.

Pour assurer une liaison constante avec les Indiens, Paul Guillet envoyait ses hommes aux endroits les plus propices à la traite, avec tâche d'y construire des cabanes de billots destinées à abriter des marchandises. Les tribus locales trouvaient ainsi à leur porte fusils, munitions, vêtements et, chose plus alléchante encore, du brandy, malgré la défense. On acceptait de leur faire crédit, en échange de la promesse d'apporter leurs fourrures en paiement à la fin de la saison. La région entre le lac Témiscamingue et le sud de la baie James se couvrit vite de ces avant-postes nomades que les Anglais frustrés appelaient des "huttes" (2). De leur poste de Témiscamingue, sur le lac du même nom, les coureurs de bois remontaient l'Outaouais, franchissaient par portage la hauteur des terres jusqu'au lac Abitibi et, à l'occasion, descendaient la rivière Abitibi vers la rivière Moose et la Baie.

Un seul de ces postes de dépendance devait connaître la sédentarité: celui du lac Abitibi. Rétabli à une date qui s'obstine à demeurer imprécise, mais qu'on doit situer entre 1720 et 1725 (3), le poste de "Tabitiby" élevait ses murs de billots calfeutrés

⁽²⁾ Arthur S. Morton, Op. cit., p. 157.

⁽³⁾ C'est le 20 oct. 1725 que Bégon signale pour la première fois l'existence d'un poste au lac Abitibi, depuis l'abandon de 1688: "A ce portage (du lac Abitibi) est un poste pour la traitte avec les Sauvages des environs et ceux de la baye d'hudson qui remontent la rivière de Monsipy, le cours de cette rivière jusqu'à la mer est d'environ quatre vingt lieües. Ce poste est le plus avancé du costé de la baye d'hudson, les françois n'allant pas faire la traitte plus loin, pour ne pas s'exposer aux insultes des sauvages qui pourroient estre gagnés par les Anglois qui sont établis au bord de la mer (...)" (APC, MG-1, C"A, vol. 47, p. 275).

d'un mélange de foin et de glaise (4) quelque part sur la rive de la rivière Duparquet, à l'entrée du lac Abitibi (5), où il devait subsister jusqu'après la conquête.

Construits pour un usage très temporaire, les autres abris disséminés étaient souvent abandonnés très vite, pour être reconstruits plus loin, selon le va-et-vient des tribus indiennes. De plus, afin d'enlever tout à fait à ces dernières l'idée de descendre au fort Albany, les hommes de Paul Guillet recouraient volontiers à une stratégie efficace: ils faisaient courir le bruit qu'ils étaient sur le point d'attaquer à grand renfort le poste anglais. Les Indiens, préférant se tenir loin du théâtre des hostilités, s'abstenaient de fréquenter les Britanniques, pour le temps que durait leur crainte. Une fois celle-ci évanouie, il ne leur restait plus, pour porter à la Baie, que leurs fourrures de seconde qualité, dédaignées par les Français (6).

⁽⁴⁾ Ces détails sont puisés dans la description d'un poste au lac Abitibi faite par John Thomas, en 1774 (HBC Archives, B. 135/a/55). D'après les recherches du professeur Lee, il semble probable que cette vieille construction, dont l'aspect rappelait une grange, au dire de Thomas, ait été la même que celle érigée par les soins de Paul Guillet (Thomas E. Lee, <u>The Fort Abitibi Mystery</u>, Québec, C.E.N. Université Laval, 1974, p. 20).

⁽⁵⁾ Thomas E. Lee, <u>Op. cit.</u>, p. 21. Bien que parfaitement localisé par le professeur <u>Lee</u>, l'emplacement de ce poste continue d'être gardé secret, par protection contre les "collectionneurs étourdis" (Ibid., p. 90).

^{(6) &}quot;Le 4 juin 1729, Thomas Macklish, à Albany, entendit parler d'une attaque imminente par dix canots de Français et 50 canots de 'French Indians'; mais ce même jour deux jeunes hommes vinrent l'informer qu'ils étaient allés au poste français 'sur un lac au-delà de Tibitiby' et qu'ils avaient vu les Français s'en retourner au Canada avec leurs fourrures" (Arthur S. Morton, Op. cit., p. 157).

L'immensité de l'espace forestier couvert par le poste de Témiscamingue et ses dépendances laisserait supposer la présence d'une population indienne considérable. Il n'en est pourtant rien. Le gibier avait beau s'y présenter dans une bonne variété d'espèces, le total de sa quantité disponible venait mettre une implacable limite au nombre des individus tributaires de ces lieux. Un mémoire français de 1737 recense tout au plus 400 chasseurs chez les "Gens des terres" (Têtes-de-Boule), dans l'étendue comprise entre les Trois-Rivières et l'Outaouais supérieur, ce qui donnerait une population d'environ 1,600 âmes pour une région de quarante mille milles carrés. Les Abitibis et les Monsonis, de leur côté, comptaient 470 chasseurs (environ 1,900 âmes), disséminés dans les 160,000 milles carrés qui s'étendent du lac Abitibi au lac Nipigon (7).

Une certaine confusion règne dans le classement des tribus sauvages de ces vastes contrées à l'époque du régime français. La dénomination de chaque bande était souvent faite d'après la nappe d'eau autour de laquelle ses membres évoluaient. Ainsi les Abitibis et les Témiscamingues (8) vivaient-ils près des lacs des mêmes noms, apparemment sur leurs rives occidentales, et y traitaient

⁽⁷⁾ Ibid., p. 11.

Les Abitibis ("ceux des eaux mitoyennes") et les Témiscamingues (8)("ceux des eaux profondes") apparaissent relativement tôt dans l'histoire du Canada. Ainsi, dès 1640, le P. Vimont mentionne les Timiscimi et les Outurbi, parmi les peuplades vivant au nord des Nipissiriniens (JR, t. 18, p. 228). En 1673, Médard Chouart des Groseilliers fait alliance avec le chef des Abitibis, pour le compte de la compagnie anglaise de la Baie d'Hudson; et l'année suivante le journal de Nicolas Gorst mentionne que "le chef des Indiens Tabittee informa (les Anglais) que les jéjuites français avaient incité les Indiens non pas à s'abstenir de traiter avec les Anglais, mais plutôt à vivre en harmonie avec les nations indiennes alliées aux Français" (JR, t. 61, p. 269). En 1690, un groupe de Témiscamingues procure une aide avantageuse aux Français, lors de la bataille de la Prairie de la Madeleine; leur chef, La Routine, s'y distingue même beaucoup (F.-X. de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, t. 2, Paris, Nyon, 1744, p. 103). Enfin, un mémoire anonyme sur le Canada, daté de 1697, rappelle qu'à "150 lieues du Mont Royal (est) la Grande Rivière menant aux Outaouais; au nord sont les Témiscamingues, Abitiby, Outanloubys, qui parlent algonquin" (cité par Agnes C. Laut, Pathfinders of the West, Toronto, William Briggs, 1904, p. 364).

avec les Français établis. Un inventaire des postes de traite, dressé par Bougainville en 1757, remplace ces deux tribus commerçantes par celles des "Têtes-de-boule ou gens des terre (9) et des Namkosakis (10) qui viennent du côté de la baie d'Hudson" (11). S'agit-il des mêmes bandes, ou de deux groupes successeurs des premiers dans le marché de la fourrure? La tentative d'un certain classement des tribus par le P. de Charlevoix, en 1744, fait figurer les Témiscamingues aux côtés des Têtes-de-Boule, preuve de leur différence d'identité:

> Depuis l'Isle de Montréal, en suivant toujours le Nord, on rencontre quelques villages de Nipissings, de Temiscamings, de Têtes de Boule (...). Les premiers, qui sont les vrais Algonquins, & qui ont seuls conservé la langue algonquine sans altération, ont donné leur nom à un petit (!) lac situé entre le lac Huron & la rivière des Outaouais. Les Temiscamings occupent les bords d'un autre petit (!) lac, qui porte aussi leur nom & qui paroît être la vraie source de la rivière des Outaouais. Les Têtes de Boule n'en sont pas loin, leur nom vient de la figure de leur tête; ils trouvent

(9) Dès 1641, parlant des tribus du haut Saint-Maurice, le P. Lejeune, s.j., les qualifie de "nations inconues qui sont dedans les terres" (Lionel Groulx, "Missionnaires de l'est en Nouvelle-France (...)", dans RHAF, vol. 3, n. 1, juin 1949, p. 48). Le professeur Rousseau laisse planer un doute sur l'origine des Têtes-de-Boule, "plus apparentés au Moskégons qu'aux Montagnais" (Jacques Rousseau, "Le Canada aborigène dans le contexte historique", dans RHAF, vol. 18, n. 1, juin 1964, p. 46). Sur cette tribu, voir aussi Pierre de Sales-Laterrière, Mémoires, Québec, 1873, p. 85; Arthur Joyal, o.m.i., Excursion sacerdotale chez les Tête-de-Boule, Montréal, 1914, 87 p.; Harry Bernard, Portages et routes d'eau en Haute-Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, 1953, pp. 99-110.

(10) Namkosakis: mot cris signifiant "ceux de la région de la truite grise".

⁽¹¹⁾ Louis-Antoine de Bougainville, "Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France", 1757, dans RAPQ, 1923-24, p. 52.

dans cette figure une grande beauté, & il y a bien de l'apparence que les Meres la donnent à leurs Enfants, lorsqu'ils sont encore au Berceau (12).

L'obscurité persisterait encore si les travaux du P. A.-G. Morice, o.m.i. (13) et ceux du professeur Jacques Rousseau (14) n'étaient venus apporter quelque éclaircissement à la matière. Leur méthode de regroupement des indigènes par familles linguistiques a réussi à établir un certain ordre dans nos connaissances rétrospectives. Ainsi, pour ces deux savants, tous les groupes indiens du territoire qui nous préoccupe se rattachent à sa section orientale, celle des Algonkins des Bois. Une subdivision vient ensuite regrouper les Nipissings, les Témiscamingues et les Abitibis en une tribu dite des Algonquins, pendant que les Têtes-de-Boule sont rangés dans celle des Montagnais. Quant aux bandes en provenance des abords de la baie James (Monsonis, Sagamis, Namkosakis et autres), elles appartiennent toutes à une troisième nation: les Sauteux ou Ojibways (15).

- (13) Adrien-Gabriel Morice, o.m.i., "Disparus et survivants: études ethnographiques", dans BSGQ, vols 20-21, 1926-27, passim.
- (14) Jacques Rousseau, "Le Canada aborigène dans le contexte histor que", dans RHAF, vol. 18, n. 1, juin 1964, pp. 39-63.
- (15) Dans leur "Mémoire sur le poste de Temiskamings", en 1708, les Raudot mentionnent qu'on peut "faire commerce à ce poste avec les sauvages qui sont errans qui sont les Tabitibis, les Monsonis, Tetes de boules, et quelques cristinaux" (APC, MG-1, C"A, vol. 101, p. 188). Le professeur Rousseau précise que ces "cristinaux" sont appelés aujourd'hui <u>Cris des Marais ou Moskégons et doivent être</u> rangés parmi les Sauteux plutôt que parmi les Cris proprement dits (Jacques Rousseau, Op. cit., pp. 47-48).

⁽¹²⁾ F.-X. de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, t. 3, Paris, Nyon, 1744, pp. 186-187.

Nipissings, Témiscamingues et Abitibis sur les lacs de mênoms, Ojibways du côté de la baie James et Têtes-de-Boule sur la rivière du Lièvre, voilà comment on peut récapituler la liste des nations indiennes avec lesquelles Joseph Fleury de La Gorgendière s'apprête à commercer, après son obtention à ferme du poste de Témiscamingue, le 24 octobre 1724.

Le nouveau fermier entend faire fructifier au maximum les 6,000 // que lui coûtera sa première année d'exploitation. Avant le départ des derniers vaisseaux, il s'empresse d'adresser en France une volumineuse commande de marchandises de traite: fusils, poudre, couteaux, outils, vêtements, parures, etc. Le 2 décembre, il obtient de l'intendant Bégon la publication d'une ordonnance défendant à toute personne de se rendre ou d'envoyer quelqu'un dans les limites de son poste. Puis, en attendant la fonte des glaces, il procède à l'organisation de son vaste domaine de traite. Un besoin de décentralisation l'incite à en sous-affermer des portions. Ainsi la rivière du Lièvre ira à la famille d'Ailleboust de Coulonge, le lac Nipissing à Charles Lemaire, et la section de la rivière Outaouais entre ces deux derniers points à Jean-Baptiste Quesnel (16).

Cette dernière transaction fait déborder le vase. Des commerçants montréalais entreprennent de lutter contre ce qu'ils considèrent comme un invasion de leurs privilèges. Selon eux, l'adjudication du poste de Témiscamingue, dans les limites obtenues par La Gorgendière, tend à les ruiner. La "Grande Rivière" n'atelle pas toujours été considérée comme le domaine de la ville de Montréal, si bien qu'il n'a jamais été permis à personne, même aux détenteurs de congés pour l'ouest, d'y commercer en chemin, sous aucun prétexte, et cela afin que les Indiens puissent venir librement à Montréal? Or le bail, tel que concédé, accorde à La Gorgendière un bout de cette "Grande Rivière", qui est le chemin de tous les "pays d'en haut". Il lui sera loisible d'y établir des entrepôts et d'arrêter les Indiens, voire les canots français, en route

⁽¹⁶⁾ APC, MG-1, C"A, vol. 47, p. 238.

vers Montréal, d'acheter leurs pelleteries et de les rééquiper en marchandises. Ce sera alors la banqueroute pour les équipeurs montréalais non remboursés par les fourrures vainement attendues. Bien pis, ceux qui voudront vivre en hors-la-loi ne seront plus obligés dorénavant de paraître en ville: ils trouveront dans ces magasins un refuge. Dès l'automne de 1724, ces mêmes négociants avaient déjà exprimé leurs craintes à ce sujet, et Vaudreuil avait écrit au ministre (17). En 1725, la réponse n'est pas encore arrivée que les événements du printemps (l'affaire des sous-fermes) sont venus confirmer les appréhensions. Une pétition au gouverneur et à l'intendant ne tarde pas à circuler parmi les intéressés; elle recueille quarante-sept signatures. En une argumentation claire et bien étavée, elle expose les menaces qui pèsent sur le commerce de Montréal et ne demande aux gouvernants rien moins que de rescinder l'adjudication du 24 octobre et d'en faire une nouvelle suivant les justes limites du poste, c'est-à-dire en excluant la rivière du Lièvre, le lac Nipissing et la section litigieuse de l'Outaouais. Qu'il soit même défendu à La Gorgendière, Coulonge, Quesnel et Lemaire d'effectuer quelque départ en vertu du premier affermage (18).

Le gouverneur se frotte les mains. Voilà de quoi justifier une conduite qui l'avantage. N'est-il pas dans son intérêt de retarder le plus possible le jour où il devra retirer pour de bon Paul Guillet de Témiscamingue? Aussi, dès le 7 avril, à Montréal, il fait mander Jacques-François Quesnel, sieur de Fontblanche, frère et associé de Jean-Baptiste Quesnel, se fait montrer le document par lequel La Gorgendière leur permettait d'aller à l'endroit sous-affermé, et refuse de rendre le papier. Le lendemain, scène analogue avec Ignace Gamelin, cousin et procureur de La Gorgendière: défense d'envoyer un seul canot à Témiscamingue pour

(18) APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 238-243.

⁽¹⁷⁾ Vaudreuil à Maurepas, 28 oct. 1724, APC, MG-1, C"A, vol. 46, pp. 98-99.

le compte de ce dernier (19).

Mais il se trouve que Gamelin est aussi l'oncle et le pourvoyeur de Paul Guillet, toujours à l'oeuvre dans le haut de la rivière. Pris entre l'arbre et l'écorce, Gamelin s'en tire avec adresse. Bien qu'on ne soit encore qu'au 11 avril, il écrit à La Gorgendière, à Québec, que la saison est trop avancée pour envoyer des vivres à son neveu. Ne voulant pas se servir de l'adjudication pour ce seul motif, il demandera une permission spéciale au gouverneur (20). Permission que Vaudreuil accorde effectivement, le 22 avril, en vertu de laquelle il pourra

> faire partir incessament un canot equipé de quatre hommes dont il nous donnera les noms et demeures pour Temiskamingue seulement dans lequel canot led. Sr Gamelin pourra faire charger les vivres qu'il jugera necessaire tant pour la subsistance des quatre hommes que pour le retour du Sr Guillet et des hommes qu'il ramenera dud. poste pour donner avis au Sr Guillet de cette adjudication et luy porter nos ordres afin qu'il puisse se retirer au plus tôt de ce poste et qu'il n'y fasse plus aucune traitte, et comme il est important de faire connoitre aux sauvages de ce poste que nous ne voulons point les abandonner et que l'on doit incessament y renvoyer d'autres françois permettons au Sr Guillet de laisser en ce poste deux hommes seulement tant pour maintenir ces sauvages dans l'attente des nouveaux secours qu'on doit leur envoyer que pour veiller à la conservation de cet établissement (21).

- (20) Ibid., pp. 145-146.
- (21) APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 103-104.

⁽¹⁹⁾ Bégon à Maurepas, 10 juin 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, p. 145.

Le canot part la journée même. Mais Bégon a suivi le déroulement de cette affaire. La proposition que lui a faite Vaudreuil, le 14 avril, d'accéder à la requête des marchands et de faire une nouvelle adjudication ne rencontre pas ses vues. Pour lui, cette manigance n'a d'autre but que celui d'empêcher la révocation des privilèges de Paul Guillet, ou tout au moins de les prolonger jusqu'au ler juillet, jour de leur expiration normale. Sa réponse au gouverneur est une fin de non-recevoir; d'ailleurs la Cour est déjà en possession du document de l'adjudication (22).

Le différend se poursuit en un fouillis de correspondance entre le gouverneur et l'intendant. Tous deux émettent des ordonnances contradictoires. Bégon veut faire respecter l'adjudication du 24 octobre dans toute son étendue, en attendant l'avis de Sa Majesté. Vaudreuil entend ne jamais permettre d'autres limites que celles exploitées par Guillet, et pour l'instant il défend toute exploitation par La Gorgendière et ses sous-fermiers, en attendant lui aussi, l'avis de Sa Majesté (23). Chacun de son côté écrit au ministre (24).

Le comte de Maurepas, déjà informé depuis l'automne, a pris, dans l'intervalle, certaines dispositions. L'adjudication doit garder son plein effet, en attendant l'enquête que devra mener le nouvel intendant, le chevalier Guillaume de Chazel, dès son arrivée au Canada. Le produit de cette ferme ne devra être employé qu'à sa destination première, les fortifications de Montréal (25). Mais

- (23) Ibid., pp. 151-152; "Ordonnance de Vaudreuil", 8 juil. 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 105-106.
- (24) Vaudreuil à Maurepas, 18 mai 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 78-82; Bégon à Maurepas, 10 juin 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 142-154.
- (25) Maurepas à Chazel, 22 mai 1725, APC, MG-1, B, vol. 48-1, pp. 255-257.

⁽²²⁾ Bégon à Maurepas, 10 juin 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 147-152.

le naufrage du Chameau, le 27 août 1725 (26), près de Louisbourg, entraînant la mort de Chazel et la perte des dépêches à destination de Québec, contribuera à maintenir les dirigeants locaux dans l'imbroglio.

En attendant, Paul Guillet rentre de Témiscamingue à Montréal, le 2 juillet, avec six paquets de castor gras, que La Gorgendière s'empresse de faire saisir, en vertu de ses pouvoirs d'adjudicataire. La victime s'en plaint aussitôt à Vaudreuil:

> Led. Guillet ne peut concevoir pourquoy led. sieur de la Gorgendière luy a fait ce tort, il a monté au dit lieu sous vôtre congé, il en a fait un bon usage particulierement au bien et avantage de la colonie, il na point sçu ny deü sçavoir que ce poste deut etre affermé ny adjugé, il a suivi vos ordres Monseigneur dans toutes leurs etendües, et rien au contraire, icy de plus on luy a saisy le peut deffects qu'il apporte, hé, pourquoy, qu'a t il fait, il est venu par vos ordres du vingt deux avril dernier, il n'est dans aucun cas d'etre inquieté, cependant puisqu'il est arrivé, lad. saisie mal a propos faitte par led. Sr. Lagorgendiere sans aucun fondement, il a recours a vous monseigneur (27).

Même malade, le vieux marquis ne se fait pas prier pour donner satisfaction à Guillet. La Gorgendière proteste en vain. Tout ce qu'il obtient est la permission (8 juillet 1725) d'envoyer

⁽²⁶⁾ Cette date a été retenue par Yves F. Zoltvany, dans DBC, t. 2, p. 572. Plus tôt, l'abbé Auguste Gosselin avait daté cet événement du 25 août (<u>L'Eglise du Canada, depuis Monseigneur de Laval jus-</u> qu'à la conquête, t. 1, Québec, Laflamme & Proulx, 1911, p. 408).

⁽²⁷⁾ Paul Guillet à Vaudreuil, 2 juil. 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 100-101.

"tel nombre de canots et telle quantité de marchandises ou effets qu'il jugera nécessaires pour l'exploitation dud. poste de Temiscamingue", mais avec défense

> d'aller ny d'envoyer dans le lac Huron, dans celuy des Nepissingues, comme aussy de faire aucune traitte avec les sauvages de la grande Riviere, de la riviere du Lievre, et autres lieux enoncés dans son adjudication jusques a ce que la Cour en ait ordonné autrement (28).

Les lettres de Vaudreuil (18 mai) et de Bégon (10 juin) parviennent finalement à Paris au début d'août. Les arguments de l'intendant ont aussitôt gain de cause sur ceux du gouverneur, auquel Maurepas, fort mécontent, répond illico:

> Il auroit esté a souhaitter que (...) vous eussiez laissé jouir le Sr de la Gorgendiere de leffet de son adjudication au lieu de vous y opposer comme vous avez fait. Vous mettez par une pareille conduitte ce negociant en droit de demander des dedomagemens pour la non jouissance, et Sa Majesté na point approuvé ce que vous avéz fait dans cette occasion, on pourroit penser que vous ne vous y este porté que pour favoriser la traitte du Sr Guillet et la requete dont vous m'avez envoyé copie pourroit paroitre suspect puisquelle tend a ne faire commencer la ferme que de cette année et a laisser en votre disposition les lieux quils demandent qu'on retranche de l'adjudication (...). Elle na point esté signée par le sindic ny par les principaux negeocians qui equipent pour les pais d'en haut, ny par aucun de ceux qui ont fait des encheres lors de ladjudication ny par ceux de Quebec et des 3 rivieres qui font des equipemens et ne subsistent que par la vente en detail de quelques marchandises, dautres sont voyageurs engagéz ou simples artisans.

⁽²⁸⁾ APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 123-124.

Le Roy na point approuvé que vous ayéz rendu des ordonnances pourempecher l'execution de celles de l'intendant ny que vous ayéz pretendu faire des adjudications. Vous vous estes arrogé un pouvoir que vous navéz point et je vous recommande de ne point tomber ans le même cas.

Sa Majesté vous deffend de vous opposer d'avantage a l'exploitation de ladjudication faite au Sr de la Gordendiere (29).

Et vlan!... sauf qu'à l'arrivé de cette lettre le marquis de Vaudreuil dort, depuis le 10 octobre, de son dernier sommeil. Les fermes instructions destinées d'abord au chevalier de Chazel, pour le règlement du litige (30), sont remises à Bégon, qui devra rester en fonction une année de plus.

Les craintes du ministre, quant à la possibilité pour La Gorgendière de demander des dédommagements pour la non jouissance de son bail, n'étaient que trop fondées. Le gouverneur intérimaire, le baron de Longueuil, a beau s'empresser, dès le 16 octobre, de lever toutes les défenses imposées par le défunt marquis (31), l'adjudicataire, à huit jours seulement de l'expiration de sa première année de concession et du premier versement de $6,000 \neq \neq$, fait savoir au contrôleur de la Marine qu'il est en droit de ne rien payer, puisque les conditions de son bail n'ont pas été remplies. Vaudreuil l'a frustré des trois-quarts de l'étendue de son poste et a même empêché ses canots de partir. Bien plus, il entend présenter une requête en dommages et intérêts pour la dépréciation des marchandises qui lui sont restées sur les bras (32).

(32) Ibid., pp. 125-127.

⁽²⁹⁾ Maurepas à Vaudreuil, 11 août 1725, APC, MG-1, B, vol.48-2, pp. 140-142.

⁽³⁰⁾ Maurepas à Chazel, 11 août 1725, APC, MG-1, B, vol. 48-2, pp.116-118.

⁽³¹⁾ APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp.130-131.

Longueuil et Bégon sont à chercher une solution à ce nouveau problème, lorsque La Gorgendière vient en aggraver la complexité. Non seulement il refuse de payer le prix de sa ferme pour l'année écoulée, mais il n'acceptera de payer la prochaine année que si le lointain lac Nipigon est reconnu comme faisant partie du poste de Témiscamingue. Or les dirigeants locaux, qui connaissent les talents du riche adjudicataire pour le commerce, comprennent vite la raison profonde de cette exigence:

> Ce lac ne devroit pas luy estre accordé quand il offriroit 6,000 $\neq \neq$ au dessus du prix de son adjudication parceque ne pouvant y aller que par les lacs huron et superieur, ceux qu'il envoyeroit y pourroient faire la traitte, detruire celle des postes qu'on peut y affermer, et que s'il l'avoit il auroit les lacs des Cristinaux et des Assinibouels et par ce moyen la plus grande partie des pelleteries du Nord qui sont les plus belles (33).

La Gorgendière persistant dans la revendication de ses droits sur la traite du lac Nipigon, l'intendant émet, le 20 octobre 1725, un ordonnance de nature à trancher la question:

> Sur la pretention du S. de la Gorgendiere que son poste doit estre reglé comme une concession de terre, qu'on doit luy donner l'etendüe dans la profondeur d'une egalle largeur a celle du front qui luy est accordé, en tirant sur les deux extremités de ce front deux lignes paralelles courant du Sud'est au Nord'ouest et qu'ainsi le lac Alemipigon se trouveroit par ces lignes dans sa profondeur et luy appartiendroit.

(33) Longueuil et Bégon à Maurepas, 31 oct. 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, p. 41. Lesd. Srs officiers et voyageurs (34) on dit que les postes pour les traittes ne se reglent point par les rumbs de vent comme les concessions et qu'ils ne peuvent avoir d'autre etendüe que celle des rivieres et lacs qui se trouvent dans les limites qui y sont données, parce que la traitte ne se fait que sur les bords des rivieres et lacs et non dans les terres, que le lac Alemipigon n'a aucun rapport au poste de Temiscamingue en estant eloigné de plus de 300 lieües, et que la profondeur de ce poste designée par l'adjudication jusqu'a la baye d'hudson ne peut s'entendre que dans la riviere de Monsipy, ny ayant que cette riviere dans toutte l'etendüe de ce poste qui descent a la mer au sud du fond de lade baye (35).

Mais le marchand québécois s'entête. Bégon doit le mettre en demeure d'exploiter le poste dans ces dernières conditions, ou de voir son bail transféré à un autre. Cette fois, il se ravise et propose un arrangements: Il paiera 2,000 # pour la jouissance partielle qu'il a eue de son poste depuis le 8 juillet et qu'il aura jusqu'au ler juin 1726. Ensuite, le ler juin de chaque année, jusqu'au ler juin 1726. Longueuil et l'intendant acceptent, heureux de voir la fin de ce litige (36).

- (35) "Mémoire qui explique les anciennes limites du poste de Temiscamingue (...)", 20 oct. 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 276-277.
- (36) Longueuil et Bégon à Maurepas, 31 oct. 1725, APC, MG-1, C"A, vol. 47, pp. 42-47.

⁽³⁴⁾ Cette ordonnance est basée "sur les connoissances qu'en ont donné les Srs de Verchères et Lamorandiere officiers des troupes et les Srs Blondeau et Rose voyageurs qui ont esté dans ce poste". Ces officiers semblent être Philippe d'Amours de La Morendière, lieutenant de la Marine, et Jean-Baptiste Jarret de Verchères, enseigne. Quant aux voyageurs, il s'agit probablement des montréalais Nicolas Rose et Maurice Blondeau, tous deux habitués des pays d'en haut.

Bonheur plutôt court, cependant. Dès le 14 mai 1726, un mémoire du roi annonce le rétablissement des vingt-cinq congés annuels de traite, en incluant la clause suivante:

> Au moyen du retablissement des congés, il ne sera plus question de tenir a ferme le poste de Themiscaming n'y d'affermer les autres, et l'intention de Sa Majesté est que l'adjudication qui a été faite du premier au Sr de la Gorgendiere soit resiliée (37).

Les vaisseaux n'arrivant à Québec qu'à la fin de l'été, La Gorgendière a déjà entrepris sa deuxième année d'exploitation, ce qui retarde l'échéance du décret royal jusqu'au ler juin 1727. Dupuy, nouvel intendant, y procède aussitôt, tout en s'apitoyant sur le sort de la "victime", ce dont il fait part au ministre:

> J'ay l'honneur de vous envoyer la résiliation du bail de Temiscamingue que j'ay faite en conséquence de vos ordres avec le Sr de la Gorgendière vrayment à plaindre au sujet pour n'avoir pas trouvé le tems dans les différentes révolutions de cette affaire de s'assurer une jouissance certaine.

> Comme le Roy ne veut jamais que personne perde avec lui, et que ce sont les principes dans lesquels vous voulez Monseigneur, qu'on traite ses affaires, je n'ai pû refuser au Sr de la Gorgendiere la reserve qu'il s'est faite de representer à Sa Majesté le dommage qu'il a souffert à differentes fois pour l'inexecution de son bail.

> J'aurois fort souhaité Monseigneur que M. le Gouverneur Genéral lui eût accordé quelques congés, cela lui eût tenu lieu de dedommagement, il eût été à portée d'en profiter

⁽³⁷⁾ Maurepas à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1726, APC, MG-1, B, vol. 49-2, p. 399.

par le recouvrement qu'il a à faire de plusieurs dettes contractées dans le poste de Temiscamingue et cela n'eut rien causé au Roy. Îl en a obtenu un, mais il le lui a falu payer.

Cela peut encore lui être accordé si vous voulez, Monseigneur, engager M. de Beauharnois a lui en accorder deux gratuitement; cela acquitera le Roy de ce dedommagement, il n'en sera plus parlé (38).

On connaît l'historique discorde entre Dupuy et le gouverneur Beauharnois, de même que son dénouement: le rappel de l'intendant par Maurepas, en mai 1728, et son remplacement par Gilles Hocquart. D'avoir été soutenu par Claude Dupuy ne porte donc guère profit à La Gorgendière, si l'on en juge par cette dépêche de Beauharnois au ministre, le 5 novembre 1728:

> Il est arrivé au Sr de la Gorgandière une avanture assés hardie. Je luy avois accordé l'année passée comme j'ay eu l'honneur de vous le mander le poste de Témiscamingue aveq permissions d'aller retirer ses crédits dans la Rivière du Lièvre. Il a affermé le poste de cette rivière cent pistoles a mon insçu et contre l'ordre de la cour. J'ay suspendu Mgr toutes choses par la grande liaison qu'il y avoit entre Mr Dupuy et luy et que c'eust esté un nouveau sujet de brouillerie. Il demandoit quelque dédommagement de la résiliation de son marché, il en seroit plus que payé aveq la manoeuvre qu'il a faitte de n'en estre pas châtié (39).

⁽³⁸⁾ Dupuy à Maurepas, 20 oct. 1727, APC, MG-1, C"A, vol. 49-2, pp. 384-385.

⁽³⁹⁾ Beauharnois à Maurepas, 5 nov. 1728, APC, MG-1, C"A, vol. 50, p. 166.

Mais La Gorgendière fait valoir toutes sortes d'arguments en sa faveur. Il a fait des dépenses considérables en présents pour attirer les Indiens; il a fait crédit à ces derniers sans en être totalement remboursé; s'il avait pu jouir de son poste pendant plusieurs années, il aurait été en mesure de récupérer ses investissements et même de faire de gros bénéfices; alors que la résiliation lui est, au contraire, ruineuse (40).

Consultés par Maurepas, Beauharnois et Hocquart finissent par se montrer compatissants, et recommandent de décharger le plaignant du prix de sa ferme (41). C'est leur solution que le ministre accepte, en définitive (42).

Cette cause aura tout de même duré cinq ans. et Paul Guillet n'aura pas attendu le règlement du litige pour remonter au Témiscamingue, dès 1727, et renouer un contact à peine refroidi avec les tribus environnantes.

⁽⁴⁰⁾ Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 19 avril 1729, APC, MG-1, B, vol. 53-2, pp. 341-343.

⁽⁴¹⁾ Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 15 oct. 1730, APC, MG-1, C"A, vol. 52, pp. 54-57.

⁽⁴²⁾ Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 29 mai 1731, APC, MG-1, B, vol. 55-2, p. 646.

LES JOURNAUX DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

DE 1920 A 1950

APERCU HISTORIQUE

BENOIT-BEAUDRY GOURD

Benoit-Beaudry Gourd est historien. Il travaille au projet Abbittibbi-Témiskaming, recherche en histoire orale sur le vécu et inventaire photographique des réalités socio-économiques et socioculturelle de l'Abitibi-Témiscamingue.

·

PRESENTATION

Cette étude des journaux régionaux s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur les travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue de la période 1920-1950.

La presse régionale de ces années a constitué notre principale source d'informations. Nous avons exploré deux domaines relativement neufs de l'histoire régionale: les travailleurs miniers et les journaux, avec comme toile de fond le monde des mines. (1)

Il a fallu dans un premier temps diriger nos recherches du côté des journaux du Témiscamingue et de l'Abitibi de ces années. Cette enquête historique nous a permis d'esquisser le portrait de la presse régionale d'avant 1950. Dix-sept journaux voient le jour en Abitibi-Témiscamingue de 1920 à 1950. (voir les tableaux en annexe). Un nouveau journal apparaît pratiquement tous les deux ans dans la région durant cette période. Plus de la moitié de ces journaux connaissent toutefois une vie plutôt éphémère. D'autres se maintiennent tant bien que mal pendant quatre ou cing ans, puis disparaissent complètement ou se fusionnent avec un autre journal. Certains hebdomadaires francophones ne constituent par ailleurs que de mauvaises traductions de journaux de langue anglai-La presse anglophone semble particulièrement vivante dans se. l'Abitibi-Témiscamingue d'avant 1950; on assiste en effet à la création de onze publications de langue anglaise durant les 30 années étudiées.

B.B. Gourd, "La presse régionale et les travailleurs miniers du Nord-Ouest québécois, 1925-1950", <u>Histoire des travailleurs québécois</u>. <u>Bulletin RCHTQ</u>, vol. 2, no. 1, février-mars 1975, pp. 7-14; "Les travailleurs miniers et l'implantation du syndicalisme dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue, 1925-1950", dans <u>De l'Abbittibbi-Témiskaming 4</u>, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1977, pp. 45-111, (coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie, no. 4); <u>Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue, 1910-1950</u>, mémoire présenté au Département d'histroire de l'université d'Ottawa, 1978, 156 p.

Au total, cependant, seulement quatre hebdomadaires parviennent à s'imposer durant cette période d'intense développement que connaît alors la région et à passer le cap des années 1950. Ce sont The Rouyn-Noranda Press, The Val d'Or Star, La Gazette du Nord à Amos puis à Val d'Or et La Frontière à Rouyn. Uniquement, en fait, les journaux des deux grandes agglomérations minières de l'Abitibi-Témiscamingue. Deux types de journaux qui sont à l'image de la dualité socio-linguistique du monde minier urbain de la région.

Nous avons retrouvé et dépouillé les collections complètes des deux hebdomadaires de Rouyn-Noranda et de <u>l'Abitibi</u>, le premier journal de la région, qui devient, deux ans après sa création, <u>La Gazette du Nord</u>. (2) Nos informations sur la presse de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent, pour l'essentiel, de la lecture de ces trois journaux. La consultation de quelques répertoires des journaux canadiens de l'époque nous permet de connaître également l'importance du tirage des journaux régionaux (3) (voir les tableaux en annexe).

Cette étude de la presse régionale de la période 1920-1950 demeure forcément incomplète. Plusieurs aspects restent dans l'ombre, entre autres la santé financière des journaux et la propriété véritable des sociétés éditrices. Nous ne connaissons d'autre part pratiquement rien de certains journaux. Nous ne possédons, pour le <u>Twin City Star</u> par exemple, que son nom, le nom de l'éditeur, la ville d'édition et la date de sa création.

Nous avons choisi de brosser le portrait de la presse régionale en suivant la chronologie de la parution des différents journaux à partir de 1920. Notre étude s'attarde évidemment plus longuement aux trois grands journaux consultés.

⁽²⁾ On peut consulter sur la presse régionale les recherches de Jean Laurendeau de Rouyn qui poursuit depuis quelques années un patient travail de classement des journaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁽³⁾ Desbarats All Canadian Newspapers Directory, 1928-1931; McKim's Directory of Canadian Publications, 1939-1942; Canadian Advertising, 1939-1950.

LES JOURNAUX DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE de 1920 à 1950

1) L'Abitibi/La Gazette du Nord, 1920-1950

<u>L'Abitibi</u> parait pour la première fois à Amos le 22 janvier 1920. "Deux feuilles allaient éclore simultanément avec l'année nouvelle, quand une entente se produisit entre leurs promoteurs. De cette entente naquit la Publicité Régionale Limitée, compagnie qui a pour objet principal d'éditer <u>l'Abitibi</u>" raconte Pierre Trudelle dans son histoire de l'Abitibi. (4) La société éditrice possède un capital de \$10,000. réparti en 200 actions de \$50. Le journal est imprimé par l'Action Sociale Limitée de Québec jusqu'en 1925. La Compagnie de Publication de Lévis assure par la suite l'impression de l'hebdomadaire abitibien jusqu'en 1940. J.H. Paré occupe la présidence de La Publicité Régionale. Les autres administrateurs sont Donat Fortin, J.E. Mercure et Léon Dussault. J.O. Germain gère la compagnie quelques mois avant d'être remplacé par Lucien Ladouceur. Hector Authier dirige le journal; il en est aussi le principal rédacteur et l'éditorialiste. (5)

L'avocat Authier est depuis 1912 agent des terres et des mines à Amos. Il demeure à ce titre le principal représentant du gouvernement du Québec en Abitibi. Les fonctions d'Authier et ses relations dans les milieux politiques québécois font de lui l'un des hommes les plus influents de la nouvelle région de colonisation. Il devient facilement en 1924 député libéral du nouveau comté d'Abitibi. Il représente l'Abitibi à Québec jusqu'en juin 1935. Il abandonne à cette date son siège de député et le Ministère de la Colonisation où Alexandre Taschereau l'a appelé quelques mois auparavant. Il revient à la politique active en 1940, mais cette fois comme député de Chapleau à Ottawa. Il siège aux

⁽⁴⁾ P. Trudelle, <u>L'Abitibi d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui</u>, Amos, Imprimerie Modèle Limitée, 1937, p. 141.

^{(5) &}lt;u>L'Abitibi</u>, vol. 1, no. 1, janvier 1920, p. 8.

Communes jusqu'en 1945. (6) Hector Authier est pendant plus de vingt ans le principal personnage politique de l'Abitibi.

Authier quitte officiellement la direction du journal après sa première élection. Il demeure par contre propriétaire de La Publicité Régionale Limitée. Il continue jusqu'à la fin des années 1940 à exercer un influence déterminante sur les destinées du journal. (7)

<u>L'Abitibi</u> se présente comme un journal voué à la défense des intérêts de la nouvelle région québécoise qui s'organise à partir de 1912 autour d'Amos le long du Transcontinental, de la frontière ontarienne à Senneterre. Le journal, sous la plume d'Authier, définit son programme dès le premier numéro:

> Nous nous efforcerons de faire connaître à l'extérieur les ressources, les avantages et les besoins de ces vastes contrées du Nord, et de nous attirer ainsi les sympathies actives, qui agiront, de leur côté, en notre faveur sur les divers pouvoirs publics tant à Québec qu'à Ottawa. Nos compatriotes peuvent compter sur notre fidélité à leurs traditions religieuses et nationales (...). Les hommes d'Etat comme les simples politiciens qui viennent nous visiter proclamment à l'envi la grandeur de l'oeuvre de la colonisation. Nous voulons reprendre souvent et développer ce thème, donner conscience à nos gens de la haute dignité de leur mission de pionniers mais aussi rappeler aux puissants du jour leurs devoirs envers ceux qui grandissent ici, par un

^{(6) &}lt;u>M. Charron</u>, "Présentation sommaire d'un colonisateur de l'Abitibi: Hector Authier", dans <u>De l'Abbittibbi-Témiskaming 4</u>, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1977, pp. 29-30, (Cahiers du Département d'histoire et de géographie, no. 4).

⁽⁷⁾ Authier fait vraisemblablement l'acquisition en quelques années de toutes les actions de la compagnie d'édition. Le journal confirme pour la première fois en 1928 que le député d'Abitibi est l'unique propriétaire de La Publicité Régionale Limitée. <u>La Gazette du Nord</u>, vol. 8, 10 février 1928, p.4.

labeur ardu, les champs destinés à nourrir la nation. (8)

<u>L'Abitibi</u> constitue donc au départ un journal catholique, nationaliste et libéral. L'hebdomadaire veut faire connaître les besoins de l'Abitibi et entend contribuer ainsi au développement de la nouvelle région de colonisation.

En juin 1922, après 120 numéros, <u>l'Abitibi</u> devient <u>La</u> <u>Gazette du Nord</u>. Le journal qui tire alors à 1,775 copies ne change pas beaucoup pour autant. Il abandonne plutôt un nom qui le lie trop intimement à la région abitibienne. Authier et La Publicité Régionale Limitée désirent déborder les limites de l'Abitibi et rejoindre les populations francophones des autres régions du Nord qui sont, comme l'Abitibi, débloquées par le Transcontinental au début des années 1910. <u>La Gazette du Nord</u> s'annonce comme "l'organe par excellence des terres neuves", la voix des communautés pionnières du Nord du Québec et de l'Ontario qu'unissent "des intérêts semblables et un idéal commun de progrès" (9) Authier précise le programme de 1920:

> En tête de notre programme, nous mettrons d'abord l'agriculture qui est le premier but de toute colonisation. Elle est la reine de nos industries.

> Au sens plus large du mot, coloniser c'est à la fois exploiter le sol, le commerce et l'industrie.

> En un mot le programme de "La Gazette du Nord" peut être condensé en trois mots: <u>défricher</u>, cultiver, industria-

(9) <u>L'Abitibi</u>, vol. 3, no. 17, 22 juin 1922, p. 1

^{(8) &}lt;u>L'Abitibi</u>, vol. 1, no.1, 22 janvier 1920, p. 1

liser. Nous ne comprenons pas la colonisation d'une autre manière. (10)

Le journal abitibien tentera donc, à partir de 1922, de desservir la Haute-Mauricie, le Nord-Est ontarien et le Témiscamingue. Authier, malgré les projets d'expansion en cours, quitte son poste de directeur-gérant en janvier 1924. Il est député depuis quelque temps. Son travail politique le retient à Québec. Il n'abandonne pas entièrement le journal pour autant. Il contrôle toujours la compagnie éditrice. Il signe encore des articles de manière sporadique durant quelques années. Ses principales interventions à l'Assemblée législative sont reproduite dans les pages du journal.

J. A. Gagnon d'Amos le remplace à la direction de <u>La Gazette du Nord</u>. Edouard Belleau, qui dirige le nouveau bureau de La Tuque, est son assistant. L'hebdomadaire ouvre aussi à la fin de 1926 un bureau à Rouyn, en plein coeur du nouveau district minier québécois alors en pleine effervescence. Le journal s'efforce ainsi de répondre aux attentes d'une communauté plus large et plus diversifiée. <u>La Gazette du Nord</u> inaugure en 1924 une chronique sur la région du Haut Saint-Maurice. Le journal publie aussi régulièrement à partir de 1927 des nouvelles minières en provenance de la zone de Rouyn et aussi de celle de Val d'Or. On trouve par contre peu d'informations sur le Témiscamingue et le Nord ontarien.

(10) <u>La Gazette</u> du Nord, vol. 3, no. 18, 29 juin 1922, p.1. Le soulignement est de nous. Authier se démarque sensiblement par cette définition des groupes qui défendent l'oeuvre nationale de colonisation à l'époque. Coloniser, pour ces milieux, c'est presqu'exclusivement défricher des terres neuves en vue de les cultiver. Authier, comme eux, croit que l'agriculture reste "toujours la grande pourvoyeuse de la race". Il sait par contre que "le temps n'est pas éloigné où nous verrons l'industrie minière semer l'activité et la richesse sur toute la chaîne de la hauteur des terres entre l'Ottawa supérieur et les rivières de l'Abitibi". La Gazette du Nord, vol. 5, no. 4, 14 février 1929, vol. 5, no. 43, 13 novembre 1924. L'expansion parait profitable. En quelques années en effet, La Gazette du Nord double le tirage de L'Abitibi. Le journal tire à 3,000 copies en 1928. Le nombre des lecteurs se maintient à ce niveau pendant plusieurs années puisque le relevé de 1933 indique toujours 3,000 copies vendues. Nous ignorons par contre si la clientèle se diversifie vraiment. Le journal se montre avare de précisions au sujet de sa pénétration réelle en Mauricie et dans la région de Rouyn. La fermeture du bureau de Rouyn après quelques années nous permet d'en douter. (11) La section de La Tuque reste vivante pendant de nombreuses années, mais finit par disparaître elle aussi des pages du journal.

La Gazette du Nord, malgré son désir de rejoindre de nouveaux lecteurs, ne modifie guère son orientation et demeure le journal de l'Abitibi rural gravitant autour d'Amos. La vie politique régionale et québécoise de même que l'oeuvre de la colonisation occupent une place prépondérante dans ses pages. Le journal change par contre au niveau éditorial. <u>L'Abitibi</u> puis <u>La Ga-</u> <u>zette du</u> Nord publiaient des éditoriaux de qualité sous la plume

(11) La région minière de Rouyn demeure jusqu'aux débuts des années 1930 un enclave de l'Ontario minier en territoire québécois. Seuls des journaux anglophones s'implantent à Rouyn jusqu'en 1937.

> Le député d'Abitibi et <u>La Gazette du Nord</u> s'opposent d'ailleurs vigoureusement à l'emprise ontarienne, particulièrement aux projets du Temiskaming and Northern Ontario Railway qui veut relier en 1925 Rouyn et ses mines à son réseau du Nord ontarien. Le journal d'Authier défend le projet québécois d'un embranchement entre Taschereau sur le Transcontinental et Rouyn. Il prône ainsi le peuplement par la colonisation des cantons situés entre Rouyn et le Vieux-Témiscamingue pour franciser la région de Rouyn-Noranda. La Gazette du Nord, vol. 4, no. 9, 26 avril 1923; vol. 6, no. 12, 15 mai 1925; vol. 6, 4 septembre 1925.

d'Authier. Il ne sera jamais véritablement remplacé. Sa succession à la direction du journal parait lourde à assumer. Plusieurs directeurs relèvent le défi. Aucun, pourtant, ne réussit à imposer sa marque à <u>La Gazette du Nord</u> dont la vitalité dépend de l'attention que lui accorde l'homme politique. (12)

La Gazette du Nord se révèle donc un journal de qualité dès les premiers numéros. Il s'améliore sans cesse sous la direction d'Authier jusqu'aux débuts des années 1930. Le tirage du journal témoigne de sa vitalité. La Gazette du Nord est alors le seul journal réellement implanté en Abitibi-Témiscamingue. L'hebdomadaire entrevoit un avenir prospère pour la région grâce à l'industrie minière et à l'agriculture, cette dernière restant l'activité privilégiée des Canadiens français:

> Une grande ville minière dans le Nouveau-Québec! <u>Quelques centaines de mille habitants de plus</u>! Les vastes usines à côté des fermes canadiennes-françaises! Pourquoi pas?

> A qui l'avenir de l'Abitibi? A l'agriculture ou au financier? La réponse n'est pas des plus faciles. Sous le soleil du bon Dieu, présentement, l'or et le cuivre semblent reluire davantage. Malgré tout, j'opinerais en faveur de l'agricultueur. (...) Au cultivateur est l'avenir de l'Abitibi. (13)

⁽¹²⁾ J. O. Nadeau remplace Auguste Gagnon en juillet 1924. Emile Guay lui succède en mars 1926 comme principal administrateur du journal. On trouve ensuite Camille Duguay au milieu de 1927 comme rédacteur et éditorialiste. Il reste au journal jusqu'en 1928.

^{(13) &}lt;u>La Gazette du Nord</u>, vol. 6, no. 14, juin 1925; vol. 8, 15 février 1929. C'est nous qui soulignons. L'optimisme du journal donne une idée assez juste de la fascination qu'exerce le "boom minier" de Rouyn à l'époque.

La crise économique coïncide avec le déclin du parti libéral après un long pouvoir. Authier délaisse son journal pendant plusieurs années, car ses fonctions politiques l'accaparent de plus en plus. Taschereau l'appelle au cabinet en 1935. La publication semble parfois laissée à elle-même et le contenu commence à s'en ressentir au milieu des années trente. Elle ne retrouve sa cohésion qu'en périodes électorales. Authier s'active alors davantage dans son comté et <u>La Gazette du Nord</u> devient son organe politique.

Nous ignorons si Authier reprend la direction du journal lorsqu'il quitte la politique active, mais <u>La Gazette du Nord</u> montre, chose certaine, plus de consistance à partir de 1935. L'information régionale s'améliore. Une chronique sur les mines fait son apparition en 1937. (14) Une section magazine s'ajoute au journal en 1938. Le déclin de La Gazette du Nord est toutefois déjà amorcé. Son tirage tombe à 1,850 copies en 1939. Authier est ailleurs et se consacre à la reconstruction de la <u>Revue Moderne</u>. Il en fera l'une des revues les plus répandues au Québec. Authier effectue aussi en 1940 un reteur en politique active, au niveau fédéral cette fois-ci. Il représente le comté de Chapleau aux Communes jusqu'en 1945. (15)

⁽¹⁴⁾ Authier s'intéresse beaucoup aux mines à la fin des années 1930 et durant les années 1940. Il est impliqué dans les travaux d'exploration du gisement Abana dans le canton Desmeloizes, site de la future Normetal Mining Corporation. Il participe aussi à la formation du syndicat minier Read-Authier qui est actif dans le secteur de Val d'Or.

⁽¹⁵⁾ M. Charron, "Présentation sommaire...", p. 30.

La Gazette du Nord, qui continue à s'affaiblir, ne rend plus compte à partir de 1939 de la vie abitibienne. Le journal se vide pour ainsi dire de son contenu régional. La Gazette du Nord, frappée d'anémie, tombe en 1945 au quatrième rang des journaux de l'Abitibi-Témiscamingue. (16)

Authier quitte définitivement la politique en 1945. Il entreprend un vigoureuse réorganisation du journal. Toutes les activités sont rapatriées dans la région en juin 1946. <u>La Gazette du</u> <u>Nord</u> absorbe <u>l'Etoile de l'Abitibi</u>, édition française du <u>North Star</u> <u>Miner</u>. Authier fait aussi l'acquisition de l'imprimerie de l'Abitibi Printing et Publishing Co. qui édite les deux hebdomadaires. (16b)

La Publicité Régionale s'installe à Val d'Or. Antonio Lussier dirige le journal et Joseph Duguay est responsable du bureau d'Amos. Un nouveau groupe de journalistes est engagé au début de 1948: Lucien Fontaine, Jean-Pierre Bonneville et Pierre Rivière, un chroniqueur minier. L'équipe redonne rapidement à <u>La Gazette du Nord</u> son dynamisme. Le journal retourne à ses sources abitibiennes.

Les journalistes reprennent le programme d'Authier. Le journal refait sa place dans la presse régionale et dans la société abitibienne. L'éditorial revient à l'honneur.

⁽¹⁶⁾ Durant la guerre Joseph Duguay est rédacteur à Amos. Anne Beaudry et D.A. Gourd écrivent de Montréal. Le journal est aussi imprimé dans la métropole. Les annonceurs régionaux disparaissent presque complètement des pages du journal. <u>Le Canadian Advertising</u> cesse de répertorier <u>La Gazette du Nord</u> de 1941 à 1946.

⁽¹⁶b) C'est peut-être aussi à ce moment qu'Authier obtient des mêmes intérêts ontariens les postes de radio CHAD d'Amos, CKVD de Val d'Or et CKRN de Rouyn.

L'hebdomadaire s'engage dans le mouvement de consolidation du secteur rural abitibien. Il s'inquiète aussi du déclin du secteur aurifère qui affecte la région. (17)

Le journal ouvre aussi toutes grandes ses pages à la doctrine catholique. La hiérarchie abitibienne entreprend en 1948 une campagne doctrinale qui aboutit à un grand congrès à Val d'Or. Mgr Desmarais, l'évêque d'Amos, y affirme la primauté de la doctrine sociale catholique. (18) <u>La Gazette du Nord</u> participe activement à la campagne:

> "Notre population, particulièrement la classe laborieuse, est travaillée par les éléments communistes et communisants de la région et de l'extérieur. Les succès de ces propagandistes d'idées subversives ne sont pas aussi marquants qu'on serait porté à le croire; il reste vrai que si les réussites ne sont pas énormes, le travail déployé par ces semeurs de désordres ne va qu'en s'accentuant." (19)

^{(17) &}quot;Notre vocation n'est pas dans l'industrie où nous n'essuyons depuis quarante ans que de cuisantes défaites. Nous avons assez de cireurs de bottes et de préposés aux ascenseurs. (...) Il ne faut pas donner aux étrangers l'occasion de s'emparer de notre sol. Il y a ssez que les mines nous échappent sans que nous mettions à tout lâcher". (...) "Et c'est ainsi qu'en plein pays de colonisation, on délaisse la terre pour vivre une vie instable qu'une crise économique prochaine rendra misérable." La Gazette du Nord, vol. 30, no. 6, décembre 1948, p. 6; vol. 30, no. 8, janvier 1949, p. 6.

^{(18) &}lt;u>La Gazette du Nord</u> publie intégralement la conférence de l'évêque: "La solution du problème social", vol. 29, no. 26, 21 mai 1948, pp. 10, 21, 28, 29.

⁽¹⁹⁾ La Gazette du Nord, vol. 29, no. 20, 9 avril 2948.

Ces subversifs, ce sont bien sûr les dirigeants et militants de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers qui représente les mineurs de Rouyn, Malartic et Val d'Or. Le syndicat lutte pour consolider les gains de la grève de 1946-1947 à la Noranda. Mais la campagne anti-communiste vise avant tout directement l'Union des électeurs. La doctrine créditiste effectue en effet une percée étonnante en Abitibi-Témiscamingue après la guerre. (20)

La Gazette du Nord est de nouveau le journal nationaliste et catholique de l'Abitibi.

Le tirage hebdomadaire monte à 3,116 copies en 1947 puis grimpe à 4,380 en 1949. La publication ne retrouve toutefois pas la position dominante qu'elle occupait jusqu'au milieu des années 1930.

Authier se retire une fois le journal relevé. Les périodiques du Nord Inc. en deviennent propriétaires à la fin de 1949 lorsqu'Authier vend la majorité de ses actions à Radio Nord Inc. Authier demeure président de la nouvelle société éditrice que contrôlent ses partenaires de Radio Nord. Ces derniers, J.-J. Gourd, Roger Charbonneau et D.A. Gourd, achètent aussi d'Authier ses trois stations radio dans la région. Lucien Fontaine et J.P. Bonneville restent à la rédaction de <u>La Gazette du Nord</u> que dirige D.A. Gourd. Bonneville et Fontaine, associés avec Paul Lévesque dans la société Lebonfon, se portent alors acquéreurs de l'imprimerie d'Authier à Val d'Or. (21)

La Gazette du Nord ne survit pas au départ d'Authier. Le journal disparait en 1951 après trente ans d'existence. <u>L'Echo</u>

⁽²⁰⁾ Réal Caouette est élu député de Pontiac à Ottawa en 1946. Les créditistes interviennent aussi en politique municipale à Malartic et Val d'Or en 1947.

⁽²¹⁾ La Gazette du Nord, vol. 30, no. 49, 3 novembre 1949.

Abitibien lui succède comme journal de l'Abitibi francophone.(22)

2) The Copper-Gold Area, 1926-1927?

Le <u>Copper-Gold Area</u> fait son apparition à Rouyn le 15 septembre 1926. On peut difficilement parler de journal dans son cas. Il s'agit plutôt de quelques feuilles imprimées de façon assez rudimentaire. La publication semble émaner du milieu local. Le <u>Copper-Gold Area</u> veut promouvoir le développement du nouveau district minier alors en pleine effervescence à la suite du "rush" minier de 1923 déclenché par la découvert du gisement Horne. Le journal espère aussi participer à la vie de la communauté qui s'installe sur le bord du lac Osisko. Le camp minier compte en 1926 plus de 700 habitants venus pour la plupart des régions minières du nord de l'Ontario. (23)

Le <u>Copper-Gold Area</u> se fait en réalité l'écho de la rumeur de fabuleuses découvertes qui agite le Klondike québécois. La publication disparait sans doute dans les premiers mois de 1927, après environ 6 mois d'existence. L'arrivée d'un nouveau journal à Rouyn au milieu de 1927 nous amène à le croire.

3) The Rouyn Miner, 1927-1928

Le <u>Rouyn Miner</u> fait son entrée dans la presse régionale le 2 juin 1927. La place d'affaires de la société éditrice, la Rouyn Miner Publichers, se trouve à Montréal, rue Saint-Jacques. Le journal est également imprimé dans la métropole. Il possède un bureau et un correspondant à Rouyn. Les premiers numéros du Rouyn Miner sont imprimés à 10,000 copies. Le journal de 10

^{(22) &}lt;u>La Gazette du Nord</u>, est dissoute lorsque Radio Nord, à la recherche d'une imprimerie pour le journal, achète le <u>Rouyn-Noranda Press</u> et ses presses et s'installe à Rouyn. <u>L'Echo Abitibien</u> est publié par le groupe Lebonfon.

⁽²³⁾ John M. Mc Meekan est l'éditeur du <u>Copper-Gold Area</u>. Vol. 1, no. 1, 15 septembre 1926; no. 2, 25 septembre 1926.

pages est de grand format et de bonne tenue. Les éditeurs montréalais le distribuent à Rouyn et dans les milieux financiers. Il parait deux fois le mois jusqu'en février 1928, puis devient hebdomadaire. Les informations sur la vie locale sont regroupées dans une section appelé "Rouyn News". La section comprend une page en français. La compagnie éditrice affirme vendre en 1928, 6,000 copies du journal. (24)

Le <u>Rouyn Miner</u> s'applique essentiellement à faire connaître les mines de l'Abitibi-Témiscamingue. Il veut susciter l'enthousiasme et la confiance des investisseurs dans les compagnies oeuvrant dans la région:

> (...) The surface of the great wealth of North Western Quebec has barely been scratched yet but already a few wonderful mines are being developed and will be actual fact before the snow flies again.

> (...) Pin your faith upon the mining resources of the province of Quebec, and upon the character of the people who are building here a new empire under the slanting rays of the Northern Aurora Borealis. (25)

^{(24) &}lt;u>Rouyn Miner</u>, vol. 1, nos. 1-16, juin-décembre 1927. A.H.E. Beckett, un ancien rédacteur du <u>Montreal Herald</u>, est propriétaire de la compagnie d'édition. H.J. Newman dirige le journal. Walter Mc Loon est journaliste à Rouyn et W.Q. Daxton s'occupe de la section minière. Le journal semble être associé au <u>Sudbury Star</u> et au <u>North Bay</u> Nugget.

^{(25) &}lt;u>Rouyn Miner</u>, vol. 1, no. 3, 30 juin 1927; no. 13, 17 novembre Noranda Mines Limited vient d'entrer en production. Ses réserves prouvées sont évaluées à \$80 millons.

Le Rouyn Miner fait place, après moins d'un an d'existence, à deux publications distinctes. La société éditrice éprouve des difficultés à répondre aux attentes de deux clientèles différentes avec son journal. Elle transforme à la fin de 1927 la section "Rouyn News" en un journal régional autonome. Le <u>Rouyn</u> <u>Miner</u> continue d'être publié à Montréal comme journal minier. On change son nom en mai 1928 pour celui de <u>Mining News</u>. Le périodique renseigne le monde financier canadien sur les possibilités d'investissements dans l'industrie minière du pays. (26)

4) The Rouyn News, 1927-1929

Le <u>Rouyn News</u> parait en septembre 1927. Walter Mec Loon dirige le nouvel hebdomadaire bilingue qui est imprimé à Rouyn, Le journal veut avant tout refléter fidèlement la vie de la nouvelle région minière. Il s'établit à Rouyn parce qu'il croit au riche avenir de la ville pionnière. Il entend participer à son développement:

"Le <u>Rouyn News</u> sera un journal dévoué, en premier et dernier lieu, aux nouvelles en général de la ville florissante de Rouyn et du territoire environnant.

(...) Le district de Rouyn est appelé à devenir un camp minier d'une richesse incalculable, probablement le plus riche au monde. Rouyn deviendra une grande ville, elle sera en quelques années la métropole du Nord. (27)

⁽²⁶⁾ A.H.E. Beckett contrôle toujours la Rouyn Miner Press Limited qui publie le <u>Rouyn News</u> et le <u>Mining News</u>. <u>Mining News</u>, vol.2, no. 37, 6 juin 1928.

^{(27) &}lt;u>Rouyn News</u>, vol. 1, no. 1, 9 septembre 1927, p. 4; no. 3, 23 septembre 1927, p. 4.

Une nouvelle équipe de direction prend en main le journal en juin 1928. Le <u>Rouyn News</u>, qui tire à 1,550 copies, fait peau neuve un an plus tard. Il s'efface en juin 1929 devant le <u>Mining</u> <u>Herald</u>, un journal entièrement voué à la promotion des intérêts de l'ensemble des régions minières du Bouclier canadien. Le <u>Rouyn News</u> cesse de paraître après 22 mois d'existence. (28) Les villes minières jumelles, malgré un avenir que tous entrevoient rempli de mille promesses, perdent de nouveau leur journal.

5) The Twin City Star, 1929 - (?)

On signale en 1929 la présence d'un nouvel hebdomadaire à Rouyn. Il s'agit du <u>Twin City Star</u> publié par A.W. Low. Son tirage est évalué à 1,225 copies. Sa vie semble être très brève car on ne parle plus de lui par la suite. (29)

6) The Quebec Mining News/The Quebec Miner, 1932-1937?

Le <u>Quebec Mining News</u> voit le jour à Amos en juillet 1932. Le journal s'intéresse exclusivement au domaine minier de l'Abitibi-Témiscamingue. La publication minière change de nom en 1934 et s'appelle à partir de cette date le <u>Quebec Miner</u>. On évalue son tirage en 1935 à 3,500 compies. (30)

L'existence d'un journal minier anglophone à Amos, cheflieu de l'Abitibi rural, étonne à première vue. Cependant, la capitale abitibienne sert, au début des années 1930, de carrefour aux groupes qui s'activent fébrilement dans les cantons Bourlamaque, Dubuisson, Louvicourt, Fournière et Malartic. La ville, située à la jonction du Transcontinental et de la rivière Harricana, naviga-

⁽²⁸⁾ John Mc Meekan, l'ancien éditeur du <u>Copper-Gold Area</u>, dirige la nouvelle équipe du journal en 1928. <u>Rouyn News</u>, vol. 1, no. 39, juin 1928; vol. 2, no. 34, juin 1929.

⁽²⁹⁾ Desbarats All Canadian Newspapers Directory, 1929

⁽³⁰⁾ La Gazette du Nord, vol. 13, 8 juillet 1932.

ble jusqu'à Val d'Or, sert de plaque tournante aux activités minières du Haut-Harricana qui s'intensifient à partir de 1932.

La grande ruée minière sur les districts de Val d'Or-Bourlamaque et Malartic se déclenche en 1934. Le <u>Quebec Miner</u> informe, à partir d'Amos, le monde minier canadien des découvertes de riches gisements aurifères qui se succèdent jusqu'à la guerre autour de Val d'Or, Malartic et Cadillac. Tout comme les journaux miniers de Rouyn quelques années auparavant, le <u>Quebec Miner</u> s'applique à maintenir l'enthousiasme des investisseurs envers les nouvelles mines de l'Abitibi.

Le <u>Quebec Miner</u> cesse probablement de paraître en 1937. Paul Gliddon, le propriétaire de la Quebec Miner Press Co., vend cette année-là le <u>Val-d'Or News</u>, son hebdomadaire de la Vallée de l'Or. Il doit sans doute fermer au même moment le Quebec Miner. Le rôle minier de la ville abitibienne diminue en effet fortement avec la création puis la croissance rapide de Val d'Or et de Bourlamaque.

Chose certaine, les répertoires de journaux canadiens ne font plus mention du Quebec Miner après 1937.

7) The Rouyn-Noranda Press, 1933-1950

La région minière de Rouyn, après la disparition du <u>Rouyn News</u> en 1929, reste sans journal local pendant quelques années. Il faut en effet attendre 1933 avant qu'une publication desserve de nouveau la population de Rouyn-Noranda et des villages miniers environnants. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> parait à Rouyn le 3 mars 1933. (31) L'hebdomadaire anglophone veut mieux faire connaître au pays le jeune district minier québécois et les villes jumelles qui en constituent le coeur. Il croit même pouvoir contribuer à leur développement en y attirant les investisseurs. Le journal fait montre d'un optimisme à toute épreuve au sujet de l'avenir économique des mines et des villes de Rouyn et Noranda:

> (...) In all direction from Rouyn, there are possibilities which there is every reason to hope will in due time contribute toward making this district the greatest mining area on the continent.

> (...) Our aim is to interest he people of the outside world to invest their money here in our mines, in new building and public improvements, and to establish branch warehouses here. Our community needs capital to develop our rich resources and to provide more work and good wages for our workers. (32)

Le Rouyn-Noranda Press ressemble donc aux autres journaux qui ont tenté avant lui de s'implanter à Rouyn. Rien ne le différencie à première vue par exemple du Rouyn News. Les pre-

⁽³¹⁾ George Curran, Cecil Larmer et George Sutherland, les propriétaires de la Rouyn-Noranda Publishing Company Limited, semblent étrangers à la région. Le journal est toutefois rédigé et imprimé à Rouyn. Dan A. Jones, ancien éditeur du <u>Pembroke Observer</u>, devient en juillet 1933 le président de la compagnie d'édition et le directeur du <u>Rouyn-Noranda Press</u>. On retrouve dans le premier numéro du journal un court article du curé Albert Pelletier de Rouyn évoquant le désir des éditeurs de consacrer une page du journal à la population francophone. Ils ne dépasseront pas toutefois à ce sujet le niveau des bonnes intentions. <u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 1, no. 1, mars 1933; no. 13, juillet 1933.

^{(32) &}lt;u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 1, no. 1, mars 1933, p. 4; no. 22, août 1933, p. 1₃

miers numéros du nouveau journal révèlent une publication de qualité certes, mais qui semble beaucoup plus intéressée à convaincre les investisseurs canadiens et américains de la rentabilité des mines de l'Abitibi-Témiscamingue qu'à rendre compte de la vie de la communauté minière. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> modifie toutefois son orientation quelque temps après sa création. Il continue de suivre de très près les activités minières régionales, mais il prend pourtant garde d'apparaître comme le simple propagandiste des compagnies minières à la recherche de capitaux. (33)

Le journal semble s'intégrer aisément à la société minière qui se forme à Rouvn au milieu des années 1930. L'arrivée de D.A. Jones à la direction de la publication en juillet 1933 contribue certainement à la rapide implantation de l'hebdomadaire dans le district minier. Le Rouvn-Noranda Press devient en quelques années sous sa direction l'un des journaux les plus influents de l'Abitibi-Témiscamingue. Son tirage de 3,000 copies en 1939 le place en tête de la presse régionale, sur un pied d'égalité avec La Frontière. La compétence et la vigueur journalistiques de Jones expliquent en partie la réussite du Rouyn-Noranda Press là où le Rouyn News et le Twin City Star échouaient quelques années plus tôt. Le Rouyn-Noranda Press, qui a décidé d'être un journal véritablement enraciné dans le milieu, profite surtout d'un contexte nettement plus favorable. L'agglomération de Rouvn-Noranda atteint sa maturité au milieu des années 1930. Le camp minier des débuts a fait place à deux villes organisées qui comptent déjà en 1932 5,471 habitants dont environ 50%sont anglophones ou immigrants. Une communauté suffisamment importante pour assurer l'existence d'un hebdomadaire de langue anglaise s'est constituée sur les bords du lac Osisko.

^{(33) &}quot;As the only paper published in the Rouyn-Noranda camp it is our earnest desire to safeguard our columns against indiscriminate boasting". <u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 1, no. 27, septembre 1933, p. 4.

Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> s'implique activement dans les grands débats qui agitent la région de Rouyn. Le journal se préoccupe essentiellement du monde minier. Les événements qui n'affectent pas le domaine des mines ou qui lui semblent ne relever que de la société canadienne-française ne l'intéressent guère à vrai dire. (34)

Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> demeure durant toute la période étudiée l'organe de la société anglophone de la région de Rouyn, toute entière engagée dans le développement minier et tournée vers le Nord ontarien et Toronto. Le journal déborde d'informations sur la vie politique et économique ontarienne et canadienne. Il se préoccupe par contre beaucoup moins des grands problèmes de la société canadienne-française, sauf si ceux-ci remettent en cause l'équilibre du pays. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> possède plus d'affinités en réalité avec les journaux de Sudbury, North Bay, Timmins ou Kirkland Lake qu'avec les journaux francophones de l'Abitibi-Témiscamingue. Il appartient au réseau des journaux des jeunes régions minières du Nord qui puisent à l'époque leur inspiration dans le <u>Northern Miner</u> de Toronto, l'organe du monde minier canadien.

Une foi absolue dans le droit à la libre entreprise anime le <u>Rouyn-Noranda Press</u>. La liberté d'initiative fait la force et la prospérité du Canada. Elle seule permet la mise en valeur des immenses richesses naturelles que recèlent les régions nordiques du Québec et de l'Ontario:

⁽³⁴⁾ Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> ne parle pratiquement pas par exemple des paroisses qui apparaissent autour des villes minières à partir de 1932 avec les plans de colonisation de la crise économique. Le journal se tient également à l'écart de la campagne que mènent <u>La Gazette</u> <u>du Nord</u> et <u>La Frontière</u> à la fin des années 1940 pour discréditer l'Union des Electeurs.

We are whole-heartedly in support of what we think is termed free entreprise as a misnomer, which means nothing more or less than the right of the individual to exercise his freedom of initiative and to exploit within the limits of his individual capacity the opportunities which this great country, so much of which is still unexplored, offers for the benefit of himself and of his posterity.

This paper has been something of a crusader for roads and railways, for the prospectors and developers, for the interests which have provided the funds for the development of western Quebec mining fields. (35)

Les interventions du <u>Rouyn-Noranda Press</u> dans les conflits qui tiraillent la société minière régionale durant les années 1930 à 1940 s'appuient sur ces grands principes du libéralisme économique. L'hebdomadaire fait figure durant toutes ces années de défenseur inconditionnel des compagnies minières. Le journal voit le jour en pleine crise économique. Les bienfaits du libéralisme sont remis en cause à l'époque par de larges secteurs de la population canadienne. Cette contestation de la libre entreprise, le <u>Rouyn-Noranda Press</u> la voit venir de deux côtés: des gouvernements et surtout des organisations ouvrières.

Le journal s'oppose énergiquement à toutes les interventions gouvernementales pouvant restreindre la liberté de manoeuvre des compagnies minières opérant en Abitibi-Témiscamingue. Les gouvernements doivent faciliter et non entraver les efforts des entrepreneurs qui risquent leurs capitaux pour assurer la prospérité de la région:

^{(35) &}lt;u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 11, no. 18, juillet 1943, p. 4. Le libéralisme du journal se reflète également au niveau de l'engagement politique partisan. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> appuie habituellement dans les grands débats politiques et en période d'élection le parti libéral tant à Ottawa qu'à Québec.

Assuredly it is anomaly when the government is expending huge sums on relief an settlement schemes on the one hand, and, on the other imposing increases taxation on a industry which more than any other is helping to take up the slack in unemployment, give the settlers a market for their produce, and put business in general back on its feet. (36)

Le gouvernement du Québec accepte dès le début du développement minier de laisser l'exploitation des gisements à l'entreprise privée et de la soutenir par la suite. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> n'intervient ainsi que de manière périodique dans les rapports entre le gouvernement de la province et les compagnies minières. L'hebdomadaire s'en prend habituellement alors au nationalisme des Canadiens français et à leur ignorance des mines. (36b)

Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> se distingue principalement en fait par son opposition systématique aux organisations ouvrières. (37) Le journal croit que l'amélioration des conditions de vie des

^{(36) &}lt;u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 2, no. 50, 14 mars 1935, p. 4. En plus de la fiscalité minière, le journal conteste l'ingérence des gouvernements dans les relations de travail et les met en garde contre la tentative d'étatiser le secteur minier.

⁽³⁶b) "(...) most of the politicians, however display a regrettable lack of knowledge of the geography, resources and possibilities of this part of the province, putting agriculture before mining as the major industry of the north (...) until newspapers, publicmen and businessmen of the south familiarize themselves with the needs and possibilities of this district, and with the business opportunities awaiting them, they can hardly complain if Ontario comes off the major portion of the trade. "<u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 2, no. 49, 7 mars 1935, p. 4." (...) We have no sympathy with the suggestion that, in a country like Canada, preference should be given to those within the country. The province's rich mineral deposits were here ages ago but the people of Quebec were slow to exploit them". <u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 4, no. 32, 5 novembre 193, p. 4.

ouvriers reste avant tout une entreprise individuelle. Les travailleurs miniers de Rouyn et de l'Abitibi tentent au contraire de faire valoir leurs droits par la négociation collective. Ils adhèrent à des syndicats radicaux qui contestent les structures économiques et les valeurs dominantes de la société canadienne. Le syndicalisme menace, selon le <u>Rouyn-Noranda Press</u>, les libertés individuelles, les droits des compagnies et le développement harmonieux de l'Abitibi-Témiscamingue minier. Le journal combat aussi les organisations politiques des travailleurs.

Le Rouyn-Noranda Press suit pas à pas l'évolution des relations entre les syndicats et l'industrie minière dans l'ensemble de la zone du nord de l'Ontario et de l'Abitibi-Témiscamingue. Il mène inlassablement la lutte aux syndicats. D.A. Jones dénonce, éditorial après éditorial, les organisations ouvrières et leurs dirigeants. La simplicité de son argumentation en fait, en partie, sa force: l'internationale communiste, dirigée depuis Moscou, a infiltré le milieu des travailleurs immigrants, puis novauté les syndicats. Il faut donc combattre ces organisations qui veulent détruire l'économie du pays. L'anti-syndicalisme de Jones et du Rouyn-Noranda Press évolue évidemment à mesure que se modifient les rapports de force entre les grandes compagnies minières et les syndicats. L'opposition du journal devient ainsi moins féroce lorsque les syndicats sont légalement reconnus dans les mines à partir de 1944:

> We believe that any foreigner who endeavors to create unrest or propagate false doctrine at this time should be husted out of Canada bag and baggage, with as little ceremony as possible and his job given to some needly loyal Canadian whose family is probably in want and who, if need be, is ready to fight for Canada rather than for Soviet Russia.

^{(37) &}lt;u>La Frontière</u> qui entretient pourtant de vives polémiques avec le <u>Rouyn-Noranda Press</u> reconnait que le journal "a peut-être joué son plus beau rôle en faisant une guerre courageuse aux fauteurs de discordes ouvrières, tous plus ou moins imbus d'idées communistes". <u>La Frontière</u>, vol. 7, no. 5, juillet 1943, p. 3.

The Press does not believe that a majority of Noranda Mines workers are in sympathy with the C.I.O. nor does it believe that local workers are in any sense communistic or desire to participate in any way in the economic upheaval on this continent in wich comrade Joe Stalin appears subtantially in the background. (38)

L'hebdomadaire, avec un tel parti-pris, doit évidemment se défendre à maintes reprise d'accusations de mépris envers les immigrants, d'anti-syndicalisme et de collusion avec les compagnies minières. (39)

Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> perd une partie de sa clientèle à partir du milieu de la guerre. Son tirage dégringole à 2,526 copies en 1942, puis à 1,883 en 1945. Le journal réussit néanmoins

(39) "This paper has never, editorially or otherwise said anything critical of the workers, nor in regard to their organizations. We have attacked and will continue to attack an expose communism and its efforts to ensnare and mislead the workers, as it did in the case of the bushworkers and Noranda Mines Strikes. and time has emply proven that this paper has been a real friend to those who toil". Rouyn-Noranda Press, vol. 2, no. 43, 24 janvier 1935, p. 4. Dan A. Jones proclame encore une dernière fois, lors de son discours d'adieu à la communauté de Rouyn-Noranda sa totale indépendance financière durant ses 15 ans à la tête du journal. Rouyn-Noranda Press, vol. 6, no. 35, 4 novembre 1948, pp. 1-4.

^{(38) &}lt;u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 1, no. 32, 9 novembre 1933, p. 4; <u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 4, no. 10, 16 mai 1946, p. 6. Nous voulons analyser plus en détail le rôle joué par le <u>Rouyn-Noranda</u> <u>Press</u> dans les relations entre les mines de la région et les syndicats dans une aute étude en préparation: "Les journaux de Rouyn-Noranda et les travailleurs miniers, 1925-1950".

à redresser la situration dans l'après-guerre. Son tirage remonte à 2.658 copies en 1949. Jamais, toutefois, il ne retrouvera la position dominante qu'il occupait dans la presse régionale avant la guerre. La Frontière, La Gazette du Nord, et le Val d'or Star le distancent nettement à l'orée des années 1950. Il manque trop d'éléments pour déterminer clairement les causes du déclin du Rouyn-Noranda Press. Il parait probable que plusieurs facteurs ont dû jouer, comme la baisse régulière à partir du milieu des années 1930 de l'importance numérique de la population anglophone de la zone minière de l'Abitibi-Témiscamingue, l'apparition en 1937 d'un second hebdomadaire à Rouyn, ou l'implantation à Val d'Or, à Malartic et au Témiscamingue de journaux locaux de langue anglaise. Il semble certain aussi que la percée fulgurante de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers dans les mines de Rouyn et de l'Abitibi, malgré l'opposition systématique du Rouyn-Noranda Press, porte un rude coup au journal, et peut-être encore plus au prestige de son directeur.

C'est peut-être ce déclin qui amène Dan A. Jones à vendre le <u>Rouyn-Noranda Press</u> et à quitter la région. Il cède en effet en mars 1948 la Rouyn-Noranda Publishing Company Limited et la direction du journal à Omer Martin, un entrepreneur minier local. (40) Le changement de propriété ne modifie guère l'allure de la publication et l'orientation de son information. L'absence de Jones enlève toutefois toute vitalité à la page éditoriale. L'époque où le <u>Rouyn-Noranda Press</u> cherchait constamment querelle aux syndicats et aux nationalistes prend fin avec son départ. Martin, le nouveau propriétaire, demeure trop peu de temps à la tête du journal pour imposer véritablement sa marque. Il cède dès 1951 l'hebdomadaire et son imprimerie à la société Radio-Nord. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> va retrouver un second souffle avec les années 1950.

⁽⁴⁰⁾ Omer Martin est à l'époque associé à Continental Diamond Drilling et New Marlon Gold Mines. D.A. Jones reste au journal jusqu'à la fin de 1948 où il continue à signer les éditoriaux. Frank E. Conlon le remplace en 1949 comme principal rédacteur du journal.

8) <u>The Val d'Or News/The Val d'Or-Lamaque News/The</u> North Star Miner, 1935-1947. (41)

Le premier numéro du <u>Val d'Or News</u> est publié en décembre 1935 lorsque Paul Gliddon, le propriétaire de la Quebec Miner Press, décide d'implanter un deuxième journal de langue anglaise en Abitibi. Gliddon possède déjà à ce moment un journal minier à Amos, le Quebec Miner.

La grande ruée minière du district aurifère de Val d'Or qui se déclenche en 1934 amène la Quebec Miner Press à publier un journal pour la communauté qui se constitue rapidement près des sources de l'Harricana, au coeur de l'Abitibi. Bourlamaque est créée en 1934 et Val d'Or en 1935. Les deux villes comptent déjà, lors du recensement de 1941, 5,930 habitants. Tout comme Rouvn-Noranda, l'autre centre minier de l'Abitibi-Témiscamingue, Val d'Or-Bourlamaque, abrite dès ses débuts une population très cos-Les Canadiens anglais et les immigrants forment en mopolite. 1941 tout près du tiers de la population. Suffisamment pour assurer l'existence du Val d'Or News. Les habitants de l'agglomération et des camps miniers environnants demeurent par contre trop peu nombreux pour faire vivre deux publications semblables. Aussi Gliddon cesse-t-il de publier le Quebec Miner lorsqu'il cède en novembre 1937 le Val d'Or News à C.M. Mc Leod, le rédacteur du journal. Le nouveau propriétaire change aussitôt le nom de l'hebdomadaire pour le rendre plus conforme à la réalité sociale de la vallée de l'or. Le journal se nomme dorénavant Val d'Or-Lamaque News.

Nous ignorons pratiquement tout de l'allure, du contenu et de l'orientation du journal. Nous n'avons pu en effet retrouver et consulter la collection de ce journal pour la période étudiée.

⁽⁴¹⁾ Les quelques renseignements que nous possédons sur ce journal proviennent du <u>Rouyn-Noranda Press</u>, 1935-1947, et de <u>Canadian Ad-</u> vertising, 1939-1947.

On peut quand même essaver d'imaginer le Val d'Or-Lamaque News en tenant compte de ce que nous savons de la région de Val d'Or de l'époque et de l'autre grand journal anglophone de la région, le Rouvn-Noranda Press. Le Val d'Or-Lamague News doit s'intéresser principalement aux mines de l'Abitibi-Témiscamingue et à la vie sociale de Val d'Or et de Bourlamaque. Il suit certainement de très près les activités minières et financières du Nord ontarien et de Toronto. Peut-être moins que le Rouyn-Noranda Press, à cause de son éloignement de l'Ontario et de l'origine plus diversifiée des compagnies minières oeuvrant dans la zone de Val d'Or. On peut également penser que le journal couvre les camps miniers de Malartic et de Cadillac, du moins jusqu'à la création du Goldfields Express à Malartic en 1940. On suppose aisément aussi que le Val d'Or-Lamaque News défend la libre entreprise et s'oppose aux organisations ouvrières sans pour autant tomber dans l'antisyndicalisme délirant du Rouyn-Noranda Press.

Son tirage de 2,570 copies en 1939 témoigne de la réelle implantation du journal dans son milieu. Il est légèrement devancé à cette date par <u>La Frontière</u> et le <u>Rouyn-Noranda Press</u>, les deux hebdomadaires de Rouyn. Le <u>Val d'Or-Lamaque News</u> s'est par contre imposé en Abitibi distançant facilement <u>La Gazette du</u> <u>Nord</u> alors en plein déclin. Le tirage du journal se stabilise à 2,614 copies durant toute la période de la guerre même s'il change à nouveau de propriétaire et de nom.

Mc Cleod vend en effet en 1939 au groupe de presse nordontarien Thompson, la Northern Broadcasting and Publishing Company de Timmins, ses deux journaux de la vallée de l'or, le <u>Val d'Or-Lamaque News et La Voix de Val d'Or</u>. Le groupe ontarien s'installe alors solidement à Val d'Or et en Abitibi-Témiscamingue. (42) Le journal anglophone de Val d'Or continue par la

⁽⁴²⁾ La Northern Broadcasting and Publishing Company possède aussi dans la région durant ces années les stations de radio de Rouyn, Val d'Or et Amos.

suite à connaître une existence agitée. Il change une troisième fois de nom vers la fin de la guerre, probablement en 1945, et fait place au <u>North Star Miner</u>. Puis le groupe Thompson se retire complètement de la région à la fin de la guerre. Le <u>North Star</u> <u>Miner</u> est emporté dans l'opération. Il disparaît en 1947 au profit d'un nouveau journal, le <u>Goldfields Star</u>, né de sa fusion avec le Goldfields Express de Malartic.

9) La Frontière, 1937-1950

La Frontière apparait à Rouyn le 24 juin 1937. Le lancement du journal le jour de la fête nationale des Canadiens français n'est pas le fruit du hasard. La création d'un hebdomadaire francophone à Rouyn, plus de dix ans après la naissance du centre minier, répond à un profond besoin.

La Frontière naît en effet de la réaction des notables nationalistes de la région minière devant le sort généralement réservé aux aspirations des Canadiens français. La devise du nouveau journal, "A la défense du sol et du sous-sol", illustre éloquemment l'esprit qui préside à sa création.

La Frontière est publiée par la Compagnie de publication de Rouyn que dirige un ardent nationaliste, Georges-Antoine Rioux. Eric Maurice gère la publication et Julien Morissette en est le rédacteur-en-chef et l'éditorialiste. Morissette imprime à La Frontière son style journalistique et son goût de la polémique.

Le journal naît dans une période de profondes mutations que subit la région de Rouyn au milieu des années 1930. (43) La zone de Rouyn-Noranda demeure jusqu'à 1935 environ une

⁽⁴³⁾ La naissance du journal est aussi évidémment indissociable de l'émergence durant ces années d'un puissant mouvement nationaliste au Québec et de la prise du pouvoir par l'Union nationale. La Frontière appuie le Bloc populaire en 1944, puis reste proche du parti de Maurice Duplessis.

annexe québécoise de l'Ontario minier pratiquement sans lien avec le reste de l'Abitibi-Témiscamingue. Les villes minières jumelles comptent en 1931 autant d'anglophones et d'immigrants européens que de Canadiens français. La situation linguistique et sociale change toutefois radicalement en quelques années. Les plans de colonisation de la crise économique amènent la création de 1932 à 1937 de plus d'une douzaine de paroissses tout autour des villes minières, véritable réservoir de main d'oeuvre pour les compagnies minières et forestières de la région. D'autre part la mine Noranda expulse plusieurs centaines de travailleurs îmmigrants à la suite de la grève de 1934. Les Canadiens francais, jusque là tenus à l'écart du monde minier, pénètrent en masse dans les mines durant ces années. L'arrivée rapide de milliers de Canadiens français en provenance du sud du Québec modifie sensiblement la structure socio-linguistique du district minier. La vie de la région de Rouvn continue pourtant d'être dominée par les anglophones qui contrôlent les activités économiques.

Rien n'illustre mieux la situation pour les milieux nationalistes que l'état de la presse régionale. Trois des quatre journaux publiés en Abitibi-Témiscamingue sont de langue anglaise. (44) L'autre, <u>La Gazette du Nord</u>, a perdu une partie de son influence et reste l'organe de l'Abitibi rural. La population francophone largement majoritaire dans Rouyn-Noranda en 1937 se trouve dépourvue de moyen d'information. La création de La Frontière représente dans ce conteste une réaction de défense devant cette domination des journaux anglophones, journaux parfois hostiles au fait français. (45)

⁽⁴⁴⁾ Il s'agit du <u>Rouyn-Noranda Press</u>, du <u>Quebec Miner</u> et du <u>Val d'Or</u> <u>News</u>. Le <u>Quebec Miner</u> disparaît quelque temps après la naissance de <u>La Frontière</u>.

^{(45) &}quot;Non seulement les Canadiens français n'avaient pas d'organe pour eux, mais ils en avaient contre eux. Une réaction s'imposait. <u>La</u> <u>Frontière</u> est née de ce besoin de réaction". <u>La Frontière</u>, vol. 5, no. 1, 19 juin 1941, p. 3.

La Frontière constitue ainsi dès sa naissance un journal d'opinion voué à la défense des intérêts de la communauté canadienne-française de la région de Rouyn "particulièrement menacée de tomber sous le joug du capital étranger". La publication se fixe une ligne de conduite précise: elle sera "catholique d'inspiration française et d'inspiration régionaliste". (46) L'hebdomadaire consacre la presque totalité de la première page de son numéro de lancement à définir ses principes d'action.

La Frontière entend particiciper à la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise catholique dans la région de Rouyn où la proximité de l'Ontario facilite l'infiltration d'un "esprit nouveau qui amoindrit, chez la jeunesse surtout, l'esprit de foi ancestral". Le journal croit nécessaire de concentrer ses efforts dans les villes minières où la population francophone lui semble particulièrement vulnérable devant les mirages de la société industrielle américaine:

> Dans nos petites villes minières, le besoin d'un journal catholique est encore plus grand. La population de langue française, particulièrement la classe ouvrière, est en contact quotidien avec un bon nombre d'employeurs, dont le seul dieu est l'or, et avec des étrangers qui se font trop souvent les propagandistes d'une doctrine sociale contraire aux principes de l'Eglise. (...) Elle mettra les ouvriers en garde contre les dangers de certains meneurs étrangers communistes ou communisants en leur donnant les enseignements sociaux de l'Eglise et en les défendant à l'occasion d'un capitalisme trop accapareur. (47)

La Frontière veut aussi lutter pour le respect des droits des Canadiens français régulièrement bafoués par la minorité

1 3.

⁽⁴⁶⁾ La Frontière, vol. 1, no. 1, 24 juin 1937, p. 1

^{(47) &}lt;u>Idem</u>

anglophone qui contrôle l'économie régionale:

Elle n'est pas fondée dans l'intention de faire la guerre à la population anglo-canadienne. Elle bataillera sans doute, mais non pour ôter aux autres leur part du soleil. Elle travaillera tout simplement pour que la classe agricole et la classe ouvrière de langue française n'aient pas sur ce sol québécois à courber la tête devant l'Anglais et l'étranger. Elle verra à faire respecter, au moins dans cette partie du Québec, les droits acquis depuis la conquête. (48)

La Frontière se considère enfin comme un journal régionaliste. L'hebdomadaire fera donc "connaître à l'extérieur les richesses de cette région nouvelle sur laquelle avant longtemps tous les yeux du Québec seront tournés." (49)

La Frontière en fait ne se montre ni plus ni moins régionaliste que par exemple la <u>Gazette du Nord</u> ou le <u>Rouyn-Noranda</u> <u>Press.</u> Les principaux journaux régionaux se font régulièrement un devoir de faire connaître aux gouvernements et aux investisseurs les immenses richesses naturelles et les vastes possibilités de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Chaque publication défend les besoins spécifiques de sa communauté. La Frontière intervient ainsi constamment auprès des gouvernements en faveur du développement de la région de Rouyn et de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Le journal réclame des routes, des écoles, des hôpitaux pour la région et l'appui total du gouvernement à la consolidation des paroisses rurales créées autour des villes jumelles durant la crise économique.

Le peu d'importance qu'accorde le journal au secteur minier étonne par contre. Hebdomadaire de l'une des principales régions minières du Canada, <u>La Frontière</u> se préoccupe somme toute assez peu du domaine minier. Elle rend compte bien sûr des principaux événements survenant dans les mines de Rouyn. Il faut quand même attendre l'après-guerre avant de voir apparaître une chronique consacrée aux activités minières. La Frontière, contrai-

(48) <u>Idem</u>

^{(49) &}lt;u>Idem</u>

rement aux autres journaux des villes minières de la région, se prononce rarement en éditorial sur les grands débats concernant l'industrie minière régionale et canadienne. Le journal intervient uniquement, et encore là de manière réservée par rapport aux journaux anglophones, dans les problèmes de relations de travail. Cela tient, en grande partie, croyons-nous, à l'ignorance du monde des mines, des dirigeants de La Frontière. L'éditorialiste du journal, Julien Morissette, ne connaît visiblement rien aux structures de fonctionnement de l'industrie minière du pays et semble assez peu au courant de l'évolution de la conjoncture dans le secteur minier. Il doit rarement consulter des publications minières spécialisées. Le rédacteur de La Frontière se passionne avant tout pour les débats politiques qu'il suit dans la presse francophone du Québec. Les quelques éditoriaux traitant des mines sont le plus souvent reproduits d'autres journaux québécois. (50) L'absence de politique minière régionale de La Frontière tient aussi à la vocation première du journal. Car La Frontière, plus qu'un organe de presse régionaliste, constitue un journal régional nationaliste d'inspiration catholique.

La Frontière se distingue dans un premier temps par sa ferveur nationaliste. Les fondateurs du journal se préoccupent essentiellement au départ de la reconnaissance des droits de la communauté canadienne-française de Rouyn menacée dans sa culture. La Frontière se porte ainsi constamment, de sa naissance jusqu'à la fin de la guerre, à la défense du fait français. Elle s'en prend par exemple aux mines de Rouyn qui font souvent preuve de discrimination envers les travailleurs canadiens-français. (51)

⁽⁵⁰⁾ Mentionnons entre autres des articles de Marcel Clément du <u>Canada</u>, d'Emile Benoist du <u>Devoir</u> et de Pierre Durocher de <u>Notre Temps</u>.

^{(51) (...) &}quot;Il est grand temps dans certaines mines que l'on mette à la raison certains "shift-bosses" ou autres plus ou moins gros "bosses" qui se laissent trop guider par leur morgue et leur fanatisme. La Frontière, vol. 4 no. 49, 22 mai 1941, p. 12.

La Frontière, dans son incessant combat d'affirmation des droits des francophones, croise le fer à plusieurs reprises avec le Rouyn-Noranda Press. Une dure lutte d'influence oppose à la fin des années 1930 les nationalistes de Rouyn et un groupe de notables anglophones animé par le propriétaire du journal de langue anglaise au sujet du contrôle de la radio locale. Le groupe de D.A. Jones demande en 1938 au gouvernement fédéral un permis pour une radio bilingue à Rouyn affiliée au réseau anglais de la radio d'état. La Frontière après une campagne de presse obtient que plusieurs francophones éminents, dont le maire de Rouyn, participent à la gestion du poste CKRN qui entre en ondes le 9 février 1939. (52) Elle veille ensuite à ce que la programmation reflète fidèlement le caractère bilingue de la station de radio. Le journal réclame sans cesse dans les années qui suivent que CKRN transfère son affiliation au réseau français de Radio-Canada. La Frontière s'oppose aussi dans ces années à la mainmise ontarienne sur la radio régionale:

> Selon nos informations il est vrai qu'il existe dans le nord de la province voisine une espèce de "trust" de la radio. (...) Il a étendu ses filets jusqu'à Val d'Or et depuis plusieurs mois, il fait des pieds et des mains pour s'emparer du poste de Rouyn. C'est grâce à certains Canadiens français de la Cie Radiodiffusion de Rouyn-Noranda s'il n'a pas encore réussi.

⁽⁵²⁾ La composition du conseil de direction de la Compagnie de Radiodiffusion Limitée illustre bien le compromis intervenu entre les deux groupes. On y retrouve les principaux notables francophones et anglophones du Rouyn-Noranda de l'époque: Lucien Labelle, Paul Cuddihy, Frédéric Hébert, Nelson Pinder, J.D. Thibault, D.A. Jones et le maire de Rouyn, J.O. Tardif qui agit comme gérant-général de CKRN. La Frontière, vol 2, no. 37, 2 mars 1939.

(...) Mais cela à <u>La Frontière</u> nous ne l'ignorons pas et nous voyons dans ce "trust " une nouvelle menace à l'élément canadien-français de la région. S'il faut que jamais cet éditeur propriétaire s'empare de CKRN, nous sommes foutus pour toujours et nous aurons bien peu de chance d'obtenir le réseau français. (53)

La Frontière s'implique aussi activement durant cette période dans les grandes batailles du Canada français. Elle prend par exemple durant la guerre la tête de la campagne locale contre la conscription. Là encore le journal trouve le <u>Rouyn-Noranda</u> <u>Press</u> sur sa route. L'hebdomadaire anglophone, partisan de l'effort de guerre canadien, accuse <u>La Frontière</u> de trahir la patrie. La rivalité entre les deux publications de la métropole minière a atteint sans doute son sommet lors de cette polémique:

> (...) Nous n'avons jamais gardé d'amertume des quelques coups que nous avons pu nous porter de part et d'autre. Ce nous est infiniment plus désagréable de le voir fausser les faits consciemment ou inconsciemment, pour présenter à ses lecteurs le Québec sous un jour qui n'est pas, et pour se lancer dans des commentaires encore plus injurieux que ceux dont on a l'habitude au Telegram de Toronto ou dans d'autre feuille de ce calibre et de ce jaunisme puant. (...) il ne cesse pas de dire qu'il veut l'union; qu'il quitte d'abord la piste de la zizanie, de la calomnie et de la chicane. (54)

Le nationalisme du journal se fait moins revendicateur dans l'après-guerre. Née de la réaction des notables nationalistes de Rouyn devant la mainmise anglophone sur la presse régionale, triste illustration pour eux de la dépendance culturelle de la communauté francophone de la région, La Frontière porte le combat

^{(53) &}lt;u>La Frontière</u>, vol. 4 no. 27, 19 décembre 1930, p.3. Le journal fait allusion à la Northern Broadcasting and Publishing Corporation de Timmins.

⁽⁵⁴⁾ La Frontière, vol. 5, no. 47, 7 mai 1942, p.3

sur ce terrain. Elle s'impose en quelques années comme le principal instrument de promotion sociale et culturelle des Canadiens français. Le journal se trouve sur la première ligue de la bataille pour freiner la pénétration ontarienne dans la région de Rouyn. La Frontière réussit à réduire l'influence du Rouyn-Noranda Press et à contrer la tentative de la communauté anglophone de monopoliser la radio locale. Rouvn s'affirme au milieu des années 1940 comme un grand centre francophone aux portes de l'Ontario. La province voisine continue d'exercer une attirance culturelle, mais celle-ci va en décroissant avec l'arrivée des années 1940. Le caractère français de Rouvn-Noranda est chose reconnue dans l'aprèsguerre. Le Rouyn-Noranda Press cesse d'ailleurs de chercher querelle aux nationalistes et à La Frontière à ce sujet. Les deux journaux s'emploient plutôt à partir de la fin de la guerre à dénoncer de façon très systématique l'influence croissante en Abitibi-Témiscamingue de mouvements contestant l'ordre social établi.

La Frontière, qui "a toujours été contre les mouvements subversifs de quelque nature qu'ils soient" et qui a "toujours prêché l'ordre", (55) s'oppose de façon de plus en plus systématique dans l'après-guerre aux mouvements de contestation sociale. L'hebdomadaire de Rouyn participe à la fin des années 1940 avec La Gazette du Nord à la grande campagne de la hiérarchie catholique régionale pour réaffirmer la primauté de la doctrine sociale de l'Eglise.

^{(55) &}lt;u>La Frontière</u>, vol. 11, no. 42, 1 avril 1948, p. 3. Le journal par exemple s'avère un fervent partisan de l'application rigoureuse de la loi du Cadenas. "Cette loi-là, gardons-la, car après tout, nous devons avoir la liberté de défendre notre province contre la propagande de Moscou, où la seule liberté qui existe présentement, c'est de choisir entre Lénine ou le poteau d'exécution". <u>La Frontière</u>, vol. l, no. 40, 24 mars 1938, p. 3

La Frontière se transforme durant quelques années en un organe de combat catholique. Elle dénonce tout mouvement dont l'idéologie ou l'action va à l'encontre de la conception catholique de l'organisation sociale. Le journal s'oppose ainsi à l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers, le grand syndicat américain qui s'implante dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue à partir de 1944. La Frontière s'en prend à l'orientation communiste des dirigeants syndicaux et met les ouvriers en garde contre leurs agissements.

On nous a appris l'autre jour que la poignée de communistes militants du Nord-Ouest québécois était déjà organisée en comités d'action, c'est-à-dire en cellules bien entrainées, y compris les mitraillettes qui ont paralysé Prague au moment du "coup" de février. On ne saurait trouver meilleure preuve de l'éducation adéquate que peuvent dispenser sur le sol canadien Robinson et ses pareils. Les centres miniers des deux grandes provinces, de l'Ontario principalement, sont devenus des points dangereux pour la paix sociale, parce qu'on y a laissé des émissaires de l'étranger y préparer un climat révolutionnaire. (56)

Cette campagne des deux grandes publications françaises de la région pour imposer dans le débat social la primauté de l'enseignement de l'Eglise catholique vise beaucoup plus à réduire l'influence du Crédit Social que celle de quelques chefs syndicaux soupçonnés de sympathies communistes. La Frontière, et La <u>Gazette du Nord</u> dénoncent d'ailleurs de front durant ces années le communisme et la doctrine créditiste, assimilant régulièrement l'une à l'autre. La Frontière se démarque pourtant de La Gazette <u>du Nord</u> par la férocité et l'intensité de son combat. Julien Morissette entreprend en page éditoriale une véritable campagne personnelle contre l'Union des Electeurs qu'il accuse de prêcher la lutte et la haine entre classes sociales:

⁽⁵⁶⁾ La Frontière, vol. 11, no. 45, 22 avril 1948, p. 3. Reid Robinson est à l'époque vice-président international du Mine-Mill. Le journal ne s'oppose pas pour autant au principe du syndicalisme. "S'il faut dans

Nous savons le mal qu'il a fait ici dans notre région. Nous savons comment il a faussé les esprits, comment il mêle habilement aux choses les plus sacrées de la religion les choses les plus basses de la politique, comment il soulève les luttes de classes, quelle haine il fait naître entre des gens appelés pourtant à vivre en paix dans la société, quel fanatisme étroit il répand chez ses adeptes.

(...) On ne prêche pas en vain, comme le font les créditistes, la lutte des classes; on n'essaie pas en vain de déformer l'Evangile et de faire oublier qu'il y a toujours des pauvres parmi nous sans qu'un jour on en arrive à former un état d'esprit prêt à demander l'égalité des classes et des richesses. (...) Or c'est précisément par le côté monétaire et économique que le Crédit social dans ses conséquences et ses applications peut conduire au communisme. (57)

La dureté de <u>La Frontière</u> s'explique par la crainte qui s'empare des élites politiques nationalistes et de la hiérarchie catholique de l'Abitibi-Témiscamingue devant les succès du mouvement créditiste dans l'après-guerre. L'Union des Electeurs leur semble dangereuse en ce qu'elle remet en cause l'ordre établi au sein de la société canadienne-française catholique de la région. <u>La Frontière</u>, journal nationaliste et catholique, se fait l'écho des craintes et de l'hostilité des groupes dominants de cette société.

notre région des unions ouvrières-ce dont nous ne doutons pas-on devrait prendre des mesures pour que s'introduisent de préférence les syndicats nationaux". (...) "Nos mineurs auraient là, il semble, un mouvement syndical bien à eux, conforme à leur mentalité et capable de résoudre leurs problèmes particuliers" <u>La Frontière</u>, vol. 6 no. 47, 6 mai 1943, p. 3; vol. 8, no. 40, 25 mars 1945, p. 9. Nous examinons plus en détail l'attitude de <u>La Frontière</u> vis-à-vis du syndicalisme minier dans une autre étude en préparation. Voir la note 38.

^{(57) &}lt;u>La Frontière</u>, vol. 11, no. 14, 18 septembre 1947, p. 3, vol. 11, no. 32, 22 février 1948, p. 3. Julien Morissette, qui signe en page éditoriale une chronique humoristique sous le nom de Pingouin, tourne carrément en ridicule le Crédit social et son chef québécois Louis Even. Il invente pour ce faire le personnage de dividendine: "Dividendine: ma maîtresse en Crédit social m'a fait une scène, presqu'une crise! Un peu plus et elle me mettait à la porte de l'école. Imaginez qu'elle m'avait demandé la définition du dividende national. Je ne me rappelais pas le texte exact du manuel scolaire et je répondis: le dividende..., le dividende c'est ce que M. Louis Even retire en le promettant aux autres." La Frontière, vol. 11, no. 38, 4 mars 1948, p. 3.

La Frontière apparait plus de dix ans après la naissance du camp minier de Rouyn. Elle vient répondre à un profond besoin de la communauté francophone de la région minière. Il s'agit de donner un moyen d'intervention et de pression aux Canadiens français dans le développement de Rouyn-Noranda. Le journal constitue donc beaucoup plus au départ un instrument d'expression culturelle qu'une entreprise commerciale.

La Frontière connait pourtant un succès de presse immédiat. Le journal, trois ans seulement après sa fondation, domine déjà avec ses 3,148 copies la presse de l'Abitibi-Témiscamingue. La Frontière demeure la seule publication à ne pratiquement pas connaître de fléchissement de son tirage durant la guerre. Sa circulation augmente plutôt de manière continue: 3,148 copies en 1940, 3,512 en 1944, 4,207 en 1946, 5,053 en 1948 et 6,705 en 1949. La Frontière s'impose en une décennie comme le grand journal de la région. Elle distance nettement toutes les autres publications. C'est en fait le seul journal à franchir durant les années étudiées le cap des 5,000 copies vendues. Son tirage démontre à n'en pas douter la réussite économique de La Frontière.

Le succès du journal se reflète aussi dans la qualité et la diversité de son contenu. <u>La Frontière</u> compte huit pages lors de sa création. Elle augmente par la suite sans cesse l'importance de son contenu qui passe à 12, à 16 puis à 18 pages en 1947. Le journal publie en 1949 20 pages, parfois 24 en trois cahiers. Le contenu de <u>La Frontière</u> se diversifie et se régionalise également avec les années. On voit apparaître une page minière, une section féminine et une colonne sur la vie politique canadienne, "Lettre d'Ottawa". L'hebdomadaire comprend des chroniques régulières sur la vie locale à Amos, Val d'Or, Malartic et au Témiscamingue. <u>La Frontière</u>, sous la direction d'Eric Maurice et de Julien Morissette, devient en peu de temps un journal régional de grande qualité tant par son contenu que dans sa présentation.

La Frontière fait preuve à tous égards d'une étonnante stabilité. Son développement ne connait aucune période de faiblesse. Pratiquement tous les journaux de la région changent une ou plusieurs fois de propriétaire ou de directeur au cours de leur existence. La fin des années 1940 s'avère particulièrement active dans ce domaine. <u>La Frontière</u> fait exception à la règle. (58) L'hebdomadaire de Rouyn passe le cap des années 1950 au sommet de son prestige et son influence qui s'étendent incontestablement à l'ensemble de la région. <u>La Frontière</u> demeure également à l'époque la seule publication d'envergure régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

10) La Voix de Val d'Or, 1938-1942 (59)

En mars 1938, C.M. McLeod, le propriétaire du <u>Val d'Or-</u> <u>Lamaque News</u>, fonde <u>La Voix de Val d'Or</u> afin de rejoindre la population francophone de la vallée de l'or. Jean-Charles Daoust, un journaliste du <u>Droit</u> d'Ottawa, en prend la direction.

Le journal devient l'année suivante la propriété de la Northern Broadcasting and Publishing Company en même temps que le <u>Val d'Or-Lamaque News</u>. Le changement de propriétaire modifie sensiblement la vocation de <u>La Voix de Val d'Or</u>. (60) L'hebdomadaire, que dirige maintenant R.L. Lemaire, dessert également à partir du milieu de 1939 la communauté francophone de Timmins, là où est installé le groupe de presse propriétaire. La circulation du journal se chiffre à 3,600 copies à la fin de 1939 dont 1,383 sont écoulées à Val d'Or. Le sommet est atteint au milieu de 1930 avec un tirage de 4,000 copies.

^{(58) &}lt;u>La Frontière</u> sera quand même vendue en 1953 à une congrégation religieuse, les Oblats, qui possède déjà <u>Le Droit</u> d'Ottawa. Mais Julien Morissette continue de diriger le journal dont l'orientation nationaliste et catholique initiale est maintenue.

⁽⁵⁹⁾ Les renseignements que nous possédons sur <u>La Voix de Val d'Or</u> sont tirés de <u>La Frontière</u>, 1938-1942, du <u>Rouyn-Noranda Press</u>, 1938-1942 et de <u>Canadian Advertising</u>, 1938-1942.

⁽⁶⁰⁾ Il se peut aussi que le nom du journal soit légèrement modifié par la même occasion. <u>Canadian Advertising</u> nomme en effet parfois le journal La Voix Populaire.

On peut se demander comment <u>La Voix de Val d'Or</u> parvient à répondre adéquatement aux besoins de deux communautés aussi éloignées et différentes que celles de Timmins et de Val d'Or. Toutes deux vivent dans des régions-ressources du Canada central dominées par l'entreprise minière. Mais là s'arrête la similitude, car tout sépare la minorité francophone de l'Ontario et la communauté canadienne-française de l'Abitibi-Témiscamingue minier.

C'est tout ce que nous savons du journal qui paraît à Val d'Or pendant un peu plus de trois ans. Nous ignorons par exemple, chose importante, si <u>La Voix de Val d'Or</u> constitue une simple adaptation française du <u>Val d'Or-Lamaque News</u> et par la suite du <u>Timmins Daily Press</u> également ou, au contraire, une publication au contenu vraiment original. On peut toutefois facilement croire que les éditeurs, profitant de la faiblesse de <u>La Gazette du Nord</u>, tentent d'implanter un deuxième hebdomadaire francophone en Abitibi. L'entreprise ne connait pourtant pas le succès escompté. <u>La Voix de Val d'Or</u> s'avère déficitaire au bout de quelques années. Le journal, dont le tirage est tombé à 2,200 copies, cesse de paraître en avril 1941.

11) Dial, 1938-(!)

On signale la publication à Rouyn en 1938 de <u>Dial</u>. La tentative de créer un deuxième journal de langue anglaise dans la métropole minière semble avorter rapidement. <u>Dial</u> doit probablement disparaître après quelques numéros. On ne fait en effet mention de <u>Dial</u> qu'une seule fois dans un répertoire de journaux. (61)

<u>Le Rouyn-Noranda Press</u> est à cette date trop solidement établi dans la communauté anglophone du district minier pour qu'une nouvelle publication espère lui ravir une partie de son marché.

⁽⁶⁰⁾ A. Beaulieu et J. Hamelin, <u>Les journaux du Québec de 1764 à 1964</u>, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965.

12) Le Journal d'Amos/Le Progrès de l'Abitibi, 1938-1945 (62)

La Frontière salue en avril 1938 la parution d'un nouveau journal à Amos, <u>Le Progrès de l'Abitibi</u>, qui vient prendre la sucession du <u>Journal d'Amos</u>. Le journal veut sortir de la région d'Amos et rejoindre l'ensemble de la population abitibienne.

Nous ignorons pratiquement tout de ce journal, et du <u>Journal d'Amos</u> encore plus, sinon qu'il disparaît à l'automne 1945. On constate quand même que, tout comme <u>La Voix de Val d'Or</u>, sa prériode d'existence coincide avec les années de léthargie de <u>La</u> Gazette du Nord.

13) The Goldfields Express, 1940-1947 (63)

Le <u>Goldfields Express</u> voit le jour en décembre 1940. Le journal, propriété de la Goldfields Printing Company, est publié et imprimé à Malartic.

Le camp minier qui surgit dans le canton Fournière avec la mise en production en 1935 de la Canadian Malartic Gold Mines Limited se peuple rapidement par la suite avec l'ouverture de plusieurs autres mines dans les cantons voisins. Malartic, érigée en ville en 1939, compte 2,895 habitants en 1941 et la population du camp minier voisin de Cadillac se chiffre à 989 personnes. Et tout comme à Rouyn et à Val d'Or auparavant, un journal de langue anglaise appraît dans la ville minière quelques années après sa création.

⁽⁶²⁾ Les informations sur le journal nous sont fournies par <u>La Frontière</u>, 1938-1945 et <u>Canadian Advertising</u>, 1938-1945. <u>Le Progrès de</u> <u>l'Abitibi</u> est dirigé par R. Mongeau.

⁽⁶³⁾ Les renseignements sur le <u>Goldfields Express</u> proviennent du <u>Rouyn-</u> Noranda Press, 1940-1947 et de Canadian Advertising, 1940-1947.

Nous sommes encore ici réduits à des hypothèses quant au contenu et à l'orientation du Journal.

Le <u>Goldfields Express</u> ressemble sans doute au <u>Val d'Or-</u> <u>Lamaque News</u> et dans une moindre mesure au <u>Rouyn-Noranda</u> <u>Press</u>.

On peut supposer également que l'hebdomadaire est plus centré sur les événements locaux que les deux autres journaux anglophones de la région. Le tirage du <u>Goldfields Express</u> demeure stable autour de 1,000 copies jusqu'à 1947, date de sa fusion avec le <u>North Star Miner</u>. Les deux publications disparaissent alors pour faire place au Goldfields Star.

14) The Temiscaming Visitor, 1944-1947. (64)

Le <u>Temiscaming Visitor</u> parait pour la première fois au milieu de 1944 à Témiscaming. La ville forestière située à l'extrémité sud du lac Témiscamingue et collée à l'ontario est érigée en 1920 par la Riordon Pulp and Paper Company. La compagnie y construit un moulin à papier pour usiner le bois coupé sur les concessions de sa division Kipawa. La population de la ville, que contrôle La Canadian International Paper à partir de 1925, est majoritairement de langue anglaise.

Le <u>Temiscaming Visitor</u> ne constitue pas à vrai dire un journal local issu de la communauté de Témiscaming. Il s'agit plutôt d'une des éditions locales du <u>Sturgeon Falls Times</u>, un hebdomadaire ontarien. Le tirage du journal se chiffre à 667 copies en 1945. Il est de 546 copies en 1947 lorsque A. Kierstead, le propriétaire du <u>Sturgeon Falls Times</u>, met un terme à l'expérience d'une édition locale pour la communauté anglophone du sud du Témiscamingue.

⁽⁶⁴⁾ Les quelques détails sur le journal de Témiscaming nous viennent de Canadian Advertising, 1944-1947.

Nous ne savons rien de plus du <u>Temiscaming Visitor</u>, le seul journal témiscamien repéré pour la période que nous étudions.

15) L'Etoile de l'Abitibi, 1946. (65)

La Frontière signale en janvier 1946 l'existence depuis quelque temps à Val d'Or d'une nouvelle publication du nom de <u>l'Etoile de l'Abitibi</u>. L'hebdomadaire de Rouyn précise en éditorial qu'il s'agit en fait d'une traduction "en petit nègre" du <u>North Star</u> <u>Miner</u>. Les éditeurs valdoriens tentent sans doute de courtiser les lecteurs francophones de l'Abitibi. <u>La Gazette du Nord</u> en effet n'est pas encore à cette date sortie de sa longue période d'anémie.

Les événements se précipitent toutefois à partir de juin 1946. Hector Authier entreprend une énergique réanimation de La Gazette du Nord. Il achète l'imprimerie de l'Abitibi Printing and Publishing Company, la société qui édite le <u>North Star Miner</u> et <u>l'Etoile de l'Abitibi</u>. Authier obtient dans la transaction le nouveau journal valdorien. <u>La Gazette du Nord</u> s'installe alors à Val d'Or et absorbe l'Etoile de l'Abitibi.

16) The Goldfields Star/The Val d'Or Star, 1947-1950 (66)

Le <u>North Star Miner</u>, amputé de son édition française et privé d'imprimerie par suite des multiples transactions qui agitent le monde de la presse abitibienne dans l'après-guerre, disparaît à son tour en 1947.

Tout porte à croire que la société Goldfields Printing, qui posséde une imprimerie et publie le <u>Goldfields Express</u> à Malartic, achète le <u>North Star Miner</u> au début de 1947. Les éditeurs, G.G. Yates et T.J. Hunter, fusionnent alors les deux journaux afin de ne

65

⁽⁶⁵⁾ Seule <u>La Frontière</u> fait mention de ce journal à quelques reprises en 1946.

⁽⁶⁶⁾ Les informations sur ce journal proviennent du <u>Rouyn-Noranda</u> <u>Press</u>, 1947-1950 et de <u>Canadian Advertising</u>, 1947-1950.

publier qu'un seul hebdomadaire pour la communauté anglophone de l'Abitibi minier. La nouvelle publication, le <u>Goldfields Star</u>, change de nom au cours de 1948 pour s'appeler le <u>Val d'Or Star</u>. Le tirage du journal en 1949, 3,675 copies, correspond pratiquement aux tirages combinés du <u>North Star Miner</u> et du <u>Goldfields</u> <u>Express</u> au moment de leur fusion.

Nous ne connaissons rien de plus du <u>Val d'Or Star</u>. Il faut quand même le considérer comme l'héritier du <u>Val d'Or News</u> fondé en 1935 pour promouvoir le développement des mines de Val d'Or et de Malartic et pour informer la communauté minière de l'Abitibi. Du <u>Val d'Or News</u> au <u>North Star Miner</u>, de ce dernier au <u>Goldfields Star</u> puis au <u>Val d'Or Star</u>, il y a sans contredit, malgré cinq changements de nom et plusieurs transferts de propriété, une filiation directe. Ces journaux demeurent la propriété de groupes anglophones, ontariens habituellement, dont la vision du développement et les intérêts coincident avec ceux des compagnies minières de l'Abitibi-Témiscamingue.

La véritable mutation de la presse anglophone de l'Abitibi va survenir aux débuts des années 1950 lorsque le <u>Val d'Or Star</u> passe aux mains de Canadiens français. Le groupe Lebonfon, qui publie depuis 1951 <u>L'Echo Abitibien</u>, en prend en effet le contrôle en 1953.

17) Pays Neufs, 1949 - (!)

Pays Neufs voit le jour à Rouyn au début de 1949. Son tirage un an plus tard s'élève à 2,785 copies.

Nous ne savons rien de plus de ce journal qui apparaît à la toute fin de la période qui nous intéresse sinon que <u>La Frontière</u> associe à l'époque Télesphore Nadon, son directeur, à l'Union des Electeurs de Louis. Even. (67) Tout laisse penser également que la publication connait une courte existence.

^{(67) &}lt;u>La Frontière</u>, vol. 11, no. 32, 22 janvier 1948. <u>Canadian Advertising</u> 1949-1950.

EPILOGUE

Le développement de la presse en Abitibi-Témiscamingue de 1920 à 1950 reste inséparable de la croissance rapide que connait la région durant la même période. La population régionale passe en trente ans de 26,571 habitants à 141,458. Le visage de l'Abitibi-Témiscamingue prend forme durant ces années d'intense peuplement. Il en va de même de la presse. Les principaux journaux existant aujourd'hui dans la région naissent durant cette période. Ils sont déjà solidement établis dans leur communauté à l'orée des années 1950. Le portrait de la presse régionale apparait alors clairement esquissé.

On doit au départ constater qu'aucun journal ne voit le jour au Vieux-Témiscamingue durant la période étudiée. La brève expérience du <u>Temiscaming Visitor</u> demeure une exception à l'image de la communauté anglophone de la ville forestière du sud Témiscamingue. La faiblesse et la dispersion de la population témiscamienne expliquent très certainement cet état de chose.

La première publication régionale apparait en 1920 à Amos, chef-lieu de l'Abitibi de colonisation. <u>La Gazette du</u> <u>Nord</u> connait une existence assez déconcertante. L'hebdomadaire d'Amos constitue au début des années 1930 la seule publication véritablement implantée en Abitibi-Témiscamingue. Son contenu se diversifie quelques années après sa création pour rejoindre un bassin de population comprenant l'Abitibi, la région minière de Rouyn, le Témiscamingue, le Nord ontarien et la Haute-Mauricie. <u>La Gazette du Nord</u>, au lieu de consolider sa position dominante dans la presse de la région, amorce au contraire à partir du milieu des années 1930 une longue période de déclin qui ne prend fin que dans l'après-guerre. Ces dix ans de léthargie s'expliquent difficilement autrement que par la personnalité du propriétaire du journal, Hector Authier. L'éditeur délaisse peut-être trop souvent la publication pour consacrer ses énergies à la politique et aux affaires. Cette décennie d'anémie de <u>La Gazette du Nord</u> permet la naissance de plusieurs journaux qui tentent de lui ravir le marché francophone de l'Abitibi. Ces journaux, <u>La Voix de Val</u> <u>d'Or, Le Progrès de l'Abitibi</u> et <u>L'Etoile de l'Abitibi</u>, ne durent que quelques années puis disparaissent. <u>La Gazette du Nord</u> renoue avec les lecteurs abitibiens lorsqu'Authier réanime le journal à partir de 1945. Une autre publication s'est solidement installée entretemps en tête de la presse régionale.

Pratiquement tous les autres journaux créés en Abitibi-Témiscamingue durant ces années s'établissent dans les centres miniers. Le regroupement des mines de la région le long d'une étroite faille minéralisée séparant le Témiscamingue de l'Abitibi amène de fortes concentrations de population propices à l'existence de journaux. Le débordement à partir de 1924 du monde minier ontarien dans la région québécoise limitrophe entraîne une présence anglophone très marquée, particulièrement durant les quinze premières années du "boom" minier. La domination de l'économie de la zone minière de l'Abitibi-Témiscamingue par des compagnies d'origine ontarienne et américaine se reflète au niveau de la presse. Les journaux anglophones pénètrent dans la région avec le développement minier.

L'agglomération de Rouyn-Noranda nait la première autour de 1926. Plusieurs publications se succèdent à Rouyn avant que le Rouyn-Noranda Press s'implante réellement dans la communauté minière. L'ouverture, plusieurs années plus tard, des districts miniers de Val d'Or et de Malartic déclenche une nouvelle cascade de journaux anglophones. Quatre publications paraissent de 1932 à 1947 à Val d'Or et Malartic avant que le Val d'Or Star s'installe définitivement dans la communauté anglophone de ces deux centres miniers. Au total dix publications d'expression anglaise prennent pied dans les villes minières en vingt ans. Beaucoup ne cherchent qu'à créer puis à entretenir l'envoûtement des investisseurs pour la nouvelle région minière. Elles disparaissent rapidement ou se transforment en journaux miniers. Seules les organisations de presse qui décident de véritablement s'enraciner dans les communautés minières vont demeurer à la fin de la période.

En réaction à cette éclosion d'une presse anglophone vivante dans les districts miniers, <u>La Frontière</u> est fondée à Rouyn en 1937 par les éléments nationalistes de la bourgeoisie canadiennefrançaise. La création de <u>La Frontière</u> s'avère d'autant plus nécessaire à l'époque que la léthargie de <u>La Gazette du Nord</u> a réduit considérablement la présence francophone dans la presse régionale. Le journal s'impose en peu de temps comme porte-parole de la communauté francophone de la métropole minière. <u>La Frontière</u> devient en un peu plus de dix ans le grand hebdomadaire de l'Abitibi-Témiscamingue, tant par son tirage que par son rayonnement.

La région se stabilise peu à peu au début des années 1950 après plus de quarante ans de développement continu. La presse régionale connait le même phénomène. On constate alors que seuls les grands centres miniers offrent en fin de compte un bassin de population suffisant pour assurer l'existence de journaux. Authier, en déménageant La Gazette du Nord d'Amos à Val d'Or lors de sa réorganisation, semble reconnaître cette réalité. En 1950 Rouyn-Noranda et Val d'Or-Bourlamaque, avec respectivement 24,305 et 11,145 habitants, sont devenus les principaux centres de décision de l'Abitibi-Témiscamingue. L'influence des deux agglomérations s'étend à toute la vie régionale. Les grands hebdomadaires de la région s'y sont établis par groupe de deux, La Frontière et le Rouyn-Noranda Press à Rouyn, le Val d'Or Star et La Gazette du Nord à Val d'Or. La presse régionale est donc en quelque sorte le reflet fidèle de la dualité sociale et linguistique des villes minières de l'Abitibi-Témiscamingue. Chaque communauté possède son journal dont l'orientation et le contenu témoignent de sa spécificité.

La presse anglophone se préoccupe surtout du monde minier, cadre de vie de la communauté anglo-canadienne de la région. Elle ignore pratiquement tout des problèmes particuliers de la société canadienne-française.

Les événements survenant dans le nord de l'Ontario l'intéressent à vrai dire beaucoup plus. Les journaux de langue anglaise entretiennent d'ailleurs jusqu'aux années 1940 des liens étroits avec la presse ontarienne. Les anglophones de l'Abitibi-Témiscamingue possèdent à l'époque de nombreuses affinités avec la société minière nord-ontarienne, ce qui facilite les rapprochements. La presse régionale d'expression anglaise connait son apogée à la fin des années 1930. Le tirage des journaux anglophones égale pratiquement alors celui de la presse francophone. On assiste par la suite au déclin ou au plafonnement des publications de langue anglaise. La population anglo-canadienne de la région se stabilise. L'écart entre les deux groupes linguistiques ne cesse de se creuser dans les villes minières à partir de la guerre. La communauté anglophone de l'Abitibi-Témiscamingue, malgré son caractère fortement minoritaire, possède pourtant en 1950 deux des grands hebdomadaires régionaux. Cela témoigne de sa force économique et de son influence.

La presse d'expression française proclame fièrement son inspiration catholique et son nationalisme. <u>La Frontière</u> fait preuve toutefois de plus de combativité dans la défense des droits des francophones que <u>La Gazette du Nord</u>. Cela s'explique par la force d'attraction culturelle qu'exerce l'Ontario sur la région de Rouyn. Les interventions des deux journaux dans les grands débats sociaux s'inspirent de la doctrine sociale de l'Eglise catholique. La presse francophone défend avec une remarquable constance la conception de l'organisation sociale véhiculée à l'époque par l'épiscopat de la province.

Les journaux francophones s'intéressent à la vie de la société canadienne-française de l'Abitibi-Témiscamingue qui déborde largement le cadre des villes minières. Il en résulte entre autres une grande diversité de contenu et de couverture géographique. Ils suivent pourtant d'assez loin les activités minières. Leur connaissance du monde minier, même régional, demeure limitée. L'absence presque complète des Canadiens français de l'industrie minière ailleurs qu'au niveau du travail salarié explique en partie le peu de place occupée par les mines dans la presse francophone en dehors du domaine des relations de travail. Elle accorde par contre beaucoup d'attention au secteur agricole, lieu privilégié d'activité des Canadiens français. Une grande partie de la clientèle de <u>La Fron-</u> tière et de La Gazette du Nord se situe d'ailleurs dans le monde rural. Les lecteurs des deux hebdomadaires se retrouvent, contrairement aux publications anglophones, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La presse francophone affiche clairement sa maturité et sa force dans l'après-guerre après avoir connu une période d'incertitude dix ans plus tôt. Le tirage des journaux francophones en 1950 témoigne de leur vitalité. La Frontière, installée à Rouyn, rayonne alors dans tout l'Abitibi-Témiscamingue. Sa zone d'implantation couvre, en plus de Rouyn-Noranda, le Témiscamingue et l'Abitibi limitrophe. La Gazette du Nord dessert de son côté la région d'Amos et les centres miniers de Val d'Or et de Malartic.

En somme tout différencie à première vue la presse francophone de celle de langue anglaise. Un monde culturel accentué par les inégalités économiques entre les deux communautés les sépare. Les journaux francophones et anglophones se rejoignent pourtant sur plus d'un point. Tous travaillent au développement de l'Abitibi-Témiscamingue et appuient les revendications de la région. Les journaux défendent aussi sans exception les intérêts des classes sociales dominantes. La presse régionale démontre un profond conservatisme dans sa conception des rapports entre les différents groupes sociaux. Elle prône le respect de l'autorité et de l'ordre social établi. Les journaux s'opposent de manière systématique à tout mouvement qui par son idéologie et son action conteste les structures sociales. Cette unanimité de la presse régionale apparait nettement lorsqu'un groupe organisé et déterminé entreprend de modifier les rapports sociaux existants. Les travailleurs miniers forment à l'époque le seul groupe suffisamment puissant et militant pouvant menacer réllement l'organisation sociale établie. Il ne faut pas s'étonner que l'ensemble de la presse régionale soit hostile à leurs syndicats. (68)

⁽⁶⁸⁾ Nous reviendrons sur cette question dans une étude en préparation sur les journaux de Rouyn-Noranda et les travailleurs miniers 1925-1950. La région de Rouyn s'avère intéressante à plus d'un point de vue. On y trouve Noranda Mines Limited qui détermine les conditions de travail de l'ensemble des mines. C'est aussi à la mine Noranda que les syndicats font porter leurs efforts. Le <u>Rouyn-Noranda Press</u> et <u>La Frontière</u> sont d'autre part dirigés à l'époque par deux journalistes de talent particulièrement représentatifs de leur milieu social.

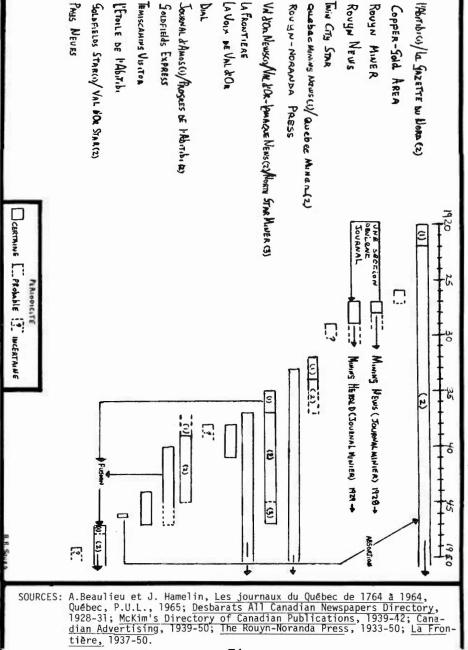
Il faut souligner enfin la régionalisation de la propriété des journaux de l'Abitibi-Témiscamingue qui intervient aux débuts des années 1950. Plusieurs journaux changent de propriétaires dans l'après-guerre à la suite surtout du retrait inexpliqué des Ontariens de la presse et de la radio de la région. La conséquence la plus marquante de ces multiples transactions reste sans contredit le passage des hebdomadaires anglophones aux mains d'intérêts canadiens-français de la région. Il faut aussi mettre en relief le rôle joué par Hector Authier dans ces changements qui modifient à la fin de la période étudiée le visage de la presse régionale. Authier s'avère le principal bénéficiaire du retrait ontarien. Le fondateur du premier journal de la région. chose assez étonnante, réunit à La Gazette du Nord, avant de se retirer, les hommes qui vont, à travers Radio-Nord et la société Lebonfon, contrôler dans les vingt années à venir l'ensemble de la presse écrite et électronique de l'Abitibi-Témiscamingue. Seule La Frontière réussit pour une autre décennie à échapper à l'emprise des deux groupes.

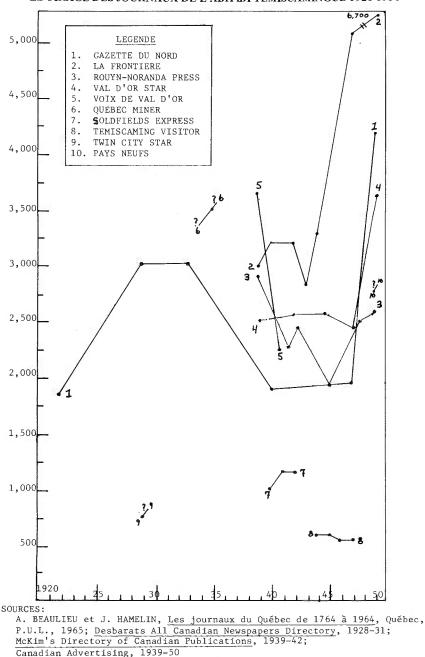
LES JOURNAUX DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE DE 1920 A 1950

Journal	Périodicité	Ville d'édition	
l'Abitibi/La Gazette du Nord	1920-1950-	Amos/Vald'Or	
Copper Gold Area	1926-1927?	Kouyn	
Rouyn Miner	1927-1928	Nontréal/Rouyn	
Rouyn News	1927-1929	Rouyn	
Twin City Star	1929-(?)	Rouyn	
Quebec Mining News/Quebec Miner	1932 - 1937?	λ <i>im</i> is	
Rowyn-Noranda Press	1953-1950 🛶	Retam	
Vald'Or News/Vald'Or Lamaque News/North Star Miner	1935-1947	Vald'Or	
La Frontière	1937-1950-	Rouyn	
La Voix de Vald'Or	1938-1941	Vald'Or	
Dial	1938-(?)	Rouyn	
Journal d'Amos/Progrès de l'Abitibi	1938?-1945	Amos	
Goldfields Express	1940-194 <i>1</i>	Malartic	
Temiscaming Visitor	1944-1947	Temiscaming	
L'Etoile de l'Abítibi	1946	Vald'Or/Amos	
Goldfields Star/Vald'Or Star	1947-1950-	Vald'Or	
Pays Neufs	1949-(?)	Rouyn	
Légende deuxième colonne → : périodicité se continuant ap ?: périodicité probable (?): périodicité inconnue	rès 1950		
SOURCES :			
A. Beaulieu et J. Hamelin, <u>Les j</u> P.∪.L., 1965.	ournaux du Québec	de 1764 à 1964, Ouébec	
Desbarats All Canadian Newspaper	a Directory, 1928-	1931.	
McKim's Directory of Canadian Pu	blications, 1939-1	942.	
Canadian Advertising, 1939-1950.			
The Rouyn-Noranda Press, 1933-19			
La Frontière, 1937-1950.			

ŕ

EVOLUTION DE LA PRESSE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1920-1950 LA FRONTIERE PAUS NEVES Par-





LE TIRAGE DES JOURNAUX DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1920-1950

année	Gazette du Nord	Rouyn-Noranda Press	Val d'Or Star	La Frontière
1939	1,850	3,000	2,570	3,063
1940	1,850	2,500	2,512	3,418
1941		2,225	2,400	3,418
1942		2,526	2,614	3,418
1943		1,976	2,614	2,686
1944		1,969	2,614	3,512
1945		1,883	2,614	3,487
1946		2,223	2,402	4,207
1947	3,116	2,504	2,402	5,289
1948	3,116	2,509	3,100	5,053
1949	4,380	2,658	3,675	6,705
	à 1,8 est t trième colonne:Ce jo	irage de la Gazette du 350 copies de 1941 à 19 ransféré de Amos à Val purnal se nomme success que News, North Star Mi	946, date à laque 1 d'Or et réacti sivement, Val d'O	lle le journal vé. r News, Val d'O

TIRAGE DES PRINCIPAUX JOURNAUX DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

1939-1949

LA GAZETTE DU NORD, THE ROUYN-NORANDA PRESS, THE VAL D'OR STAR

ET LA FRONTIERE

76

62

THIRTY YEARS OF LABOUR RELATIONS IN THE MINING INDUSTRY IN ROUYN-NORANDA, QUEBEC, 1934-1964

DAN GLENDAY

Dan Glenday enseigne au département de sociologie de l'Université Queen à Kingston en Ontario. Il prépare une thèse de Ph.D. en sociologie à l'Université Carleton d'Ottawa sur les classes sociales à Rouyn-Noranda.

· · · · This paper seeks to dramatize the countours of conflict between the senior management of Noranda Mines and three trade union organizations which were active at the company's mine and smelter operations in Rouyn-Noranda, Quebec. The time frame begins with the organizing efforts of the Mine Workers Industrial Union during the early years of the Great Depression. It continues with the struggles of the International Union of Mine, Mill and Smelter Workers in the post-World War II period and concludes with the installation of the United Steelworkers of America in this single industry community in 1951 and its eventual consolidation in 1964 when the provincial state legislated voluntary and revocable "check-off".

The struggle of these three trade unions over this roughlyspeaking thirty-year period can be generalized into two dominant themes. First, it describes the extreme difficulties in organizing workers in this mining community. Second, a radical break in the political ideology of trade unionism in Rouyn-Noranda can be readily discerned. Both the Mine Workers Industrial Union and the International Union of Mine, Mill and Smelter Workers were part of a radical tradition in the history of Canadian trade union ideology. On the other hand, the United Steelworkers of America represented and extension of American business unionism into Canada, notwithstanding its links to Canadian social democracy: at first, the Co-operative Commonwealth Federation, and later on, the New Democratic Party.

I have selected four major factors which contribute to interpreting these two themes. In terms of importance they are (1) senior management's restricted view of trade unions as usurping managerial control, (2) the organizational strategy of the United Steelworkers of America after World War II, (3) the nature of mining communities as isolated, relatively homogeneous enclaves tends to promote working class social cohesion, but how this working class cohesion suffered temporary setbacks due to the company's policy of recruiting Europeans resulting in an ethnically heterogenous workforce in Rouyn-Noranda coupled with a permanent and relatively high worker turnover, and (4) the consistent pattern of provincial state intervention on the side of Noranda Mines in thre three strikes which affected the community.

It will be recalled that this roughly thirty-year period in the history of Noranda Mines corresponds to what I have labelled the company's pre-Multinational stage. This was the time senior management was led by James Y. Murdoch.

At this stage in the history of Noranda Mines, senior management jealously guarded what it felt were its rights. The employment relationship was structured in such a way to subordinate the worker to managerial control. Control signified management's ability to unilaterally alter working conditions and pay. Not only did management believe they had the right to set the price of labour, but also the right to exercise power over what constituted the worker's job and therefore his security of employment.

The social relations of work severely constrained the individual worker's independent actions. Managerial control denied to him the opportunity to defend or improve his conditions of work. Workers who sought change or objected to management's decisions concerning their job had little recourse other than to collectively withdraw their labour power or to engage in individual acts of sabotage. Certainly, the full exercise of the power of the working class at the Noranda, Quebec, operations could be felt only if action were to be carried out collectively, not individually. And, organization is necessary to co-ordinate and implement collective action. Therefore, the necessary pre-conditions for the entrance of trade unions in Rouyn-Noranda already existed.

Senior management believed that virtually all trade unions, political ideology notwithstanding, denied to them their right to fully control their company's operations. Trade unions may have to be tolerated if all else fails, but never would Noranda voluntarily provide for union security in its operations at Rouyn-Noranda, Quebec. Union security would mean the permanent establishment of a trade union which senior management under James Murdoch would never consent to for this community. In this particular case, union security would mean management's endorsement of some form of "check-off" that is, individual worker's payment of union dues which is collected by management from the worker's pay check and turned over to the leaders of the trade union local.

In fact, Noranda's "fears" were well founded. The regulation of certain aspects of management control over workers is inevitable once a trade union has secured a <u>stable</u> and <u>permanent</u> position in a community and even more so for a particular industry. Many industrial relations experts have commented on this important role of trade unions. One such writer is A. Fox:

> The public's preoccupation with union's economic role in labour markets has meant that an even more important role has been neglected and insufficiently understood. That is the role of union organization within the workplace itself in regulating <u>managerial</u> relations, i.e., the exercise of management authority in <u>deploying</u>, organizing and disciplining the labour force after it has been hired. (Fox: 1966:7) (Emphasis in the orginal).

Once trade unions become a part of the industrial organization, their function as advancing the interest of workers becomes narrowly channelled into collective bargaining, and the agitation and militant action which <u>may</u> have characterized and earlier period is very often diluted. The view that trade unions have blunted the edge of worker's discontents is forcefully expressed by F.H. Harbison:

> Collective bargaining, where it operates with reasonable success, fulfils three functions: first, it provides a partial means for resolving the conflicting economic interests of management and labour; second, it greatly enhances the rights, dignity, and worth of workers as industrial citizens; and third, as a consequence of the first two functions, it provides one of the most important bulwarks for the preservation of the private enterprise system. (1954:274).

It is indeed unfortunate that senior management at Noranda Mines did not see that one of the consequences of trade union recognition and security was "the preservation of the private enterprise system". A great deal of hardship and misery in the post World War II period system in Rouyn-Noranda could have been avoided. Instead, any move towards placing a trade union as a permanent working class organization in Rouyn-Noranda would be fought with stout determination by senior management. Senior management did not want to relinquish any authority over its workers to a trade union, no matter what political orientation it professed to espouse, be it pro or anti-capitalist. The issue was management and trade union, would be capable of defining and defending its turf.

It turn next to the strategy of the USWA in Rouyn-Noranda, Quebec. Noranda Mines employed in the vicinity of 1800-2000 workers at its mining and smelter operations. The size of its workforce made this single industry community and important base from which the USWA would successfully launch an organitional drive against Mine-Mill's efforts in Canada's mining communities.

Mine-Mill was an industrial union committed to representing the interests of mining and smelter workers in Canada. It possessed a group of cadres, many of whom were Marxists and Communists. The leadership within the USWA, as earlier described, was committed to fighting Communists and their sympathizers within the Canadian trade union movement. Mine-Mill became the logical and most important target for the USWA.

The importance of Rouyn-Noranda and the tenacity of the conflict waged between the two rival trade unions <u>and</u> senior management of Noranda Mines became a struggle over which one of the two trade unions would represent not only the workers in Rouyn-Noranda but eventually the workers in the mining communities across Canada. What is more, it was an <u>ideological</u> struggle between one trade union organization which espoused and avowedly anti-capitalist doctrine against another trade union which sought the advancement of the working class almost exclusively in terms of collective bargaining. Rouyn-Noranda became the focal point of inter-union rivalry in addition to the struggle between an admittedly harsh anti-union management with these trade union bodies.

I intend to concentrate on three strikes which occured during this time period in order to dramatize this interaction. A strike affects everyone in a small community. A strike can be defined as "a temporary stoppage of work by a group of employees in order to express a grievance or enforce a demand" (Griffin: 1939: 20-22). The fact that a strike is temporary in both the eyes of the workers and management indicates the workers' intention to return to the same job with the same employer at the conclusion of the strike. The denial of labour-power or "stoppage of work" remains the workers' sole weapon in their struggle to exercise a degree of control over their work-life. Their success in gaining any control is never certain because they represent, as earlier described, both a dependent and subordinate class within the framework of capitalist social relations. Once a strike begins, production is stopped, and the workers no longer have a source of income. Employers are in a much better position due to their dominant position in capitalist society. They can live off past accumulated profits. As such, a strike cuts open the fabric of society and exposes the antagonistic relationship between the employer of labour-power and the worker. And, as we move from an analysis of one strike to another, a further dimension to the picture will be added with the rivalry between Mine-Mill and the USWA.

In addition to the importance of analysing the nature of Noranda's senior management position on labour relations, and inter-union rivalry, attention must also be directed to an investigation of the nature of the community. Single industry communities, which include mining towns such as Rouyn-Noranda, form isolated enclaves creating their own codes, myths, heroes, and sosocial standards (Hobsbawl 1952; Lipset & Bendix: 1951). Moreover, almost everyone is dependent on the same employer. The workers are engaged in the extraction and, in cases such as in Rouyn-Noranda, the preliminary processing of a mineral. A great part of the work requires little skill so that craft distinctions are minimized. Therefore, mining communities constitute a relatively homogeneous and isolated mining setting for industrial conflict.

The isolation in geographic and social terms and the homogeneity of the community's work force produce few neutrals to mediate in industrial disputes or strikes. Workers and the service class of retailers, small-scale businessmen, and professionnals are in one manner or another dependent on the community's dominent employer so that in times of crisis, such as in strike periods, all social classes are affected. One of the sub-themes in the strikes to be described concerns the precarious position which the service class finds itself in and the limited extent to which this class is successful in playing a neutral or mediating role.

Another dimension to this investigation of class conflict in Rouyn-Noranda centers on the position and role of ethnic heterogeneity in the workforce and, therefore, the community. Management strategy orginally had been to recruit labour from outside the province of Quebec and Canada. The particular intersection of class and ethnicity in Rouyn-Noranda which will be described below resulted in maintaining, for the short term, senior management's control over its workforce. As its ethnic composition became more homogenous by the end of World War II, that is, French speaking, the linguistic and cultural basis for social cohesion amongst the workers was re-enforced.

The relative success in unionizing most of the workers which greeted both Mine-Mill and the USWA in the World War II and post-war period compared to the failure of the Mine Workers Union during the Depression years was, in part, due to an increasingly homogeneous ethnic base. Fragmentation along linguistic and/or cultural lines was not significant. An additional important factor which helps to explain the failure of the first trade union in Rouyn-Noranda was the availability of a reserve army of surplus labour during the Depression years, which management readily made use of.

Finally, I come to the predictable role of the provincial police. In each of the three strikes in Rouyn-Noranda, the state had intervened to provide protection to company property by sending in the police. The state also aided employers by restricting workers actions against the employer through legal sanctions such as injunctions.

1- <u>LA GREVE DES "FROS". THE FOREIGNERS' STRIKE</u> (1934).

The first instance of trade union organizing in Rouyn-Noranda began in the early 1930's. The Depression had brought literally thousand of unemployed men from all parts of Canada and abroad to the mining towns of northeastern Ontario and northwestern Quebec. On any one day in Rouyn-Noranda alone, three to four hundred men could be found outside the company's gate looking for a job. The Depression had literally brought a "reserve army of the unemployed" to Canadian mining towns like Rouyn-Noranda, Quebec. This fact would play an important part in resolving this particular strike in management's favour.

Working Conditions

During the first year of the Depression (1930), wages at Noranda ranged from 60 cents an hour for a miner, to 53 cents an hour for an apprentice miner and 43 cents an hour for a surface worker. One year later, wages were automatically decreased across the bord by 3 cents. The work week consisted of eight hours a day, six days a week. Often over-time was required at no increment in the wage rate. An eight hour a day shift really meant nine to ten hours underground because the company refused to pay workers for the time it took them either to get down into the mine or the time it took them to get back up to the surface. Due to the fact that there was only one"cage" which was used to transport workers up and down the shaft, the time it took until everyone was moved could vary from between thirty to ninety minutes. In addition, the company did not offer the miners suitable changing, cleaning or locker space. The working conditions were such that, according to one source, many Noranda miners were not capable of working more than five years underground because of the high levels of selica dust in the mine shafts which caused the workers to contract severe lung diseases (3).

The social relations of production then between mine management and its workforce centered primarily on the ability of management to effectively control labour. The Depression had provided the company with available cheap labour that could be used not only to depress wages but also as an accessible labour pool which could beeasily tapped in the event of a strike. In addition, an ethnically heterogeneous workforce was more easily controllable. The dissimilarity of language and cultural background inhibited communication between workers. Ethnic differences could also be manipulated to stereotype and thereby divide the workers even further, leaving management intact and in control.

Union organizing Activity

January 1933 can be taken as that point when the first signs of organizing activity in the community started. The workers Unity league (WUL), a Canadian and Communist labour federation, through one of its affiliate unions, the Mine Workers Industrial Union, had begun to take an interest in the plight of the Noranda Mine workers.

The WUL was an outgrowth of Canadian and U.S. Communist Party policy which aimed towards the establishment of "new 'revolutionary' organizations among workers, farmers and other groups in direct opposition to established trade unions and farm organizations" (Jameison: 1975: 215). They moved into such areas as logging and sawmilling, coal and metal mining, textiles and shipping which had been neglected by the traditional labour federations, the American Federation of Labour (AFL) in the United States and the Traders and Labour Congress (TLC) This new federation of industrial workers was also in Canada. active in organizing the unemployed. As one labour commentator has remarked, the working-class struggles of the early 1930's were "nearly all in these industries and, in most cases, under Communist union leadership" (Jameison: 1975: 216).

On Sunday, June 10, 1934, the union held a public meeting in Rouyn where the union leaders set out the demands they were to present to management the following day. The ultimatum would be a call to strike if management refused to negotiate.

The Strike Begins

The plant manager, H.L. Roscoe, after having heard the union's position was reported to have told the delegation that he "would have nothing to do with the Mine Workers Union which was only composed of a bunch of Communists" and if they were not satisfied, he extolled them to "go ahead and strike". That evening, an union rally was called in Rouyn where the union leaders asked their members for a strike vote, which was unanimously given from the reportedly 300 or so workers who attented.

The next morning, close to one thousand strikers and sympathizers set up picket lines at the gateway to the mine. Production at the mine for that day was completely halted. However, by noon, strike breakers were being recruited from the hundreds of unemployed who were "barracked" in the town. Many of these men were French Canadians.

At the same time, volunteers, many of whom were company foremen, were sworn in as "special agents" of the Noranda municipal police force. In addition, the fourteen Provincial Police of the region were being reinforced by fellow officers from other parts of Quebec who had to travel by train to Senneterre, Quebec where they were then transported by plane to Rouyn. The significant numbers of "special agents" and police in the community did not intimidate the workers, at least not initially.

Appeals for food and fuel were made to WUL union affiliates in other regions. However, by the end of the second week, the union's position was further wekened by the arrest of 34 strikers or sympathizers. Quebec premier Taschereau added fuel to the flame when he declared that 33 of those arrested could not speak French, which he argued, automatically proved that responsability for this strike rested with "outside agitators". The Ethnic Composition of the Workforce after the strike.

While the union had lost the struggle, which also meant its organization, the strike did set in motion an important change in the ethnic composition of the labour force. Where at one time French Canadians had been excluded, they were now moving quite rapidly into becoming a significant part of the total number of mine and smelter workers. The numbers of French Canadians moved from 188 before the strike to 450 by July 1st, 1934. English Canadians moved up from 416 to 544 or 35 percent of the workforce. Foreign born but naturalized Canadians declined from 354 before the strike to 195. H.L. Roscoe declared that foreigners who had not obtained Canadian citizenship before the strike also suffered a loss in numbers.

Once the strike at Rouyn-Noranda had been effectively broken by management, the mine workers in the community and the outlying region no longer had an organization. The workers in the region were once again in a structurally weak position vis-àvis the mine operators. Noranda Mines would exercise complete control over the community's workforce for close to a decade.

From 1927 until 1943, the working conditions which the miners in Rouyn-Noranda had to contend with were the result of the arbitrary and patronizing actions of the employer. Noranda Mines had a higher number of deaths due to accidents in the twenty-five year period from 1925-50 than any other mining company in northwestern Quebec. The mining companies in northeastern Ontario and northwestern Quebec, some of which were subsidiaries, had rejected the demands for better working conditions which had been made by trade unions; what is more, many immigrants who came to work in the mines during the Depression years faced deportation if they became involved in trade union activity. In addition, many of the trade unions who sought to organize workers in the resource frontier in Canada were too small to face up to the strenght of companies like Noranda Mines. In the face of a hostile management capable of either forcefully driving out trade unions through, for example, workers committees, these early effects, one could argue from hindsight, were doomed to failure. But they did serve as examples to organizers within the International Union of Mine, Mill and Smelter Workers and later the United Steelworkers of America of what Noranda Mines and other mining companies were willing to do to exclude them from installing themselves as permanent organizations in Rouyn-Noranda and other mining communities across Canada.

Introduction

1940 marked the founding of the Canadian Congress of Labour (CCL). The CCL was the merger between the All Canadian Congress of Labour (ACCL) and the Congress of Industrial Organization (CIO) locals expelled from the Trades and Labour Congress (TLC). The TLC was the Canadian counterpart to the American Federation of Labour (AFL), the affiliation of skilled workers into appropriate bargaining units. The TLC had long taken a Gomper's style apolitical position. The TLC, at this juncture in Canadian history, was the most powerful labour organization in Canada. The CCL, on the other hand, was concerned with organizing production workers and was considered to be a politically left-wing organization. The growth of the CCL, soon to surpass the strength of the TLC, was tied to the expansion of largescale industrial enterprise in Canada.

Among the affiliates of the CCL were the International Union of Mine-Mill and Smelter Workers (IUMM & SW) and the United Steelworkers of America (USWA). The rich gold, copper, nickel and uranium mines of northern Ontario and northwestern Quebec were soon to become the scene for extensive organizational activity between these two rival trade union bodies. The first to enter the scene was the International Union of Mine, Mill and Smelter Workers, more commonly known simply as Mine-Mill.

The International Union of Mine, Mill and Smelter Workers

Shortly after the founding of the CCL, an historic strike beginning on November 18, 1941 was fought at Kirkland Lake, Ontario. Mine-Mill (local 240), who led the strike that lasted for twelve weeks, was the first trade union to organize the hard rock miners. Both the government and the mine owners refused to recognize Mine-Mill as the bargaining agent or to permit the union to enter into collective bargaining procedures with the company. Yet, a federal conciliation board that had met during the months of September and October, 1941 had unanimously recommended that union recognition and collective bargaining procedures begin (Abella: 1973: 88-89). Mitchell Hepburn sent in the provincial police to 'protect the mines', while MacKenzie King officially took a 'hands-off policy'.

The strike was finally terminated in February 16, 1942 by the union. One authority has argued that Mine-Mill had learned an important lesson from this strike; namely the mine owners' and the provincial government's continued intrasigence against trade union recognition and collective bargaining (Abella: 1973: 90).

This strike had brought almost complete ruin to Mine-Mill; within a month of the strike, the union could report a membership of only 500 and debt of \$35,000. Then Bob Carlin became head of the Canadian district. He was instrumental in revamping the organization. By december 1943, Mine-Mill has been successful in organizing fifteen new locals in mining camps across Northen Ontario and British Columbia. Furthermore, Bob Carlin had been elected CCF member to the Ontario legislature.

Another important development for Mine-Mill occured in 1944. At Sudbury, Ontario, Local 598 was granted voluntary 'check-off' from International Nickel Company of Canada. 'Checkoff' is the term denoting payment of union dues. In effect, it represented security for Mine-Mill because not only was it recognized as the sole bargaining agent, but Mine-Mill had a formidable financial base from which to operate. The 17,000 member union that made up the Sudbury, Ontario, local was the single most important base in these northern mining communities from which future organizational activities could be launched. The other significant center was Noranda, Quebec (Abella, 1973: 90; Canadian Tribune, October 5, 1953).

The Stage is Set

Mine-Mill began to organize workers in Abitibi-Temiscamingue at the beginning of 1944. Two organizers were sent: David Côté to Rouyn-Noranda, and Olivier Breton to Val d'Or. By March 1944, local 688 was installed in Rouyn-Noranda. On June 13, 1944 a vote of accredition was undertaken under the supervision of the National Labour Relations Board. A total of 1,333 out of the 1,906 employees were elegible, of which 1,176 casted their vote. Mine-Mill obtained 1,086 votes or 91 per cent. This was the first time in the region of Abitibi-Temiscamingue that a trade union was recognized as the <u>legal</u> representative of the miners (Gourd: 1977: 85-86).

Once Mine-Mill was recognized as a legitimate organization, other miners quickly joined. In the months that followed the decision at Rouyn-Noranda, miners at Beattie, Waite-Amulet, and Powell-Rouyn were incorporated into local 688. Other locals quickly sprung up at Val d'Or (Local 654) and Malartic (Local 696).

The political significance of Mine-Mill's presence in Rouyn-Noranda was expressed when the chief organizer of the local, David Côté, was elected as a provincial CCF member of parliament in August 1944. This was the first and would prove to be the last time that a socialist candidate would be elected to the Quebec National Assembly from Rouyn-Noranda (6).

During the negotiations for a first contract, management told the union representatives that "the only reason they were sitting down with the union was because the law said they had to; otherwise they couldn't see where the union was going to do anybody any good". Negotiations continued with no forseeable resolution for several months until a Conciliation Board report was accepted by both management and labour. On February 8, 1945 the union and the company signed their first collective agreement.

The collective agreement recognized the union as the unique bargaining agent for the workers. (Mine-Mill was unsuccessful in setting voluntary "check-off", which would have given it a more permanent status). Management maintained its exclusive control over the operations and production of the mine. Its authority over discipline, hiring, firing, classification, promotions and suspensions remained untouched. In all, Mine-Mill had barely entered

93

the door at Noranda Mines. Its presence had been guaranteed by the State through the National Wartime Labour Relations Board, but its position in the company was precarious.

The Toronto headquarters of Mine-Mill in March, 1946 worked out a broad strategy for future negotiations in the mining sector of northeastern Ontario and northwestern Quebec once the Federal Wartime Labour Relations Board was dismantled and handed over to the provinces. If successful, their program could affect over 40,000 workers in the two provinces. It consisted of a 29-cent-an-hour increase bringing the base rate to \$1.10/hour, a 40-hour week and a guarantee of 1,900 hours a year. It also called for a two-week paid vacation, paid holidays and time and a half for overtime. Finally, it called for voluntary and revocable 'checkoff' of union dues which the company would remit to the Toronto headquarters of Mine-Mill.

Mine-Mill began negotiations with Noranda for a new contract in March 1946. Armed with this general outline, the representatives of Local 688 made the following demands to H.L. Roscoe: a 20-cent/hour increase, an eight-hour day, forty-hour work week, time and a half for overtime work, one week of paid holiday after one year's service and two week's holiday after five years' service, 6 paid holidays a year and finally, voluntary 'checkoff' of union dues. Senior management rejected all the demands. The company waited until May 1946, to offer a 7-cent/hour increase which the union rejected.

This impasse resulted in the matter being taken up by a Conciliation Board. Its recommendations of October 1946, provided for wage increases and voluntary 'check-off' for the union.

The company refused to accept the recommendations and countered on November 10, 1946 with a wage increase of 10 cents per hour effective November 1, 1946. The union turned it down informing the company that a strike would take place within 72 hours if the company did not accept a 16-cent hour increase retroactive to May 16, 1946. This final offer the company refused to accept. On November 18, 1946 a strike vote was called. Of the 943 workers who were union members, 522 participated in the vote. 496 voted in favour of a strike. The strike was to begin at 7 am on November 22. However, the union discovered that the company was taking in supplies and men onto company property in the hope of maintaining production. Consequently, the strike went into effect earlier than expected at 11.00 pm on November 21, 1946. The strike lasted for 70 days or until February 9, 1947.

The first days of the strike began with over 400 workers picketing outside the Noranda gates. Production was halted completely. After consultation with mine management, the union representative agreed to reduce the number of picketers to 30 every shift period and permitted 190 maintenance men and technicians to enter company property to assure that the machinery would not be damaged.

The Quebec provincial police installed themselves during the first few days of the strike on company property. The police had been requested by the Mayor of Noranda, James Carter, ostensibly to protect company property. Incidently, the Mayor of Noranda also happened to be the chief accountant for the company's Noranda, Quebec, operations. The first few weeks of the strike produced little in the way of confrontations with the Quebec provincial police. While the police kept vigil over the conflict, the company was beginning a propaganda campaign in the regional newspapers and the radio against the union (Gourd: 1977).

The Principal Issue

Both the company and the union had been summoned to Ottawa to discuss the strike with officials from the Department of Labour. But all efforts expended were to no avail. Christmas 1946 came and went with no visible signs of a negotiated settlement in sight. The conflict expanded to other Noranda operations and independent mining companies such as Waite-Amulet, Normetal, Francoeur, Mic-Mac, Powell-Rouyn and Elder. The key issue was not money but 'check-off'. 'check-off' meant union security and senior management under James Y. Murdoch, who had no intentions of granting any form of union security at the Noranda mine which was, at that time, the largest copper mine in Canada. It was believed that the implications of granting Mine-Mill 'check-off' and therefore some form of union security at Noranda, Quebee would not stop here. The 'infection' would spread to other mines across northern Quebec and Ontario.

One commentator on the strike has argued that as early as one month into the strike, it was evident that "la retenue syndicale plus que les salaires est au coeur du conflit" (Gourd: 1977: 94) (8).

Attempts at Mediation in the Strike

During December 1946 and January 1947 there were efforts made by individuals and groups within the community to resolve the conflict through their role as mediator. The first attempt came from Real Caouette, the newly elected federal Member of Parliament. Caouette met with H.L. Roscoe, the vice-president and General Manager of Noranda Mines on January 2 1947. At this meeting, he "expressed himself definitely against voluntary and revocable cheek-off" (9) but would fight for the best possible financial agreement for the workers. A week later, he was reported to have argued that he and "the Union des Electeurs are opposed in principle to all 'check-offs', be its deductions at the source for tax or other purposes, because it infringes on personal liberty" (10). While Caouette's position may have appeared to him to be a compromise solution it was not far removed from the company's own offer. His attempt failed for obvious reasons.

The Mayor of Rouyn, Mr. M.P. Cuddihy presented himself as a mediator. Mine-Mill leaders agreed to accept him, but H.L. Roscoe refused (11). The Chambers of Commerce for both Rouyn and Noranda proposed that a secret vote be taken by the workers on the company's last offer. Spokesmen for management, while lauding the initiative of the merchants and other noteables of Rouyn-Noranda, refused to consider putting 'check-off' to a vote. As the strike was moving into its tenth week, the Rouyn municipal council (conseil municipal) proposed a "compromise" solution to the conflict. As Benoit Gourd notes, the contents of the "compromise" were "identique à celui du syndicat" (1977: 96)"

On January 20, 1947 a top mine official notified the Department of Labour that the strike would soon be over as only twenty percent of the men in the union wanted to continue with the strike. This news provoked the union to take a more determined stand. On January 22, 1947 union members manned the picket lines and refused entry to everyone. The 100-odd Quebec provincial police hurled tear gas into the picketeers, but due to the severe cold the gas did not rise over three feet and finally blew back into the faces of the officers themselves. These mass picketings continued for three weeks in the bitter cold.

Finally, Judge Boulanger from Ottawa was sent to Rouyn-Noranda to mediate in the conflict. The participants included James Murdoch, President of Noranda Mines and H.L. Roscoe, General Manager of Noranda. T.F. McGuire, J.A. Rankin and O. Breton represented the interest of the workers and Mine-Mill. The negotiations began on February 4, 1946. The proposed recommendations consisted of a 13-cent increase effective November 1, 1946 and a 10-cent increase retroactive to February 1, 1947. It also called for a plan whereby the union would have a desk in the medical office for the collection of union dues two one-half days a week. The company initially refused, but negotiations continued until the package was accepted by both the company and Mine-Mill on February 8, 1947. The union called it the "first successful strike in the metal mines in Eastern Canada". But the prestigous trade magazine of the mining industry, the Northern Miner, deemed it a "resounding defeat for the IUMM and SW". The article made specific reference to the fact that James Y. Murdoch had the unanimous support of his board of directors in pursuing a no 'check-off' policy. No one opposed wage increases, but "they (Noranda's management and shareholders) were rigidly against any form of check-off". The last two paragraphs are worth quoting a lenght:

In picking Noranda as the scene of a strike, the CIO leaders displayed considerable cunning. What they were after was the checkoff for the <u>entire mining country</u>. If they could have forced this at Noranda they would have been in a position to demand this of the three Porcupine mines which Noranda controls, that is, Aunor, Pamour, Mallnor. That could have led to its enforcement upon the whole Procupine camp. As Mr. Murdoch is president of Kerr-Addison, the acceptance of the check-off could have been used as a lever for similar action at Kerr-Addison, and hence throughout the entire Kirkland-Larder goldfields. With these fallen, <u>all the other</u> <u>Ontario and Quebec mining areas might have been solidly entrenched through the check-off in the leading Canadian mining camps.</u> Anyway, this was the thought behind CIO strategy.

It was a bold scheme, and those in the confidence of the CIO were led to understand that the International would fight to the limit. That they admitted failure in less than three months at Noranda suggests that the organization is even weaker than it appears. (Sudbury Star, Feb. 14, 1947 also carried a verbatim quote of the article).

The February 15, 1947 edition of the <u>Financial Post</u> also argued that "settlement of the 79-day Noranda strike without any provision for the key demand - the chek-off - is being taken as a broad hint that the scales of management-labour relations are returning to the pre-war balance after having been weighted (sic) in favour of labour for the last seven years".

While it is difficult at this time to surmise the extent of the "success" of Mine-Mill's struggles with Noranda Mines at Rouyn-Noranda, one point can be made. The three locals, 688, 696 and 654 were dependent on the success of Mine-Mill as a trade union organization in Canada. Without 'check-off', these locals did not have an independent financial base from which it could depend. Furthermore, the dismantling of the National Wartime Labour Relations Board and the administration of accrediting trade union locals now falling on the provincial governments, Mine-Mill had to contend with the complicity of the Duplessis governement in addition to the hostility of Noranda Mines and similar mining companies operating in northwestern Quebec. On top of it all, Mine-Mill was about to be faced with a determined challenge to its jurisdictional right in organizing workers in Canada's mining communities from the United Steelworkers of America.

The context of the struggle which Mine-Mill would be faced with has been succinctly summarized by Benoit-Beaudry Gourd:

> Les syndiqués du Mine-Mill, à ce moment crucial dans leurs rapports avec les compagnies minières, au moment précis où leur combativité et leur unité peuvent les amener à développer les acquis de la récente grève à la Noranda, font face au sournois maraudage de l'United Steelworkers of America, le puissant syndicat de la métallurgie, qu'appuie en sous-main, puis de plus en plus ouvertement, le Canadian Congress of Labour, la centrale Canadienne à laquelle les deux syndicats internationaux rivaux sont affiliés.

The Expulsion of IUMM & SW from the CCL

Although the circumstances surrounding the suspension on August 24, 1948 of Mine-Mill from the CCL are unclear, it is generally believed that this action was taken because of the union's involvement with the Communist Party. Once expelled, the Canadian sections of the United Mine Workers (UMW), the United Steelworkers of America (USWA) and even the Canadian Congress of Labour itself fought over who should take over Mine-Mill's jurisdiction in the northern Canadian mining communities. Only after pressure coming from officers in Washington was exerted on the Canadian executives to endorse USWA's claim, was it finally adjudicated (Abella: 1973: 109).

According to George Harris, District Secretary for the United Electrical Workers of America, Charlie Millard had begun to undermine Mine-Mill's local at Noranda shortly after the strike of 1946-47. It was alleged that he sent in organizers to both Timmins, Ontario, and Noranda, Quebec, "with the message that all would be well if the miners would leave the "red" Mine-Mill union ... that the mine owners would not give the workers decent wages or a good union contract with union security as long as they remained in Mine-Mill. But on the other hand, if the miners joined a 'respectable' union then the 'bosses' opposition would disappear". (Canadian Tribune, September 14, 1954).

Since Mine-Mill had not been successful in obtaining 'check-off', it, therefore, fell prey to these incursions by the USWA. The Rouyn-Noranda Mine Workers Union was formed and received its charter from the CCL. Mine-Mill slowly retreated out of Rouyn-Noranda and the region. On January 19, 1950 the United Steelworkers of America was awarded jurisdiction of the mining sector. It was not until 1951 that the USWA was implanted in the region. It would take another year before negotiations for collective agreements with Noranda Mines and the mining companies would begin. On August 22, 1953 a legal strike was called by the USWA at both Noranda, Quebec and Timmins, Ontario. Over 93 per cent of the 1600 Noranda mine and smelter workers voted to man the picket lines.

When negotiations between the Steelworkers and Noranda broke down, the union leaders under Pat Burke called a membership meeting to decide on a strike vote. In the words of one of the strikers, the mood of the workers was to go on strike:

So with the last meeting with the company they went and called a meeting at 10 o'clock at night, no earlier than that, around 8, but by 10 they had the vote: the old hall on 111 Main Street, it was packed and everybody was yelling strike, strike. So they decided that at 12 o'clock they were going to hit the bricks. So about twenty to twelve, they jumped into the cars and everything else, and they took off to go to the mine to start the picket line at midnight.

The strike lasted for a total of 147 days, broken down into 110 days in 1953 and 37 days in 1954. The total number of mandays lost was 235,000 at an estimated cost of \$1,974,000 in salaries alone (12). The strike was terminated by the union on February 3, 1954.

In an exhaustive study of the strike, Jean Mehling argued that the issue of voluntary and revocable 'check-off' dominated the negotiations (13). Referring to documentation which he had access to, Mehling argues that management saw the issue of voluntary and revocable 'check-off' as the first step in a three-stage grand plan by the union which would lead next to a union shop and culminate in a closed shop. Once the union had gained 'check-off' at Noranda, Quebec it would expand to the other Noranda operations and the rest of the Canadian mining industry.

In an early advertisement in the Quebec City daily <u>Le</u> Soleil, Noranda made its position irrevocable: Pour bien comprendre ce que représente la soi-disant sécurité syndicale, il faut considérer séparément le cas des membres de l'union et celui des chefs d'union payés et du bureau-chef de l'union. La loi protège les membres des unions et assure à leurs syndicats autant de sécurité que les membres en désirent pour elles. La sécurité des chefs unionistes payés et du bureau-chef de l'union ne devrait dépendre que de l'appui libre et du bon vouloir des membres de l'union.

En demandant la soi-disant "sécurité syndicale", les chefs d'union payés cherchent en réalité à obtenir que l'on garantisse leur situation financière et leur puissance d'action sur les employés et sur l'économie nationale, au moyen de retenues obligatoires sur les salaires des travailleurs (14).

One of the strikers interviewed who was later to become a trustee and a sargeant-at-arms for the Steelworkers also acknowledged 'check-off' as an important issue in the strike:

> But the strike in '53.... check-off had something to do with it, and on top of that, the company insisted on this 4 per cent. It was only a small amount, 4 percent. So the boys went out and took a strike vote.

The steelworkers were determined to press for some form of union security at the Noranda, Quebec operations and the company was even more determined to deny to them this demand. The two adversaries had locked horns on this one issue. As the strike continued with little chance for an early settlement, each side had to justify its position to its constituency; James Murdoch and senior management had to seek support from the shareholders while the union leaders had to seek support from the rank and file.

The strike spread so that by early October 1953, 4,100 miners were on strike at Noranda, Quebec the McIntyre Porcupine Mines, Hollinger Consolidated, and three other mines in the Timmins-Porcupine area of Ontario.

The 'Cost' of the Strike

The effects of the strike in Rouyn-Noranda were felt in the hardships which the workers, their families and the local merchant class were forced to endure. The absolute minimum cost to each working miner which can be calculated as a direct result of the Noranda strike was \$1,234. If the miner was a member of the union he received strike benefits amounting to \$21.00 a week (calculated for a family of four). The strike period amounted to 25 weeks, bringing total aid to him and his family of \$525. In all, then, the minimum amount he lost was \$709. Non-union members suffered by far the most. They had to shoulder the total loss of a six-month strike.

Property and the Ethnic Division of Labour

Within the working-class, French Canadians could be singled out as the least propertied among the various ethnic groups in the community. In Rouyn, 14/17 of the estimated 15,000 inhabitants were French-Canadians. The other fraction was made up mostly of European immigrants who encompassed some 25 nationalities. There were approximately 500 English Canadians living in Rouyn. Rouyn was a predominately French-Canadian town but "the large majority of property owners were foreigners (d'origine étrangère) while the French Canadian workers rented their homes from these foreign property owners (propriétaires d'origine étrangère) (Mehling: 1963: 72).

Noranda was characterized by the preponderance of the company as a landlord with over 400 houses which it rented out to employees. While the strike was in its fifth month, the company decided to issue eviction notices to its tenants if back rent was not paid. While the company was informing the union leaders that they would continue negotiations after January 13, the company on January 5, mailed letters to all the workers informing them that the company's final offer remained at 7 1/2 per cent. In addition, the company sent eviction notices to its Noranda tenants if they did not pay their back rent. Close to 200 working families would have been affected. This action was a tactical move on the part of the company to put pressure on the union.

Workers who were threatened with eviction would be prone to pressure the union to accept the company's last offer.

The company eventually did not seek to evict its tenants, but this event highlighted the vulnerable position of the working class in company towns while the French-Canadian part was structurally located in the most dependent position in the community.

The Merchant Class

The merchant class was caught between the workers and the company. A neutral position became increasingly more difficult to maintain as they were being forced to take a position even thought they tried to balance themselves between the two combatants. The merchants were obliged to give credit to the striking workers if they hoped to stay in business after the strike. Not all merchants in the town felt confident about accepting vouchers. From an interview with one of the union representatives, the merchants' apprehension was explained in the following manner:

There was the odd store that refused to accept vouchers. Now you couldn't exactly blame them for that because in the early '40's in Kirkland Lake, Mine-Mill was in there and there was a strike in Kirkland Lake in the gold mine, and there are still merchants in Kirkland who have never been paid for what they gave on vouchers for the Mine-Mill strike, and word gets around so you really can't blame these merchants here for some of them being leery.

Most storekeepers advanced credit to the striking workers. But there was at least a two week waiting period before the vouchers could be cashed. This prompted a degree of protests from some of the merchants who had to keep their own creditors at bay. (RG27 Vol. no. 229).

One manner in which the merchant class attempted to act as intermediary in the strike was by requesting to the provincial Minister of Labour through the local Chamber of Commerce to intervene in the conflict. The Steelworkers did much to enhance their image as a positive force in the community. There were no important incidences of violence or destruction of company property. In the words of one of the strikers, "it was an orderly strike and (sic) there wasn't one cent's worth of damage done".

The fact that the Steelworkers spent over \$2 million, which included strikes in other mining towns in northwestern Quebec and northeastern Ontario where they were also present, meant that workers who were union members did not completely shoulder the burden of the expenses brought on by the strike. The money which union members received found its way into the hands of the merchants in the community who sold food, clothing and other necessities to the men and their families. Because the merchants were regularly paid by the union for extending credit to the workers, a bond of trust between the merchants and the union began to be established. The union took care of its own and those that helped them (i.e. the merchants). It presented itself in the community as an organization whose size and wealth could be counted on to protect the worker and his family:

> Nobody suffered. If it was necessary that phone bills and medicine and that had to be paid, the union would pay. Now it cost the Steelworkers one hell of a pile of money here for that strike of 3,000 here and at the same time they had the strikes at Normetal and in Timmins, the Porcupine camp, they had 2 or 3 thousand people on strike up there so the Steelworkers had around 7,000 or 8,000 people on strike in northeastern Ontario and northwestern Quebec.

But, the issue of voluntary and revocable 'check-off' kept the two combatants apart and would not be resolved until one of the two contestants either withdrew the demand or gave in to it. On the twenty-first of January, 1954 lawyers for the United Steelworkers of America recommended to the union negotiators to accept Noranda's offer without the 'check-off' provision. On February 13, 1954 the union took the matter to its membership. The vote was 564 to 125 in favour of accepting the company's offer. On February 17, 1954 the strike was officially over. Both Murray Cotterill, director of the CCL's Political Action Committee (PAC), and Vincent Sweeney, past director of the USWA, acknowledged the importance of this strike for the future status of the USWA in these northern mining communities. Cotterill notes:

> The showdown found thousand of miners on the picket lines during a sub-zero winter in Timmins. Rouyn and other Quebec mining camps. Before the strike ended, more than \$2,000,000 most of which came from U.S. Steelworkers, had been spent in strike welfare and legal costs. But this time the strike didn't end in a company win. It ended with increases, intact organization and awary respect for union strength which had never existed in the offices of mine managements up until that time. (<u>Canadian Labour</u>, June 1957).

Sweeney remarks:

(This strike was) one of the longest, grimmest strikes in Canadian History. For over eight months, during the bitter winters of '53 and '54, more than 7,000 miners patrolled the pitheads at temperatures as low as 40 below zero... But only a union as big and as determined as the USW could have provided the help. For the (sic) first time in the history of the far north mining camps, a strike was settled with the <u>union organization unsmashed</u> and the miners returning under new agreements including wage boosts. (Sweeney, 196).

The fact that the Steelworkers could not make the inroads into the Canadian non-ferrous mineral industry in northern Ontario and northwestern Quebec that they had anticipated meant a partial vacuum still existed in this important natural resource sector of the economy that could still be filled by Mine-Mill.

In a front page article in the <u>Financial Post</u> under the heading "One Step Now Shapes Mining Labour Future", the stage was set for what would be a significant development. The article begins by stating that "Canadian Mining this week stood at a labour crossroads. The direction it will take in two major areas will do much to determine its future labour outlook, both in wages and hours and in the unions which represent its employees". These two major areas were the uranium mines of northern Ontario where USWA had just won a representation vote at Bicroft, the largest uranium mine in Ontario's Bancroft field, and, of course, Noranda with the largest copper mine in Canada. "The battle lines between the steel union and the pinko Mine-Mill now are pretty well drawn". (January 26, 1957).

At Noranda, the <u>Financial Post</u> argued that "this is a key contract for the Steelworkers. Noranda is an extremely tough bargainer. If steel can get a good <u>settlement without a strike</u>, it gains prestige as compared with Mine-Mill, <u>sets a pattern</u> which <u>dozens</u> of smaller mines will have to follow. If, however, Steelworkers stubs its toe <u>again</u> on Noranda, Mine-Mill's cause among the miners is advanced... it (Noranda) is tied up with the fight for labour power between the two unions. Steelworkers cannot afford to loose prestige in any branch of mining if it wishes to keep expanding its miner membership at the expense of Mine-Mill".

The importance of 'check-off' or a good collective agreement between Noranda and the USWA would surely entrench USWA in these mining communities. And it is with this thought in mind that we now turn to the strike at Murdochville.

IV <u>GASPE COPPER MINES AND THE UNITED STEEL-</u> WORKERS OF AMERICA

The scene for this historic confrontation is the Gaspe peninsula. The company is the Gaspe Copper Mines Limited, a subsidiary of Noranda Mines. The company town where the events unfolded is Murdochville, named after the chairman of Noranda Mines, James Y. Murdoch.

The narrative of the strike might become overbearing if I were to detail the circumstances leading to the USWA organizing drive before the merger between the TLC and the CCL into the Canadian Labour Congress (CLC). Also, those events are essentially peripheral to the major thrust of the present argument. Consequently, I will only mention that the USWA had been attempting to organize the workers at Murdochville since 1952. They were thwarted each time they tried and when in 1954 the International Union of Mine Employees (IUME), an affiliate to the Trades and Labour Council (TLC), was certified by the QLRB, they were forced into a temporary background. A two year contract had been signed with Gaspe Copper Mines which was due to terminate in July 1956. Negotiations for a new contract had already begun sometime in January 1956 between the union and the company. (Chartier, "Murdochville: Les Faits", p. 374-75).

In April 1956, the Canadian Congress of Labour and the Trades and Labour Congress (TLC) merged to form the new Canadian Labour Congress (CLC). After a meeting with Theo Gagnier, past president of local 514 of the IUME at Murdochville, the Canadian Labour Congress decided to 'allocate' the IUME local to the organizing drive of the USWA. Emile Boudreau, a Steelworker organizer, argued that it might be easier to simply administer the IUME contract. (Interview with Emile Boudreau, March 16, 1975).

Theo Gagnier countered that he was convinced that "the workers wanted a change, and they did not want a change in name". The fact that the IUME had only <u>twenty</u> members out of approximately 1000 production workers at Gaspe Copper Mines was probably the more important of Theo Gagnier's arguments in convincing Emile Boudreau that the workers "wanted a change". (Labour Gazette, June 1970). All told, though, the USWA anticipated very little difficulty in organizing the majority of the workers. According to Pat Burke, by June 1956 the union had managed to sign up 776 members. On June 6, 1956 local 4881 of the USWA presented a petition for certification to the Quebec Labour Relations Board (QLRB). When the QLRB investigated the application in the first week of July, 840 cards had been signed and paid for. (Pat Burke, "Report on Gaspe Copper", August 19, 1956).

Standard procedure required the QLRB to inform the company of the union's presentation. This the QLRB did on June 22, 1956. The QLRB then investigated the claim made by the Steelworkers on July 3, 1956 with the result that out of 920 workers eligible to join, 840 were "declared" members of the union. All these circumstances, up to this point, indicated that the USWA would soon be certified as the sole bargaining agent at Murdochville. This being the case, the USWA would be in a strategically important position at this particular moment in its organizational career in Canada. Obviously, the USWA bargaining strength vis-àvis Noranda Mines would have been formidable once Local 4881 became the certified bargaining agent at Murdochville. the USWA would then be in a position to seriously disrupt Noranda's total operations since the Horne Mine and Murdochville represented almost all of Noranda's copper production at that time. We will return to this important consideration once we have sketched some of the more important events that led up to the strike itself.

The company's first reaction to these developments was to request on July 6, 1956 from the QLRB the local's petition and all other supporting documents. This request was complied with on July 15, except for the names of the workers who had paid their dues to the union. On August 2, 1956 the company obtained from Hon. Oscar Boulanger of the Quebec Superior Court a writ of prohibition against the QLRB which ordered the Board and the local to suspend all proceedings for certification. The reasons offered were that the Board had acted "illegally and without jurisdiction" by refusing the company's request for the names of all the signed-up employees. R. Chartier observes that the company's actions in this regard were an out and out challenge to "the validity of article 41a of the Quebec Labour Relations Act which states as clearly as possible that "no writ" of any kind, and namely that "of prohibition" may be issued against the Board... acting in their official (Chartier, "Murdochville", p. 9). Not until September 27, 1957 did Mr. Justice Morin deny the writ of prohibition so that certification procedures could once more begin. (The QLRB later denied certification of USWA but certified a company 'association').

The union, confronted with the delay in certification, sent a letter to the company on September 27, 1956 requesting that a committee of fourteen members be set up to discuss their common problems. Gaspe Copper refused on the grounds that nothing could be done until the matter before the court had been settled.

The Steelworkers decided to call a meeting in order to decide on what should be done next. A strike vote by secret ballot was taken. Out of 681 votes, 98 per cent voted in favour of a strike. A strike at this time was prevented by the union due to the argument presented that negotiations were being carried out at Noranda, Quebec between the United Steelworkers and the parent company of Gaspe Copper Mines, Noranda Mines. It was argued by the USWA representatives that if negotiations were successful at Noranda, then it would be possible to reach a peaceful agreement at Murdochville. A few days after the strike vote had been taken, the company made effective wage increases from 7 to 18 cents per hours.

We return now to a consideration of the overall USWA strategy for the Quebec mining industry. Roger Bedard, the USWA internation representative, writing to Margaret Lazarus on August 16, 1956 argued that "everything seems to indicate that we will be forced to take strike action before we sign a contract here". Pat Burke, in a report dated August 19, 1956 affirms:

> This year we feel we are in probably the best position we have ever been in because of the tremendous expansion in the mining industry and the shortage of miners. Any stoppage of work this year at Noranda Mines would mean they would lose a great portion of their ex

perience help which could not be replaced for some time. <u>I feel</u> very strongly that <u>Noranda Mines</u> and Gaspe should be struck this year to all time to come. We are certified for approximately 10,000 miners in district 5 (i.e. Quebec) at the present time and with the expansion of the industry this could easily reach 16 to 18 thousand within the next two or three years... This anti-Union fight is being led solely by Noranda Mines and they must be brought to understand once and for all that they must give complete recognition to the Union through some form of union security.

In an interview conducted on March 16, 1975 Emile Boudreau echoed these same concerns:

The strategy form then on, we were getting prepared to negotiate at Noranda (was) to get Murdochville organized in order to be able to have both smelters in the same union and hopefully in the same contract. If you negotiate for one smelter and you know damn well that the smelter is equipped to produce much more than the smelter you are negotiating for, well then you are in a weak negotiating position. If you can negotiate for 100 per cent of the output of a copper organization like Noranda Mines into one province and that was 100 per cent of Noranda Mines output in copper because they did not have any output anywhere else, so if we could negotiate for both smelters then we stood a good chance of getting better contracts and this was of course our strategy.

The Steelworkers broad strategy in the struggle that was to ensue centered on forcing Noranda Mines to capitulate on the demand for union recognition. The Steelworkers had earlier (1953-54) committed over \$2 million to gain this demand but had failed. Such a massive commitment in the form of money and personnel was not to have been expended in vain. Union recognition (i.e. check-off) was crucial to their organizational drive in the Canadian mining industry. Mine-Mill in the rest of Canada and the Confederation des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) in Quebec stood in their way of monopoly control of this sector of the economy. All efforts to oust these trade unions from "their (i.e. USWA) jurisdiction" would be mounted. For example, Pat Burke, in the report cited earlier, made note of the CTCC certification at Opemiska in the newly developped copper fields in the Chibougamau area. He openly acknowledged that "their contract opens in September (1956) (and) we are opening a campaign to take over this operation".

The broad USWA strategy outline we have presented was a determined and pragmatic assessment of the union's goals in the Canadian mining industry and the only means (i.e. the target company) by which these goals could be achieved.

The trigger which started the strike happened on March 8, 1957. Theo Gagnier received notification that he was to be laid off. The company had presented it in the form of a termination notice. In addition, a rumour was circulated to the effect that an additional 100 or 125 men might also be laid off. At a hastily called meeting for Sunday evening, March 10, in the Church basement, which was attended by approximately 400 men, it was unanimously decided to cease work immediately and set up picket lines.

The reaction of the workers at Noranda, Quebec was one of sympathy with the workers at Murdochville. At the local union meeting on March 22, 1957 a motion brought to the floor by Lemieux and seconded by Brouilette stated that no contract would be signed at Noranda unless it was signed at Gaspe Copper at the same time. It was carried by a strong majority with only eleven negative votes.

The day before, on March 21, 1957, Arbitration Council recommendations were tabled and brought into the negotiations between Noranda Mines and USWA local 4278 at Noranda, Quebec. On April, 7, 1957 a special union meeting at Noranda, Quebec was held in the basement of the Church. Noranda's offer was discussed and a vote was held for 12:15 am in order to give shift workers an opportunity to vote.

The result showed 54 per cent voted against accepting the offer while 46 per cent agreed to accept. The union's stipulation that only a 75 per cent or more vote against the contract offer would be acceptable as a mandate to strike meant that there would be no sympathy strike at Noranda.

A comparison of the company's offer and the Arbitration Council recommandations are provided below.

Board Report	Noranda's Offer				
Wages	Wages				
5¢ 1st year	7% 1st year-minimum of 7¢				
3¢ 2nd year	2% 2nd year-to the nearest cent				
Hours of Work	Hours of Work				
Favoured reduction in the work- week from 44 to 40 in a "rea- sonably near future"	44 to 40 before August 16 (4 months after signing)				
Vacation with Pay	Vacation with Pay				
l wk after 1 year 1 1/2 wk after 3 years 2 wk after 5 years 3 wk after 15 years	same as the Board				

CHART I

The company's motives in granting a much larger wage settlement than had been recommended by the Arbitration Council was meant to forestall a strike at Noranda and in the process divide the two USWA locals and thereby avert co-ordinated action by the union against the company. In this, the company succeeded. On the other hand, it appears the Steelworkers had to contend with a relatively weak base at Noranda, Quebec, given the very limited gains made from the long and bitter 1953-54 An vet, settlement at Noranda without a strike, espestrike. cially such a good settlement meant that workers at the Noranda, Quebec, operations and the other mining communities in northern Ontario and Quebec would be attracted to the Steelworkers. Of course, this increased membership would come at the expense of Mine-Mill's organizational drive and would assuredly mean the entrenchment of the USWA in the Canadian mining industry - the union's avowed overall goal.

R.V. Porritt, General Manger on Noranda Mines, in his address to the Annual Meeting held on April 26, 1957 commented on the negotiations and the contract agreement:

> The negotiations were protracted and difficult because of the Union's perennial demand for the 'check-off' of Union dues. Agreement was finally reached only after the employees decided that they would not strike but would accept the Company's proposal which was <u>somewhat more advantageous</u> to the employees than the recommentations of the majority of the Arbitration Council. The agreement provides for a forty-hour work week and increased wages and other benefits, all of which are equivalent to an increase in wage rates of 30 cents per hour. In consequence, the cost of mining and treating ore will be increased by more than \$1.00 per ton.

<u>Steel Labour</u>, the official organ of the USWA had this to say about the settlement:

With a strike immanent when the company finally put the 30-cent offer on the table, the local decided to take a vote on acceptance or rejection of the offer on the understanding that if 75 per cent were in favour of rejection. the plant would be shut down. The vote went 56 per cent in favour of rejection, 44 per cent against and the offer was accepted.

The Noranda settlement is expected to set the <u>pattern</u> for the company's other mines in the area-Quemont, Waite Amulet and Normetal. There is no indication that this company has really changed it's anti-union attitude, say union men here. 'The fight is still for <u>real</u> union recognition'. (Steel Labour, May 1957, p. 2).

The following day, April 8, 1957 William Mahoney writing to David MacDonald stressed the importance of accepting the offer and continuing the struggle at Murdochville in this manner:

> It was impossible for us to hold the Noranda situation any longer without either settling or calling a strike. In the face of the 30 cent offer and the consensus at our meeting that a strike on checkoff alone was a pretty risky proposition, we are today concluding a settlement at Noranda.

This leaves us with no alternative but to carry on at Gaspe - keeping the strike as solid as possible while continuing to explore all avenues of settlement.

The shock to our members at Gaspe of the settlement at Noranda, made while they are still out and with no formal meetings going on, will create a serious morale problem. This makes it imperative that the very minimum welfare payments we have established be maintained. The amount required for these payments is \$10,000 a week.

I know you appreciate the serious problem we are having in dealing with this corporation and maintaning our union. Any delays in having this money available each week will seriously jeopardize this very rough - and very important - situation.

The strike at Murdochville, Quebec would continue for another six and one half months, or until October 5, 1957. It was an extremely bitter confrontation in which the USWA was unsuccessful in maintaining its local there. In addition, the union was sued by the company for \$2,234,000 in damages. The trial began on September 26, 1960. The final decision was rendered on January 28, 1970 by the Supreme Court of Canada in which the United Steelworkers of America were required to pay to the company the sum of \$2,350,000 - a bitter struggle and an unfortunate conclusion for the union. But the Rouyn-Noranda local remained intact, and as a consequence of the settlement reached with the company on March 22, 1957 the United Steelworkers of America were eventually successful in usurping Mine-Mill form the Canadian mining fields.

The Quiet Revolution in Quebec brought with it the final event in the history of class conflict in Rouyn-Noranda. With the efforts of René Levesque, as Minister of Natural Resources, the Labour Code was revised on July 31, 1964 in such a manner as to guarantee to any union the voluntary and revocable check-off as long as it was a certified association.

On that date, the United Steelworkers of America were awarded 'check-off' at the Noranda, Quebec operations. It was not the employer but the provincial state that guaranteed the union's stability in this mining community.

CONCLUSION

The history of class conflict in Rouyn-Noranda begins with the position of the miner as a wage-worker in the industry. The miner enters into the process of production by selling his labour power to an owner of capital. The worker's role, then, is not to direct production but to put himself at the disposal of an employer for a specified period of time. He receives a wage as the price of his labour power which he, in turn, uses to purchase commodities to sustain his and his family's means of existence so that he may continue in this relationship. On the other hand, the employer appropriates the product of the worker's labour power which he sells at a profit. Therefore, the fact that the worker is free to sell his labour power to an employer and the contradiction between the private appropriation of the product by the employer and the social organization of production are the fundamental elements defining the worker's position in the mining industry and, more generally, in capitalist societies.

It is from this antognistic relationship that combinations of workers spring and worker's organizations established whose goals often include instrumental demands and a degree of control over the work process. As we have shown, it is the latter goal in the form of the 'check-off' that Noranda's management refused to compromise. It was to be left to the intervention of the provincial governement to finally settle the issue of 'check-off' in favour of the union.

The struggle of the working class in Rouyn-Noranda for some form of trade union recognition was a protracted accomplishment. Throughout the 1930's, 1940's and 1950's the permanent existence of a trade union in the community was always in question. The recruitment policy of senior management during the initial stages of mine and smelter production and in the immediate post-World War II are to hire foreign immigrants added and ethnic dimension to the problem of working class social cohesion. Furthermore, the Eastern Europeans who came to Rouyn-Noranda during the 1920's and early 1930's tended to inject a socialist element into the community's working class. May had been influenced by European socialist working class movements. Their familiarity with socialism made them susceptive to the organizational ideology of such trade unions as the Mine Workers Union and the IUMM & SW

The Second World War and the establishment of the Wartime Labour Relations Board meant that inroads into the Ontario minefields, Rouvn-Noranda and the Ouebec northwest could be made. The early success of Mine-Mill attests to this trend. But the combined efforts of the provincial governement, senior management at Noranda Mines and inter-union rivalry, which centered on ideological and jurisdictional disputes, halted the further expansion of Mine-Mill into the Quebec northwest but opened the door to the USWA, who had managed to capture the support of Canada's trade union congress, the Canadian Congress of Labour, against Mine-Mill. Yet, the devise of Mine-Mill was no guarantee that the USWA would automatically be successful in organizing the workers at Noranda Mines. They still had to contend with the intransigence of senior management and a complacent provincial government. Its very survival was continously put in jeopardy. Trade unions in this mining community were a fragile commodity. And, it was not until the state sanctioned voluntary and revocable 'check-off' that finally the USWA local achieved any degree of permanence and stability at the mine and smelter. Finally, the installation of the United Steelworkers of America in Rouvn-Noranda by 1964 also meant the containment of a militant tradition in the community's working class which had begun with the Mine Workers Industrial Union and continued with the International Union of Mine, Mill and Smelter Workers.

FOOTNOTES

1. "Fros" is a shortened form of "foreigners". The word "fros" was used by French Canadians in Rouyn-Noranda to express the presence of a large proportion of immigrants in the community who identified in linguistic terms with the English speaking management of Noranda Mines.

> Most of the vents described rely on Evelyn Dumas' account of the strike in her <u>Dans le sommeil de nos os</u>, (Montréal: Leméac: 1971) and Benoit-Beaudry Gourd, "Les travailleurs miniers et l'implantation du syndicalisme dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue, 1925-50, in <u>De l'Abbittibbi-Témiskaming (4)</u>, (Rouyn: Collège du Nord-Ouest 1977, pp. 45-111).

- 2. <u>Rouyn-Noranda Press</u>, July 26, 1954. English Canadians comprised 27 per cent while French Canadians made up a little over 12 per cent of the workforce.
- 3. A delegation from the Canadian Labour Defense League, a wing of the Workers Unity League which met with Quebec Premier Taschereau and the Minister of Labour, Charles-Joseph Arcand, on July 10, 1954 as reported in the <u>Montreal Gazette</u>, July 11, 1934.
- 4. June 23, 1934.
- 5. <u>Rouyn-Noranda Press</u>, vol. 2 no. 17, July 1, 1934, p. 1. <u>A local miner</u>, R. Jodoin, in his personal memoires recounts the role of management in deliberately inviting French-Canadians during the strike to take jobs in the mine. "J'ai encore dans les oreilles les cris des autorités de la mine, "Come on Frenchies", et les 'Frenchies' allaient avec fierté et ignorance couper le cou de d'autres travailleurs comme ceux qui cherchaient à obtenir des conditions de travail raisonnables. Ces grévistes ne demandaient pas de luxe, croyez-moi". R. Jodoin, <u>End'ssour</u> (Montréal: Editions québécoises: 1973, p. 102) quoted in Benoit-Beaudry Gourd, op. cit, p. 77.

<u>The Financial Post</u> of August 4, 1934, noted that "the net results of the strike at Noranda Mines recently was that the percentage of foreign-born workers has been reduced from 50 to 25 per cent".

- 6. Gourd remarks that Côté benefited from the large number of candidates that year who sought election, there were 8 candidates. Côté was able to squeeze through because his constituency was the largest, the most homogenous and block voted. B. Gourd op. cit. cf p. 87.
- 7. Timmins Porcupine Advance, February 27, 1947.
- 8. Many individuals who took and interest in this strike were fully aware of the significance of this demand. For example, J.B. Salzberg, Communist MPP commenting on the strike, said:

The fight of the Noranda miners is one fight for all of the miners of the North. This is the opening gun of the struggle of all miners of this great rich area for their long deferred and essential wage increases and union security". (Canadian Tribune, Dec. 7, 1946)

- 9. Rouyn-Noranda Press, January 2, 1947.
- 10. Rouyn-Noranda Press, January 9, 1947.
- 11 Rouyn-Noranda Press, January 9, 1947.
- 12. The figure of \$1,974,000 was arrived at by multiplying the total number of man-hours lost due to the strike by the hourly rate. The figure for the total number of man-hours lost was arrived at by multiplying the workforce of 1600 men by the total number of days lost (147) by an eighthour day. The resulting figure is 1,880,000. The hourly rate of pay with the 7.5 per cent increase which the men accepted came to \$1.05. 1,880,000 x \$1.05: \$1,974,000.
- 13. <u>Analyse socio-économique d'une grève</u>, (Montréal: Les Presses de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales: 1963).
- 14. September 29, 1953.
- 15. <u>Revised Statutes of Quebec</u>, 1964, Chapter 45, Section 38, July 31, 1964.

CERTAINES CARACTERISTIQUES D'UN VILLAGE MINIER DE COMPAGNIE: LA LOCALITE DE JOUTEL EN ABITIBI

PIERRE LEBLOND

Pierre Leblond est géographe à Joutel. Une partie de ce texte a déjà été publiée dans <u>Didactique</u> <u>Géographie</u>, no. 9, mai 1978, sous le titre "Recherche sur la mobilité de la population de la localité de Joutel en Abitibi à partir des usagers du téléphone".

INTRODUCTION

Cette petite localité de la région de la Baie James est méconnue de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec tout entier. Cette étude vise à pallier cette ignorance en faisant connaître Joutel et la vie de ses citoyens.

L'exploitation des mines a attiré à Joutel des gens désireux avant tout de gagner leur vie et celle des leurs, et elle a permis la mise en place de structures sociales, administratives, éducatives et culturelles. Malgré ces efforts, un problème social important demeure: L'inadaptation de la population joutelloise à son coin de pays.

Il en résulte, à partir de ce phénomène, que la localité de Joutel représente bien ce que vivent les villes nouvellement construites (Lebel-sur-Quévillon, Radisson, etc.) et ce que devront vivre les villes nordiques futures.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORIGINES

"La localité de Joutel est située sur la rive gauche de la rivière Harricana, près des collines Cartwright, à environ 75 milles au nord de la ville d'Amos et à 45 milles au sud de Matagami" (1). Il y a huit (8) milles qui séparent Joutel de l'axe routier Amos-Matagami, ce qui accentue la marginalité du village. (Carte 1).

La localité de Joutel doit son existence à l'exploitation du gisesement de cuivre-zinc des Mines de Poirier Inc. "Le tout a débuté en 1959 par une exploration intense dans les cantons Joutel-Poirier. Les découvertes se sont avérées intéressantes et la décision de mettre en production les Mines Poirier a été prise vers la mi-été 1974" (2).

"Durant les premiers jours du développement, il y avait bien des problèmes de construction et de développement. Au début, il n'y avait pas de routes d'accès. La machinerie lourde et de grand volume et tout autre matériel devaient être transportés pendant les trois (3) mois de gel" (3).

"La route permanente fut aménagée par la province et c'est seulement en 1966 que la construction du pont sur la rivière Harricana a été terminée. (4)

Puis, toujours dans le secteur de Joutel, d'autres compagnies minières explorèrent le terrain à la recherche de nouveaux gisements: Joutel Copper Mines du cuivre-zinc et Agnico Eagle Mines Ltd de l'or. Aujourd'hui, de ces trois (3) mines, seule cette dernière est encore en production.

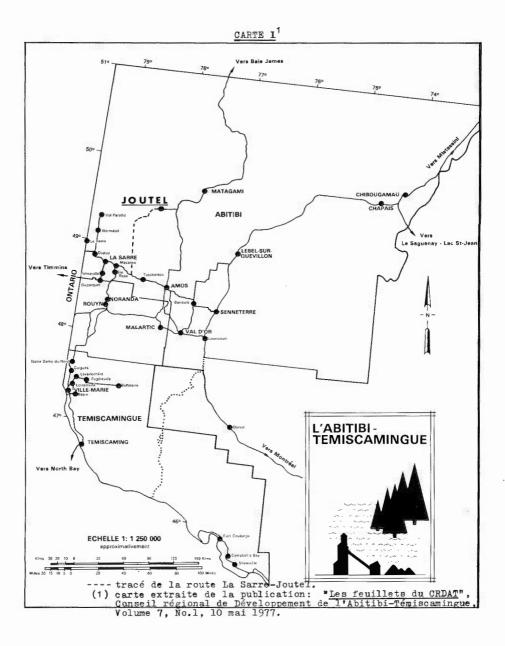
Il semble que l'épuisement des gisements soit la raison de la fermeture des mines Poirier Inc. et Joutel Copper.

2. Ibid., 3

4. Ibid., 3

^{1.} Anonyme, "Mine de Poirier Inc.: un producteur de cuivre" <u>l'Echo</u> Abitibien, volume 17 (20 avril 1966, supplément) 3.

^{3.} Ibid., 3



Le secteur économique de Joutel repose uniquement sur l'exploitation des mines. Les autres sources de revenus sont liées aux mines et on les retrouve dans le secteur commercial ou dans les services. Elles ne représentent qu'un faible pourcentage des revenus de cette localité.

2.1 Mines de Poirier Inc.

"Suite à des dépenses de 2.4 millions, Rio Algom Mines Ltd décide d'exploiter les mines de Poirier Inc. Les réserves de Poirier comptent 3.7 millions de tonnes d'une teneur de 1.74 pour cent de cuivre et de 3.63 pour cent de zinc". (5)

C'est à la mi-été 1964 que l'on commence à creuser le puits et le projet est terminé à la fin du mois d'octobre de la même année. "L'atelier de traitement a été construit pour recevoir 1,800 tonnes par jour. Un grand nombre des machineries de l'usine a été transporté d'une des exploitations d'uranium d'Elliot Lake. L'usine est disposée comme concentrateur normal de flottation différentielle de cuivrezinc". (6)

En pleine production, la mine avait un personnel de 265 employés.

C'est à partir de la mi-janvier 1966 que les expéditions de cuivre de Poirier sont transportées aux fonderies de la Noranda Mines Ltd. La production de zinc était expédiée à Metallgesellschaft, en Allemagne occidentale.

Le placement de Rio Algom pour l'exploitation des Mines de Poirier varie entre 13 et 14 millions de dollars pour une période d'environ dix (10) années d'existence.

^{5. &}lt;u>Ibid.</u>, 3

^{6. &}lt;u>Ibid.</u>, 3

2.2 Joutel Copper Mines

La Mine Joutel fut exploitée par la compagnie Noranda Mines Ltd et son minerai, qui n'était pas traité sur le lieu de l'extraction, fut transporté aux installations des Mines Poirier pour le premier traitement, puis acheminé par camions à Noranda.

2.3 Agnico Eagle Mines Ltd

"La Mine Agnico est entrée en production en janvier 1974. Au départ, elle a connu des vicissitudes du côté de la récupération du métal jaune". (7)

Aujourd'hui, "Agnico, ajoute-t-on, est dans sa deuxième année de production commerciale avec des réserves suffisantes pour sept (7) années. A la fin de 1975, les réserves à la Mine de Joutel, à une profondeur de 2,500 pieds, se chiffraient à 2.6 millions de tonnes d'une teneur de 0.27 once d'or la tonne, soit l'équivalent de 700,000 onces d'or". (8)

2.4 Selco Mining Corp Ltd

"La Selco Mining Corp Ltd est une filiale à 94 pour cent de la Selcast Canadian Holding Ltd, elle-même contrôlée par Selection Trust et Consolidated African Selection Trust Ltd de Londres" (9). Elle opère dans le "Projet Détour" avec une compagnie américaine, la Pickland Mather de Cleveland.

"En 1975, Selco a acheté l'atelier d'usinage des Mines Poirier à Joutel" (10). On y retrouve des bureaux

- 7. Anonyme, "A Joutel, en récupérant plus d'or, Agnico Eagle Mines est à la veille de connaître une production fort profitable", <u>La</u> <u>Frontière</u>, (9 juillet 1975).
- 8. Anonyme, "Agnico-Eagle produit l'or à \$92.00 l'once", <u>l'Echo</u> Abitibien, (22 sept. 1976), cité par Paul Penna.
- 9. Jacques Forget, "Découverte d'un important gisement près de Matagami", <u>Le Devoir</u>, (23 novembre 1974).
- 10. Paul Crésus, "Dumagami Mines ferme ses portes. Selco Mining achète l'atelier d'usinage de Mines de Poirier. Orchan Mines suspend son dividende", La Frontière, (19 novembre 1975).

administratifs, des laboratoires, la cartographie et des ateliers de réparation. C'est à partir de ces ateliers que l'on va répondre aux besoins des installations du gisement dans le canton Brouillan à environ quatre-vingts (80) milles.

"... Si on décide de mettre en chantier cette découverte qui a une valeur d'environ \$500,000,000 le projet nécessiterait 700 emplois pendant une période d'au moins 7 ans, mais avec d'autres découvertes aux alentours, la production pourrait se poursuivre de 20 à 40 ans.

Les terrains développés par Selco contiennent deux gisements. Le gisement "A" s'étend sur une très large surface et recèle principalement du minerai de zinc de faible teneur. Ce premier terrain sera le lieu d'une mine à ciel ouvert. Le gisement "B", situé au moins à 3/4 de mille du premier, contient du minerai de cuivre de bien plus riche teneur. Cette petite faille sera exploitée au moyen de galeries souterraines". (11)

Présentement, Selco PM, en plus de ses employés, crée indirectement de nombreux emplois par les contrats qu'elle accorde à des compagnies de forage: Hosking Diamond Drilling Co. Ltd, Harrison Patrick & Co. Ltd et Bradley Brothers Ltd pour la construction de puits, de la rampe et pour le forage souterrain et de surface.

3.

LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

3.1 Les équipements physiques

Les infrastructures de Joutel furent mises en place par le Ministère des Richesses naturelles du Québec. Les maisons appartiennent à la compagnie Rio Algom et aucun résident n'est propriétaire, à l'exception des commerçants.

Le domaine résidentiel comprend 77 maisons individuelles, 20 maisons à deux logements (40 logements), 8

11. Richard Nault, "Selco: un gisement qui vaut \$500 millions", <u>L'Echo Abitibien</u>, (26 janvier 1977).

immeubles à logement multiple (73 logements) et 42 emplacements pour roulottes. On obtient ainsi un potentiel d'accueil d'environ 232 familles pour Joutel. Il y a aussi les résidences des Mines de Poirier et d'Agnico qui accueillent les travailleurs célibataires ou ceux qui n'amènent pas leur famille sur le lieu de travail. Un centre d'achat regroupe La Banque Canadienne Impériale de Commerce, un marché d'alimentation IGA, le restaurant Chez Florence, le bureau de Poste, un magasin de linge pour enfants et un salon de coiffure pour dames. Le garage Esso, l'hôtel Joutel, l'école Laurent Bélanger, l'édifice du club de curling qui abrite certains bureaux, un édifice de la compagnie de téléphone Télébec et l'usine de filtration de l'eau sont les seuls édifices collectifs et commerciaux de Joutel. Dans l'ensemble, les habitations n'ont que très peu de diversité dans les modèles, le type de matériaux, l'espace du terrain pour chaque bâtisse et le type de répartition. Ces caractéristiques expliquent le peu de personnalité que revêt chaque maison. Aujourd'hui encore, Rio Algom loue ses résidences aux personnes et aux compagnies locales (Selco et Agnico).

3.2 L'organisation municipale

"En 1975, Joutel devient une localité de la Municipalité de la Baie James" (12). Il y a un conseil de ville mais toutes les décisions importantes demandent l'approbation de la Municipalité de la Baie James.

Les services offerts par la localité sont l'eau qui est puisée à l'amont de la rivière Harricana et conduite à l'usine de filtration, les égoûts, l'entretien et l'administration des édifices communautaires et un service culturel. Ce service culturel est pourvu depuis cette année d'un animateur soutenu par la Municipalité de la Baie James et la localité de Joutel. On note l'absence d'un service de police, d'incendie et de protection civile.

^{12.} Germain Lyrette, "Joutel, un conseil local, la première localité de MBJ", <u>L'Echo Abitibien</u>, (13 août 1975).

3.3 L'organisation scolaire

Le service de l'enseignement a droit à une école primaire: l'école Laurent Bélanger. Elle peut contenir environ 300 étudiants. En 1977-78, il n'y avait que 71 élèves. Cette école de la Commission scolaire Joutel-Matagami desservait une partie du secondaire jusqu'en 1975. Aujourd'hui, les étudiants du secondaire sont acheminés vers Matagami. Soir et matin, les étudiants sont obligés de parcourir une distance d'environ 50 milles pour pouvoir recevoir leur enseignement. Et, comme partout pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le Collège du Nord-Ouest et le Centre des Etudes universitaires dans l'Ouest québécois à Rouyn sont les seules institutions à donner des études supérieures.

3.4 Les activités sociales et récréatives

Joutel comme bien d'autres villes de la région jouit de différentes activités sociales et récréatives.

Parmi les principaux groupes sociaux, on retrouve: le Cercle des Fermières de Joutel, le club de curling (Harricana Granite Club), l'Association sportive de Joutel, le club d'auto-neige CANJOU et quelques autres associations.

Il y a une bibliothèque municipale d'environ quatre mille (4,000) volumes et un journal local: "Pierre de Touche". En plus de l'animateur culturel qui planifie et organise différentes activités, les compagnies minières Selco et Agnico participent financièrement et techniquement à l'activité récréative et sportive.

La participation des gens aux activités est réduite dû au fait que beaucoup de gens quittent Joutel pendant la fin de semaine ou encore qu'ils ne s'adaptent pas à leur milieu. Les organisateurs sont obligés d'en tenir compte, s'ils veulent une participation plus grande, en insérant les principales activités du lundi au vendredi.

4. LA POPULATION ET SA MOBILITE

Après avoir classé et vérifié chacun des usagers du téléphone pour la période de 1972-77, il en résulte principalement que le taux de croissance ou de décroissance de la population de Joutel est en relation étroite avec l'évolution des mines. Les figures l et 2, nous montrent bien cette tendance par une forte hausse des départs (53.4 pour cent) en 1976. Ceci s'explique par la fermeture des Mines de Poirier et de Joutel Copper. Il y a, malgré tout, quelques usagers nouveaux qui se sont ajoutés par la suite avec la mise en production d'Agnico Eagle pour la même période.

Il faut aussi tenir compte de certaines caractéristiques énoncées antérieurement qui définissent la localité et qui expliquent en partie la mobilité de la population. Le pourcentage des arrivées et des départs reste assez fort (voir tableau 1), c'est-à-dire 21 pour cent de moyenne pour les nouveaux abonnés et 16.2 pour cent pour les départs. L'ensemble des deux (2) pourcentages (départs et arrivées) donne un total de 37.2 pour cent comme moyenne annuelle de mouvement de la population. On assiste donc à un changement des gens de Joutel à tous les trois (3) ans.

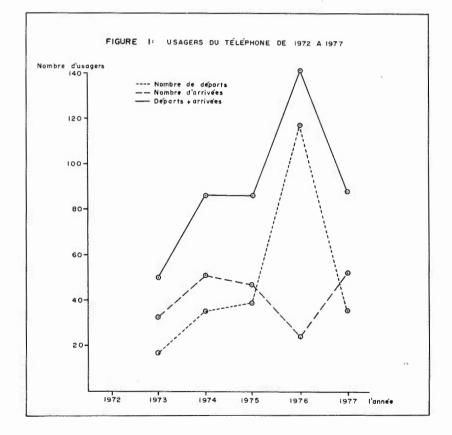
De plus, il est intéressant de constater que sur 363 usagers du téléphone pour la période 1972-77, il y a 21 usagers qui restent inscrits pour les six (6) années consécutives, c'est-à-dire que 5.8 pour cent des gens de Joutel sont demeurés dans la localité depuis 1972 et que 94.2 pour cent des usagers sont restés dans la localité pour une période de moins de cinq (5) ans.

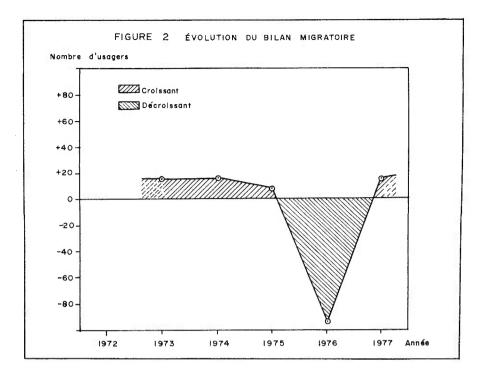
5. PERSPECTIVES D'AVENIR

La création de Joutel pour l'exploitation des Mines de Poirier illustre fort bien, sur le plan économique, le prix à payer lorsqu'on se limite à une planification à court terme, ou lorsqu'on prend le risque d'une absence de planification.

Pendant les années heureuses d'exploitation, il n'y a rien eu de fait pour assurer la survie économique de Joutel. Il est certain qu'il y a eu de l'exploration, des découvertes et l'exploitation de nouveaux gisements, mais rien de durable n'a été réalisé. Suite

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	Moyenne
Nombre d'abonne's	158	173	188	195	102	118	155.6
Nombre de départs	-	17	35	39	117	36	31.8
Taux de départs	-	8.9	15.7	16.7	53.4	23.4	16.2
Nombre d'arrivées	-	33	51	47	24	52	41.4
Taux d'arrivées	-	17.4	22.9	20.1	11.0	33.7	21.0
Departs + arrivées	-	50	86	86	141	88	90.2
Taux de mobilité	-	26.3	38.6	36.8	64.4	57.1	44.6
Bilan migratoire	. –	+ 16	+16	+ 8	- 93	+16	-7.4





aux années ternes et à un abandon massif de Joutel par les gens en 1975-76, une autre lueur donne espoir aux citoyens. C'est la découverte d'un important gisement de cuivre-zinc à proximité de Joutel par Selco Mining Corporation Ltd. Cette nouvelle étape dans la vie des Joutellois est importante parce qu'elle va amener à nouveau des capitaux ainsi qu'un potentiel humain et technique pouvant inciter à une diversification future de l'économie de Joutel. Il faut en effet envisager pour Joutel cette diversification afin d'assurer son accroissement et son développement, sinon cette ville deviendra une ville-fantôme avec l'arrêt de l'exploitation du gisement de la Selco, d'Abitibi-Asbestos, d'Explo-Zinc et des autres gisements. Le premier domaine où Joutel a la possibilité de diversifier son économie est le tourisme. Il y a déjà une infrastructure: le terrain de camping JOULAC (de l'Association Sportive de Joutel) au millage 72, à l'intersection des axes Amos-Matagami et Joutel. Sa localisation, son site et ses services ne font que l'avantager. De plus, on sait très bien que d'ici quelques années un circuit touristique va être mis en place pour desservir les touristes qui vont visiter les barrages hydro-électriques de la Baie James. Il est aussi intéressant de constater que Matagami n'a pas présentement les avantages de Joutel.

La création d'un pourvoyeur en chasse et pêche serait aussi bienvenue pour donner aux touristes la possibilité de jouir de la faune et de la flore de cette région. Il pourrait aussi y avoir des ententes avec les compagnies minières pour faire visiter leurs installations.

Le domaine forestier pourrait devenir un complément à l'exploitation des mines, en rapprochant les différents camps près de la localité de Joutel et en utilisant ses services.

Pour le domaine minier, il faudrait envisager la construction à Joutel d'un concentrateur normal de flottation différentielle à très forte capacité de production pour desservir toutes les mines environnantes, concentrateur qui se spécialiserait dans le traitement de métaux en particulier. Ainsi, par un meilleur contrôle des déchets de l'usine et une diminution du nombre de "tiling" dans la région, la pollution de l'environnement serait réduite. Le concentrateur éviterait aussi aux différentes compagnies un dédoublement des investissements pour, la création de l'usine de premier traitement.

Il est aussi important pour Joutel que la construction de la route Joutel-La Sarre (carte) soit terminée dans les plus brefs délais pour permettre un meilleur accès des gens de l'Abitibi-Témiscamingue au territoire de Joutel et ainsi créer une concurrence, pour les services offerts à la population de Joutel, entre La Sarre et Amos.

Il y a beaucoup de possibilités pour les Joutellois de voir s'épanouir leur localité. Mais il faut envisager pour Joutel une diversification de l'économie afin d'assurer son accroissement et son développement dans le futur.

CONCLUSION

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur les caractéristiques de la localité de Joutel. Malgré le peu d'envergure et le peu de données techniques, il est intéressant de constater que l'on assiste à un nouveau type de ville, à une ville de plus en plus mobile. Cette mobilité crée chez les individus une inadaptation qui est néfaste pour le bien-être et l'épanouissement de l'individu et de sa communauté. Cela met aussi en évidence que nous, gens de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avons toujours souffert d'être dirigés par des gens de l'extérieur de la région, par des gens qui ne comprennent pas et ne répondent pas aux besoins de notre région. L'argent est le seul élément moteur pour l'entreprise et le travailleur. C'est la raison de l'existence de Joutel et de l'Abitibi-Témiscamingue. Mais cela ne peut plus continuer.

Aussi, il serait important que les gens de la localité de Joutel et les différentes personnalités de la Municipalité de la Baie James et toutes les gens du Nord-Ouest québécois fassent des démarches pour vraiment accentuer et diversifier les secteurs économiques de Joutel et ainsi réduire sa marginalité (humaine et physique) auprès des autres villes, parce que cette paroisse, comme toutes les autres paroisses marginales de la région, est un bouclier de survie pour toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce sont ces paroisses qui entretiennent le plus ce sentiment d'être un Abitibien ou un Témiscamien.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. ANONYME, <u>Abitibi-Témiscamingue</u>, Téléphone du Nord du Québec Inc., 1976, 262 pages
- 2. ANONYME, Abitibi-Témiscamingue, Télébec Ltée, 1977, 241 pages.
- 3. ANONYME, <u>Agnico Eagle Mines produira un million d'once d'argent</u>, Le Soleil, 29 juin 1976.
- 4. ANONYME, <u>Agnico Eagle produit l'or à \$92 l'once</u>, l'Echo Abitibien, 22 septembre 1976.
- 5. ANONYME, <u>L'annuaire '72</u>, Val d'Or, Téléphone du Nord du Québec Inc. 1972, 94 pages.
- 6. ANONYME, <u>L'annuaire '73</u>, Val d'Or, Téléphone du Nord du Québec Inc., 1973 99 pages.
- ANONYME, <u>L'annuaire '74</u>, Val d'Or, Téléphone du Nord du Québec Inc., 1974, 108 pages.
- 8. ANONYME, <u>L'annuaire '75</u>, Val d'Or, Téléphone du Nord du Québec Inc., 1975 109 pages.
- 9. ANONYME, <u>A Joutel, en récupérant plus d'or, Agnico Eagle Mines est à la veille</u> <u>de connaître une production fort profitable</u>, La Frontière, 9 juillet 1975.
- 10. ANONYME, <u>Mines de Poirier Inc.: un producteur de cuivre</u>, l'Echo Abitibien, volum 17, no. 17, le 20 avril 1966, page 3 (supplément).
- 11. ANONYME, <u>M. Val Ducan inaugure Mines de Poirier lundi</u>, l'Echo Abitibien, volume 17, no. 17, le 20 avril 1966, page 7.
- 12. ANONYME, "<u>Pierre de Touche</u>", journal local de la localité de Joutel, volume 1, 1977-78.
- 13. ANONYME, <u>Projet de \$22.5 millions: 1.5 million dès cette année</u>. L'Echo Abitibien, 20 avril 1977.
- 14. ANONYME, Résumé sommaire, Mines de Poirier Inc., Mines de Poirier Inc.
- 15. ANONYME, Rio Algom ferme la mine Poirier, Le Devoir, 18 férier 1975.
- 16. ANONYME, <u>Rio Algom Mines Ltd</u>, l'Echo Abitibien, volume 17, 20 avril 1966, page 16 (supplément).
- 17. ANONYME, <u>Selco: une entreprise encore incertaine</u>, Journal du Nord-Ouest, 4 mars 1975.
- 18. ANONYME, Le tracé de la route de la Selco n'est pas encore connu, La Frontière, 5 mai 1976.
- 19. COMTOIS, Maurice, <u>Joutel Copper ferme aussi</u>, Journal du Nord-Ouest, 20 février 1975.
- 20. COMTOIS, <u>Maurice</u>, Joutel sera municipalité si la "vie" continue ..., Le Journal du Nord-Ouest, volume 1, numéro 116, 22 fýrier 1975, page. 2
- 21. COMTOIS, Maurice, Mine de Poirier fermera bientôt, Le Journal du Nord-Ouest, 19 février 1975.

- 22. COMTOIS, Maurice, <u>Selco et Abitibi-Asbestos: le grand espoir de Joutel</u>, Journal du Nord-Ouest, volume 1, no. 116, 22 février 1975, page 2.
- 23. COTE, Claude P., <u>Etude socio-économique de la municipalité de Cadillac</u>, Office de Planification et de Développement du Québec, 221 pages.
- 24. COTE, Claude P., Profil socio-économique de Normétal, O.P.D.Q., 1975, 76 pages
- 25. COTE, Yves, <u>L'évolution et la régression d'une ville minière</u>: Duparquet, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, Collection "Les cahiers du département d'histoire et géographie", no. 2, 1975, pages 173 à 201.
- 26. CRESUS, Paul, <u>Dumagami Mines ferme ses portes</u>. Selco Mining achète l'atelier <u>d'usinage de Mines de Poirier</u>. Orchan Mines suspend son dividende, La Frontière, 19 novembre 1975.
- DESHAIES, Laurent, <u>Le développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.</u> <u>Essai de prospective ou esquisse d'une géographie du futur de la région.</u> (première partie), Rouyn, Collège du Nord-Ouest, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, no. 2, 1975, pages 221 à 251.
- 28. DESHAIS, Laurent, <u>Le développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.</u> <u>Essai de prospective ou esquisse d'une géographie du futur de la région.</u> (deuxième partie), Rouyn, Collège du Nord-Ouest, Cahiers du département d'histoire et de géographie, no. 3, 1976, pages 63 à 110.
- 29. FORGET, Jacques, <u>Découverte d'un important gisement près de Matagami</u>, Le Devoir, 23 novembre 1974.
- 30. GILBERT, Jean-Marie, <u>Découverte minière de Selco:</u> "Le chemin le plus court est encore la ligne droite", Journal du Nord-Ouest, 6 janvier 1975.
- 31. GILBERT, Jean-Marie, Les Lasarrois veulent avoir la route de la justice, Journal du Nord-Ouest, 8 janvier 1975.
- 32. GILBERT, Jean-Marie, <u>Route Selco: on crie justice</u>, l'Echo Abitibien, 8 janvier 1975.
- 33. GILBERT, Jean-Marie, Selco: \$300 000 pour la route, l'Echo Abitibien, 15 janvier 1975.
- 34. GILBERT, Jean-Marie, <u>Selco:</u> <u>l'ouest abitibien mérite aussi sa part</u>, Journal du Nord-Ouest, 22 janvier 1975.
- 35. GILBERT, Jean-Marie, <u>Selco: une route pour cet hiver</u>, Journal du Nord-Ouest, 22 janvier 1975.
- LYRETTE, Germain, <u>L'Abitibi-Ouest réclame une route reliant Val Paradis à</u> <u>Amoco-Ontario</u>, l'Ecluo Abitibien, 19 janvier 1977.
- 37. LYRETTE, Germain, <u>Joutel, un conseil local, la première localité de la MBJ</u>, l'Echo Abitibien, 13 août 1975.
- 38. NAUTL, Richard, <u>Selco: un gisement qui vaut \$500 millions</u>, l'Echo Abitibien, 26 janvier 1977.
- TROTTIER, Danielle, <u>En vue de la route d'accès vers les mines Selco et Amoco</u>, La Frontière, 19 janvier 1977.

L'EVEIL ECOLOGIQUE ET LA LUTTE ANTI-POLLUTION A ROUYN-NORANDA

NOEL SAVARD

Noel Savard est géographe. Ce texte est tiré de sa thése de M.A. présenté au Département de Géographie de l'Université de Montréal en 1978: L'environnement à Rouyn-Noranda. Un espace en déséquilibre suite à l'activité minière.

Il ne fait aucun doute qu'à peine cinquante ans d'activité minière, pratiqué unidirectionnellement, ont causé des torts incommensurables au milieu naturel de Rouyn-Noranda.

L'usine de smeltage de Noranda rejette dans l'atmosphère des quantités incroyables de matières particulaires comme le plomb, le zinc, l'arsenic, le cadmium et le mercure. De plus, les citoyens subissent fréquemment de fortes concentrations d'anhydride sulfureux. Pour l'industrie minière, l'atmosphère de Rouyn-Noranda a constitué une immense poubelle qui, malheureusement, ne peut être hermétique. Ainsi, la pollution de l'air constitue une nuisance pour la santé des individus, la végétation, les plans d'eau et les loisirs de plein-air.

Presque tous les ruisseaux, les lacs et les rivières de la région de Rouyn-Noranda sont sérieusement contaminés par les résidus miniers aussi bien des mines opérantes que de celles fermées et abandonnées depuis longtemps. Le lac Dufault, source d'approvisionnement en eau potable pour les villes de Rouyn et de Noranda, reçoit de ses tributaires des eaux fortement polluées (très acides) de telle sorte que sa qualité d'eau brute est grandement détériorée et cause de sérieux problèmes lors de son traitement à l'usine de filtration. Les lacs Osisko, Rouyn et Pelletier sont considérés morts depuis plusieurs années déjà. On ne s'est jamais gêné pour considérer les plans d'eau comme un milieu idéal d'évacuation des déchets miniers.

En peu de temps, la pollution sauvage de nos eaux, combinée à celle de l'air, a fait de Rouyn-Noranda une des régions les plus polluées (sinon la plus polluée) du Québec.

Les gens subissent depuis longtemps ce désastre écologique mais commencent tout juste à réclamer le droit à l'air pur et à l'eau propre. L'éveil écologique fait suite aux actions entreprises par le Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda, à la bataille juridique de l'air menée par certains citoyens exaspérés des dommages causés à la végétation et au débat sur la qualité de l'eau potable.

Tout cela incite le ministre déléqué à l'Environnement à choisir Rouyn-Noranda comme première région du Québec pour y faire effectuer une étude exhaustive par le Bureau d'études sur les substances toxiques (BEST). Pour impliquer les gens du milieu, il a créé un Comité permanent de la population sur l'environnement, formé de 2 citoyens élus par le population et des repréentants de sept (7) organismes de différentes tendances idéologiques.

L'EVEIL ECOLOGIQUE ET LA LUTTE ANTI-POLLUTION

Analyser le comportement de l'homme (individus et organismes) face à la dégradation de son environnement, c'est en quelque sorte s'interroger sur la prise de conscience de l'homme et de la collectivité d'une nécessaire sauvegarde du milieu. Pourquoi des comportements psychologiques différents? Pourquoi l'indifférence? Pourquoi une confiance aveugle dans la technique? Pourquoi prendre panique? Pourquoi informer et agir pour sauver notre environnement?

Cette analyse nécessite à la fois une approche historique, sociologique et psycho-politique. Historique, car il importe de suivre une certaine chronologie des événements qui ont marqué les débuts du Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda; sociologique et psycho-politique à cause de la nature et du comportement, parfois diamétralement opposé, des organismes en place et à cause de la réaction diverse des gens selon qu'il s'agit du combat de l'air ou de celui de l'eau (tableau page suivante).

Toute l'analyse porte en fait sur la perception qu'al'homme de la problématique écologie-économie, deux mots qui représentent plus qu'une analogie étymologique. Dans la visée d'une croissance économique maximale, on a toujours très peu respecté l'environnement. Sans nécessairement freiner cette croissance, Chronologie des principaux événements liés au Mouvement antipollution de Rouyn-Noranda,

Année	mois ou saison	EVENEMENTS
1975	été	 naissance du Mouvement anti-pollution par le résidus miniers, secteur Rouyn-Noranda
		- création de Gobair
1976	janvier	- mise sur pied (officieusement) du Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda (MAP)
		- campagne d'information et de sensibilisation du MAP
	février	- lancement d'une pétition par le MAP
		- rencontre du MAP et de la Chambre de Commerce de Rouyn- Noranda
	mars	 demande d'appui du MAP aux conseils municipaux de Rouyn et de Noranda
	mai	- lancement du mémoire du MAP
	juillet	- émissions importantes de SO 2
		Dommage à la végétation, surtout dans la partie sud de la ville de Rouyn (télégramme envoyé par le MAP au ministre Goldbloom)
	août	- le MAP demande une enquête au ministre pour évaluer les dommages
	septembre	- plusieurs citoyens font parvenir une mise en demeure à la Noranda Mines Ltd.
	automne (octobre, novembre)	 inscription des cause à la Cour des petites créances (Cour d'accès à la justice)
	novembre	- parution du rapport Azzaria-Potvin: Qualité chimique de l'eau de Rouyn-Noranda
	décembre	 début de l'étude des SPEQ sur l'eau brute et l'eau traitée du lac Dufault

- 1977 janvier premières données des analyses physico-chimiques des eaux brutes et traitées du lac Dufault par les SPEQ
 - parution du rapport gouvernemental: <u>Evaluation des effets</u> de l'anhydride sulfureux sur la végétation arborescente à Rouyn-Noranda
 - mars rencontre entre le MAP et le ministre délégué à l'environnement, M. Marcel Léger; visite des lieux
 - août parution d'un sondage sur la pollution
 - novembre causes entendues à la Cour des petites créances concernant les dommages causés à la végétation
 - décembre création du Comité permanent de la population sur l'environnement à Rouyn-Noranda dans le cadre de l'étude du BEST (Bureau d'études sur les substances toxiques)
- 1978 janvier jugement rendu dans les causes ci-haut
 - février rencontre du MAP avec la Mine Noranda
 - mars parution de l'étude des SPEQ: Etude des caractéristiques physico-chimiques des eaux brutes et traitées de l'aqueduc de la ville de Rouyn-Noranda
 - avril création officielle du Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda
 - mai concentrations élèvées de SO 2 à Evain.

n'est-il pas temps d'arrêter une "industrialisation insconsciente unidirectionnelle et déséquilibrée"? (Dansereau, Valaskakis, 1978, p. 22). Pourquoi ne pas ne tenir compte des coûts d'extraction et de production en termes de détérioration de l'environnement? La nécessité d'une activité minière contrôlée (par rapport à l'environnement) ne doit plus faire de doute puisque nous savons qu'il n'existe aucun mécanisme naturel de retour aux seuils d'équilibre. Cinquante ans d'exploitation minière sauvage ont occasionné des dommages inimaginables à notre environnement donnant au paysage à maints endroits un aspect lunaire. Tant de dégâts, en si peu de temps, nous amènent à penser inévitablement à ces mots de David Brower:

La Genèse

"Prenons les six journées de la Genèse comme image pour représenter ce qui, en fait, s'est passé en quatre milliards d'années. Une journée égale donc environ six cent soixante millions d'années. Notre planète est née le lundi à zéro heure. Lundi, mardi et mercredi jusqu'à midi, la Terre se forme. La vie commence mercredi à midi et se développe dans toute sa beauté organique pendant les trois jours suivants. Samedi à quatre heures de l'après-midi seulement, les grands reptiles apparaissent. Cinq heures plus tard, à neuf heures du soir, lorsque les séquoias sortent de terre, les grands reptiles disparaissent. L'homme n'apparait qu'à minuit moins trois minutes, samedi soir. A un quart de seconde avant minuit, le Christ naît. A un quarantième de seconde avant minuit, commence la révoluion industrielle. Il est maintenant minuit, samedi soir, et nous sommes entourés de gens qui croient que ce qu'ils font depuis un quarantième de seconde peut continuer indéfiniment".

Ce n'est qu'au début des années 1970 qu'on s'interrogea véritablement sur l'impact d'un développement minier aveugle et sauvage sur notre environnement. A l'été de 1972, un groupe d'étudiants, dans le cadre d'un projet Perspective-Jeunesse, montèrent un diaporama présentant très bien les dégâts causés au bassin hydrographique de la région de Rouyn-Noranda par les déchets miniers. Toutefois, aucune action immédiate ne fut entreprise suite à cette constatation visuelle de la dégradation de notre environnement.

C'est en 1975 que surgissent les premières manifestations pour le respect de notre environnement. D'abord, on assiste à la naissance du Mouvement anti-pollution par les résidus miniers, secteur Rouyn-Noranda. Il s'attaque exclusivement au déversement de résidus miniers et considère que la mine Noranda est à l'origine "la plus invraisemblable histoire de pollution camouflée au de Québec" (La Frontière, 12 novembre 1975, p. 19). Le relationniste de ce mouvement, monsieur Réjean Mantha, mentionnait, le 3 décembre 1975 dans le journal La Frontière, que la mine Noranda déversait ses déchets semi-liquides et toxiques vers le lac Pelletier "à un rythme atteignant 10 gallons à la seconde, soit plus de 36,000 gallons à l'heure... 365 jours par année" (p. 22). Il constate également la détérioration avancée de plusieurs autres lacs et demande aux gens de ne plus avoir peur et de lutter contre la pollution sous toutes ses formes, puisque c'est "une question de souffle et de vie" (p. 23),

Cette même année, des citoyens de Rouyn et de Noranda se regroupent sous le nom de Gobair et s'élèvent contre la pollution de l'air engendrée par les gaz délétères rejetés par l'usine de smeltage. Le 15 août 1975, ils font parvenir une lettre au ministre responsable des SPEQ, lui demandant copie des résultats des stations d'échantillonnage et d'analyse de l'air ainsi que des intentions des SPEQ vis-à-vis ce problème. Ce groupe de citoyens est décidé à faire valoir ses droits et dans cette lettre Christian Potvin, au nom du groupe, dit: "Il y a trop longtemps que la Noranda Mines berne la population en lui laissant croire à une correction prochaine de la situation, de façon à éviter les pressions qui pourraient l'obliger à le faire". Dès le mois de janvier 1976, les deux groupes écologiques, comptant une quinzaine de personnes de professions diverses, se fusionnent et forment officieusement le Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda.

Ce mouvement se lance immédiatement dans une campagne d'information et de sensibilisation en utilisant les media locaux (radio, télévision, journal) et provinciaux (journaux) qui en font largement mention de telle sorte que les réactions ne tardent pas à venir.

Le 14 janvier, le journal <u>La Frontière</u> titre: "Pollution par la mine Noranda. Les "cheminées" ont un nouvel adversaire de taille: Gobair, (p. 15)" La même journée, Gilles Provost du journal <u>Le Devoir</u> intitule son article ainsi: "La pollution est parfois tellement élevée à Rouyn-Noranda qu'on ne peut la mesurer (p. 14). Le 21 janvier, l'influent journaliste de <u>La Frontière</u> Jean-Pierre Bonneville y consacre son éditorial dans lequel il approuve la campagne de sensibilisation et invite le mouvement à rencontrer les dirigeants de la mine.

C'est à partir de cette date également que différents organismes émettent leurs opinions sur le sujet. La Chambre de Commerce de Rouyn-Noranda, dans un communiqué envoyé à <u>La</u> <u>Frontière</u>, mentionne qu'elle ne se prononcera pas sur les accusations de pollution par le mine Noranda tant qu'elle n'aura pas étudié véritablement le sujet et qu'elle ne connaîtra pas les personnes du groupe Gobair. Cette neutralité est fictive puisque dans le même communiqué elle dit:

'.... il ne faudrait pas en venir à la fermeture de l'usine de smeltage qui est l'un de nos principaux employeurs présentement".

"... la mine Noranda a fait d'énormes et de réels efforts pour améliorer cette situation".

.....

"il serait préférable d'adopter une action suivant les voies légales et normales plutôt que de se servir des journaux".

(La Frontière, 21 janvier 1976, p. 18)

L'Association Chasse et Pêche de Rouyn-Noranda, aussi bizarre que cela puisse paraître, refuse d'appuyer les revendications du Mouvement malgré la demande de monsieur Daniel Olivarès, membre de celui-ci et également membre et directeur de cette association. Devant le "manque d'intérêt des directeurs envers la qualité de l'environnement", pourtant un principe de base de la Fédération Québécoise de la Faune, monsieur Olivarès remet publiquement sa démission en tant que directeur et membre de l'association. (La Frontière, 21 janvier 1976, p. 20). Cette attitude de l'association est étrange, puisqu'au nom du comité de l'air (Gobair) du Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda, monsieur Olivarès signale dans un communiqué:

> "... qu'il n'est nullement question de dénigrer les compagnies minières".

> "... il s'agit de faire prendre de nouvelles responsabilités à ces compagnies car il est tout simplement question de protection de notre environnement et de nous-mêmes".

> "... demande au gouvernement d'adopter une fois pour toutes des normes claires et nettes qui respectent la vie de l'homme et de la faune".

> > (La Frontière, 21 janvier, p. 19)

Le maire de Noranda, médecin de profession a commenté pour la première fois, les actions du Mouvement, à une réunion du conseil de ville du 26 janvier en soulignant"... le manque d'esprit positif de ceux qui dénoncent la pollution sans voir les avantages économiques du développement industriel, qu'il préférait de beaucoup mourir à petit feu par les effets de la pollution que de mourir de faim si la Noranda devait cesser ses opérations". (Radio-Nord, 27 janvier 1976).

La réaction des autorités de la mine Noranda survint en même temps, mais elle fut moins émotive. Dans un communiqué qu'elles font parvenir aux media locaux, on ne nie pas l'existence d'une pollution mais on tente d'expliquer que depuis 1965, les rejets de soufre ont considérablement diminué, qu'un système de contrôle supplémentaire est en place, qu'il est non-rentable de construire une usine d'acide sulfurique et qu'on envisage de réduire les émission de poussières. (La Frontière, 28 janvier 1976, p.23) Ainsi, à peine quelques semaines après le début de la campagne d'information et de sensibilisation du Mouvement Anti-Pollution de Rouyn-Noranda, différents organismes réagissent négativement. Leurs positions ne se basent nullement sur la problématique écologique, elles consistent plutôt à n'accepter aucune forme de contestation de l'ordre établi. Que ce soit au point de vue écologique, économique ou politique, on prône le statu quo. En fait, il semble y avoir une guerre ouverte entre le Mouvement anti-pollution d'une part et la mine Noranda, la ville de Noranda et surtout la Chambre de Commerce d'autre part.

Pour mesurer le pouls de la population face à ses revendications et aux prises de position des organismes déjà mentionnés, le Mouvement Anti-Pollution lance, au début de février 1976, une pétition (17) et invite tous les organismes de la région immédiate et même de tout l'Abitibi-Témiscamingue, à se prononcer sur le sujet.

Pendant que cette pétition circule, le Mouvement continue sa politique d'information et de sensibilisation. Son souci d'une information plus complète l'amène, par exemple, à commenter le communiqué de la Noranda Mines. Par l'intermédiaire de son coordonnateur, Jean Cinq-Mars, le MAP révèle qu'il n'est pas de bon aloi de comparer des moyennes avec des maxima, comme l'a fait la Noranda pour expliquer la baisse des émissions de soufre entre 1965 et 1975; de plus, la lutte du MAP pour la qualité de l'air concerne les émissions d'anhydride sulfureux, tandis que la mine parle de soufre. Pourquoi? Est-il plus avantageux de dire qu'il sort 850 tonnes de soufre par jour des cheminées plutôt que d'affirmer que les rejets d'anhydride sulfureux se chiffrent à environ

ATTENDU QUE les retombées de gaz sulfureux sur la région de Rouyn-Noranda sont nocives pour la santé;

ATTENDU QUE les lacs entourant Rouyn-Noranda sont fortement dégradés par les rejets de résidus miniers;

ATTENDU QUE l'eau que nous buvons est de qualité douteuse;

ATTENDU QUE cette situation résulte d'activités minières tenant peu compte de la qualité de l'environnement.

JE, SOUSSIGNE, appuie le MOUVEMENT ANTI-POLLUTION, secteur Rouyn-Noranda, dans ses démarches visant à faire appliquer les normes permettant d'améliorer la qualité de l'environnement et la la vie dans le secteur Rouyn-Noranda.

⁽¹⁷⁾ Le texte de la pétition est le suivant:

2,150 tonnes par jour ? De plus, le MAP reste sceptique quant à l'efficacité du système de contrôle supplémentaire comme moyen pour lutter contre la pollution de l'air. (La Frontière, 11 février 1976, p. 25). Fait à signaler, la mine Noranda gardera une politique de silence par la suite; c'était son premier et dernier communiqué.

Cette campagne d'information amène le Mouvement à rencontrer différents organismes et groupements étudiants. La Chambre de Commerce de Rouyn-Noranda l'invite même à prendre la parole le 18 février dans le cadre de son diner Opération-Rencontre. Conscient des frictions passées, le Mouvement profite de cette occasion pour présenter ses membres et bien exposer son organigramme, ses objectifs, ses moyens d'action et pour répondre aux positions de la Chambre et du maire de Noranda, lequel avait déclaré, quelques jours auparavant, au sujet de la demande d'appui du MAP: "je ne me sens pas autorisé ni compétent pour inviter le gouvernement à augmenter les impôts, c'est la même chose pour cette demande d'appui". (La Frontière, 11 février 1976, p. 23).

L'orateur du MAP (18) part du postulat qu'il y a moyen de concilier activité minière et protection de l'environnement. Les mines ferment parce qu'il n'y a plus de minerai ou parce que la conjoncture économique internationale est défavorable, et non parce que les mesures de protection de l'environnement les égorgent; la région en recèle de nombreux cas. Dans un deuxième temps, il constate la dégradation importante du milieu suite à 50 ans d'activités minières. Ceci dit, l'orateur invite les gens à s'impliquer pour sauvegarder leur environnement, trop de biens ayant déjà été sacrifiés. Il est urgent de faire des pressions pour que les normes existantes soient respectées et que d'autres soient adoptées au plus tôt. C'est pourquoi, il affirme que

> ",,, toute personne consciente de la dégradation de notre environnement et soucieuse d'améliorer son habitat peut honnêtement et avec fierté donner son appui au MAP...

.....

⁽¹⁸⁾ En l'occurence, l'auteur de ces lignes.

Un tel gesge ne signifie pas que l'on invite automatiquement le gouvernement à augmenter les impôts. Mais, si l'on ne fait rien, qui payera pour réaménager l'usine de filtration ou encore qui payera les coûts pour avoir une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable? Qui paie pour la pollution des lacs Osisko, Pelletier, Rouyn, etc. engendrée surtout par les résidus miniers?

Nous nous préoccupons de la qualité de notre chez-soi... Je ne vois rien là d'anarchique ou de subversif. Conscients de la dégradation de notre environnement, c'est avec une ouverture d'esprit et un réalisme concret que nous posons des gestes positifs, réfléchis et raisonnables pour diminuer la pollution".

(Savard, 18 février 1976).

Cette rencontre présent-elle un bilan positif? Il est difficile d'y répondre et d'en évaluer l'impact. Une chose est certaine toutefois, la position agressive de la Chambre vis-à-vis le MAP n'a pas changé, les relations demeurent aussi tendues. Un exemple: pendant que l'orateur faisait son exposé, un membre de la Chambre distribuait une circulaire sur laquelle on notait les avantages et bénéfices qu'apporte la mine Noranda dans la région, incident d'autant plus fâcheux que la circulaire n'était pas signée.

Heureusement, par contre, la population et plusieurs organismes (19) répondent positivement à l'appel du Mouvement

(19) -Association régionale des loisirs pour les handicapés, Abitibi-Témiscamingue
-Société nationale des Québécois, secteur Rouyn-Noranda
-Association de chasse et pêche de l'Abitibi-Ouest
-Conseil régional de la Faune d'Abitibi-Est
-Parti québécois de Rouyn-Noranda
-Club chasse et pêche de Matagami Inc.
-Association de chasse et pêche, Val d'Or Inc.
-Association de chasse et pêche de Macamic
-Conseil de la municipalité du village d'Evain
-Association des citoyens pour la défense des droits de la personne
-Abitibi-Témiscamingue

⁻Conseil de la santé et des services sociaux de la région Nord-Ouest

anti-pollution de Rouyn-Noranda. Ces appuis sont très importants particulièrement celui de la population. En effet, plus de 5,000 personnes ont signé la pétition que le Mouvement a fait circuler; ceci représente environ 25 pour cent de la population de 16 ans et plus de la région. Un tel appui est fort remarquable et constitue un des moyens de pression les plus utiles. En peu de temps la population a réagi; peut-être n'attendait-elle depuis longtemps qu'une occasion de se manifester. L'introduction du mémoire du Mouvement anti-pollution, rédigé en avril 1976, résume très bien la situation:

> "Depuis quelques mois, les habitants de Rouyn-Noranda entendent parler de pollution. Même s'ils la subissent, la voient ou la sentent depuis cinquante ans, plusieurs en étaient rendus à croire que c'était une chose normale, inévitable et fatale, sans se rendre compte jusqu'à quel point cette dégradation de leur environnement pouvait affecter la qualité de leur vie quotidienne et de leur santé.

> Une importante portion de la population avait fini par se résigner à cette situation, devant les affirmations d'une petite minorité qui cachait de nombreux faits sur la gravité de la situation, sous prétexte de ne pas faire peur au "populo" et qui brandissait l'épouvantail de la mort de l'économie de Rouyn-Noranda si on essayait de changer cette situation, faisant croire qu'il était impossible de concilier l'activité minière et le respect de l'environnement.

> Suite à l'action et à la campagne d'information menées par le Mouvement anti-pollution, secteur Rouyn-Noranda, les citoyens des villessoeurs refusent maintenant de se résigner sans mot dire, refusent de continuer à se fermer les yeux et exigent que l'industrie prenne ses responsabilités et se préoccupe du droit des citoyens à un environnement sain".

> > (Cinq-Mars, Potvin, Savard, 1976, p. 4)

En mars 1976, le Mouvement anti-pollution rencontre les conseils municipaux de Noranda et de Rouyn pour expliquer ses objectifs et pour solliciter officiellement leur appui afin que le gouvernement du Québec oblige les entreprises minières à respecter les normes de protection de l'environnement. Il essuie aux deux endroit, un refus catégorique. A Noranda, on refuse d'appuyer un mouvement qui s'oppose au système dans lequel nous vivons et qui envisage de rendre plus sévères les normes sur la protection de l'environnement. Un échevin, parlant de la pollution du lac Dufault, source d'approvisionnement en eau potable, affirme même que la ville ne peut se prononcer et prendre position car le lac se situe au-delà des limites municipales; pourtant un membre du MAP venait à peine de faire remarquer, comme cela apparaît au chapitre précédent, que la ville avait demandé au gouvernement une étude à ce sujet en 1969. Enfin, la rencontre s'est terminée lorsque le maire invita les personnes non-satisfaites de vivre à Noranda à déménager: "On pourrait être sadique en vous disant qu'il y a des endroits encore plus salubres ailleurs au Canada". (Parent, La Frontière, 1976, p. 24).

A Rouyn, le maire mentionne que "des gens ont fêté leur centième anniversaire de naissance et qu'ils en semblaient pas avoir trop souffert de la pollution à Rouyn-Noranda". L'échevin Ricard motive son refus par le fait "qu'il ne pouvait appuyer un organisme qui n'a pas de mémoire écrit, pas de preuve concrète de ses dires et surtout qui ne propose pas de solution", (Parent, <u>La Frontière</u>, 1976, p. 33). Pourtant, là comme à Noranda, le Mouvement a fait part des différentes études gouvernementales et universitaires attestant une pollution grave de l'air et des cours d'eau. Aussi, lorsque le Mouvement fait parvenir, en mai, copie de son mémoire à la ville de Rouyn, il invite (dans sa lettre de présentation) le conseiller Ricard "à faire un petit voyage (20) intellectuel à travers ce document, ce qui lui permettra peut-être de constater que les faits et informations avancés par notre Mouvement ne sont pas des choses en l'air..." (Potvin, 1976).

Bref, la réponse des édiles municipaux et de la Chambre de Commerce demeure la même: il faut s'habituer à la pollution.

Qu'en est-il du syndicat des travailleurs de la Noranda (Syndicat des Métallurgistes Unis d'Amérique)? Curieusement, ce syndicat affilié à la FTQ ne s'est jamais prononcé sur le sujet.

⁽²⁰⁾ M. Ricard est propriétaire d'une agence de voyages. Et peu après les élections municipales de novembre 1977, il déclarait: Nous avons toujours joui jusqu'ici de la solvabilité des deux grosses cheminées, qui laissent peut-être échapper de la fumée, mais une fumée rentable". (<u>La Frontière</u>, 23 novembre, 1977, p. 140.

Pourtant les travailleurs sont les gens les plus affectés par cette pollution puisqu'ils la subissent doublement: au travail et chez eux. Il nous est permis de croire que l'entreprise aurait moins pollué et polluerait moins sans la complicité du syndicat. Il semble y avoir une sorte d'alliance patronale-syndicale. Le journaliste Gilles Provost écrivait d'ailleurs dans le journal <u>Le Devoir</u> du 19 mai 1976 que "les deux camps ont toujours été d'accord en pratique. Vive la paye et le profit, au diable l'environnement".

Ce laisser-faire syndical est-il toujours en vigueur? Si le syndicat demeure affilié à la FTQ, tout laisse croire que la situation ne changera pas. En effet, M. Emile Boudreau, directeur du service santé et sécurité à la FTQ, a tenu ces propos bouleversants lors d'un colloque sur la sécurité au travail à l'Université McGill:

> "il y a dans l'est de Montréal une vieille usine de plomb où 90 travailleurs ont perdu 2,271 jours de travail en 28 mois parce qu'ils sont constamment empoisonnés par le plomb, a-t-il raconté. Le syndicat et le gouvernement connaissent la situation depuis 1963 et on pourrait fermer l'usine dès demain pour insalubrité. Pourtant, il est probable que l'usine ne rouvrirait jamais ses portes et les ouvriers préfèrent s'empoisonner plutôt que de se retrouver sans gagne-pain".

> "Je peux faire fermer immédiatement l'industrie de l'est de Montréal qui utilise du plomb mais je ne puis dire ce qui se passera ensuite, a dit M. Boudreau. Le gouvernement peut-il forcer l'entreprise à payer son personnel pendant qu'on transforme l'usine pour améliorer l'hygiène? Le gouvernement peut-il obliger l'entreprise à faire des modifications qui la rendraient non concurrentielle et l'empêcher en même temps de fermer ses portes ou de déménager? Le gouvernement peut-il payer un salaire comparable aux employés qui refuseraient de compromettre leur santé au nom de nobles principes?"

> > (Gilles Provost, Le Devoir, 30 mars, 1978)

Comment les travailleurs de ce syndicat peuvent-ils lutter pour de meilleures conditions de travail lorsqu'à la FTQ on s'est fait à l'idée que des mesures de protection de l'environnement entraînent immédiatement une diminution de l'activité économique. Voici d'ailleurs ce que rapporte Provost dans le même article: "M. Boudreau a souligné que l'Etat peut améliorer la position des ouvriers en leur permettant de lutter à armes plus égales grâce à un accès à l'information pertinente, mais il ne pourra empêcher que des ouvriers soient placés dans une situation où ils auront à choisir entre le chômage ou une diminution de salaire et un travail dangereux et toxique".

A mon humble avis, ces propos sont offensants pour les travailleurs. Les mineurs et les travailleurs du smelter ont raison d'être fiers de leur métier, particulièrement pour son caractère rude et pour son important apport économique à la communauté; mais, malheureusement, la silicose est souvent le prix à payer pour cette fierté. Il est temps que cela change.

Le droit au travail, le droit à la vie et à la santé doivent être les buts fondamentaux d'un syndicat. On ne peut sacrifier l'un pour l'autre. Si le respect intégral des lois de salubrité du milieu de travail occasionne vraiment la non-rentabilité de l'entreprise, le syndicat doit à ce moment demander à l'Etat de venir en aide à l'entreprise et non accepter que les travailleurs y laissent leur vie ou leur santé prématurément. On ne s'habitue pas à une pollution toxique, on la subit.

Heureusement, cette indifférence syndicale et la soumission des municipalités et de la Chambre de Commerce ne sont pas partagées par toute la population.

B. LA BATAILLE DE L'AIR

En juillet 1976, plusieurs citoyens de Rouyn réagissent lorsque des concentrations de SO 2 causent des dommages à la végétation arborescente et jardinière de leurs propriétés.

Une quarantaine de citoyens font parvenir une mise en demeure (22) à la Mine Noranda Ltée lui demandant des dédommagements pour les torts causés à leurs propriétés. Les montants réclamés ne dépassent pas \$400, soit le maximum que l'on peut obtenir de la Cour des petites créances à ce moment. Dans certains cas la mine paie exactement le montant réclamé et même un peu plus; par contre dans d'autres cas, elle offre moins et même rien. C'est ainsi qu'au-delà de trente citoyens n'ont d'autre choix que de faire valoir leurs droits en inscrivant leur cause à la Cour des petites créances.

⁽²²⁾ Spéciment de mise en demeure en annexe dans ma thèse.

Toutefois, les causes ne seront entendues qu'un an plus tard, soit en décembre 1977. Il ne reste à ce moment que 16 requêtes puisque durant cette longue période certains ont accepté l'offre initiale de la mine et d'autres ont tout simplement abandonné.

Pour les requérants et le Mouvement Anti-Pollution de Rouyn-Noranda cette bataille juridique constitue une grande victoire puisque, sauf un, tous les requérants ont obtenu gain de cause au niveau du principe (culpabilité reconnue de la mine); ils ont aussi obtenu, en général, plus d'argent que les personnes qui avaient accepté un règlement hors-cours; de plus, jurisprudence est faite (c'est la première fois que cela se fait au Québec); enfin cela constitue la meilleure police d'assurance pour la protection de l'environnement atmosphérique de Rouyn-Noranda (23).

C'est dans le cadre de cette lutte que, pour la première fois, un homme politique de la région appuyait les démarches du Mouvement Anti-Pollution. En effet, feu M. Réal Caouette, député de Témiscamingue à la Chambre des Communes et chef du Parti du Crédit Social du Canada, faisait parvenir le 19 août 1976 une lettre au Mouvement dans laquelle il "l'encourage à continuer la lutte pour cette bonne cause". A cette lettre, il joignait copie de la lettre qu'il a expédiée au ministre Victor C. Goldbloom, lettre dans laquelle il affirmait "appuyer fortement les renvendications du Mouvement Anti-Pollution...".

Ce fut le premier et le seul appui accordé par les politiciens municipaux ou gouvernementaux de la région. M. Camil Samson, député de Rouyn-Noranda à l'Assemblée Nationale du Québec, préférait, comme le maire de Noranda, subir quelque peu les inconvénients de la pollution que de mourir de faim et d'être six pieds sous terre si la mine Noranda devait fermer.

⁽²³⁾ La meilleure garantie, mais non une certitude. En effet, il semble que le 29 mai 1978 une situation presqu'analogue se soit produite à Evain, petite localité située à plus de 4 milles à l'ouest de Rouyn-Noranda. Heureusement, les dégâts sont beaucoup moins sérieux.

Quelques mois à peine après le début de cette lutte une autre bataille s'engagea concernant l'eau, suite à la parution, fin novembre 1976, du rapport Azzaria-Potvin avec commentaires du docteur Albert Nantel, rapport qui traitait de la qualité chimique de l'eau de Rouyn-Noranda.

Pour le Mouvement anti-pollution, cette étude ne venait que confirmer ses dires au sujet de la grave pollution du lac Dufault, source d'approvisionnement en eau potable. C'est pourquoi, il faisait parvenir aux conseils municipaux de Rouyn et de Noranda une copie de l'étude accompagnée d'une lettre dans laquelle il est dit:

> "Vous constaterez que le Mouvement Anti-Pollution parlait en connaissance de cause, au mois de mars dernier, lorsqu'il demandait votre appui pour faire respecter les normes du gouvernement. Ce rapport vient confirmer nos appréhensions et nos dires.

> Nous espérons qu'après avoir pris connaissance de ce rapport, qu'après lecture de notre mémoire et qu'après neuf (9) mois de réflexion, vous accoucherez d'un nouveau sens des responsabilités envers vos citoyens et que vous choisirez d'appuyer le Mouvement Anti-Pollution dans ses démarches pour faire respecter notre Environnement".

> > (Savard, 3 décembre 1976)

Cette lettre et la large diffusion du rapport Azzaria-Potvin dans les média écrits et parlés tant de la région que de la province n'ont guère été appréciées des politiciens municipaux, et particulièrement du gérant de la ville de Noranda, responsable également de l'usine de filtration. Jean-Pierre Bonhomme titrait dans <u>La Presse</u> du 2 décembre 1976 "Résultat d'études scientifiques. L'eau potable du district urbain de Rouyn-Noranda est contaminée". Roch Desgagné intitulait ainsi son article dans <u>Le Soleil</u> du 3 décembre de la même année: "La source d'eau potable de Rouyn-Noranda est polluée". Deux articles de <u>La Frontière</u> du 8 décembre portaient les titres suivants: "Qualité discutable de notre eau potable" et "Présence de substances toxiques". La riposte ne se fait pas attendre, elle vient du maire et du gérant de la Ville de Noranda; ils disent ne pas prendre au sérieux ce rapport non-scientifique du Mouvement anti-pollution. Dans <u>La Frontière</u> du 8 décembre, le gérant de la ville de Noranda déclare: "La position de la ville de Noranda est basée sur des faits. Il faut arrêter de faire peur au monde avec des espèces de Bonhomme "Sept heures" qui se promènent un peu partout..." (p. 12). Dans le même journal, mais en date du 15 décembre, le journaliste Claude Parent rapporte que le maire de Noranda "n'accepte pas que l'on mette en doute le sens des responsabilités de la ville"... et, que "le Mouvement Anti-Pollution a déclenché une véritable hystérie (24) collective" en publiant son rapport.

La Chambre de Commerce également ne prise pas la diffusion de ce rapport. La Chambre reproche à M. Gauthier, chef du Service de l'Information à Radio-Nord Inc., la très grande diffusion de ce rapport "sans plus de vérification et qui finit par donner une très mauvaise image de notre milieu en mettant en doute la compétence d'un individu". (Parent, <u>La Frontière</u>, 15 décembre 1976).

Pour rétablir certains faits, le Mouvement répond, dans un communiqué en date du 17 décembre, que le rapport n'est pas de lui et qu'il n'y a été nullement impliqué de près ou de loin. Le responsable de l'étude est professeur agrégé à l'Université Laval et il s'est assuré la collaboration de Christian Potvin, directeur du Service de la Faune au bureau régional de Rouyn-Noranda du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; de plus il a demandé au docteur Albert Nantel, directeur du Centre régional de Toxicologie de Québee, de commenter l'étude. Le Mouvement rappelle dans ce même communiqué qu'il "n'a jamais lutté <u>contre</u> des individus ou <u>organismes</u>, mais bien <u>pour</u> la protection de l'environnement et <u>pour</u> la lutte à la pollution".

Suite à la parution de ce rapport et à la réaction de la population, le gouvernement n'a d'autre alternative que de procéder à une étude approfondie de la qualité physico-chimique de l'eau brute et de l'eau traitée du lac Dufault. L'échantillonnage débuta dès la mi-décembre 1976 et s'échelonna jusqu'en octobre 1977. Toutefois, dès la mi-décembre, les SPEQ mentionnent que: "Bien qu'il existe un problème réel de pollution, l'eau potable de Rouyn-Noranda ne présente pas de danger immédiat". (Le Soleil, 16 dé-

⁽²⁴⁾ Le maire fait référence ici aux nombreuses plaintes logées par les citoyens auprès de l'hôtel de ville ainsi qu'au fait que certains restaurants ont discontinué la coutume d'offrir de l'eau avant les repas parce que les clients n'en veulent plus.

cembre 1976, p. 51). Les SPEQ livraient ce commentaire d'après des résultats d'analyses effectuées en février 1976 montrant qu'à l'exception du fer et du manganèse la concentration de métaux toxiques se situait en-dessous des normes d'eau potable, contrairement à l'étude Azzaria-Potvin. M. Louis Azzaria répond à ces commentaires, le 21 décembre dans une lettre adressée au ministre délégué à l'environnement, M. Marcel Léger, de cette façon:

> "Comparer les résultats d'analyse d'une période d'échantillonnage (février 1976) à celle de 24 échantillons pris toutes les deux semaines de juin 1975 à mai 1976 peut porter à confusion. Les résultats du SPEQ ne sont pas différents des nôtres puisque notre rapport démontre que seulement 10 pour cent ou moins des échantillons ne respecte pas la limite maximale admissible et la limite acceptable en ce qui a trait aux substances toxiques. De plus, notre rapport coincide avec celui des SPEQ si nous comparons les résultats uniquement de février 1976. Notre rapport indique aussi, que pour cette période, les normes pour les substances toxiques sont respectées".

La première évaluation de la qualité physico-chimique des eaux de Noranda suite aux échantillons d'eau prélevés le 15 décembre 1976 par les SPEQ en quatre points du réseau de distribution (25) est connue le 5 janvier 1977. Nous joignons intégralement ici les commentaires du chimiste Roland Saint-Jean des SPEQ (25b), puisque c'est en se basant sur cette évaluation ainsi que sur les remarques formulées le 14 décembre par les SPEQ que le gérant de

^{(25) -} L'eau brute à l'usine de pompage

⁻ L'eau brute à l'usine de traitement

⁻ L'eau traitée à l'usine de traitement

⁻ L'eau traitée par le réseau de distribution, au Centre administratif régional

⁽²⁵b) <u>RESULTATS ET DISCUSSION.</u> <u>Résultats des analyses physicochimiques réalisées sur les eaux de Rouyn-Noranda.</u> <u>Prélèvement du</u> <u>15 décembre 1976.</u>

⁻ Le traitement semble avoir une influence sur le Zn, Pb, Mn et Cu.

⁻ Le traitement ne semble pas diminuer de façon appréciable les concentrations de fer.

⁻ On note l'addition de chaux et du carbonate de sodium par l'examen des duretés, sodium, alcalinité.

la ville de Noranda, et responsable de l'usine de filtration, déclarait à la réunion du conseil municipal du 10 janvier: "C'est fini le temps où on était sur la défensive. Un premier rapport d'analyse d'échantillons prélévés en décembre nous démontre que l'eau de Rouyn-Noranda est de qualité supérieure à la moyenne provinciale". (Parent, <u>La Frontière</u>, 12 janvier 1977, p. 2). Radio-Nord dans son bulletin d'information du 11 janvier rapporte ces paroles du gérant à propos du Mouvement anti-pollution: "je vous jure qu'ils ont fini de charrier. Nous ne resterons pas sur le défensive, nous passerons à l'attaque"

Bien entendu, le Mouvement anti-pollution juge ces remarques disproportionnées. Il émet un communiqué le 17 janvier 1977 dans lequel il est mentionné que toutes les études effectuées depuis 1969 démontrent que les conditions physico-chimiques du lac Dufault sont inquiétantes. Le communiqué se termine ainsi:

> "il serait maintenant temps que nos autorités cessent de croire que leur compétence ou la qualité de leur usine de filtration sont mises en cause, alors que le Mouvement Anti-Pollution n'a fait qu'affirmer, et continue de le faire, qu'il y a un problème de pollution de notre source d'approvisionnement d'eau potable et qu'il est important que tous les individus de bonne foi unissent leurs efforts pour que des correctifs y soient apportés, avant que la situation ne soit devenue critique".

(25b) -On constate qu'une partie importante du fer est en suspension, que le traitement ne l'enlève que très peu et ceci pourrait expliquer la faible diminution de la couleur par le traitement.

> -Lors de la filtration sur le terrain, on a observé de grandes difficultés qu'on est tenté d'attribuer à la présence d'algues qui impliqueront cette difficulté non attribuable, à première vue, à ses caractéristiques chimiques.

> -La force ionique et la concentration en sulfate de ce lac, proportionnellement aux niveaux de chlorure et dureté, montrent une eau peu commune qui pourrait être contaminée par des émanations de SO 2 par une ou des industries de la région.

> -Le pH du terrain, rapporté au tableau 3, ne nous a pas semblé, à cause de l'instabilité de l'électrode fournie par l'usine de la ville de Rouyn-Noranda, présenter toutes les garanties de précision souhaitables.

SOURCE: <u>Saint-Jean, Evaluation de la qualité physico-chimique des</u> eaux de la ville de Rouyn-Noranda,Québec, SPEQ, 1977. Après ce communiqué, on assiste à une trève dans cette bataille de l'eau. On attend le rapport final des SPEQ. La guerre psycho-politique que se livraient publiquement le Mouvement antipollution d'une part et les villes des Rouyn-Noranda et la Chambre de Commerce d'autre part est à toute fin pratique terminée. Toutefois, des séquelles subsistent comme le démontrent les exemples suivants.

Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, par l'entremise de son directeur-général Denise Palmondon, fait parvenir le 8 décembre 1976 une lettre au Mouvement anti-pollution et aux média d'information dans laquelle il est mentionné que "Le CRDAT a donc décidé de vous donner un appui total pour l'ensemble des buts et des objectifs que vous pousuivez" Malheureusement, ce geste lui sera coûteux. En effet, lorsque vient le temps (plusieurs mois plus tard) pour les villes de renouveler leur membership au CRDAT, celles-ci refusent de lui donner le support financier habituel pour diverses raisons dont l'appui au Mouvement anti-pollution.

L'autre exemple nous est fourni par le seul journal hebdomadaire de la région, <u>La Frontière</u>. A partir du mois de février, il se lance dans une campagne de défense vis-à-vis l'industrie minière; le Mouvement anti-pollution n'a plus "bonne-presse"(26). Cela coïncide avec la venue d'un nouveau directeur-éditorialiste, M. Gilles Gauvin. Voici d'ailleurs certains extraits, pour le moins stupéfiants, de son éditorial du 9 mars 1977 intitulé <u>Qu'on cesse de</u> charrier l'industrie minière:

> "Combien de mythes n'ont-ils pas circulé au sujet des grosses entreprises minières, au sujet de la mine Noranda! Celles-là mêmes qui nous volent notre patrimoine national au prix de nos propres efforts, sans égard à notre bien-être, à notre santé. Ces maudites multinationales richissimes qui nous égorgent, nous piétinent et s'effacent avec ce que nous avions de plus précieux.

> Mais est-ce bien la réalité, la vérité toute entière? N'avons-nous point pensé que sans l'industrie minière, notre beau coin de pays serait peut-être encore sous-développé? Que la pauvreté pourrait y régner irrémédiablement? Sans l'industrie minière florissante des années 1925 à 1960, pas d'industries secondaires, pas de commerces, pas de villes importantes en Abitibi-Témiscamingue.

⁽²⁶⁾ Cette situation force le Mouvement à utiliser presqu'uniquement la radio et la télévision. En fait, c'est toute la problématique du monopole de la presse écrite que l'on soulève.

Evidemment, l'heure est à la protection de l'environnement. Tellement que certains idéalistes poussent le zèle au-delà des convenances. On n'hésite pas à brandir bien haut des spectres plus hideux les uns que les autres sans jamais faire mention des efforts des industries pour amenuiser ce fléau du siècle...

Comme la majorité, nous travaillerons toujours à l'assainissement de notre environnement. Mais s'il nous fallait choisir entre la truite qui folâtre dans tous les ruisseaux, les oiseaux qui gazouillent, le parfun de l'anémone et le vol de notre patrimoine national, les affres des douleurs physiques, nous nous glisserions entre les deux. Un jour, il faut toujours faire la part des choses.

Bref, il n'existe point de puissance illimitée en ce monde, sauf celle du Créateur, et au rythme actuel, il n'est peut-être pas si loin le jour où les gouvernements auront raison des compagnies minières".

Pendant que tout cela se produit, la mine Noranda invite le Mouvement anti-pollution à la rencontrer. A la première réunion, le gérant de la mine, le directeur du smelter, le directeur de l'environnement et le directeur du personnel représentaient la mine tandis que le Mouvement y déléguait cinq (5) personnes (27). On y discuta franchement et assez ouvertement; cela contrastait énormément des échanges que le Mouvement avait eus avec les conseils municipaux. Les dirigeants de l'usine de smeltage savaient et savent pertinement bien qu'elle est une source de pollution grave et que les dires du Mouvement ont un certain fondement.

Le MAP demanda à la mine de publier le plus tôt possible un guide de jardinage pour la région de Rouyn-Noranda dans lequel on retrouverait les plantes les moins sensibles à l'anhydride sulfureux et d'informer les gens, par les media locaux, de la concentration horaire et quotidienne de ce gaz aux différentes stations d'échantillonnage à Rouyn-Noranda. Plus d'un an après cette rencontre, ces deux demandes explicites ont été presqu'entièrement remplies. En effet, en mai 1978, la Mine Noranda faisait paraître son <u>Guide de jardinage pour la région de Rouyn-Noranda</u> et au début de juin, en coopération avec Radio-Nord Inc., donnait quotidiennement l'indice de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda.

⁽²⁷⁾ Je faisais partie de ce groupe.

Au début de 1978, Noranda Mines convoquait de nouveau le MAP pour lui dévoiler son programme de contrôle de la qualité des eaux touchant les bassins des lacs Dufault, Osisko et Pelletier, lequel programme comprend des projets de déviation, de recyclage, de recirculation et de traitement des eaux ainsi que des projets de végétation de parcs à déchets miniers, le tout estimé à 8 ou 9 millions de dollars.

Programme de contrôle de la qualité des eaux, bassins des lacs Dufault, Pelletier et Osisko, 1977-83.

BASSINS	PROGRAMME D'ACTION	COUTS
Lac Dufault (secteur Waite Amulet)	Déviation des eaux fraîches. Recouvrement en surface et végétation des résidus. Cons- truction du poste de pompage et pipeline au lac Osisko nord.	\$1,400,000.00
Lac Pelletier	Déviation des eaux fraîches. Recouvrement en surface et végétation. Construction du système de recyclage des ef- fluents des parcs à résidus au concentrateur Horne.	\$1,200,000.00
Lac Osisko	Végétation des parcs à résidus. Construction de l'usine de traitement des eaux usées. Construction du système de re- cyclage des eaux de refroidis- sement de l'usine de smeltage Horne.	\$5,800,000.00

SOURCE: Noranda Mines Ltd.

D. SONDAGE SUR LA POLLUTION

A l'été 1977, des étudiants du Collège du Nord-Ouest ont réalisé un sondage (28) afin de savoir ce que pensent les gens de leur environnement, Pour la fabrication de ce sondage, on s'est servi des dernières listes électorales du Québec (les électeurs furent numérotés de 1 à 20,600). Un échantillon de taille n-206 fut déterminé à l'aide de nombres aléatoires choisis par informatique.

⁽²⁸⁾ Pour la préparationet l'analyse de leur sondage, ils ont eu recours aux services de Pierre Bibeau du département d'informatique du Collège du Nord-Ouest, de Bibiane Plourde-Savard statisticienne et professeur du même collège. J'ai également collaboré, mais dans la première phase seulement.

Dans le tableau plus loin, nous vous livrons des résultats partiels de ce sondage, lesquels nous permettent d'évaluer le pouls de la population au niveau de trois volets: l'écologie, l'économiecologie et l'implication municipale.

Du point de vue purement écologique, on constate que la très grande partie de la population est consciente d'une détérioration de son environnement puisque 36.4 pour cent des répondants affirment que la région est très polluée et 43.2 pour cent la disent assez polluée.

Cette constatation se confirme également dans les secteurs de l'air et de l'eau. Dans le dernier cas, 45.6 pour cent des répondants qualifient l'eau du robinet de médiocre tandis qu'à peine 1 pour cent la considèrent de qualité supérieure. Et concernant la source d'approvisionnement en eau potable, le lac Dufault, près de 70 pour cent des gens jugent qu'il est pollué ou très pollué. Quant à la pollution de l'air, il ne fait aucun doute que les gens la jugent néfaste tant pour la santé que pour la végétation (67 pour cent).

Dans un deuxième temps, nous avons gardé deux (2) questions pour cerner la fameuse problématique "écologie/économie". Il est à noter qu'en général les personnes interrogées (75 pour cent) affirment que les industries minières survivraient avec des lois plus strictes sur l'environnement qui les obligeraient à acheter de l'équipement anti-pollution. Dans la même veine, près de 40 pour cent des répondants croient que la fermeture des mines provient de l'épuisement des minerais et du vieillissement de l'équipement; un pourcentage semblable l'attribue à des raisons économiques. En fait seulement 7.3 pour cent de la population juge que les lois trop strictes sur l'environnement occasionnent cette fermeture.

Enfin, dans le troisième volet, les gens évaluent le rôle des conseils municipaux. Peu de personnes sont satisfaites de l'implication de ces derniers puisque 56.8 pour cent des répondants considèrent qu'ils ne font pas leur devoir face à la protection de l'environnement. Résultats partiels du sondage sur la pollution à Rouyn-Noranda, 1977

1.	D'après vous, la région de Rouyn-Noranda est-elle			
	1. très polluée? 2. assez polluée? 3. peu polluée? 4. pas du tout? 5. refus de répondre	36,4 43,2 11,2 0,5 8,7	p.c. p.c. p.c. p.c. p.c.	
2.	L'eau du robinet à Rouyn-Noranda est-elle de qualité?			
	 supérieure moyenne médiocre refus de répondre 	1,0 42,2 45,6 11,2	p.c. p.c. p.c. p.c.	
3.	Le Lac Dufault étant la source d'approvisionnement à Rouyn-N randa, croyez-vous que le lac est			
	1. très pollué? 2. pollué? 3. peu pollué? 4. pas du tout? 5. refus de répondre	21,448,118,41,011,2	p.c. p.c. p.c. p.c. p.c.	
4.	Croyez-vous que la pollution de l'air est			
	 très grave? grave? peu importante? sans importance? refus de répondre 	37,4 44,7 6,8 1,5 9,7	p.c. p.c. p.c. p.c. p.c.	
5.	Jusqu'à quel point la pollution de l'air peut-elle affecter	votre	santé?	
	1. beaucoup 2. moyennement 3. peu 4. pas du tout 5. refus de répondre	33,0 45,6 6,8 4,9 9,7	p.c. p.c. p.c. p.c. p.c.	
6.	La pollution de l'air nuit-elle à la végétation?			
	1. beaucoup 2. peu 3. pas du tout 4. refus de répondre	66,5 22,3 1,0 10,2	p.c. p.c. p.c. p.c.	

7. Croyez-vous que les industries survivraient avec des lois plus strictes sur l'environnement qui les obligeraient à acheter de l'équipement anti-pollution?

1.	oui	75,7	p.c.
	non	13,6	
3.	refus de répondre	10,7	p.c.

La fermeture des mines et industries est due principalement à: 8. 1. épuisement des minerais ou vieillissement de l'équipement 36,9 p.c. 2. lois trop strictes sur l'environnement 7,3 p.c. 3. raisons économiques 37,4 p.c. 4. autres raisons 6,3 p.c. 5. refus de répondre 12,1p.c. Les conseils municipaux font-ils leur devoir à la protection de l'en-9. vironnement?

2.	oui non refus de répondre	29,1 56,8 14,1	p.c.
----	---------------------------------	----------------------	------

SOURCE: Le groupe de recherche anti-pollution. <u>Sondage sur la pollution</u> à Rouyn-Noranda, 1977 Toutes ces données nous révèlent l'opinion de la population à la dégradation de l'environnement. Devant ces révélations, il convient maintenant de livrer les réactions des organismes les plus impliqués dans ce dossier depuis le début de 1976, soit le Mouvement Anti-Pollution de Rouyn-Noranda et la ville de Noranda.

Le Mouvement Anti-Pollution livre ses impressions dans un communiqué, en date du 8 septembre 1977 dans lequel il dit, entre autres, "constater que les citoyens des villes-soeurs sont conscients de la gravité du problème de la pollution et de ses conséquences". L'ingénieur-gérant de Noranda considère ce sondage peu sérieux:

> "... s'interroge sur le fait que les média aient donné tellement d'importance à l'enquête de quatre jeunes. Il ne contestera jamais les appréciations de goût de l'eau, mais, quand il est question de qualité, il déclare que c'est un problème scientifique qui ne peut être traité que par des experts".

> > (Parent, La Frontière, 14 septembre).

Ce sondage ne constitue bien sûr qu'un instantané de la vision environnementale de la population. Ce portrait fait suite à une campagne d'information et de sensibilisation sur l'environnement de Rouyn-Noranda qui amena plusieurs personnes à passer de l'indifférence à une prise de conscience de la fragilité du milieu.

Cette description des rapports entre l'homme et son espace vécu s'est faite dans l'optique que la géographie peut se définir comme la science de l'environnement humain.

E. FORMATION D'UN COMITE PERMANENT DE LA POPULATION

Il ne fait aucun doute que le désordre de l'environnement dans lequel nous sommes plongés actuellement résulte des activités minières. Une évaluation de ce désordre laisse croire à une catastrophe écologique et fait naître chez la population une volonté d'orientation et de changement dans les façons abusives qu'a l'industrie minière de traiter notre milieu de vie. Ce vouloir d'aménager son environnement est réel. Il se traduit par la formation d'un Comité permanent de la population à la demande du ministre délégué à l'Environnement M. Marcel Léger, dans le cadre d'une étude environnementale exhaustive de la région de Rouyn-Noranda.

Ce comité (29) a été fondé le 15 décembre 1977 lors d'une assemblée publique présidée par le ministre et il est formé d'un représentant de chacun des organismes suivants: Association chasse et pêche de Rouyn-Noranda - Chambre de commerce de Rouyn-Noranda - Cité de Noranda - Cité de Rouyn - Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue - Mouvement Anti-Pollution de Rouyn-Noranda - Société nationale des québécois de Rouyn-Noranda et de deux citoyens élus à cette assemblée, messieurs François Mantha et Paul Lachance.

Ce comité, le premier à être formé au Québec, doit recevoir du Bureau d'études sur les substances toxiques (30) (BEST) toute l'information provenant de son étude environnementale, laquelle comprend des analyses techniques, des études socio-économiques et écologiques ainsi qu'une structure d'intervention. Cette information devrait lui permettre de connaître l'état actuel de la qualité du milieu et de la santé publique. Ce comité participera également à l'établissement d'objectifs d'affectation du milieu et de protection de la santé et soumettra au ministre délégué à l'Environnement les solutions à envisager pour concilier les activités minières et l'environnement.

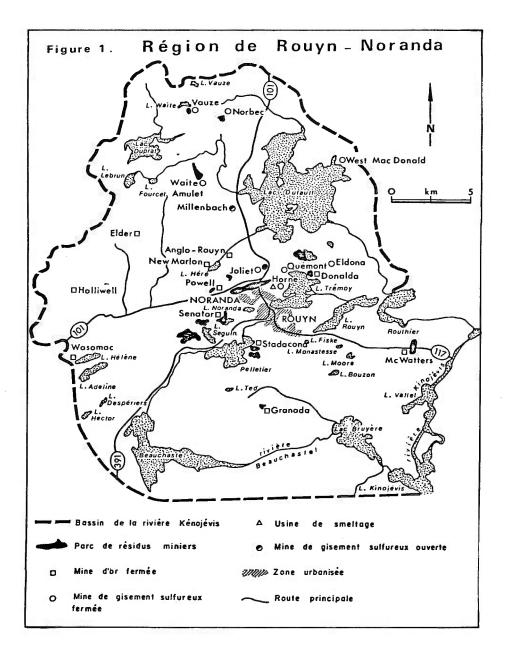
⁽²⁹⁾ En premier lieu, un comité provisoire fut formé et il ne devait se composer que du Mouvement anti-pollution, de la Société nationale des québécois et du Conseil régional du développement (CRDAT), mais ces organismes demandèrent que les villes et la Chambre de commerce soient considérées afin que ledit comité représente les diverses tendances de la population.

⁽³⁰⁾ Le BEST, créé en 1977 sur la recommandation d'un comité interministériel sur le mercure, est chargé de préparer les interventions sur les principaux problèmes suite à la pollution d'un milieu par des substances toxiques. La région de Rouyn-Noranda a été retenue en priorité.

La population de Rouyn-Noranda qui, hier encore, subissait consciemment ou non une pollution des plus graves s'éveille maintenant en refusant de s'habituer à la pollution et se prépare à forger son environnement. Il n'y a aucun doute que la campagne d'information du Mouvement Anti-Pollution de Rouyn-Noranda est à l'avant-garde de cet éveil écologique. On qualifiait souvent ce dernier de force psycho-politique; il l'était, mais on doit considérer celle-ci d'abord comme un levier écologique. Ne doit-il pas en être de même du Comité permanent de la population sur l'étude environnementale?

CONCLUSION

Cette étude démontre l'importance de l'implantation du citoyen-écologiste dans le façonnement de son orientation. Nous espérons que l'exemple de Rouyn-Noranda, cet espace en déséquilibre, servira à la lutte écologique en conscientisant plus de gens au fait qu'on ne peut plus ignorer la dépendance de l'homme à l'égard du monde naturel. Il faut laisser tomber le désordonné de la croissance économique unidirectionnelle et déterminer si une activité profite à la société dans son ensemble. A partir de maintenant, on doit consacrer plus d'efforts à l'amélioration de la qualité de la vie.



Les MINES dans la REGION de ROUYN-NORANDA par BASSIN HYDROGRAPHIQUE

BASSIN HYDROGRAPHIQUE	MINE	TYPE de GISEMENT	DATE ANNEES D'OPERATIONS	DUREE (ans)
Lac Dufault	Joliet Anglo-Rouyn New Marlon Powell Norbec West MacDonald Millenbach Vauze Waite-Amulet	sulfures or or sulfures sulfures sulfures sulfures sulfures sulfures	1949-74 1948-51 1947-50 1937-56 1964-76 1955-59 1917- 1961-65 1928-62	25 3 19 14 4 34
Lacs Osisko et Rouyn	Quémont Eldona Horne Donalda	sulfures sulfures sulfures or	1949-71 1951-71 1927-76 1948-58	22 20 49 10
Lacs Pelletier et Beauchastel	Stadacona Halliwell Senator Elder Wasamac	TO TO TO TO TO	19 36-58 1938-38 1940-55 1944-66 1965-71	22 1 15 22 6
Lac Bruyère	Granada	or	1930-41	9
Rivière Kinojévis	McWatters	or	1934-44	10

SOURCE: Ministère des Richesses naturelles.

PUITS de MINES dans la REGION de ROUYN-NORANDA

PUITS DE MINE	GISEMENT DE SULFURE	FILON AURIFERE	CANTON
1. New Rouyn Merger		X X X	Rouyn
2, McWatters		X	37
 New Rouyn Merger McWatters Clerno Adanac Dovercliff Austin Rouyn Granada Old Mill Astoria Rouyn Stadacona Abbeyville 		X	**
4. Adanac	X		>>
5. Dovercliff		X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	33
6. Austin Rouyn		X V	**
7. Granada Old Mill 8. Astoria Rouyn		A v	
9. Stadacona		Ŷ	**
10. Abbeyville		Ŷ	"
11. New Senator		x	"
12. Norocona		X	**
13. Keymore		X	**
14. Don Rouvn		X	**
15. New Marlon	(mine à ciel ouvert)	X	**
16. Powell		X	**
 Anglo Rouyn Noranda (Chadbourne) 		X	>> >7
18. Noranda (Chadbourne)		X	>>
19. Noranda Horne	X X X		>>
20. Quemont	X		**
21. Joliet-Québec	X		,,
 22. Donalda (Kerralda) 23. Deldona (Delbridge) 24. South Dufault 	Y	x	**
23. Deidona (Deibridge) 24. South Dufault	A.		"
24. South Durault 25. West MacDonald	X X X	v	Dufresnoy
26. La Salle	л	XX	","
27. Lake Dufault (Corbet)	(filon métallifère)	Λ	**
28. Lake Dufault (Millenbach)			**
 27. Lake Dufault (Corbet) 28. Lake Dufault (Millenbach) 29. Waite-Amulet (A) 	Ŷ		**
30. Waite-Amulet (C)	Ŷ		**
31. Waite-Amulet (Central)	Ŷ		>>
 Data Guite-Amulet (A) Waite-Amulet (C) Waite-Amulet (Central) Waite-Amulet (F) Waite-Amulet (East-Waite) 	X X X X X X X X X X X X X X		**
33. Waite-Amulet (East-Waite)	x		**
34. Vauze	x		**
35. Lake Dufault (Norbec)	X		**
36. Newbec	X		**
37. Gilbec	X		>>
38. Horne-Fault	X		Beauchastel
39. Wasamac		XX	>> >>
40. Wingait		X	**
41. Halfiwell	X		**
42. Bazooka		XX	37
43. Durbac	v	X	**
44. Buffalo-Canadian	XX		22
45. Ribago-Rouyn 46. Elder	л	х	>>
46. Elder 47. Waite-Amulet (Old Waite)	X	Λ	
47. Walle-Amulet (Old Walle) 48. New West Amulet	(filon métallifère)		Dub rat
49. Despina	(filon métallifère)		**
	(mon metalmete)		

SOURCE: Ministère des Richesse naturelles: Carte: Compilation géologique de la région de Rouyn-Noranda.

LE ROLE DE LA FRONTIERE DANS LES RELATIONS ENTRE LE NORD-OUEST QUEBECOIS ET L'ONTARIO

MAURICE ASSELIN

Maurice Asselin est professeur au Département d'histoire et de géographie du Collège du Nord-Ouest. Il prépare une thèse de maîtrise en géographie à l'Université Laval sur les aspects géopolitiques de la colonisation de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ce texte a été présenté au Département de géographie de l'Université Laval au semestre d'automne 1978-79 dans le cadre du cours "Problèmes géopolitiques".

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE:

La non-intégration: Une des principales caractéristiques des régions fronta-<u>lières</u>.

- a) Marginalité vs centralité.
- b) Les données du problème.
- c) Les effets de la frontière dans la répartition géographique de la population.
- c) Les déséquilibres et leurs conséquences sur l'établissement des relations de part et d'autre de la frontière.

DEUXIEME PARTIE: La remise en question de la territorialité à travers le problème de la frontière.

- a) Naissance et évolution du sentiment d'abandon chez les habitants du Nord-Ouest québécois.
- b) Sous le signe du mécontentement.
- c) Les choix possibles.
- d) Les conditions essentielles de base pour un changement.

Une dialectique frontalière.

CONCLUSION:

AVANT PROPOS

Comme il sera question dans ce texte des effets indirects de la frontière Québec-Ontario pour les régions du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien, il serait bon, au départ, de s'interroger sur les âges de cette frontière provinciale. Les trois moments marquant les âges de la frontière sont la définition, la délimitation et la démarcation.

La section de la frontière que nous allons considérer dans ce travail (segments de la méridienne et du Lac Témiscamingue) peut être considérée comme un cas simple, en ce sens que les trois moments de la frontière (surtout dans le cas du segment de la méridienne) sont très rapporchés dans le temps.

C'est en 1791, dans l'Acte Constitutionnel, que nous retrouvons une première définion de la frontière Ontario-Québec. Il fallut cependant attendre 1838 pour que le segment de la méridienne fasse enfin partie de la définition et 1889 avant que cette nouvelle définition fasse l'objet d'une léglislation.

1898 correspond à la rectification de nos frontières, ouest, nord et nord-est et à leur délimitation.

En 1906, prolongement de la frontière jusqu'au nord du Lac Abitibi.

En 1930, arrêté en Conseil concernant l'établissement de la frontière Québec-Ontario depuis le poteau planté à 140 milles de la tête du Lac Témiscamingue jusqu'à son extrémité nord à la Baie de James.

Pour ce qui est du segment du Lac Témiscamingue la démarcation n'est pas encore faite, mais la définition et la délimitation sont suffisamment précises pour ne pas causer de problèmes.

Voyons maintenant quelques caractéristiques générales de la région étudiée.

1. Localisation géographique:

Il s'agit d'un rectangle allant d'est en ouest de (76 degré à 82 degré) et du sud au nord de (46 degré à 50 degréN) et dont la superficie est d'environ 85,000 milles carrés (219,000 km) dont 40,000 (103,000 km) en Ontario et 45,000 (116,000 km) au Québec. (voir carte no: 1).

2. Caractéristiques démographiques:

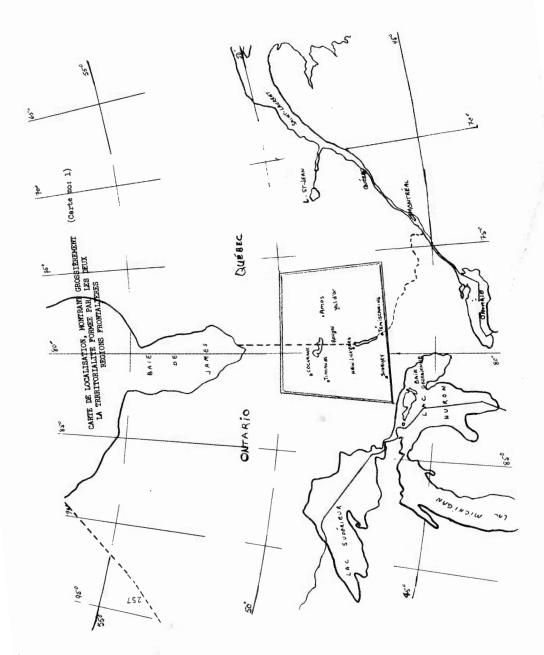
Ce vaste territoire contient une population d'environ 500,000 personnes dont 30 pour cent au Québec et 70 pour cent en Ontario.

La population est surtout regroupée dans les principales agglomérations de ces deux secteurs. Ainsi, selon Statistique Canada, (1) la population du Nord-Est ontario est à 75 pour cent urbaine et celle du Nord-Ouest québécois à 55 pour cent. De plus, les principales villes sont toutes situées à proximité de la frontière qui passe à environ 79 degré O, formant ainsi une concentration au centre du rectangle.

Dès le début, le Nord-Ouest québécois a été ce qu'on pourrait appeler une "périclave", puisque la façon la plus simple d'y accéder c'était en passant par l'Ontario. Bien que l'Abitibi soit maintenant accessible en territoire québécois par une route la reliant au sud de la province, le Témiscamingue, pour sa part, demeure jusqu'à un certain point la "périclave" qu'il était au début, car aucune route québécoise ne le relie directement au sud de la province et, un siècle après l'arrivée des premiers défricheurs, c'est encore par l'Ontario qu'il est le plus facile de s'y rendre.

Dans les pages qui suivent, nous allons analyser un peu plus en détail la situation un peu excentrique de ce vaste territoire.

⁽¹⁾ Statistique Canada, Catalogues nos: 92-803, 92-804, 92-806 <u>Population: répartition géogra-</u> <u>phique</u>



INTRODUCTION

Il est de ces évidences difficiles à nier et que l'histoire des peuples se charge de nous rappeler dès qu'est soulevée la difficile mais non moins importante question des rapports entre les Etats.

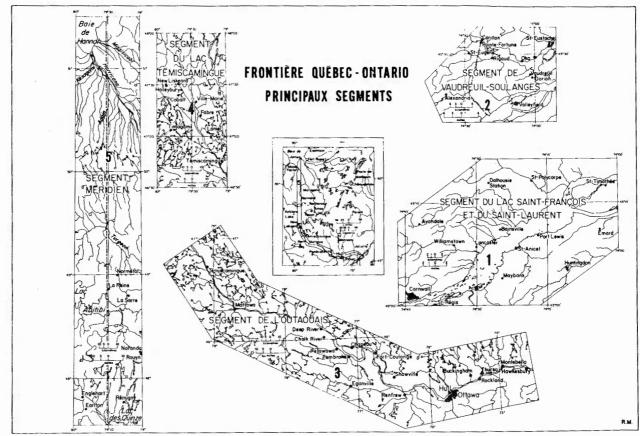
Ainsi, s'il est vrai que la Géographie n'est pas négociable (position absolue), cette vérité a ceci de vicieux: c'est d'être à la fois la cause de l'évolution différentielle des pays ou des régions et, trop souvent, le prétexte à l'inaction des pouvoirs politiques afin de réduire les effets de ces inégalités.

Les régions marginales se voient dès lors aux prises avec des problèmes de développement sur lesquels elles n'ont que très peu de contrôle et dont elles doivent assumer toutes les conséquences. C'est à l'endroit où passe une limite de souveraineté juxtaposant des groupes soumis à des juridictions différentes que les contrastes apparaissent avec le plus de clarté.

En ce sens, la frontière Ontario-Québec (segments de la méridienne et du Lac Témiscamingue tels que définis par la Commission d'Etude sur l'Intégrité du Territoire Québécois) (1b) est à l'origine de l'établissement de rapports inter-frontaliers particuliers qu'il importe d'analyser plus en profondeur afin de mieux saisir la signification réelle de cette frontière dont on a trop souvent tendance à minimiser l'impact.

Notre analyse présentera deux parties. La première s'attardera à retracer les origines des déséquilibres de part et d'autre de la frontière, alors que la seconde tentera de décrire les choix que ces déséquilibres frontaliers imposent.

⁽¹b) Commission d'Etude sur l'Intégrité du Territoire Québécois, vol., 2: La Frontière Québec-Ontario. 2t., Québec, 1970, 228 p.

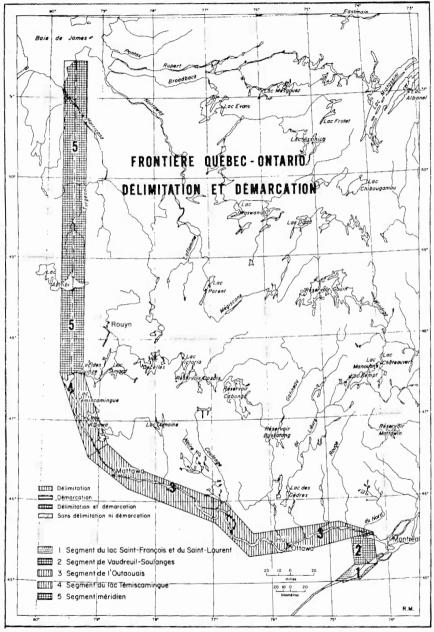


Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec

Figure I

Contra and

182



Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec

Figure 2

183

PREMIERE PARTIE: <u>LA NON-INTEGRATION: UNE DES</u> <u>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES</u> DES REGIONS FRONTALIERES.

a) Marginalité - vs - centralité

Notre analyse des groupes frontaliers du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien nous amènera à soulever la difficile question de la marginalité. Pourquoi qualifier ce phénomène de difficile? Tout simplement à cause d'une de ses caractéristiques qui est celle d'être "relatif". En effet, comme le souligne le professeur Isnard: (2)

"Une zone n'est pas marginale par essence: elle le devient ou cesse de l'être".

Ainsi, la marginalité se définit par rapport à autre chose qu'elle-même. Cet "autre chose" (importance accordée au centre), nous le retourvons dans les politiques d'intégration des Etats dont les effets se font sentir sur le plan spatial, et ce de façon plus ou moins globale suivant les Etats.

Notre définition de "marginalité" sera donc étroitement liée à la notion d'intégration territoriale. Nous la formulerons ainsi: état plus ou moins stable d'une portion de territoire susceptible d'évoluer dans le temps et dans l'espace au rythme des transformations des politiques de développement du territoire d'un Etat.

Par ailleurs, nous parlerons d'intégration territoriale dans le sens d'une perspective d'évolution à long terme devant orienter le contenu des politiques d'un Etat et viser l'élimination, aussi complète que possible, des disparités régionales.

Il ne s'agit pas ici d'un exercice académique banal dont le seul but serait de satisfaire l'intellect au mépris d'une réalité trop concrète pour en rester au seul niveau théorique. Les diverses notions n'ont de signification qu'une fois interreliées et utilisées pour comprendre le sens d'une évolution et pour en modifier, au besoin, les perspectives.

⁽²⁾ Isnard, H., "La notion de zone marginale en Géogrphie", <u>Bulletin</u> de l'Association des Géographes de l'Amérique Française, no. 12, déc. 1969, p. 100.

Si la notion de marginalité est une notion relative, celle d'intégrité du territoire (3) présente aussi ce caractère de dépendance vis-à-vis les politiques de développement territorial. Pour expliquer ce lien de dépendance entre "intégrité du territoire" et "intégration du territoire", la Commission d'Etude sur l'intégrité du Territoire du Québec dit que:

> Celle-là ne vas pas sans celle-ci; celle-ci est même une condition pour le maintien de celle-là". (4)

L'étude géographique des "problèmes frontaliers" doit permettre une mise en évidence de ce problème de relativité des phénomènes et des moyens à mettre en oeuvre pour une meilleure intégration d'un espace territorial donné.

C'est ainsi de façon tout à fait consciente que nous utilisons le terme "problèmes frontaliers" et non celui de "problème de frontière". Le dernier indique un désaccord quant à la position de la frontière, tandis que le premier se dit des problèmes qui découlent de la présence d'une frontière qui, elle-même, n'est pas mise en question. Nous verrons plus loin qu'il ne s'agit pas que d'un simple jeu de mots.

Ce qui, dans ce texte, fera l'objet de nos préoccupations, ce seront les "effets indirects" de la frontière tels que les définit Claude Raffestin dans un article portant sur la problématique des régions frontalières. M. Raffestin dit ceci;

> "On parlera d'effet indirect de la frontière dans la mesure où ce n'est pas le tracé qui est en cause, mais la ligne de souveraineté qui distingue une aire de décisions d'une autre".

⁽³⁾ Nous référons le lecteur à un article de Henri Dorion paru dans Le Bulletin de l'Association des Géographes de l'Amérique Française, no. 12, décembre 1969, pp. 46-47, et portant sur la notion d'intégri-té du territoire et les régions marginales.

⁽⁴⁾ (5)

C.E.I.T.Q., vol. 2, p. 208, Raffestin, C. "Eléments pour une problématique des régions frontalières, Espace géographique, no. 1, 1974, p. 13.

Cette définition circonscrit très bien le champ de notre investigation et, pour terminer cette entrée en matière, nous ne saurions faire mieux que de citer à nouveau les propos du Professeur Raffestin qui, dans une seule phrase, synthétise l'essentiel de notre problématique:

> "Les discordances, les disjonctions, les distributions irrationnelles, les coûts économiques et sociaux résultant du passage de la frontière dans tel ou tel secteur expriment cette alliénation du budgetrelations, du budget-espace et du budget-temps d'une collectivité". (6)

b) Les données du problème:

Pour bien comprendre le rôle que joue la frontière entre les collectivités du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien, il n'est pas inutile de revenir un peu en arrière et de voir comment s'est fait le peuplement et le développement de ce territoire, et d'analyser les principes qui ont soutenu et orienté les politiques des "Etats parqués" pour reprendre une expression du Géographe Jacques Ancel. (7)

La colonisation du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien peut être qualifiée de phénomène récent en considération de l'époque où elle s'est effectuée, et de phénomène ancien si l'on considère l'esprit dans lequel elle s'est déroulée, du moins en ce qui concerne le côté québécois de la frontière.

Considéré, au début du XXè siècle, comme la seule réserve importante de terre arable disponible, le grand Clay Belt du nord du Québec et de l'Ontario est apparu d'une part, pour le Québec, comme la terre promise, comme le refuge inattaquable pour la race canadienne-française en péril et d'autre part, pour l'Ontario, comme un territoire ayant une valeur agricole certes, mais n'en renfermant pas moins d'autres ressources dont il fallait assurer l'exploitation et en tirer le meilleur parti possible.

⁽⁶⁾ Raffestin, C., Ibid., p. 18

⁽⁷⁾ Ancel, J., Géographie des frontières, Paris, Gallinard, 1938, p. 3.

Ainsi, si du côté québécois la colonisation agricole présentait toutes les garanties pour la survie et l'épanouissement de la race canadienne-française dans l'atmosphère feutrée du cadre paroissial basé sur la vivacité familiale, du côté ontarien on ne retrouve rien de comparable. Ces derniers, déjà fermement acquis aux perspectives d'une société industrielle en plein essor, ne purent voir, dans le Nord-Est ontarien, qu'un réservoir riche en matières premières de toutes sortes et, en particulier, forestières et minières. L'agriculture devait bien pouvoir s'y développer, mais pour ce faire elle ne devrait compter que sur ses avantages (qualité du sol, étendue du territoire, etc.) et sur l'initiative personnelle des colons (voir croquis).

Prenant comme indicateur l'affectation des sommes destinées à la colonisation en Ontario et au Québec, l'hitorien Benoît B. Gourd indique:

> "Le gouvernement ontarien accorda très peu d'assistance directe aux colons du Nouvel-Ontario. Il consacra plutôt l'essentiel (90 pour cent) des budgets de colonisation à la mise en place d'un réseau de communications très complet. (...) Au Québec, le gouvernement affecta la plus grande partie de ses budgets à l'ouverture des paroisses de colonisation et par la suite à leur consolidation. De plus, l'Etat aida, par de nombreuses subventions et primes, les colons du Nord-Ouest québécois à traverser la période difficile du défrichement". (8)

Ces façons opposées de concevoir l'ouverture des régions nouvelles peuvent trouver leur explications (du moins en partie) au chapitre des différences culturelles, mais il nous semble plus à propos de les relier aux agents de transformation eux-mêmes, disponibles à cette époque dans l'une et l'autre des deux provinces.

(8) Gourd, B.B.

"La colonisation des Clay Belts du Nord-ouest québécois et du Nord-Est ontarien", <u>Revue d'his-</u> toire de l'Amérique française, vol. 27, no. 2, septembre 1973, p. 236. Voir aussi: M. Séguin, La nation canadienne et l'Agriculture (1760-1850), Trois-Rivières, Etudions Boréal-Espress, 1970, 279 p. Nous dégagerons trois types principaux d'agents de transformation qui ont, pour ainsi dire, modelé le développement des deux entités juxtaposées. Ce sont le capital, la main-d'oeuvre et la technologie.

Sans entrer dans une analyse systématique du poids de chacun de ces agents dans le développement des secteurs qui nous intéressent, il est permis, nous le croyons, de faire les constatations générales suivantes:

a) Pour des raisons historiques, la concentration spatiale favorisait nettement l'Ontario à majorité anglophone.

A ce sujet, l'Abbé Charles Minette, missionnaire-colonisateur pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, rapporte ce qui suit dans son rapport de 1930 à l'intention du Ministre de la Colonisation:

> "Ici comme ailleurs et plus qu'ailleurs, la rareté du capital se fait sentir durement,... Rien d'étonnant donc... qu'en conséquence, un millier de colons-villageois nous aient quittés: les uns cherchant d'autres cieux plus favorables même en Canada, les autres s'essayant à la culture sur nos lots. (9)

- b) La mise au point d'une technologie et son application aux exigences de la colonisation de nouvelles régions reposent avant tout sur les disponibilités en capital.
- c) L'efficacité et le rendement de la main-d'oeuvre sont en relation avec le niveau technologique d'une région.

Parlant à un Congrès portant sur la Colonisation le R.P. Alexandre Dugré rapporte les paroles d'un colon indiquant le lien entre capital et technologie et l'absence de l'un et l'autre dans le Nord-Ouest du Québec:

⁽⁹⁾ Minette, C.,

[&]quot;Rapport du Missionnaire-Colonisateur pour l'Abitibi-Témiscamingue pour 1930", <u>Document</u> de la Session, vol. 64, no. 1, 1931, p. 430.

On défriche comme au temps de Champlain. C'est comme si la mécanique, la gazoline, les tracteurs, les essoucheuses, les outils savants n'étaient inventés que pour les gens des villes et les travaux de luxe, mais pas pour nous autres dans les besognes les plus dures qui soient. On arrache les souches avec nos doigts, et nos femmes nous aident quand on ne leur apporte pas de rouet ou de métier à tisser! A tisser quoi? On n'a ni moutons, ni laines. Les guenilles, on les a sur le dos". (10)

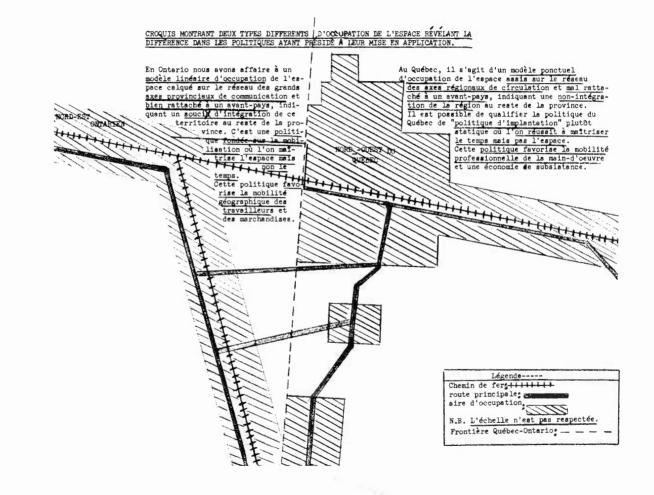
Ceci dit, et sans vouloir trop globaliser, il est possible d'avancer que du côté québécois le plus grand investissement fut l'investissement humain (main-d'oeuvre alors que du côté ontarien on a surtout utilisé le capital dans le but de créer les conditions les plus favorables à une utilisation plus rationnelle de la ressource humaine.

On aura donc d'un côté (celui du Québec) un bassin de main-d'oeuvre trop considérable eu égard à la structure économique et industrielle, réduisant une grande partie de ces travailleurs à une vie de dépendance face à l'Etat qui les soutient et face aux étrangers qui possèdent le capital. D'un autre cofé, en Ontario, une infrastructure mieux adaptée à une main-d'oeuvre moins abondante et plus autonome faisant contraste avec leurs voisins de l'est.

Dans l'idée des promoteurs de la colonisation agricole du Nord-Ouest du Québec, il y avait ce désir, à peine dissimulé, de pousser plus à l'ouest la frontière séparant anglophones et francophones et d'occuper tout l'espace du Grand Clay Belt. Ainsi, les Caron, Hubert, Bourassa et Mainville, pour ne nommer que ceuxci, parlent du Nord-Est ontarien en le qualifiant de cet "autre Québec ouvert à notre action.".

Pourtant, compte tenu du caractère très profondément différentiel des politiques de colonisation adoptées par les deux ordres de gouvernement, ce dessein idéologique ne connaîtra pas son pendant spatial à l'ouest de la frontière et un coup d'oeil sur la carte suffira amplement à le démontrer.

⁽¹⁰⁾ Dugré, A., "La Colonisation de la Confédération à nos jours", dans <u>l'Aide à la colonisation. Congrès national de la</u> <u>Colonisation les 11, 12 et 13 novembre 1946, Boucherville, Québec, 1946, p. 173.</u>



c) Les effets de la frontière dans la répartition géographique de la population.

A l'examen d'une carte montrant le territoire dont il est question dans cette étude, ce qui frappe le plus l'oeil d'un géographe préoccupé par la question de la distribution spatiale des phénomènes et des causes expliquant telle ou telle répartition, c'est cette coupure très nette que semble déterminer la frontière Québec-Ontario au niveau de la répartition géographique de la population.

A quoi cela est-il dû? Un observateur non averti pourrait conclure qu'il s'agit là d'une imperméabilité presque complète de la frontière et il n'aurait pas tout à fait tort, bien que son effet ici ne soit qu'indirect.

Il s'agit là d'un exemple concret de la frontière considérée comme ligne de souveraineté séparant deux aires de décisions différentes. D'un côté, supportée par toute une gamme d'octrois (primes de défrichement, primes de premier labour, aide à la construction, aide au drainage), la colonisation agricole pousse loin vers le nord sa frange pionnière jusque dans le domaine de la taiga (ce que très peu de pays ont fait, car la mise en valeur de tels espaces est très onéreuse compte tenu des sommes qui doivent être investies dans le drainage et l'amendement des sols). De l'autre côté (en Ontario), la poussée se fait beaucoup moins agressive et suit de façon très fidèle, sans jamais s'en éloigner, le tracé des voies de chemins de fer. Cette tendance au rapprochement des axes principaux de circulation apparaît aussi comme un indicateur du type d'économie qui prévaut dans cette région: économie basée sur l'exportation vers les grands marchés des produits miniers, forestiers et agricoles.

Au Québec, l'idée d'auto-suffisance de la population régionale (production régionale pour les marchés régionaux) a longuement pallié l'inconvénient du manque de communications efficaces avec les marchés du sud du Québec. On considérait même que la nouvelle région pouvait tirer des bénéfices de son isolement du reste de la province. "La distance, qui a si longtemps entravé le développement des deux districts, joue maintenant en leur faveur; elle écarte impitoyablement les concurrents, transforme les débouchés en véritable chasses gardées". (11)

Pourtant, en temps de crise, ce microscome si idéal en temps normal se transformait en une sorte de ghetto où seul un attachement sans condition à la terre permettait d'échapper au pire. Cette phrase de Charles Minette, tirée de son rapport de 1930, exprime bien la précarité de l'existence de cette population laissée en rade:

> L'éloignement des marchés, la rareté du capital, le ralentissement des travaux miniers nous affectent profondément, mais l'agriculture se développe d'une façon encourageante." (12)

Donc, au Québec, on est passé d'une économie de subsistance à une économie de marché centrée sur les besoins régionaux et isolée du reste de la province. Aussi fallait-il s'attendre à un profond bouleversement de l'économie régionale lorsque, ayant été rattachée au reste de la province et de l'Ontario par un réseau de communications un peu plus articulé, les produits du sud firent leur apparition dans le Nord-Ouest québécois. L'Ontario n'a pas connu un pareil ajustement de ses structures, ayant dès le départ opté pour une économie de libre concurrence. Les produits de l'agriculture régionale (Abitibi-Témiscamingue) furent rapidement submergés par l'arrivée massive d'une production plus hâtive et récoltée dans de meilleures conditions climatiques et pédologiques.

Dans une étude portant sur la colonisation au Canada, Hedge Nelson s'étonne du peu d'attention accordé au potentiel des sols lors de la division du territoire:

(11)	Blanchard, R.,	L'Ouest du Canada-français, Province de Québec, vol. 2., Montréal, Beauchemin, 1954, p. 260.
(12)	Minette, C.,	"Rapport du Missionnaire-Colonisateur pour 19 30", <u>Documents de la Session</u> , vol. 64, no. 1, 1931, p. 436.

"The map shows also the comparatively little attention paid to the natural conditions-grounds, soil, etc. - in the dividing up of the lots, and undoubted weakness which is admitted by the colonists themselves".(13)

Ceci semble particulièrement curieux lorsqu'on considère la faiblesse des moyens techniques disponibles pour contourner les problèmes occasionnés par une division peu scrupuleuse des sols de la région.

De ce qui précède, nous allons maintenant dégager les déséquilibres que cette évolution a su créer.

d) <u>Les déséquilibres et leurs conséquences sur l'établissement</u> des relations de part et d'autre de la frontière.

Pour les besoins de l'étude, nous regroupons nos constatations sous trois groupes principaux de déséquilibres. Il s'agira des déséquilibres humains, infrastructurels et économiques.

Les déséquilibres humaines:

Les politiques très généreuses d'aide à l'établissement agricole dans le Nord-Ouest du Québec n'ont pas tardé à provoquer une mobilisation importante de la main-d'oeuvre du Québec méridional dont les surplus ne cessaient de s'accroître, créant des tensions tant sociales qu'économiques et politiques. Rapidement accoururent de presque toutes les anciennes paroisses du Québec une armée de travailleurs pour la plupart très pauvres, mais fermement décidés à cueillir la manne gouvernementale et à se créer au loin une nouvelle vie tout en assurant à leurs descendants une terre qui saurait les accueillir.

Il n'est donc pas surprenant, dans de telles conditions, de constater que spatialement la colonisation agricole dans le Nord-Ouest du Québec s'est arrêtée dans son mouvement vers l'ouest là où cessait l'effet bienfaisant des primes: c'est-à-dire à la frontière Québec-Ontario.

(13) Nelson, H., "The interior colonisation in Canada at the present day and its natural conditions", Georgratiska Annaler, vol. 5, 1923, p. 283. A partir de la frontière et en allant vers l'ouest, la colonisation, faite grâce à la seule initiative des colons, n'a pas provoqué le même intérêt chez les travailleurs que du côté québécois. Ainsi, s'est-il créé de part et d'autre de la frontière un déséquilibre humain en faveur de l'Ontario qui, dès les débuts, a su profiter de ce bassin de main-d'oeuvre important et établir un flux frontalier de direction est-ouest. L'Ontario bénéficiait, très avantageusement d'ailleurs, de cet important marché pour l'écoulement de ses produits. Elle en dépendait cependant beaucoup moins que la région voisine, étant rattachée aux vastes marchés du sud par un réseau de voies de communications bien développé.

Il est assez difficile de quantifier un tel phénomène car les statistiques sont rares. Toutefois, une étude menée par l'Office de Planification et de Développement du Québec en 1970 et portant sur les relations économiques entre le Nord-Ouest québécois et l'Ontario nous fournit quelques données intéressantes. (14)

Selon trois informateurs travaillant dans la région de Sudbury, les "migrants périodiques" (15) se chiffraient en 1970 pour cette région entre des extrêmes variant de 200 (chiffre le plus bas) à 600 (chiffre le plus élevé) travailleurs. Ils s'empressent également d'ajouter que ce nombre n'est qu'une partie et non la plus importante du nombre total des travailleurs du Nord-Ouest québécois qui oeuvrent en Ontario.

Selon eux, plusieurs familles se sont fixées définitivement en Ontario depuis quelques années; l'un d'eux parle de 700 à 800 familles. Il semble également que ce mouvement est encouragé par certaines entreprises minières, entre autres, qui, après une période de probation démontrant les aptitudes du travailleur, paient le déménagement aux familles des mineurs désireux de se rapprocher de leur lieu de travail.

<u>Relations économiques entre le Nord-Ouest québé-</u> cois et l'Ontario, rapport préliminaire, 1969, 41 p.

(15) L'étude de l'O.P.D.Q. emploi ce terme de "migrants périodiques" pour désigner les travailleurs qui font la navette entre le lieu de résidence et le lieu de travail sans en préciser la fréquence.

⁽¹⁴⁾ O.P.D.Q.,

L'établissement définitif en Ontario ne se fait que progressivement, et l'étude de l'O.P.D.Q. y distingue trois étapes particulières en ce qui concerne les agriculteurs. Ces étapes sont:

- 1. Travail à temps partiel en Ontario avec résidence et emploi principal au Québec (cf tableau no:1 - page 184).
- 2. Travail à temps plein en Ontario avec résidence au Québec (cf tableau no:2 - page 185)
- 3. Travail à temps plein en Ontario et résidence principale en Ontario (cf tableau no:3 page 186)

Jetons maintenant un coup d'oeil sur ces tableaux statistiques et voyons ce qu'on peut en dégager.

D'abord on y remarque la tendance à un glissement progressif de la main-d'oeuvre vers l'Ontario, et ce selon les trois phases déjà citées. Ainsi, si l'on veut résumer rapidement le contenu des trois tableaux, on peut dire que la situation en 1970 se présentait ainsi:

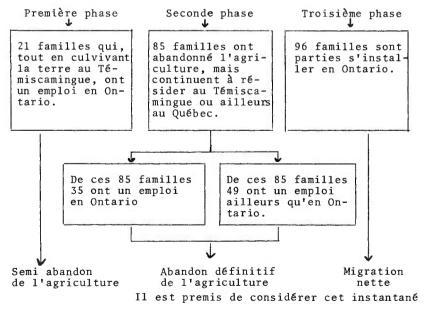


TABLEAU NO: 1			ERRE,	AVAIENT	EN EM	PLOI EN Q., Rel	ONTAI	QUI, TO RIO (1960 6 économ 2, 1969,	6-1970) iques ().		Q. et	
T- 4-1		Secteur	's d'en	nploi e	n Ontar	rio en	1966	Secteu	rs d'en	nploi e	n Onta	rio en	1970
Total pour 2 1966 Total pour 2 1970	4	Agricul- ture	Forêt	Mine	Services	Autres	Inconnu	Agricul- ture	Forêt	Mine	Services	Autres	Inconnu
BEARN	-	0	1	2	4	0	0	0	1	2	3	0	0
FABRE		-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0
FUGEREVILLE			-	-	-	-	-	The Transport	-	-	-	-	-
GUERIN		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GUIGUES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LAVERLOCHER	E	-		-	-	-	-	0	0	0	0	2	0
LORRAINVILL	E.	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MOFFET		0	1	0	4	0	0	0	0	0	4	0	0
NEDELEC		0	0	5	0	0	0	0	0	4	0	3	0
N.D. DU NOR	D	0	0	3	2	0	0	0	0	1	0	1	0
ROULIER		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		0	2	12	10	0	0	0	1	7	7	6	0 ·

TABLEAU NO: 2		NOMB LA C Sour	ULTIVE	R ET O	NT UN E	MPLOI E Q., Rel	EN ONT Lation	QUI RES ARIO (19 <u>s économ</u> <u>o</u> , 1969,	66-197 iques	0)			
		Secteur	s d'en	ploi e	n Ontar	rio en	1966	Secteur	rs d'er	nploi e	n Onta	rio en	197.0
Total pour 1966	23	ca	êt	υ	vices	res	Inconnu	icul- e	ê t	υ	vices	Autres	Inconnu
Total pour 1970	36	Agri ture	Forê	Mine	Servi	Autro	Inc	Agri ture	Forê	Mine	Serv	Aut	Inc
BEARN		0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0
FABRE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
FUGEREVILL	E	0	0	5	0	0	0	0	6	10	0	0	0
GUERIN		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GUIGUES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LAVERLOCHE	RE	-	-	-	-		-	0	0	2	0	1	0
LORRAINVIL	LE	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0
MOFFET	1.1.1	0	3	5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
NEDELEC		0	0	5	0	0	0	0	0	0	2	2	0
N.D. DU NOI	RD	0	0	1	1	0	0	0	0	0	4	0	0
ROULIER	112	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL		0	3	17	2	0	1	0	7	14	12	3	0

TABLEAU NO: 3	Nombre de fa- milles ayant abandonné dé- finitivement le Témiscamin- gue entre 1966		vailleu	irs ayan iu Témis	t abando camingue c, O.P.I ques	onné déf e entre).Q., <u>Re</u> entre 1	initivem 1966 et elations e N.O.Q.	les tra- ent la 1970. économi- et l'On-
	et 1970	1970	Sector	e diact	taric	, 1969,	41 p. 66 et 19	70
	1966	1970	Agricul- ture	Forêt	Mines	Services	Autres	Inconnu
BEARN	45	35	0	5	10	10	10	0
FABRE	5	3	0	0	1	0	0	2
FUGEREVILLE	10	8	0	0	6	0	2	0
GUERIN	18	6	0	0	2	3	0	1
GUIGUES	19	9	0	2	5	2	0	0
LAVERLOCHERE	25	5	0	0	5	0	0	0
LORRAINVILLE	20	2	0	0	1	1	0	0
MOFFET	10	5	0	1	0	4	0	0
NEDELEC	15	12	0	0	8	0	2	2
N.D. DU NORD	10	10	0	0	10	0	0	0
ROULIER	2	0	0	0	0	0	0	0
JLLE-MARIE	2	1	0	0	1	0	0	0
TOTAL	181	96	0	8	49	20	14	5

Il est permis de considérer cet instantané de l'évolution des rapports frontaliers comme représentant une réalité concrète qui évolue au rythme des transformations structurelles de l'économie des deux régions, tendant à engendrer un véritable "glacis") qui tend à engendrer à son tour un mouvement centrifuge vers l'Ontario. Comme ces chiffres ne concernent que la population agricole du Témiscamingue, il est permis de croire que ce mouvement est en réalité beaucoup plus considérable.

Nous n'avons parlé, jusqu'à présent, que des mouvements qui s'établissent à partir du Nord-Ouest du Québec et vers l'Ontario; et il semble que nous soyons forcés d'en rester là car de toute évidence nous avons affaires à des rapports tout à fait dissymétriques que l'absence de données statistiques nous empêche de mieux caractériser.

Devant les insuffisances statistiques, force est de nous en tenir aux propos des employeurs forestiers et miniers du Nord-Est ontarien qui soutiennent que le mouvement frontalier de maind'oeuvre est à sens unique, du Québec vers l'Ontario. Nous croyons pour notre part, et nous fournirons des données statistiques à ce sujet quand nous parlerons des déséquilibres économiques, que l'industrie de la construction suscite des mouvements inverses et qu'elle n'est pas la seule. En témoignent ces deux tableaux concernant la répartition du sondage au diamant fait de part et d'autre de la frontière.

		amant dans le N.O	
les compagnies	du N.O.Q. et	celles du N.E.O.	(1967 - 68 - 69)

	1967	1968	1969
Total en pieds	1,252,485	1,225,392	1,241,281
Comp. du N.O.Q.	56%	58%	64.7%
Comp. du N.E.O.	43.4%	42%	35.3%

Répartition du sondage au diamant fait en Ontario entre les compagnies du N.O.Q. et celles du N.E.O. (1967-68-69)

	1967	1968	1969
Total en pieds	1,658,953	1,974,781	2,015,310
Comp. du N.O.Q.	24.7%	26.4%	29.1%
Comp. du N.E.O.	75.3%	73.6%	70.9%

Répartition du sondage au diamant fait dans le Québec (à l'exception du N.O.Q.) entre les compagnies du N.O.Q. et celles du N.E.O. (167-68-69)

	1967	1968	1969
Total en pieds	213,261	140,511	180,995
Comp. N.O.Q.	0.96%	6.28	23.1%
Comp. N.E.O.	99.04%	93.8%	76.9%

Source: O.P.D.Q., <u>Relations économiques entre le N.O.Q.</u> et le N.E.O., 1969, 41 p.

Ces trois petits tableaux montrent très clairement qu'en ce qui concerne le travail spécialisé demandant un équipement souvent assez coûteux le mouvement se fait beaucoup plus vers le Nord-Ouest québécois qu'en sens inverse. Nous rejoignons par là ce que nous disions au début concernant la répartition du capital et de la force de travail de chaque côté de la frontière.

De plus, si les Compagnies du Nord-Ouest québécois réussissent à obtenir des contrats en Ontario, il est surprenant de voir qu'elles ne dépassent pas le cadre régional au Québec et que ce sont les compagnies du Nord-Est ontarien qui s'accaparent tout le marché du Québec exception faite de l'Abitibi-Témiscamingue. Comme preuve de non-intégration d'une région à l'ensemble provincial, il est difficile de trouver mieux.

Ainsi donc, sur le plan démographique, nous assistons à un vidage au profit de l'Ontario surtout, mais aussi au profit du nouvel Abitibi plus au nord, plus jeune et plus dynamique sur le plan économique. (16) Dès lors se pose le véritable défi pour l'Abitibi-Témiscamingue qui est de savoir comment, dans un tel contexte, s'assurer une croissance saine susceptible d'attirer les investissements.

(16) Compte tenu qu'il s'agit ici d'une étude des frontaliers, nous n'aborderons pas le problème de l'exode vers le nord des travailleurs du vieil Abitibi-Témiscamingue.

Source: O.P.D.Q., <u>Relations économiques entre le N.O.Q. et le</u> <u>N.E.O., 1969, 41 p.</u>

2. Déséquilibres infrastructurels:

C'est sur le plan "accès à la région" que nous retrouvons, à travers toute l'histoire de l'AbitibiTémiscamingue, les déséquilibres les plus importants et les plus graves de conséquences.

Alors qu'en Ontario on a, dès les débuts, cherché à intégrer le nouveau centre de colonisation du Nord-Est ontarien en le dotant de moyens de communication adéquats, au Québec les fonds disponibles étaient employés à structurer l'isolement et la dépendance de toute une région. Nous avons déjà signalé au chapitre 1 (point b) cette différence de conception de la colonisation. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'encore aujourd'hui la région du Nord-Ouest québécois continue à souffrir de cette situation d'origine et que cela n'est pas sans accentuer l'importance du flux de relations entre les régions frontalières.

Dans une étude portant sur l'appropriation du sol par des non-résidents dans le Comté de Témiscamingue, les auteurs déclarent:

> "L'accès routier du côté québécois n'est pas déficient: il est scandaleux. D'ailleurs, à peu près isolée du reste du Québec, la région s'oriente globalement de plus en plus vers la ville qui est en train de devenir la véritable métropole: Toronto-Signe des temps: C.K.V.M., la station radiophonique de Ville-Marie, diffuse depuis quelque temps un bon nombre d'émissions retransmises directement du poste français de Radio-Canada, à Toronto; y compris les bulletins de nouvelles". (17)

En jetant un rapide coup d'oeil sur la carte montrant le réseau routier de l'Abitibi et du Témiscamingue de 1934 (carte no:2), il est assez frappant de constater l'absence totale de liens routiers entre le Nord-Ouest québécois et le sud de la province. Ce secteur semble beaucoup plus rattaché à la province d'Ontaqui, dès le début, a choisi d'intégrer le réseau routier du Nord-Est au réseau plus dense du sud. Il ne faut pas oublier que cette carte date de 1934, soit 22 ans après l'arrivée des premiers colons en Abitibi et environ 60 ans après l'ouverture du Témiscamingue à la colonisation. Après tout ce temps, le Québec, loin d'avoir intégré l'Abitibi-Témiscamingue à l'ensemble du réseau routier du sud, voit celui du nord (Abitibi) encore très incomplet et parsemé de "routes projetées" (voir carte no: 2).

(17) Naud, L. et all., <u>L'appropriation du sol par des non-résidents dans</u> le comté de Témiscamingue, 1973, p. 5

Côté chemin de fer, bien que la voie du Transcontinental entre Québec et Winnipeg fut complétée dès le milieu de novembre 1913, les premiers groupes de colons ne purent emprunter cette voie vers le Nord-Ouest qu'au printemps 1914, soit deux ans après l'arrivée des premiers groupes. En plus du retard dans la mise en service, les entrepreneurs du Transcontinental ne voulurent pas se rendre à une demande du Missionnaire-Colonisateur (Ivanohé Caron) qui voulait obtenir d'eux des tarifs réduits pour le transport des colons et de leurs effets de ménage, comme leur en accordaient ceux du "Grand-Tronc, du Pacifique et du T. & NOR." (18) Cette décision aura sans doute eu pour effet d'encourager les voyageurs à emprunter les lignes passant en territoire ontarien.

Du côté ontarien, les locomotives circulaient déjà à Cochrane en 1908 et elles avaient atteint New Liskeard dès 1905; donc, une avance de près de 10 ans sur leurs voisins de l'Est (voir les cartes No: 3,4,5). Pire encore, en 1914, le Missionnaire-Colonisateur pour le Témiscamingue et l'Abitibi décrit dans son rapport pour 1913 l'état lamentable des communications au Témiscamingue, pourtant ouvert à la colonisation avant la fin du XIXè siècle.

> "Quand on songe que toute cette contrée se trouve privée, le printemps et l'automne, pendant un mois et plus de toute communication avec l'extérieur, on comprend que même les plus courageux laissent parfois échapper quelques plaintes, eux qui depuis vingt ans travaillent et peinent". (19).

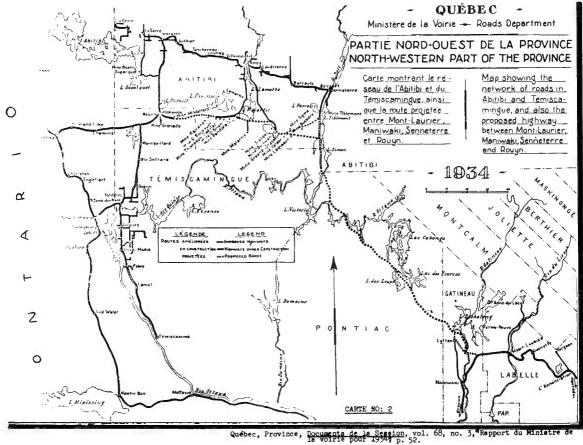
Jusqu'en 1914, la voie d'entrée au Nord-Ouest québécois et aussi la voie de sortie (il ne faut pas s'y méprendre) a été celle de l'Ontario et plus particulièrement celle de la Compagnie Temiskaming and Northern Ontario Railway (T & NOR). Dans une thèse présentée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Rosaire Courtois déclare:

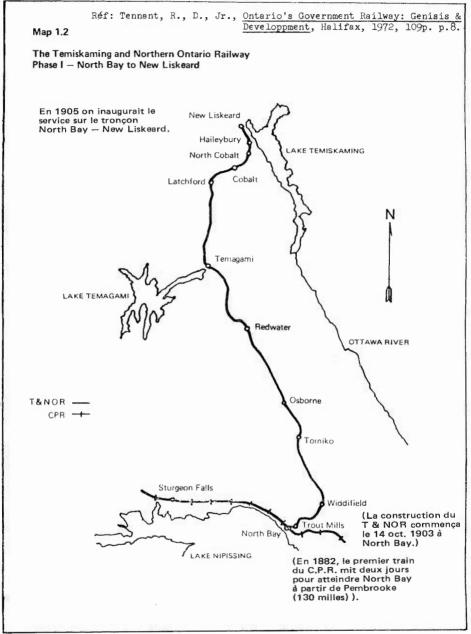
> "...le "Temiskaming and Northern Ontario" qui dessert presque seul le sud-ouest de la province de Québec fait des affaires d'or. Ce chemin de fer est de plus la seule voie de transport de la plus grande usine de papier du pays, je veux dire l' "Abitibi Company" qui se trouve à Iroquois Falls". (20)

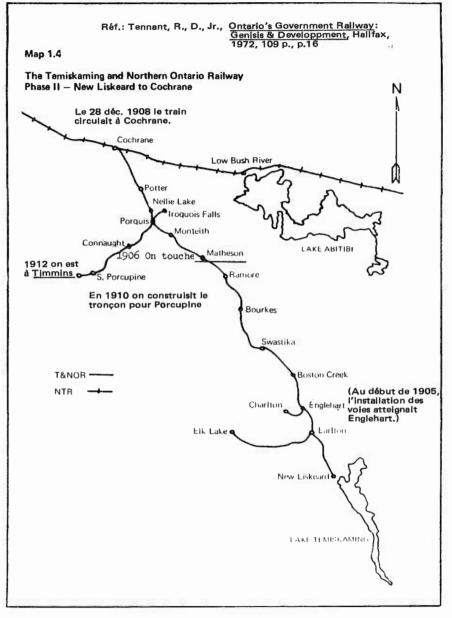
Documents de la Session, vol. 46, no. 3, 1912, Doc, no. 7, p. 127 Documents de la Session, vol. 48, no. 3, 1914, Doc. no. 7 p. 126-127 (18)

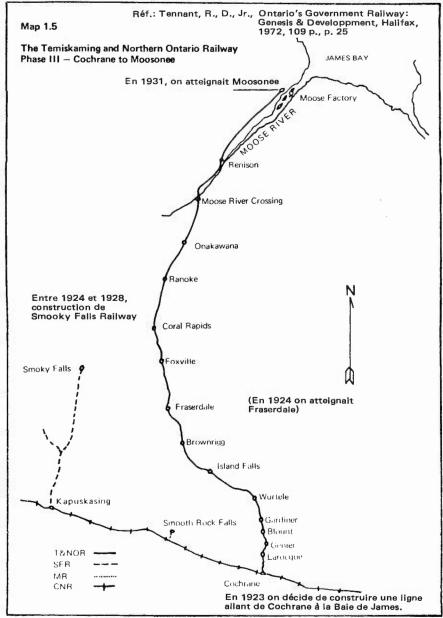
⁽¹⁹⁾

Importance des Chemins de fer dans la Colonisation (20)Courtois, R., du Québec, thèse présentée à l'école des HEC, 1925, p. 22









Ainsi donc, privée de route pouvant la relier au reste du Québec jusque vers 1940-45, privée de voie de chemin de fer jusqu'en 1914 (aucune voie ne relie l'Abitibi au Témiscamingue directement avant 1926-27), cette immense région s'est tout naturellement tournée vers l'Ontario où une bonne route allait sans interruption du sud au nord dès avant 1934 et où le chemin de fer desservait toute cette contrée dès 1908. Sous ce rapport, la frontière indiquait donc un très important déséquilibre sur le plan de l'intégration territoriale entre deux espaces soumis à des juridictions différentes. Rosaire Courtois fait ressortir ce déséquilibre mais, cette fois-ci, pour l'ensemble des deux provinces:

> "Québec n'a que 12 pour cent des voies ferrées canadiennes, quand elle compte pour plus de 25 pour cent dans la population et la richesse du pays. Ontario a deux fois plus de voies ferrées que nous, quand sa population est à peu près égale et son étendue 40 pour cent moindre". (21)

	Milles de voies ferrées	Population	Par 1000 h.
QUEBEC	4,971	2,361,199	2.1
ONTARIO	10,976	2,933,662	3.8

Statistiques pour 1922

Source: Courtois, R., Importance des chemins... p. 18

Cette dépendance envers l'Ontario sur le plan des communications va se trouver amoindrie avec l'ouverture d'une vaste région minière sise entre l'Abitibi et le Témiscamingue (partie rurale) amenant très rapidement le parachèvement des routes et tronçons de chemin de fer à l'intérieur de ces deux comtés à partir de 1925. Cependant, pour ce qui concerne les régions du sud, c'est l'Ontario qui continuera de jouer le rôle le plus important surtout pour le transport des matières premières en direction de Toronto, Montréal et les Etats-Unis.

⁽²¹⁾ Courtois, R., Ibid, p. 18

3) Déséquilibres économiques

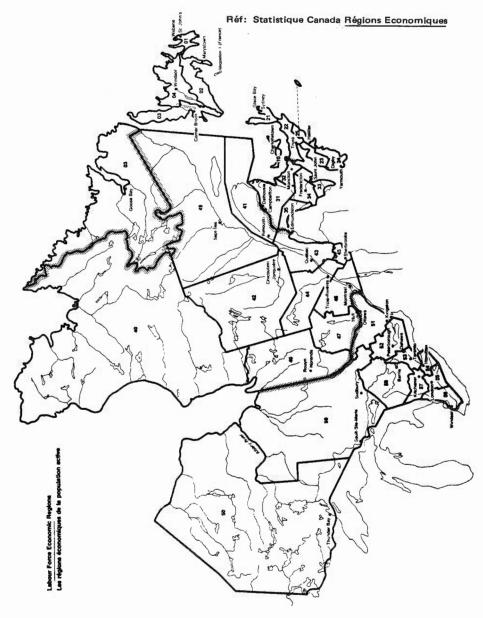
Ces deux différentes façons d'entrevoir le développement des nouvelles régions de colonisation devaient finalement entraîner des contrastes économiques assez importants de chaque côté de la frontière séparant le Nord-Ouest québécois du Nord-Est ontarien.

La région du Nord-Est ontarien, mieux adaptée aux nouvelles exigences d'une société industrielle, se tire généralement mieux d'affaire que ne le fait la région voisine. Bien que l'économie soit basée sur à peu près les mêmes ressources (forêt, mines, agriculture) des deux côtés, les chiffres que nous avons recueillis tendent à confirmer le déséquilibre en faveur de l'Ontario.

Voici un premier tableau comparant quelques caractéristiques de la population active en Ontario et au Québec pour les régions qui nous intéressent.

Nous avons utilisé les données concernant les régions économiques telles que délimitées par Statistique Canada (cf carte no: 6) et nous avons fait une moyenne de ces données mensuelles pour les mois de février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1978 et nous avons obtenu le résultat suivant:

CARTE NO. 6



1.	(0.000 ()	011111110 (00)
Population -22	100,710	368,000
Polulation active -23		
totale	56,570	217,285
emploi	43,850	168,715
chômage	12,710	21,428
Population inactive	42,285	150,714
Taux d'activité	56.25%	59.02%
Taux de chômage	22.82%	9.90%
Rapport emploi/population	43.44%	53.19%
Source: Statistique Canad	la, Catalogue n	mensuel 71-001

QUEBEC (48) ONTARIO (59)

Ce tableau nous fait voir qu'avec une population plus de trois fois supérieure, le Nord-Est ontarien présente un taux de chômage plus de deux fois moins élevé que celui du Nord-Ouest québécois.

Pour expliquer cette différence, il importe de considérer l'étendue des régions économiques que l'on compare mais cela n'épuise pas l'énorme différence qui existe entre les deux. Beaucoup plus significative est la comparaison entre la répartition de cette population active suivant les secteurs d'activité économique dans chacun des cas. Ici, nos données statistiques seront un peu plus fragmentaires, mais nous croyons pouvoir en tirer quelques observations pertinentes.

⁽²²⁾ L'échantillon retenu dans les enquêtes sur la population active représente toutes les personnes de 15 ans et plus résidant au Canada, à l'exception des résidents du Yukon et des T.N.O., des pensionnaires d'institutions et des membres à plein temps des Forces Armées.

⁽²³⁾ Population civile hors institution âgée de 15 ans et plus qui avait un emploi ou était en chômage pendant la semaine de référence.

Réparition de la population active par groupe majeur d'activité. Division de rencensement d'Abitibi et Témiscamingue et le Québec 1961 et 1971 (pour cent).

Secteur d'activité	Rég	ion		Qui	ébec
	1961	1971		1961	1971
PRIMAIRE	42.0	26.8		11.8	6.2
SECONDAIRE *	13.1	18.3		34.5	31.7
TERTIAIRE	44.9	54.9		53.7	62.1
Source: O.P.D.Q., * Le secondaire in	bitibi-	lémiscam	ingu	le	
et la constructi		, 1 uc		ree mana	luc currore

Ce tableau nous révèle que le Nord-Ouest québécois connaît un profond bouleversement de sa structure économique tendant à une tertiarisation de plus en plus forte de sa population active, alors que le secteur de la transformation demeure marginal et tout à fait inapte à recevoir les surplus de main-d'oeuvre dégagés par la métamorphose du secteur de l'extraction. Au niveau du Québec, on retrouve aussi cette tendance à la tertiarisation, mais il appert aussi que le secondaire s'est développé surtout dans la région centrale au détriment de la périphérie.

Nous n'avons malheureusement pas de statistiques régionales comparables en ce qui concerne l'Ontario, mais nous comparerons la répartition suivant les secteurs d'activité économique dans deux villes de chacune des régions afin d'avoir une idée, au moins sommaire, de la situation.

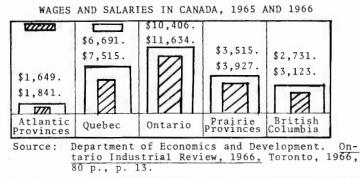
13.78% 70.03% 5% 10.96% 70.06%
10.96% 70.06%
38 39.328 56.158
7% 14.17% 63.00%

Bien que l'échantillonnage soit trop restreint pour qu'il soit possible d'en tirer une constante pour toutes les villes, il ressort toutefois de ces quelques données que les villes du Nord-Est ontarien ont un secondaire plus vigoureux, capable d'épauler le primaire et de justifier le poids du tertiaire. S'il s'avérait que ce soit majoritairement le cas des villes du Nord-Est ontarien 'c'est d'ailleurs ce que nous croyons), il serait alors plus facile de comprendre l'attrait qu'exerce l'Ontario sur les travailleurs du Nord-Ouest du Québec.

En Abitibi-Témiscamingue, le chômage presque endémique engendré par une structure économique handicapée agit comme facteur répulsilf, alors que l'Ontario constitue un exutoire tout à fait approprié pour les excédents de main-d'oeuvre québécois.

En plus d'une structure économique mieux équilibrée, l'Ontario offre par surcroît des salaires généralement plus élevés pour une même catégorie d'emploi, ce qui n'est pas sans influer sur la décision de devenir frontalier.

Le graphique ci-dessous montre cette tendance générale à une meilleure rémunération en Ontario:



Si l'on se réfère au revenu moyen, les chiffres semblent, à première vue, contradictoires. En effet, Statistique Canada indique un salaire hebdomadaire moyen de \$303.12 à Rouyn-Noranda (total toutes industries), alors qu'à Sudbury il est de \$290.05 et à North Bay de \$231.50. Cependant, lorsqu'on analyse de près la situation, il est assez facile de voir que ces données ne correspondent pas très bien à la réalité économique vécue dans la région du Nord-Ouest québécois. Dans un article de la Revenu "Québec

)

Industriel", il est question d'une moyenne non représentative du revenu réel:

L'industrie primaire paie bien, mais embauche peu, ce qui a pour effet de grimper artificiellement la moyenne de revenu de la région en masquant le revenu réel de la grande majorité". (24)

Une interrogation plus poussée des statistiques en ce qui concerne la rémunération horaire ainsi que le nombre d'heures travaillées révèle les avantages économiques d'un emploi ontarien pour les frontaliers et dissipe les doutes quant à la question du niveau non-comparatif des salaires.

Secteur d'activité	Québec	Ontario	Estimation semaine 40h.	
Mines y compris le broyage	\$8.09	\$8.28	\$323.60	\$331.12
Manufactures	\$6.22	\$6,89	\$248.80	\$275.60
Construction	\$10.61	\$9.77	\$424.40	\$390.80

Rémunération horaire moyenne, en mai 1978

Sauf dans le cas de la construction (et on connaît les problèmes du flux de la main-d'oeuvre dans la construction entre les deux provinces), les salaires offerts sont plus avantageux en Ontario qu'au Québec.

Les statistiques non-désaisonnalisées montrent encore mieux ce décalage et la précarité de la situation au Québec:

provinces.			ires, régions e
Mo	yenne sur 1	2 mois en 1978	3
	Québec	Ontario	Ecart
Manufactures	\$5.77	\$6.47	\$0.70

Donc, si on reporte cet écart sur une semaine de 40 heures de travail, on obtient une différence de \$28.00 par semaine en faveur des travailleurs ontariens (c'est ce que nous montrait aussi le précédent).

(24) "Un pays à bâtir", Québec Industriel, vol. 23, no. 2, février 68, p. 31.

Afin de ne pas en rester au niveau de la simple spéculation, allons jeter un coup d'oeil sur le nombre d'heures de travail réel dans chaque cas:

	Québec	Ontario
Mines y compris le broyage	39.4	39.7
Manufactures	38.6	39.2
Construction	44.1	39.2

Heures hebdomadaires moyennes en mai 1978

Ici encore, sauf dans le cas de l'industrie de la construction, on remarque que le nombre d'heures travaillées ne pénalise pas l'Ontario; au contraire. Il n'est pas dans notre intention de poursuivre plus avant les démonstrations statistiques; d'ailleurs l'espace de ce bref document ne nous le permet pas.

Toutefois, les données citées nous semblaient indispensables à l'appui d'une description des déséquilibres indirectement reliés au passage de la frontière à cet endroit et, en particulier, du déséquilibre économique surtout si on considère que tous les facteurs explicatifs principaux ou primaires des déplacements frontaliers sont des facteurs économiques.

Ainsi, une conception nettement divergente du développement des "régions-ressources" a engendré des déséquilibres frontaliers importants favorisant l'Ontario. C'est d'ailleurs l'Ontario qui, jusqu'à maintenant, s'est montrée le plus apte à offrir une solution valable au problème économique en général que connaît l'Abitibi-Témiscamingue.

DEUXIEME PARTIE:	LA REMISE EN QUESTION DE LA	
	TERRITORIALITE A TRAVERS LE	
	PROBLEME DE LA FRONTIERE (2	5)

a) <u>Naissance et évolution du sentiment d'abandon chez les</u> habitants du Nord-Ouest québécois.

⁽²⁵⁾ Nous référons les lecteurs à l'excellent ouvrage d'André-Louis Sanguin: <u>La Géographie Politique</u>, Paris, P.V.F., 1977, 183 p. Voir en particulier les pages 48-53 sur le problème de la territorialité.

Dans cette deuxième partie, il sera uniquement question de la situation côté québécois. Non parce qu'il n'y a pas de problèmes du côté ontarien, mais bien parce que c'est surtout à l'est de la frontière qu'on semble souhaiter le plus une orientation des rapports dans le sens Est-Ouest.

Affirmer que c'est l'Ontario qui, depuis le début du siècle, a assuré la survie de l'Abitibi-Témiscamingue serait aller un peu loin. Toutefois, parler de "rôle prépondérant" ne nous semble pas exagéré et c'est ce que nous allons tenter de démontrer.

Vu de l'extérieur, on pourrait avoir l'impression que la population de ces régions exagère la situation, s'apitoie sur son sort et ne cherche pas à résoudre ses problèmes exigeant sans se fatiguer depuis des années des politiques de développement tenant compte de sa situation géographique un peu excentrique. Nous répondrons à cela qu'une population, aussi dynamique soit-elle, ne peut résister très longtemps, sans maugréer, à l'indifférence politique dont elle est victime.

En Abitibi-Témiscamingue, cette indifférence politique s'exprime de diverses façons. Nous utiliserons quelques exemples déjà bien connus pour l'illustrer.

Les premières revendications des habitants du nord de la province ont été que l'on crée un réseau de communications convenable (encore faudrait-il définir plus spécifiquement ce qualificatif) entre le Québec de base et la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Qu'en est-il de cette requête tout à fait justifiée à notre avis?

Un simple regard sur une carte routière régionale suffit à convaincre le plus incrédule qu'il s'agit là d'un isolement inconcevable à une époque où on se complaît à parler d'une victoire de la technologie sur la contrainte espace-temps. Une seule route, et pas des meilleures, à travers un écran de sauvagerie de près de 200 milles (plus de 300 km), relie actuellement Val d'Or à Mont-Laurier.

Du côté témiscamien, c'est encore l'Ontario qui permet d'attendre ce territoire; aucune route ne le relie directement au Ouébec de base. Des malins se plaisent à dire qu'il est aujourd'hui plus facile d'aller sur la lune que de se rendre au Témiscamingue (qui, soit dit en passant, expriment bien le sentiment d'isolement), nous devons constater que les raccordements avec l'Ontario sont beaucoup plus nombreux. Ainsi, de la ville de Témiscaming jusqu'au nord du Lac Abitibi, six voies de pénétration assurent au Nord-Ouest québécois un lien plus étroit avec l'Ontario qu'avec le reste du Québec.

Nous pourrions parler des chemins de fer, mais ce serait pour reprendre à peu de choses près le même scénario que dans le cas des routes.

Un autre exemple que nous utiliserons sera celui de l'électrification.

Grâce aux entreprises minières, la région fut dotée d'électricité assez rapidement. Aussi, on peut lire dans le rapport du ministre des mines pour 1933-34.

L'exploitation minière a permis d'apporter dans la région de mer-veilleux outil du progrès moderne qu'est l'électricité". (26)

Cependant, devant le temps mis à répondre aux diverses demandes de la population en vue d'améliorer le service, on peut se demander si l'électrification se serait faite aussi rapidement n'eut été la présence des riches gisements miniers. C'est ainsi qu'encore en 1964, il y a à peine quinze ans, l'Abitibi-Témiscamingue utilisait encore l'unité de fréquence 25 Hz alors qu'en Ontario le réseau avait été converti au 60 Hz depuis longtemps. La revue Québec Industriel ajoute:

"Combien d'industries rebuta également cette fréquence à 25 Hz qui ne convenait qu'aux exploitations minières". (27)

Québec, "Rapport du Ministre des Mines", <u>Document de la Session</u> vol. 68, no. 3, 1935, p. XII. <u>Québec Industriel</u>, Ibid, p. 22 (26)

⁽²⁷⁾

Doit-on conclure de tout cela que c'est justement parce que cela convenait aux exploitations minières qu'on a mis autant de temps à effectuer les modifications que la population réclamait depuis un bon bout de temps? Répondre oui à cette question serait pour le moins décourageant car cela reviendrait à lier toute possibilité de développement des services régionaux aux besoins créés par les exploitations industrielles. Nous nous contenterons de dire qu'il y a des discours qui ont, auprès des gouvernements, une meilleure réception que d'autres.

Donnons encore un dernier exemple: celui des tentatives faites dans le but d'obtenir une affinerie de cuivre dans le Nord-Ouest du Québec. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, une très faible portion de la main-d'oeuvre du Nord-Ouest québécois se situe dans le secteur secondaire, c'est-à-dire dans le secteur de la transformation. La population réclamait depuis longtemps des politiques visant à accroître la transformation sur place des produits agricoles, forestiers et miniers. D'ailleurs, une maind'oeuvre abondante et un fort taux de chômage liés à la présence de la matière première sur place témoignaient et témoignent encore aujourd'hui de la nécessité de diversifier l'économie afin d'offrir un éventail plus large de possibilités d'emploi au niveau régional.

En faisant abstraction de l'effet multiplicateur qu'aurait créé l'implantation au Nord-Ouest de l'affinerie de cuivre, il nous semble, encore une fois, que la décision d'implanter cette usine ailleurs rend compte du peu d'intérêt qu'on porte vis-à-vis l'intégration de ce territoire à l'ensemble économique québécois. Une intervention plus musclée de l'Etat aurait peut-être pu modifier considérablement le type de rapports qu'entretient le Nord-Ouest du Québec avec l'axe industrialo-économique du sud québécois et ontarien et que la revue Québec Industriel décrit ainsi:

"... son économie est essentiellement celle d'un pays sous-développé: le Nord-Ouest exporte des matières premières et importe ses produits de consommation. Le cuivre extrait de son sous-ol, par exemple, est traité à l'extérieur de son territoire alors que les grossistes doivent importer de la métropole et de l'Ontario une proportion très importante des produits alimentaires demandés. L'économie régionale, à cause de l'importance de certain complexe industriel d'extraction et de traitement du minerai, est actuellement téléguidée de Toronto, de Montréal et même de New York". (sic)(28)

Il n'est donc pas surprenant que, devant le peu de succès remporté par le biais de leurs revendications, les "Nordistes" aient nourri un sentiment d'abandon qui s'est traduit par certaines prises de position caractéristiques des zones périphériques.

b) Sous le signe du mécontentement:

Dans ce contexte d'éloignement et d'isolement s'est développé un mécontentement populaire qui, petit à petit, a fini par déboucher sur ce que nous appelerons des formes actives de protestation. Quelles ont été ces formes de protestation et quels buts visait-elles?

La première expression concrète du mécontentement populaire a pris la forme d'une adhésion massive de la population à un mouvement de protestation né à la fin des années vingt: le mouvement créditiste. Michael B. Stein dit:

> "Mais le phénomène créditiste est plus qu'un simple mouvement politique. C'est un mouvement d'un type spécial, que j'appelle un mouvement de protestation de la droite". (29)

Il ajoute aussi pour clarifier sa définition:

"Dans toutes les définitions du concept "mouvement social" les éléments centraux sont les sentiments communs de mécontentement et le désir général de changer la société". (30'

Le fait que ce mouvement politique ait vu le jour pour la première fois au Québec et qu'il ait surtout regroupé des gens des régions périphériques est un indicateur précieux du phénomène de marginalisation de ces régions. On peut également l'interpréter

⁽²⁸⁾

Québec Industriel, Ibid., p. 31 Stein, M., B., "Le Crédit Social dans la Province de Québec", (29)Revue canadienne de science politique, vol. 6, no. 4, déc. 73, p. 566.

Stein, M., B., Ibid., p. 566 (30)

comme un ultime effort de la droite pour secouer la léthargie du Gouvernement et l'amener à faire preuve de plus de considération envers une région qu'on leur a vendue en la qualifiant de "terre promise" et de "grenier du Québec".

Ce désir d'être entendu a même, pendant une courte période (1944 à 1948), poussé les dirigeants créditistes à vouloir innover".

> "De 1944 à 1948, les dirigeants créditistes ont demandé la création de corps législatifs parallèles aux parlements fédéral et provincial afin de représenter plus fidèlement les électeurs de chaque circonscription. Cette idée aurait été empruntée à l'expérience russe des Soviets et aux essais du gouvernement de Lublin en Pologne". (31).

Cette action peut être interprétée comme un excès d'impatience qui a dépassé le stade de la simple contestation visant une meilleure utilisation des mécanismes déjà existants pour proposer une nouvelle forme de rapport entre les électeurs et l'Etat.

Cet abcès de mécontentement perforé, il faudra attendre le début des années 60 pour qu'une nouvelle forme de protestation fasse son apparition. Certes, le Crédit Social poursuivit son travail de protestation, mais la menace qu'il représentait à l'endroit du Gouvernement et de ses politiques perdait d'année en année de son poids initial et était de moins en moins l'outil à utiliser pour doter cette région des équipements nécessaires à son intégration au reste de la province. Aussi, le mécontentement n'a cessé d'augmenter.

Voilà qu'au début des années soixante, dans un second souffle, un groupe de citoyens reviennent à la charge, mais cette fois-ci leur action sera de nature nettement dissidente et visera à convaincre le gouvernement de l'urgence d'agir afin de régler les problèmes économiques et sociaux de cette région-frontière.

Leur revendication était ni plus ni moins que la création d'une onzième province qui serait formée du territoire occupé par les municipalités du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien

⁽³¹⁾ Stein, M., B., <u>Ibid.</u>, p. 567

Quel que soit le sérieux d'une telle proposition, il n'en demeure pas moins qu'elle renseigne très bien sur la situation quasi-dramatique que vivent ces gens quotidiennement depuis audelà de 50 ans.

Cette situation, c'est celle d'une région coincée entre l'indifférence de son gouvernement et la tentation d'une hypothétique union avec le Nord-Est ontarien afin d'assurer sa survie.

Qu'on ait seulement pensé à cette séparation d'avec le reste du Québec et à cette possible union avec l'Est ontarien suggère, à coup sûr, un sentiment d'appartenance beaucoup plus fort à l'égard de l'Ontario qu'à l'endroit du Québec. L'histoire prouve facilement que ce sentiment s'est développé sous l'impulsion simultanée de deux catégories d'attitudes contradictoires, mais s'exerçant finalement dans la même direction. Il s'agit d'une attitude d'indifférence de la part du Québec et d'une attitude de bienveillance de la part de l'Ontario qui se sont manifestées de plus en plus nettement depuis la fin des années trente.

La revue Perspectives, sous la plume de Jacques Coulon, notait:

"La raison profonde de toutes ces réactions tient en un mot: mécontentement. Mécontentement chronique qui dure depuis 50 ans, L'Abitibi ayant toujours été victime du marchandage politique, de l'inaction des gouvernements". (32)

Cette citation nous indique nettement le premier terme du binôme tandis que le second apparaît un peu plus loing dans le même article lorsque, rapportant les paroles du Secrétaire du Comité pour la création d'une onzième province, il dit:

> "... l'Abitibi des mines et des quelques industries qui existent, c'est l'Ontario qui l'a mise au monde. (...) L'Abitibi s'est toujours développée malgré le gouvernement et les financiers canadiens-français". (33)

Ainsi, si les solutions avancées jusqu'ici par la population restent discutables sur le plan de leur application, elles indiquent, cependant, une perception assez juste du problème vécu et un désir ardent d'assurer sa survie au sens plein du terme.

 ⁽³²⁾ Coulon, J., "Une onzième province au Canada? Les nordistes parlent de sécession", <u>Perspectives</u>, vol. 9, no. 2, 1967, p. 3.
 (33) Coulon, J., Ibid., p. 4.

Il nous semble toutefois que cette menace de sécession peut être vue comme l'emploi de l'arme dont disposent la majorité des frontaliers afin de forcer les Etats à répondre à leurs besoins. La proximité de la frontière constitue alors pour eux un pouvoir de négociation plus ou moins efficace, mais c'est en même temps l'ultime recours pour une population qui ne désire pas modifier fondamentalement l'ordre établi.

c) Les choix possibles:

Un tel titre peut sembler prétentieux, mais notre mérite est fort limitée puisque, une fois l'arsenal des menaces complètement épuisé, les solutions possibles demeurent classiques et fort peu nombreuses.

Ces solutions diffèrent selon le cadre qu'on leur attribue, mais elles ont tendance à devenir plus radicales et mêmes finales.

Si le cadre de référence demeure le Québec en tant que province canadienne, deux solutions paraissent possibles: l'intégration (de fait) de l'Abitibi-Témiscamingue à l'ensemble sociopolitico-économique québécois ou bien la fermeture (partielle) à long terme de la région. Seule une politique globale de développement du territoire québécois établissant la trame des interrelations entre les différentes régions, de même que les conditions nécessaires à leur établissement et les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs établis, permettra une intégration réelle de fait de cette région à l'ensemble québécois. En dehors d'une telle politique globale, les interventions demeureront partielles, sectorielles et, de toute façon, incapables de résoudre le problème d'érosion économique et démographique qui affecte cette portion de territoire et la rend de plus en plus dépendante de l'extérieur à peu près à tous les niveaux.

Une telle absence de politique globale conduirait nécessairement au second type de solution possible: la fermeture à long terme de la région. Nul n'est sans savoir qu'actuellement les pertes démographiques se produisent de tous les côtés. L'Ontario en récupère un bon groupe, les régions plus au nord en grugent une autre partie et, enfin, le sud du Québec s'accapare le produit d'un exode très coûteux pour la région, car constitué en grande partie d'éléments jeunes, dynamiques et en général mieux formés que la moyenne de la population qui reste. Comment, dans une telle situation d'hémorragie, assurer un développement cohérent et rationnel de ce milieu?

Si du moins l'hémorragie se limitait à la composante démographique, la situation resterait déplorable, certes, mais pourrait être corrigée assez facilement et peut être n'existerait-elle pas si tout le reste était en santé? Mais non. Elle entraîne aussi, dans sa fuite: capitaux, matières premières, énergie, enfin tout ce dont une région a besoin pour s'assurer un développement harmonieux.

Dans une telle perspective, c'est l'usure qui vient à bout des obstacles les plus coriaces et qui met un point final à toute une série de luttes populaires pour le droit à la survie d'une région qui, dès le départ, était lourdement handicapée sur le plan géographique.

Si le cadre de référence n'était plus le Québec province canadienne, que pourrait-il être d'autre?

Evidemment, on a parlé de cette fameuse onzième province, mais cela nous paraît très bas sur l'échelle des probabilités. En effet, cela impliquerait que chacune des deux provinces concernées (car le projet implique également le Nord-Est ontarien) soit disposée à se voir amputée d'une partie de son territoire pour permettre à un groupe d'individus qu'elles ont toujours ignorés d'être théoriquement mieux représentés et de remplacer les relations nord-sud par des relations est-ouest plus conformes au schéma de fait.

Sans aller aussi loin, n'y aurait-il pas possibilité de créér une région transfrontalière définissant une territorialité plus conforme aux caractéristiques du milieu et qui permettrait à ces collectivités d'assurer plus normalement leur survie collective?

Les frontières tracées dans un pays à peu près vide, à la fin du XIXè siècle, n'ont plus aujourd'hui la même signification. L'histoire, le vécu, définissent rarement des territorialités correspondant parfaitement au tracé des frontières d'origine. Les séparations nettes définies par des tracés géométriques reflétant plus les besoins administratifs que les réalités socio-économiques sont à l'origine de toutes sortes de distortions qui n'avantagent personne, surtout pas les frontaliers.

222

Parlant du phénomène des régions, Denis de Rougemont

dit:

"Elles seront amenés à se grouper selon leurs affinités et complémentarités, selon les réalités nouvelles qui les auront formés, par dessus les anciennes frontières nationales désormais réduites au rôle mineur et invisible à l'oeil nu que jouent les délimitations entre les cantons suisses: simples commodités pour le cadastre, l'état civil, le fisc et la gendarmerie". (34)

Il est vrai qu'une frontière inter-provinciale n'a pas le même statut qu'une frontière nationale, mais finalement elle n'en détermine pas moins des territorialités propres à freiner l'établissement de rapports normaux entres des groupes dont les intérêts se rejoignent.

Si, comme le dit Denis de Rougemeont:

"Les régions se constitueront dans le jeu des solidarités" qui ... se nouent entre ceux qui produisent et qui créent... à travers les frontières et malgré elles, dans tous les domaines du commerce des esprits et des biens matériels". (35)

le Nord-Ouest québécois et le Nord-Est ontarien nous semblent offrir les principales caractéristiques nécessaires à la création d'une région transfrontalière plus apte à assurer la croissance normale des deux secteurs.

Nous sommes loin, à l'heure actuelle, de pouvoir espérer une telle solution qui finalement n'implique pour le Québec que 1.76 pour cent de sa population si on ne tient compte que du secteur du Nord-Ouest québécois. De plus, il ne semble pas clair du tout qu'il soit important pour l'Etat de trouver un compromis pour cette région dont on a plutôt tendance à concevoir l'existence que comme très éphémère et tout à fait liée au temps nécessaire à l'exploitation des ressources minières et forestières.

La tendance actuelle est beaucoup plus à un raffermissement de la frontière qui, par le biais du projet du Parti Québécois, passerait de frontière provinciale à frontière nationale avec tout ce que cela comporte de désavantages pour les frontaliers.

(35) Rougemont, Denis., de, <u>Ibid</u>, p. 193

⁽³⁴⁾ Rougemont, Denis, de, <u>Lettre ouverte aux Européens</u>, Paris, Albiu Michel, 1970, 213 p., p. 163.

Même si, selon M. Lévesque lui-même:

"... il n'est pas question d'établir de douanes ni d'exiger de passeport entre le Québec et le reste du Canada", (36)

les effets indirects de la frontière s'en trouveront augmentés et les liens entre les deux enveloppes plus difficiles à établir et à maintenir.

A notre avis, à moins bien sûr que le Québec ne formule une politique globale de développement permettant ainsi une intégration réelle du Nord-Ouest québécois au reste du Québec, une éventuelle souveraineté politique pourrait être une menace à la survie de cette région frontalière.

Quel que soit l'avenir politique du Québec, la survie du Nord-Ouest québécois ne saurait être assurée si certaines conditions minimales ne sont pas respectées. Nous allons, en ce sens, amorcer une réflexion qui nous semble essentielle et qui devrait précéder la mise en place de toute nouvelle structure politique.

d) Les conditions essentielles de base pour un changement;

Il nous semble qu'il faudrait s'entendre sur ce qu'est le Québec. Autrement dit: L'Abitibi-Témiscamingue fait-il partie du mot "Québec") lorsqu'il est employé par les politiciens et même par les scientifiques?

On a souvent l'impression que non, lorsqu'on considère l'indifférence chronique dont cette région a été victime depuis une cinquante d'années de la part des gouvernements et les tendances récentes à parler d'un "Québec de base" excluant les régions-ressources.

Dans un contexte capitaliste comme le nôtre, le sort d'une région comme celle de l'Abitibi-Témiscamingue est généralement lié aux conclusions d'analyses "coûts-bénéfices" dans lesquelles l'homme est rarement d'un poids considérable dans les équations employées.

⁽³⁶⁾ Journal "Le Soleil", mercredi 11 octobre 1978, p. 5. <u>Souveraineté-association: Lévesque explique</u>.

Si le maintien ou la disparition de certaines régions ne peuvent être liés à autre chose qu'aux résultats de tels calculs économiques, aucune formule, aussi séduisante soit-elle, ne pourra solutionner le problème de ces frontaliers ni même celui de la région, car les deux sont interreliés.

Il est donc nécessaire qu'on sache très clairement de quoi il est question lorsqu'on parle du "Québec" et surtout à partir de quels critères on entend assurer le développement des régions frontières.

Est-ce que le Québec a le même sens en tous les points de son territoire habité, ou existe-t-il des "dégradés du Québec" faisant qu'à certains endroits (Près des frontières par exemple) le dégradé serait tellement avancé qu'il deviendrait difficile d'en assurer l'intégrité et que, dès lors, le seul critère pouvant assurer la survie des communautés qui s'y trouvent parquées deviendrait le critère économique?

C'est finalement toute la question de l'appartenance qui est posée et qui ne peut être résolue par les seules préoccupations quantitatives. Tout projet éliminant d'emblée la composante sociale d'une région, quelle que soit son importance numérique, soulèvera, dans cette région, plus de problèmes qu'il ne sera en mesure d'en résoudre.

On peut évidemment être un peu pessimiste et se demander si, depuis plus de 50 ans, on s'est déjà préoccupé du droit de cette population de l'Abitibi-Témiscamingue à demeurer et vivre honorablement chez elle.

La question des frontaliers n'est pas particulière au Québec, loin de là, mais que ce problème existe ailleurs ne justifie pas qu'on soit en droit de l'ignorer ou de le considérer comme normal. c'est pourtant, malheureusement, ce qui se produit trop souvent.

UNE DIALECTIQUE FRONTALIERE

Jusqu'à tout récemment, la frontière Québec-Ontario a pu être qualifiée de "frontière sans hitoire", du moins en ce qui concerne les segments de la méridienne et du Lac Témiscamingue. Si nous disons "jusqu'à tout récemment", ce n'est pas parce qu'actuellement les choses sont bien différentes, mais bien parce que depuis l'accession du Parti Québécois au pouvoir en novembre 1976, les discussions entourant l'accès du Québec à la souveraineté politique ont, peut être sans le vouloir, remis à l'ordre du jour cette question très délicate du statut des frontières et du même coup de celui des frontaliers.

Chose assez surprenante, les questions se rapportant à l'avenir des frontaliers dans la perspective d'un Québec souverain n'ont pas encore fait la manchette des journaux et les frontaliers eux-mêmes ne semblent pas s'inquiéter outre mesure des effets que pourrait entraîner pour eux le passage d'une frontière provinciale à une frontière nationale.

Pourant, dans une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, historiquement et de fait plus tournée vers l'Ontario que vers le reste du Québec, les débats se rapportant à la question de l'accès à la souveraineté politique du Québec devraient graviter autour de cette question de la frontière, élément-clé dans une perspective de développement à long terme.

Si le choix des Québécois (nous considérons que la population de l'Abitibi-Témiscamingue constitue une part de ces "Québécois") concernant leur avenir politique doit reposer sur une analyse objective des avantages et des inconvénients que présente la formule de souveraineté association présentée par le gouvernement, il importe non pas seulement de soulever cette question de l'avenir des groupes frontaliers mais de s'assurer qu'il y a dans le projet des garanties que la souveraineté ne se fera pas en sacrifiant l'avenir et les aspirations des groupes qui n'ont pas la chance de faire partie de ce qu'on appelle le "Québec de base".

Il ne s'agit pas d'être alarmiste, mais nous croyons qu'il faut être réaliste et considérer que ce n'est pas lorsque la souveraineté sera acquise qu'il sera possible d'obtenir de telles garanties. Nous n'avons parlé que de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, parce que ce travail se limitait (côté québécois) à ce territoire. Cependant, le problème n'est pas réel seulement à cet endroit. Partout où des rapports inter-frontaliers se produisent quotidiennement, le problème doit être soulevé avec d'autant plus de vigueur qu'il touche des populations plus considérables.

APERCU BIBLIOGRAPHIQUE

La liste bibliographique qui suit ne se veut pas exhaustive. Afin de ne pas tomber dans une énumération abusive, nous ne retiendrons que les ouvrages et articles ayant été utilisés au cours de ce travail dans le but d'appuyer notre propos.

OUVRAGES GENERAUX:

- Ancel, J., <u>Géographie des frontières</u> 5è édition, Paris Gallimard, 1938, 209 p.
- Blanchard, R. <u>L'Ouest du Canada-Français, Province de Québec</u>, 2 vol., vol. 2: <u>Les pays de l'Ottawa. L'Abitibi-Témiscamingue</u>, Montréal, Beauchemin, 1954, 334 p.
- Dugré, A., <u>La colonisation de la Confédération à nos jours</u>, in: <u>L'Aide</u> <u>à la colonisation</u>, Congrès national de colonisation les 11, 12 et 13 novembre 1946, Boucherville, Qué., 1946, 175 p.
- Naud, L., et all., <u>L'appropriation du sol par des non-résidents dans le Comté</u> <u>de Témiscamingue</u>, 1973, 6e p.
- Rougemont, D., de, Lettre ouverte aux Européens, Albin Michel, Paris, 1970 213 p.

ARTICLES de REVUES:

Coulon J.,	Une onzième province au Canada? les nordistes parlent de sécession, Perspectives, vol. 9, no. 2, 1967, p. 2-5.
Dorion, H.,	<u>La notion d'intégrité du territoire et les régions marginales,</u> Bulletin de l'Association des Géographes de l'Amérique française, no. 12, décembre 1969, p. 46-47.
Gourd, B., B.,	La colonisation des Clay Belts du nord-ouest québécois et du nord-est ontarien, Revue d'Histoire de l'Amérique fran- çaise, vol. 27, no. 2, septembre 1973, p. 235-256.
Isnard, H.,	<u>La notion de zone marginale en géographie</u> , Bulletin de l'Association des Géographes de l'Amérique française, no. 12, décembre 1969, pp. 100-105.
Nelson, H.,	The interior colonisation in Canada at the present day and its natural conditions, Géografiska Annaler, vol. 5, 1923, pp. 275-289.
Québec Industriel	<u>Un pays à bâtir</u> , vol. 23, no. 2, fév. 1968, pp. 27-37.
Raffestin, C.,	Eléments pour une problématique des régions frontalières, Espace Géographique, no. 1, 1974, pp. 12-18
Stein, M., B.,	Le Crédit Social dans la Province de Québec, Revue cana-

dienne de Science Politique, vol. 6, no. 4, décembre 1973, pp. 563-581.

THESES:

Courtos, R., <u>Importance des chemins de fer dans la colonisation du</u> <u>Québec</u>, thèse présentée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal, 1925, 23 p.

ARCHIVES:

Documents de la session, vol. 64, no. 1, 1931, p. 430 et 436 vol. 46, no. 3, 1912, doc. no. 7, p. 127 vol. 48, no. 3, 1914, doc. no. 7, p. 126-127 vol. 68, no. 3, 1935, p. XII

> (Ce sont des rapports des Missionnaires-Colonisateurs pour l'Abitibi-Témiscamingue et un rapport du Surintendant des Mines).

ARTICLES de JOURNAUX:

Le Soleil, <u>Souveraineté association: Lévesque explique</u>, 82è année, no. 78, mercredi 11 octobre 1978, p.5

DOCUMENTS STATISTIQUES:

Statistique Canada, Catalogue no: 92-803 92-804 92-806 92-806

> 71-001 1978 71-002 "

94-745 1975

(Ce sont des statistiques se rapportant à la population active, à la répartition géographique de la population, et au revenu des Canadiens)

O.P.D.Q. <u>Relations économiques entre le Nord-Ouest québécois et</u> l'Ontario, rapport préliminaire, 1969, 41 p.

OUVRAGE de BASE:

- Québec, Prov., Commission d'Etude sur l'Intégrité du Territoire du Québec, <u>Rapport de la Commission d'Etude sur l'Intégrité du</u> <u>Territoire du Québec</u>, vol. 2: <u>La frontière Québec-Ontario</u>, 2 t., Québec, 1970, 228 p.
- Sanguin, A.L., <u>La Géographie Politique</u>, P.U.F., collection Le Géographe, 1ère édition, 4è trimestre, 1977, 183 p.

LA CONCESSION DU DOMAINE PUBLIC ET L'AMENAGEMENT DES TERRAINS RIVERAINS DE L'HARRICANA

CLAUDE P. BIGUE

Claude P. Bigué est associé dans l'étude légale Bigué et Bigué d'Amos et Val d'Or. Ce texte est tiré d'un mémoire de maîtrise présenté à l'Université d'Ottawa en août 1977.

.

INTRODUCTION

Malgré que l'eau soit l'une des ressources naturelles les plus abondantes sur terre, on la retrouve de moins en moins à l'état pur. La rareté de l'eau est une question de qualité, et l'épuisement de cette ressource se traduit en terme de pollution.

La dégradation de la qualité de l'eau est directement reliée à l'aménagement des terrains riverains, c'est-à-dire à la façon d'implanter les activités de l'homme sur les terrains situés en bordure des lacs et des cours d'eau.

L'initiative et la responsabilité de l'aménagement d'un terrain incombe en premier lieu à son propriétaire. Le propriétaire sera tantôt un ou plusieurs particuliers (propriété privée), tantôt l'un ou l'autre des gouvernements (propriété publique). Or toutes les terres de la province de Québec faisaient partie du domaine public avant que les autorités provinciales n'en attribuent certaines aux particuliers, ou aux autres niveaux de gouvernements.

La concession de terres du domaine public, mieux connues sous le nom de terres de la Couronne, s'est faite sous plusieurs formes dans le passé; le régime de concession de ces terres demeure, même actuellement, relativement complexe. Dans une étude intitulée "L'impact du régime de concession du domaine public sur l'aménagement des terrains riverains et l'utilisation publique des lac et cours d'eau (1), j'avais analysé les effets du régime québécois de concession des terres de la Couronne sur l'aménagement des terrains situés en bordure des étendues d'eau. C'est ce thème que je voudrais reprendre dans le présent texte. Je ne traiterai pas ici de l'autre aspect de l'étude précitée, à savoir l'effet du régime de concession du domaine public sur l'utilisation des lacs et cours d'eau par le public.

Pour situer la présente étude dans un cadre géographique concret, mon choix s'est porté sur un cours d'eau de la région de l'Abitibi: la rivière Harricana.

⁽¹⁾ Bigué, Claude. P. <u>L'impact du régime de concession du domaine</u> public sur l'aménagement des terrains riverains et l'utilisation publique des lacs et cours d'eau, le cas de la Haute-Harricana, comté <u>d'Abitibi, Québec</u>, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, août 1977, p. 87.

1.1 La région de l'Abitibi.

L'épuisement ou la diminution des ressources naturelles est une situation de fait à laquelle plusieurs personnes se sont résignées depuis longtemps dans les milieux occupés par l'homme depuis un certain temps. Toutefois le problème de la rareté de l'eau non polluée s'est manifesté dans son ampleur réelle lorsqu'il fut constaté que la pollution de l'eau avait atteint des niveaux critiques même dans des régions où l'occupation du territoire était le fait d'un passé très récent, comme en Abitibi. La faible densité de l'occupation du territoire abitibien ajoute encore aux constatations d'un degré étonnant de pollution des eaux dans un tel milieu.

L'Abitibi est une région renommée pour l'abondance de ses ressources naturelles, et particulièrement pour ses nombreux lacs et cours d'eau. En 1898, l'extension des frontières de la province de Québec permettait de rattacher une partie de l'Abitibi, celle dont les eaux coulent vers le nord, au reste de la province (2). A ce moment-là, ce vaste territoire n'était fréquenté que par les Indiens, les missionnaires et les trappeurs.

C'est la construction du chemin de fer Transcontinental, commencé en 1905 et terminé en 1915, qui allait permettre l'occupation définitive de l'Abitibi. Longtemps utilisés comme voies de communication, les cours d'eau ont parfois joué un rôle déterminant dans le choix des sites des établissements. C'est le cas d'Amos, la ville la plus ancienne de l'Abitibi, dont l'mplacement fut choisi vers 1910 le long d'une rivière majestueuse, merveille de ce pays neuf: l'Harricana(3).

1.2 La rivière Harricana

La rivière Harricana prend sa source à la hauteur des terres, dans une série de lacs de la région de Val d'Or. De là, elle coule en direction nord vers la Baie James sur une distance de 360 milles,

^{(2) &}lt;u>Loi concernant la délimitation des frontières nord, nord-ouest et</u> <u>nord-est de la province de Québec</u>, S.Q. 1898, chap. 6 et S.C. 1898, chap.3

⁽³⁾ Harricana: nom indien signifiant "fleuve au biscuit".

connaissant une dénivellation de 965 pieds (4). La rivière et le nom d'Harricana apparaissent en fait à la sortie du lac Blouin, dans le canton de Senneville. Puis elle traverse une zone surtout agricole, jusqu'à Amos, en passant par les cantons de Vassan, Malartic, La Motte et Figuery.

Deux villages occupent des sites magnifiques le long de la rivière, soit La Motte et St-Mathieu-sur-Harricana. Puis la rivière traverse un milieu urbain, la ville d'Amos. C'est là que la rivière connaît ses premiers rapides. Elle regagne ensuite un milieu rural devenu moins agricole, à savoir les cantons de Dalquier et de Béarn. C'est dans ce secteur qu'on retrouve le village de St-Maurice de Dalquier, situé non loin de la rivière, à une dizaine de milles au nord d'Amos. A partir du canton de Miniac, en descendant vers le nord-ouest, la rivière poursuit son cours dans une partie de l'Abitibi qui n'avait pas été ouverte à la colonisation (5). On y rencontre des chantiers de coupe du bois, puis des activités minières dans le secteur de Joutel, localité minière située en bordure de la rivière à 70 milles au nord d'Amos. De là la rivière parcourt une distance d'au-delà de cent milles avant de traverser la frontière Ouébec-Ontario, une trentaine de milles avant d'atteindre finalement la Baie James.

Dans les débuts d'Amos, la rivière jouait un rôle prédominant dans la vie de tous les jours. Des bâteaux de toutes sortes y circulaient et on y flottait le bois pour alimenter les scieries locales. On y coupait aussi la glace pour servir à la réfrigération. La rivière Harricana joua encore un rôle du premier plan lors des débuts de Val d'Or en 1934. Les chemins par voie de terre n'étant alors pas complétés, c'est par la voie de l'eau, à partir d'Amos, qu'on transporta tout ce qui était nécessaire pour faire démarrer les mines d'or et organiser les villes de Val d'Or et Bourlamaque.

Presque tous les terrains de la partie de l'Harricana qui coule dans l'Abitibi colonisée ont été cédés à des particuliers pour des fins de colonisation (agriculture), de résidence, de villégiature et, souvent, d'industrie. Cet espace occupé se situe, grosso modo, au sud du 49e parallèle: on pourrait le désigner comme étant le bassin de la Haute-Harricana.

 ⁽⁴⁾ Commission des Eaux courantes de Québec, <u>Rapport annuel</u>, Québec 1936, planche LXXIV.

⁽⁵⁾ Il y eut des amorces de colonisation dans le sud du canton de Miniac, mais sans succès.

Aujourd'hui, la rivière n'est pas tellement présente dans son milieu. Plusieurs la connaissent simplement parce qu'ils utilisent les ponts qui enjambent la rivière (6). Les rivières ont perdu de l'intérêt dans la vie quotidienne des gens à mesure que se sont développés d'autres moyens de transport que la navigation. C'est le cas de l'Harricana qui fut utilisée pour le transport des passagers et des marchandises, ainsi que pour le flottage du bois, avant d'être reléguée au simple rôle de dépotoir pour les déchets industriels et domestiques.

Il y a fort longtemps qu'on ne compte plus sur la rivière Harricana pour l'approvisionnement en eau potable. Pour pêcher, les gens ont peu à peu préféré se déplacer vers les rivières non contaminées par le monde civilisé. La navigation de plaisance y jouit cependant encore d'une certaine popularité, surtout chez les propriétaires d'embarcations motorisées. Les besoins récréatifs et touristiques vont d'ailleurs toujours en croissant. Toutefois, les eaux de la rivière Harricana, dont la couleur "café au lait" (due au lit argileux) fut constatée par les premiers arrivants, cachent aujourd'hui plusieurs formes de pollution.

II Le Critère de navigabilité et de flottabilité.

Quand on s'intéresse au régime des concessions du domaine public, il faut faire appel à des concepts juridiques et à des notions historiques. Le statut des propriétés riveraines servira de base à l'élaboration de toute planification de leur aménagement en vue d'assurer la préservation de la qualité de l'eau.

Toute étude s'intéressant aux propriétés situées en bordure des cours d'eau doit d'abord définir les concepts de navigabilité et de flottabilité. Le critère de navigabilité et de flottabilité définira le statut des cours d'eau relativement au partage entre la propriété publique et la propriété privée, ainsi qu'au partage des responsabilités entre les agents publics susceptibles d'intervenir dans la gestion de l'eau. Ce critère est fondamental parce qu'il permet de déterminer le statut juridique de la propriété des rives et du lit des cours d'eau.

⁽⁶⁾ Il y a trois ponts à Amos, dont celui des chemins de fers nationaux: les autres ponts sont à Joutel, St-Maurice de Dalquier et dans le canton Vassan.

La loi n'a jamais défini ce qu'était une rivière navigable: C'est une question de fait et non de droit. Nous devons donc nous reférer à la jurisprudence pour savoir si une rivière est navigable. Il existe cependant une classification administrative faite par le ministère des Richesses naturelles. (7) Il est d'ailleurs possible d'obtenir une opinion du ministère pour chaque cas qui nous préoccupe. Cependant, on ne peut pas conclure de manière définitive à la navigabilité d'une rivière tant que les tribunaux n'ont pas statué sur la classification de cette rivière. Or il n'y a aucune jurisprudence relative à la rivière Harricana.

2.1 La classification administrative du ministère des Richesses naturelles.

"sont navigables les lacs ayant une surface d'un mille et demi de longueur par cinq cents pieds de largeur. On considère les rivières comme navigables à partir de l'endroit où elles drainent au bassin versant de mille cinq cent milles carrés. (8)

2.2 Etude de la jurisprudence relative à la navigabilité.

2.2.1 La navigabilité

Certains principes peuvent être dégagés à partir de la jurisprudence qui a abordé la question de la classification des cours d'eau. Quoique les tribunaux joignent la plupart du temps le critère de flottabilité à celui de la navigabilité, la rivière n'a cependant pas à être à la fois navigable et flottable (9). Nous formulons donc sous forme de règles les différents critères qui peuvent être dégagés de la jurisprudence. Il faut dire cependant qu'il n'y a pas de règle générale proprement dite et chaque cours d'eau doit faire l'objet d'une analyse séparée (10).

(7) <u>Répertoire des opinions du minstère des Richesses naturelles</u>, Québec, mai 1968.

Répertoire relatif au caractère de navigabilité de certains lacs de la province de Québec, ministère des Richesses naturelles, juin 75.

⁽⁸⁾ Lord, Guy, <u>Le droit québécois de l'eau</u>, ministère des Richesses naturelles, pages 62 et 63.

⁽⁹⁾ Wyatt v. Procureur général du Québec, 1911 A.C. 489.

^{(10) &}lt;u>Attorney General for Quebec v. Fraser and Adams</u>, (1906) 37 R.C.S. 577.

Une rivière est navigable lorsqu'elle peut servir de 1. voie de transport de manière utile et profitable (commercialement) (11).

Il n'est pas nécessaire que cette condition soit constante; mais une rivière navigable à la faveur des eaux exceptionnellement hautes (marées ou crues subites), en encourant des risques et des difficultés, n'est pas une rivière navigable d'une manière pratique et profitable (12).

 $\mathbf{2}$. Pour décider si une rivière est navigable ou non, il faut s'en tenir au caractère général de la rivière (13).

3. Une rivière peut être navigable en partie et navigable dans une autre partie: on peut la fractionner en sections, certaines étant navigables, d'autres non, même si le caractère général de la rivière n'est pas d'être navigable (14).

L'existence de rapides dans le cours d'une rivière, 4. jusque là navigable, ne lui fait pas perdre son caractère, si la navigation ou le flottage peuvent s'y continuer de façon utile et pratique (15).

2.2.2La flottabilité

La jurisprudence joint la plupart du temps au critère de navigabilité celui de flottabilité. Il s'agit de la possibilité d'utiliser un cours d'eau pour le flottage du bois, comme moyen de transport à partir du lieu de coupe jusqu'à l'usine de transformation.

Il ne suffit pas qu'une rivière soit flottable "à bûches perdues" (flottage libre); il faut qu'elle soit flottable en train et en radeaux (amas de billes tirées par un bateau), parce que c'est là une forme de navigation (16).

Bell v. Corporation de Québec, (1879) 5 A.C. 84. (11)

⁽¹²⁾ Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, Rapport de la session, ministère des Richesses naturelles, Québec, 1970, p. 323. Bouffard, Jean, <u>Traité du domaine</u>, Le Soleil, Québec, 1921, p. 100,

⁽¹³⁾ al 127.

⁽¹⁴⁾ Leamy et al. v. The King, (1917) 54 R.C.S. 143

⁽¹⁵⁾ Hurdman v. Thampson, Q.R., 4 Q.B. 409

Tanguay v. Canadian Electric Light Co., (1908) 40 R.C.S. 1; voir (16)aussi McLaren v. Le Procureur Général de la province de Québec, 1914 A.C. 258

2.3Autres considérations

Le critère de navigabilité s'applique aux rivières qui remplissent les critères exposés ci-haut, que ce soit par leur nature ou en raison des travaux effectués de main d'homme. Pour l'application de ce principe dans le temps, on soumet la rivière aux critères énumérés, à l'époque de la concession originale (17).

Il faut faire une distinction avec les critères de navigabilité servant à définir les eaux navigables aux fins du droit public de navigation (compétence fédérale). Cette distinction est cependant plutôt théorique, vu que les critères en question coïncident avec les critères de navigabilité utilisés aux fins de la détermination du statut des propriétés (compétence provinciale) (18).

2.4Classification de la rivière Harricana

> 2.4.1Opinion du ministère des Richesses naturelles

> > "La rivière Harricana est navigable et flottable de son embouchure jusqu'à la limite est du lot 55, rang VIII, canton Malartic" (19).

La seule section de la rivière qui est considérée comme non-navigable ni flottable est celle située entre les lacs Blouin (N.B. ce lac est lui-même considéré comme navigable) et Malartic, sauf en front du lot 55, rang VIII, canton de Malartic, qui est le lot le plus rapproché du lac (20).

Atténuation à cette classification 2.4.2

Cependant cette classification de la rivière peut être contestée devant les tribunaux. Elle est d'autant plus

⁽¹⁷⁾ Hurdman v. Thompson, arrêt précité.

⁽¹⁸⁾

Lord, Guy, <u>Le Droit québécois de l'eau</u>, précité, p. 82 Mémoire de M. Conrad Soucy, à M. C.E. Beaudoin, ministère des (19) Richesses naturelles, le 6 avril 1973.

⁽²⁰⁾ Lettre de C.E. Beaudoin, ingénieur du M.R.N. et responsable de la division du Domaine, service du milieu hydrique, à Joseph Morin, notaire à Val d'Or, le 14 janvier.

contestable que, antérieurement à 1971, "la rivière Harricana a toujours été considérée par les autorités du ministère comme navigable et flottable dans son entier" (21).

2.4.3. Considérations pratiques et historiques

En 1919, on comptait déjà quatre scieries à Amos, et c'est la rivière qui servait à transporter le bois coupé au sud d'Amos pour les alimenter. De nombreux remorqueurs et bateaux étaient utilisés dans ces opérations. Dans les années 30, la rivière Harricana connut une navigation importante, alors qu'on utilisait la rivière comme voie de pénétration vers la ville minière de Val d'Or, à partir d'Aamos: tout était transporté par bateaux. Le port d'Amos: était fort actif à cette époque, tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers.

Cependant les premiers obstacles à la navigation se trouvent à Amos même, où le plateau d'Abitibi commence à accentuer sa pente vers le nord, en direction de la baie James, ce qui donne naissance aux premiers rapides de l'Harricana, au nord de la ville. Ces rapides ont toujours marqué la limite de la navigation effective.

Toutefois le moulin Sicard (scierie), établi à St-Maurice à la même époque, était alimenté par le bois du lac Obalski qu'un bateau ramenait à contre courant.

Deux sections de l'Harricana ont donc effectivement connu la navigation commerciale, mais les nombreux rapides, parfois rapprochés (trois entre Amos et le lac Obalski - 15 milles; huit rapides dans les cinq premiers rangs du canton de Miniac) pourraient se révéler des obstacles suffisants à la navigabilité de certaines autres parties de la rivière. La jurisprudence affirme toutefois que certains obstacles à la navigation ne font pas perdre à la rivière son caractère de navigabilité, à condition que la navigation puisse être pratiquée plus loin (22).

Mémo de Gilles Simpson du Service du Domaine hydraulique, à Félix Turcotte, Service du Domaine minier, le 6 août 1971; plusieurs lettres antérieures signées par des officiers gouvernementaux confirment cette position que la rivière est navigable en entier.
 Voir la note (15).

En conclusion, il y a lieu de considérer que la rivière Harricana est navigable dans sa presque totalité. Nous n'aurons pas à nous préoccuper tellement de la réserve des trois chaînes, comme nous le verrons au chapitre 3. La seule section posant des problèmes de navigabilité selon le ministère est celle située entre les lacs Blouin et Malartic. Cette opinion fait autorité à date, mais il est plus que permis de la remettre éventuellement en question, et surtout quand on se reporte aux dates de la concession originale, en tenant compte du caractère qui lui était reconnu dans le temps.

III Des propriétés riveraines le long des cours d'eau

3.1 Evolution du droit de propriété des fonds riverains.

Le passage en revue de l'histoire du droit de propriété des rives nous permettra de suivre l'évolution des pratiques, en matière de concession de terres, à partir du temps où l'Etat concédait aux particuliers les rives et même le lit des rivières, pour aboutir à la situation présente où l'Etat se réserve, en pleine propriété, une bande de terrain large de près de 200 pieds le long de tous les cours d'eau et lacs du Québec.

Le Code Civil et la Loi de la Conservation de la faune (23) régissent la question de la propriété du lit et des rives des cours d'eau. Ces dispositions législatives sont d'une importance capitale, parce que le contrôle de la propriété des lits et des rives s'avère un élément essentiel par rapport à l'aménagement des cours d'eau à des fins publiques et à des interventions pour assurer la conservation de la ressource d'eau. Il importe de traiter distinctement de la propriété du lit des cours d'eau, puis de la propriété du fonds riverain, toujours selon la distinction établie entre les cours d'eau navigables et non navigables.

3.1.1 La propriété du lit des cours d'eau

Le lit des cours d'eau navigables et flottables a toujours été considéré comme appartenant à l'Etat, comme il est confirmé dans le premier paragraphe de l'article

^{(23) 400} C.C. et 1969 L.Q., chap. 58, art. 83, qui ajoute un article 41a à la Loi des Terres et forêts, 1964 S.R.Q. chap. 92.

400 du Code civil du Québec (24). Les chemins et routes à la charge de l'Etat, les fleuves et rivières navigables et flottables et leurs rives, les rivages, lais et relais de la mer, les ports, les havres et les rades et généralement toutes les portions de territoire qui ne tombent pas dans le domaine privé sont considérés comme des dépendances du domaine public.

Le lit des cours d'eau et lacs non navigables ni flottables fait partie du domaine public depuis le 9 février 1918 (25). Auparavant, toute concession de terres emportait la concession des lits de cours d'eau et lacs non-navigables qui s'y trouvaient ou les bordaient, parce que la propriété de ces étendues d'eau était considérée comme l'accessoire de la propriété du fonds riverain.

> ART. 400, al 2, aj. 1918, c. 72. Il en est de même de tous les lacs et les rivières et cours d'eau non navigables et flottables et de leurs rives bordant les terrains aliénés par l'Etat après le 9 février 1918.

Il est à noter que le Code civil parle non seulement de lit, mais des rives des cours d'eau. Il s'agirait en fait de la partie du lit comprise entre les lignes des hautes et des basses eaux.

> "... je suppose qu'il faut entendre ici le mot "rives" dans le sens de "grèves" ou "berges", c'est-à-dire cette partie de terrain qui se découvre durant les basses eaux (26).

3.1.2. La propriété du fonds riverain des cours d'eau.

La propriété des terrains situés en bordure des cours d'eau doit être étudiée en fonction de la réserve dite "des trois chaînes". La réserve des trois chaînes est la retenue automatique d'une bande de 198 pieds (3 chaînes)

⁴⁰⁰ C.C., al 1

 $[\]binom{24}{25}$ 400 C.C., al. 2

Hamel, Jean, Réserve des trois chaînes, mémoire soumis à la C.E.P. (26)J.E., service juridique, ministère des Terres et forêts, 29 août 1969. Ceci est bien accepté en jurisprudence: Côté v. Côté, (1927) B.R. 548; Séguin v. Cousineau, (1922) 33 B.R. 556; Girard v. Price Brothers Co., (1920) 47 B.R. 68

En 1928, le M.T.F. avait d'ailleurs donné la même interprétation du mot rives dans une lettre à l'agent des terres d'Abitibi, M. Hector Authier (dossiers du M.R.N. 11968/1918).

de largeur, le long des lacs et rivières du Québec, sur toute aliénation de terres par la Couronne (27). La réserve des trois chaînes a été, selon les époques, soit une simple servitude, soit une réserve de terrain en pleine propriété en faveur de la Couronne. Son application varie selon qu'il s'agit de terrains bordant des rivières navigables et flottables ou non navigables ni flottables, et selon la date de l'aliénation.

3.1.2.1 Les rivières navigables.

Les terres riveraines des rivières navigables et flottables ne sont sujettes à la réserve des trois chaînes que depuis le 1er janvier 1978 (28). Il s'agit d'une réserve en pleine propriété en faveur de la Couronne, qui s'applique d'ailleurs, depuis cette date, à tous les lacs et cours d'eau du Québec. A noter qu'il n'y a aucune mention de rétroactivité de la loi.

3,1.2,2 Les rivières non navigables ni flottables.

La situation est plus compliquée en ce qui concerne l'application de la réserve des trois chaînes aux cours d'eau et lacs non navigables ni flottables. La situation pourrait être résumée comme suit:

- I. Avant le 1er juin 1884, la concession de terres par la Couronne emporte la propriété des terres riveraines par celui qui a obtenu la concession.
- II. Du ler juin 1884 au 17 mars 1919, toute concession de terres bordant des rivières non navigables transfert la propriété jusqu'à la rive, y compris la réserve des trois chaînes: il existe cependant sur ces trois chaînes une servirude pour fins de pêche en faveur de la Couronne (29).

⁽²⁷⁾ Loi de la conservation de la faune, 1969 L.Q., chap. 58, art. 83.

^{(28) &}lt;u>Ibid</u>, art. 83, al. 2 (29) Voir l'arrêt McLar

⁽²⁹⁾ Voir l'arrêt McLaren v. Hansen, 1914 A.C. 253; voir aussi Cossette, André, <u>La réserve des trois chaînes</u>, Cours de perfectionnement de la Chambre des notaires, pp. 83 ss.; voir également Brière, Jules, <u>Les</u> droits de l'Etat, des riverains et du public dans les eaux publiques de l'Etat du Québec, C.E.P.J.E., (Québec), s.d., non publié.

Il faut cependant signaler que le principal responsable de la concession des terres du domaine public québécois, à savoir le ministère des Terres et forêts. considère cette réserve comme étant en pleine propriété en faveur de la Couronne depuis 1884. Le ministère des Terres et forêts, considère que le remplacement des mots "réserve pour fins de pêche" par ceux de "réserve en pleine propriété" dans une loi de 1919 (30), ont une application rétroactive à 1884 et que de ce fait la réserve doit être considérée comme étant en pleine propriété en faveur de la Couronne. Cette position de l'Etat est fort contestable, à cause du grand principe de la non-rétroactivité des lois, à part les cas où le législateur le prévoit de facon expresse: or ce n'est pas le cas ici. Le cas n'a jamais été soumis aux tribunaux depuis 1919, mais l'argument de la non-rétroactivité des lois est un principe si bien établi que les juges qualifieraient vraisemblablement la réserve comme étant une simple servitude pour fins de pêche, pendant le période de 1884 à 1919.

Le Comité Judiciaire du Conseil Privé avait d'ailleurs jugé en 1914 que la réserve des trois chaînes ne comportait pas un droit de propriété en faveur de la Couronne, mais seulement une servitude pour fins de pêche et que la propriété de cette réserve devrait appartenir aux propriétaires du lot situé en bordure d'une rivière non navigable (31).

III Depuis le 17 mars 1919, la réserve des trois chaînes en est une de pleine propriété en faveur de la Couronne le long des cours d'eau et lacs non navigables ni flottables (32).

⁽³⁰⁾ Loi amendant la loi de la pêche de Québec et la loi de la chasse de <u>Québec</u>, (1919) 9 Géo. V, c. 31, art. 1 et 15. Guy Lord, dans <u>le droit</u> <u>québécois</u> de l'eau, ouvrage précité, pages 462 ss., soutient la thèse du M.T.F., tout comme Jean Bouffard dans le <u>Traité du Domaine</u>, éd. Le Soleil, Québec, 1921, pages 106 ss. Le ministère de l'Agriculture, quant à lui, est d'avis contraire au M.T.F.

 ^{(31) &}lt;u>McLaren v. Hansen</u>, 1914 A.C. 258. Cette décision fut invoquée dès l'année suivante, dans <u>Patenaude v. Edwards</u>, (1915) 21 R.L. n.s. 523.
 (22) Vainesta 20.

⁽³²⁾ Voir note 30.

3.2L'application de la réserve des trois chaînes.

Nous venons de voir que la réserve des trois chaînes, d'abord simple servitude puis véritable réserve de terrain, a été instituée pour des fins de pêche, vers la fin du XIXème siècle. Ce n'est que par la suite que l'Etat, se rendant compte des autres possibilités qu'elle pouvait offrir, décida d'en faire une réserve en pleine propriété en faveur de la Couronne. En effet, au cours des années, on s'est rendu compte que cette réserve des trois chaînes pouvait se révéler un atout de premier ordre pour d'autres fins communautaires que la pêche, à savoir le tourisme, la récréation de plein air, la protection de l'environnement et, de façon plus générale, l'aménagement du territoire.

La législation des années 1884 à 1919 avait été adoptée à la suite de nombreux procès. Le Législateur, en désaccord avec cette jurisprudence, réajustait ses lois en conséquence (33).

La question des lits des cours d'eau a été définitivement réglée par l'amendement du Code civil en 1918 (34): il ne restait que le problème des fonds riverains.

La réforme de 1919, qui définissait la réserve des trois chaînes comme réserve "en pleine propriété", était d'une importance capitale pour le contrôle de l'utilisation du sol. Cependant, la pratique démontre que ladite réserve a été par la suite ignorée pendant cinquante ans.

La disposition, perdue dans la Loi de la Pêche, fut en quelque sorte oubliée, et les propriétaires utilisèrent les terres en bordure des cours d'eau comme si elles leur appartenaient de plein droit. Le gouvernement tolérait même cette occupation des fonds riverains, de sorte que les propriétaires riverains y ont coupé du bois, cultivé, construit des maisons et des bâtiments, et qu'ils ont

⁽³³⁾ Ce fut le cas de la fameuse Loi amendant la loi de la pêche de Québec, (1919) 9 Géo VI, c. 31, art. 1 et 15. 400 C.C., al.2

⁽³⁴⁾

même vendu de ces terrains pour des fins de villégiature. Le gouvernement ne tenait aucunement compte de la réserve des trois chaînes dans ses concessions de terres (en rapport avec les superficies concédées ou la localisation des lots) ni dans aucune autre de ses politiques. Il ne fit d'ailleurs allusion à la réserve, sur les billets de location, qu'à compter de 1937.

La Commission d'Etude des problèmes juridiques de l'eau, instituée en 1968 (35), réveilla l'intérêt pour le droit de l'eau, la propriété riveraine et la volonté d'accéder aux lacs et cours d'eau. Parallèlement, les besoins croissants des citoyens en matière de loisirs ont amené de plus en plus de citadins à rechercher la nature et à vouloir soit posséder un camp d'été au voisinage de l'eau, soit simplement vouloir s'y rendre.

En 1969, le gouvernement sortait du musée législatif cette disposition inappliquée depuis cinquante ans, et amena même l'Assemblée nationale à voter des amendements y relatifs: la réserve des trois chaînes non seulement continuait d'exister, mais elle devenait applicable à tous les lacs et cours d'eau du Québec. Le ministère des Terres et forêts pouvait cependant vendre ou louer les terrains réservés à l'Etat dans cette bande riveraine de trois chaînes (36).

3.3. Les formes de propriété le long de l'Harricana.

En 1898, le Québec voyait son territoire s'agrandir vers le nord avec l'acquisition des territoires d'Abitibi et de Mistassini, qui furent détachés des territoires du Nord-Ouest (37). L'exploration et l'inventaire de ce nouveau territoire permit aux Québécois d'y découvrir suffisamment de richesses, notamment en sols agricoles et en forêt, pour ouvrir la région de l'Abitibi à la population, d'autant plus que les bonnes terres se faisaient rares dans le sud du Québec. Or on sait que l'économie de la province était essentiellement orientée vers l'agriculture à cette époque. On était dans la première décennie du XXème siècle et le gouvernement fédéral venait d'autoriser la construction du chemin de fer Transcontinental, qui devait relier Québec à Winnipeg en passant par l'Abitibi.

(37) Voir la note (2).

⁽³⁵⁾ A.C. 2893 - 3 juillet 1968.

⁽³⁶⁾ Loi de la Conservation de la faune, 1969, L.Q., chap. 58, art. 83.

Les travaux d'arpentage des années 1909-1910 permirent la division de la région d'Abitibi en cinquante cantons, et des lots furent divisés pour les colons. Trois bassins avaient été choisis pour la première étape de la colonisation dont celui de la rivière Harricana, autour d'Amos. La rivière Harricana était l'épine dorsale de la colonisation dans le secteur centre de l'Abitibi (38).

La disposition des lots dans les cantons de Figuery et de Dalquier fut changée en 1919, "afin qu'ils aboutissent à la rivière, par le bout, de façon à ce qu'un plus grand nombre de colons en aient le bénéfice" (39). Tous les découpages de lots dans les cantons où passe l'Harricana ont par la suite suivi ce principe. Il est donc clair que l'Administration voulait donner un accès à l'eau au plus grand nombre possible de colons.

La concession des terres se fit selon le mode du billet de location. Le colon obtenait son lot dans un rang; chaque canton, mesurant dix milles par dix, est divisé en dix rangs de 62 lots chacun. Normalement orientés nord-sud quant à leur profondeur, ces lots comptaient 100 acres de sol, et mesuraient un mille de profondeur par 858 pieds de largeur. Toutes ces mesures étaient sujettes à des variations en fonction des caprices du relief et des cours d'eau. A partir de 1911, on eut aussi des lots "renversés", orientés est-ouest, tel que mentionné plus haut.

Un cadastre spécial fut découpé pour le village d'Amos, afin de mieux rencontrer les besoins du futur milieu urbain: on détacha ainsi un carré de territoire, des deux côtés de l'Harricana. sur une distance d'environ un mille et demi le long de la rivière, ceci à même le rang 10 du canton de Figuery et le rang 1 du canton de Dalquier. Les terres du village, n'étant pas destinées à la colonisation, demeuraient sous le régime ordinaire de concession, géré par le ministère des Terres et forêts.

D'après Trudelle, Pierre, <u>L'Abitibi d'autrefois, d'hier, et d'aujour-d'hui</u>, éd. Chez l'Auteur, Amos, 1937 et Caron, Ivanhoe, <u>Une de</u> nos régions de colonisation, <u>l'Abitibi</u>, Département de la Colonisa-(38)tion, des mines et des pêcheries, Québec 1919. L'Action Catholique, 28 septembre 1911, cité dans Pierre Trudelle,

⁽³⁹⁾ L'Abitibi d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui, ouvrage précité, p. 10.

Les terrains riverains, autres que les lots du village et les lots de colonisation, restèrent sous la juridiction du ministère des Terres et forêts et constituèrent le royaume de l'activité forestière et minière, ou n'ont encore jamais été concédés à date.

3.3.1 Le milieu urbain: la ville d'Amos.

Amos fut donc "planifiée"; on y traça un damier quasi parfait de rues et d'avenues. Les quelques familles établies entre 1910 et 1912, qui avaient commencé à s'établir et même à défricher des terres sur le site de la ville, furent assignées à des lots de colonisation dans les cantons voisins en 1912.

3.3.1.1 Concessions originales.

C'est en 1912 que furent concédés les premiers lots à Amos, par une vente aux enchères. Il faut bien comprendre que l'organisation de la communauté d'alors donnait priorité aux activités industrielles (les scieries) pour l'occupation des terrains riverains. On mit donc vite de côté le plan original qui prévoyait deux boulevards le long de la rivière. On n'en a aucunement tenu compte sur la rive est, et partiellement seulement sur la rive ouest.

Dès 1914, des lettres patentes avaient été émises pour tous les lots riverains du village d'Amos, sauf le site de l'actuel parc industriel.

3.3.1.2 Situation actuelle de la propriété.

L'histoire fit son court chemin pour aboutir, une soixantaine d'années plus tard, à la situation suivante. Du côté est de la rivière, il ne reste plus aucune scierie. Au sud du chemin de fer, les activités commerciales ont pris pied et ont masqué le cours d'eau tout en laissant les rives inutilisées. Au nord de celui-ci, on retrouve un seul point d'accès à la rivière dans le centre-ville (côté est), soit le quai. Ailleurs, commerces et résidences alternent. A partir de la quatrième avenue, et jusqu'à la sixième, la ville d'Amos s'est portée acquéreur des fonds riverains avec les années; elle a mis en place un poste de distribution de l'électricité, qui est municipalisée à Amos. Ce poste a comme voisin un entreposage permanent de blocs de ciment provenant de trottoirs désaffectés et autres matériaux qu'on a jugé aptes au remplissage. Puis, la Ville a mis en place un parc de sports et d'amusements, le Parc Brunet, où la verdure brille par son absence la plus totale: gravier, roche, béton et clôtures métalliques attristent le décor. On complète la rive est en logeant des rives non utilisées, qui sont le fond de cour de trois institutions, une école, l'évêché et un monastère de Soeurs cloîtrées.

Du côté ouest, le ministère des Terres et forêts a récemment accordé à la Ville d'Amos un bail sur les seuls lots riverains du cadastre original du village d'Amos non encore concédés: ce sera le site d'un parc industriel. Puis vient la seule scierie encore riveraine (Carrière Lumber); elle n'est plus alimentée par le flottage, et se sert des rives comme "cour à bois". Heureusement, une fois qu'on a passé l'emprise du pont du chemin de fer, on rencontre un espace vert, le parc Rotary. Le boulevard Harricana se rapproche de la rive à partir du pont de la première avenue, laissant tout de même assez de place pour une rangée d'arbres, avant de s'éloigner à nouveau de la rivière à la hauteur des rapides. Le terrain riverain de la partie nord du carré du "village d'Amos" fait lui aussi partie de la banque de terrains de la municipalité. Ce serait le site de la future usine d'épuration des eaux. Car il faut dire qu'actuellement tous les égoûts d'Amos mènent directement à l'Harricana, comme peuvent le constater la vue et, de temps à autre, l'odorat.

3.3.1.3 Statut juridique des propriétés riveraines.

La rivière étant considérée comme navigable à la hauteur de la ville d'Amos, la réserve des trois chaînes ne s'applique pas, et les fonds riverains appartiennent aux propriétaires riverains. Quant au lit, il fait partie du domaine public, et toute aliénation du lit ou des grèves doit être faite selon les modalités prévues à l'article 2 de la Loi du Régime des eaux (40) par le ministère des **Richesses** naturelles.

Le milieu rural. 3.3.2

La méthode de concession des terres utilisée en milieu rural était le billet de location. Le colon pouvait, par la suite, obtenir les lettres patentes pour son lot, quand il avait rempli les conditions imposées par le billet de location (41). La concession des lots de colonisation, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, a transféré dans le domaine des particuliers plus de terrains que tout autre mode de concession (42). Il est généralement admis, chez les auteurs et en jurisprudence, que le billet de location est une vente, plus précisément une vente conditionnelle.

René Dussault affirme à ce sujet que depuis la loi amendant la Loi concernant la vente et l'administration des terres publiques et des bois et forêts (43),

> Il semble ne faire aucun doute pour la jurisprudence et la doctrine, quant à la portée exacte du billet de location et des droits qu'il confère. Il s'agit d'une vente conditionnelle qui confère un titre de propriété au détenteur" (44).

S.R.Q. 1964, chap. 84. (40)

⁽⁴¹⁾ On n'émet plus de billets de location à l'heure actuelle. Par contre, une réglementation plus souple permet au détenteur d'un lot sous billet de location d'obtenir des lettres patentes sans avoir nécessairement rempli toutes les conditions du billet: A.C. 2595-76, 28 juillet 1976.

Dussault, René, Traité de droit administratif canadien et québécois, (42)P.U.L., Québec 1974, p. 596.

¹⁹⁰⁴ S.Q., chap. 13, art. 7.

⁽⁴³⁾ (44) Dussault, René, Traité de droit administratif..., précité, p. 596.

Un arrêt de la Cour Suprême du Canada, Howard v. Stewart (45), confirme que le colon est devenu propriétaire de son lot le jour où son billet de location a été émis.

Cependant, s'il n'a qu'un billet de location, n'ayant pas rempli les conditions pour obtenir ses lettres patentes, le colon ne peut aliéner son droit de propriété qu'en faveur d'un membre de sa famille, ou d'un autre exploitant agricole avec l'autorisation du ministère de l'Agriculture. De plus, son droit de propriété peut être révoqué pour défaut d'exécution des conditions du billet. La question de la limite des possibilités de transfert d'un lot non patenté est très importante en aménagement du territoire: les lots non patentés ne peuvent subir les poussées incontrôlées de l'urbanisation sauvage, de la mise en valeur inconsidérée, et surtout de la spéculation foncière.

Cependant une nouvelle réglementation est venue faciliter l'émission des lettres patentes pour ceux qui sont restés en possession de lots de colonisation pendant au moins quinze ans de suite et qui ne pourront pas réaliser l'une ou l'autre des conditions du billet de location (46).

Ainsi du 24 avril 1912 au 17 mars 1919, 215 billets de location ont été émis le long de l'Harricana avant que la loi ne vienne préciser que la réserve des trois chaînes s'appliquait en pleine propriété en faveur de la Couronne.

^{(45) (1914), 50} R.C.S. 311, p. 350.

^{(46) &}lt;u>Réglement relatif aux lots de colonisation</u>, A.C. 2595-76, 28 juillet 1976, G.O.Q. 13 octobre 1976, vol. 108, no. 43, page 5651.

TABLEAU I -			
LOTS CONCED	ES ENTRE LE 24 AV	RIL 1912 ET	LE 17 MARS
1919, LE LONG DES	RIVES DE L'HARRIC	ANA (entre	parenthèses, le
nombre de lots con	cédés entre le 9-	2-18 et le	7-3-1919).
CANTONS	BILLETS DE L	OCATION	LETTRES PATENTES
Senneville	0		0
Vassan	0		0
Malartic	2		0
La Motte	50 (11)	5 (5)
Figuery	114 (3)	17 (4)
Dalquier	49 (15)	11
Béarn et al.	0		0
TOTAL	215 (29)	33 (9)

Evidemment, le problème de la réserve des trois chaînes ne se pose pas dans le contexte de la rivière Harricana, étant donné que la date du 17 mars 1919 ne s'applique dans le cas des rivières non navigables, et que l'Harricana est considérée comme navigable dans toute la section ouverte à la colonisation avant 1919.

Toutefois, il est bon d'ouvrir une parenthèse pour considérer le cas où certaines sections de l'Harricana, où des lots furent concédés avant 1919, en viendraient à être jugées non navigables. Le tableau I aura l'avantage d'illustrer l'ampleur du problème même dans un pays neuf comme l'Abitibi: ce problème se posera sûrement dans d'autres secteurs de l'Abitibi où des terres furent concédées avant 1919, le long d'étendues d'eau non navigables ni flottables. C'est le cas de tous les cantons traversés par le chemin de fer transcontinental, entre Senneterre et la frontière ontarienne: on recensait déjà 1017 terres en Abitibi à l'automne 1918 (47).

⁽⁴⁷⁾ Caron, Ivanhoe, <u>Une de nos régions de colonisation, l'Abitibi</u>, précité, p. 46.

Dans le cas de concessions des fonds riverains le long d'étendues d'eau non navigables, il est fort probable que les billets de location émis avant le 9 février 1918 ont emporté concession des fonds riverains et du lit de la rivière. Ils ont emporté concession des fonds riverains mais non du lit s'ils furent émis après le 9 février 1918, mais avant le 17 mars 1919. La réserve des trois chaînes en pleine propriété n'existe pas dans de tels cas.

Pour illustrer la situation, prenons l'hypothèse où les tribunaux décideraient de ne pas reconnaître le caractère navigable de l'ensemble de la rivière Harricana. Dans un tel cas, les 215 concessions faites avant le 17 mars 1919 auraient emporté l'aliénation des fonds riverains (avec simple servitude de trois chaînes pour les accès du droit de pêche), et même du lit de la rivière pour celles faites avant le 9 février 1918 (48), qui sont au nombre de 186.

Il faut signaler que tous les lots considérés comme proprices à l'agriculture le long de la rivière étaient occupés en 1919, dans les cantons de Figuery et de Dalquier.

Il faut cependant soustraire des chiffres ci-devant cités quelques billets de location qui ont été émis avant 1919, mais qui furent révoqués par la suite et sont donc retournés dans le domaine de l'Etat: la réserve des trois chaînes en pleine propriété en faveur de la Couronne s'est appliquée à toute deuxième concession, tout comme aux nouvelles concessions faites à partir du 17 mars 1919.

La poussée de colonisation entreprise dans les années '10, s'est poursuivie jusque dans les années '30 et même '40, de sorte que tout le bassin de la rivière situé entre le

⁽⁴⁸⁾ Avant 1918, le Code Civil considérait les lits des rivières non navigables comme appartenant moitié-moitié aux deux propriétaires riverains, et en entier à celui dont la terre était traversée par une rivière. (400 C.C. et 503 C.C.).

Lac Blouin et le canton Miniac, à plus de vingt milles au nord d'Amos, a connu la colonisation à des degrés divers. Mais la colonisation ne s'étendit jamais plus au nord, et elle a même régressé dans plusieurs secteurs, de sorte que plusieurs lots, autrefois sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, sont retournés sous la juridiction du ministère des Terres et forêts (48a).

C'est le cas d'étendues assez importantes dans les cantons de Béarn, Duvernay et Castagnier.

Le point sur les lots de colonisation.

Selon les critères de navigabilité étudiés et dans l'optique du ministère des Richesses naturelles, la réserve des trois chaînes ne s'applique que le long de la section non navigable de l'Harricana, à savoir dans les cantons de Senneville, Vassan et Malartic, entre les lacs Blouin et Malartic (49). Il s'agit d'une réserve en pleine propriété, tous les lots ayant été concédés après 1919. Cependant, comme nous l'avons dit, cette classification est contestable devant les tribunaux.

3.3.3 Villégiature.

Comme souligné plus haut, la villégiature est surtout répandue autour des lacs formés par les élargissements de la rivière. C'est la proximité des centres urbains de Val d'Or (21,883 hab.), Malartic (5,092 hab.) et Amos (11,356 hab.) (50) qui explique la popularité de ce type d'activité. Plusieurs propriétaires de lots de colonisation patentés ont vendu les parties de leurs lots qui débouchaient sur l'eau à des citadins qui voulaient un chalet. Pour ceux qui veulent faire l'acquisition d'un terrain riverain faisant partie du domaine public, seuls les détenteurs d'un bail pour fin de villégiature peuvent faire la demande de lettres patentes (51).

⁽⁴⁸a) Loi des Terres et Forêts, S.R.Q., 1964, chap. 92, art. 28.

⁽⁴⁹⁾ Voir le chapitre 2.

⁽⁵⁰⁾ Bureau de la Statistique du Québec, <u>Répertoire des municipalités</u>, 1975.

^{(51) &}lt;u>Réglement concernant la vente des terrains affectés à la villégiature familiale ou commerciale</u>, A.C. 2985, 5 août 1970. Règlement concernant la vente des terrains sans bail pour fin de villégiature, A.C. 2740-77, G.O.Q., 1978, p. 357.

Le principal problème créé par cette activité est la formation d'une nouvelle concentration d'habitations dont les eaux usées sont envoyées à la rivière sans traitement. De plus, les propriétaires exécutent divers aménagements incohérents des fonds riverains: remplissages, digues, terrasses..

Ces camps d'été, situés en bordure d'une rivière considérée comme navigable, n'auront vraisemblablement pas à faire face à des problèmes de réserve des trois chaînes; cette réserve risque cependant de causer des soucis à plusieurs propriétaires de chalet en bordure de belles petites étendues d'eau non navigables (ex. Lac Beauchamp). Il faut cependant garder en mémoire la date du 1er janvier 1970, qui rend la réserve des trois chaînes applicable aux concessions de terrains par l'Etat même le long des lacs et des rivières navigables. Ce qui signifie que toutes les concessions faites le long de la rivière Harricana depuis 1970 comportent la réserve des trois chaînes, sauf concession expresse de celle-ci.

3.3.4 Les propriétés fédérales.

Toute perspective globale d'aménagement du territoire le long de la rivière Harricana devra tenir compte des propriétés du gouvernement du Canada. Le niveau fédéral peut se soustraire aux lois provinciales d'aménagement du territoire, sur ses propriétés (52).

L'étendue et le nombre des propriétés fédérales n'a que très peu d'importance le long de l'Harricana. Il s'agit en fait de huit quais, des terrains où était située l'école régionale des Indiens (aujourd'hui inutilisée) à St-Marc de Figuery, et de la réserve indienne d'Amos.

^{(52) &}lt;u>B.N.A. Act, art. 91 (1A)</u>.

Les quais, qui sont normalement situés en bordure de cours d'eau navigables, ne posent pas tellement de problèmes en relation avec la réserve des trois chaînes, du moins avant 1970. Toutefois, les possibilités de contribution du gouvernement fédéral dans ce domaine seront à considérer dans les aménagements touristiques et de plein air.

Relativement à la réserve indienne, le rapport de la Commission d'Etude sur l'Intégrité du Territoire du Québec (53) affirme que la Couronne en chef du Québec n'a aucun droit, à part l'emprise de la route 109, sur cette réserve. Le terrain a été acheté par le Gouvernement fédéral en 1956 d'un particulier qui détenait ces lots en vertu de lettres patentes.

L'emprise du Canadien National, même si elle n'est pas très large, pourrait devenir une réserve de terrains au centre-ville d'Amos, si on réalise le projet de déplacer le chemin de fer en dehors de l'agglomération, ce qui est peu probable à cause des coûts énormes que cela implique. Si un tel projet était réalisé, il faudra prévoir une autre emprise, y inclus le terrain nécessaire aux approches d'un nouveau pont, en dehors du périmètre urbain. Pour l'instant le pont du chemin de fer sert de barrière à l'utilisation des rivages à des fins communautaires à Amos.

IV Les Concessions de Ressources Naturelles

Pour les terres du domaine public qui n'ont pas été concédées, l'Etat dispose de politiques régissant l'exploitation des ressources naturelles: les concessions n'accordent cependant à leur détenteur aucun droit de propriété sur le terrain. Nous passerons brièvement en revue les différentes formes de concession des ressources naturelles.

⁽⁵³⁾ Voir le rapport No. 4, - <u>Le domaine indien</u>, partie 4.5., Inventaire des réserves.

4.1 Les concessions forestières et permis de coupe.

Aucune concession forestière n'existe présentement le long de l'Harricana. Le ministère accorde cependant des permis de coupe dans les forêts dites domaniales (53a).

Les problèmes se situent d'abord au niveau du risque d'abus dans cette possibilité de couper le bois en bordure de la rivière. Il y a aussi l'abondance des débris laissés sur place, ce qui ne favorise pas tellement le renouvellement de la ressource ligneuse.

4.2 Concessions et baux pour fins minières.

La Loi des Mines (54) régit l'activité minière tant au stade de l'exploration qu'à celui de l'exploitation, et comporte plusieurs dispositions prévoyant la concession des ressources du sous-sol et de la surface. Les activités minières sont importantes en Abitibi, et elles ont une incidence marquée sur les lacs et cours d'eau.

4.2.1 L'exploration minière.

Il est important de préciser que, dès le stade de l'exploration minière, par le système dit du claim, plusieurs activités ayant un impact sur l'environnement sont permises. Or le claim, terrain d'exploration minière, comprend les cours d'eau et les lacs. De plus, le claim n'est pas une concession, mais bien une prise unilatérale de possession d'un lopin de terre par un détenteur de permis de pros-

 ⁽⁵³a) Loi des Terres et Forêts, S.R.Q. 1964, chap. 29, art. 68 et suivants.
 (54) Loi des Mines, L.Q. 1965, chap. 34, art. 89; voir aussi, pour une étude détaillée de la question: Bigué, Claude P., La Loi des Mines et l'eau, travail soumis à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, mars 1977. Nous en reprendrons les grandes lignes pour les fins de la présente section.

pection (55). Le détenteur de permis délimite lui-même le terrain où il fera ses travaux d'exploration.

Une disposition intéressante de la Loi des Mines concerne la réserve pour forces hydrauliques. La Couronne se réserve la propriété et l'usage du lit et d'une certaine étendue des fonds riverains le long des rivières susceptibles d'un aménagement hydro-électrique, et le critère utilisé pour cette fin est de cent cinquante chevaux-vapeur seulement (56).

Enfin, mentionnons que les lits des cours d'eau et des lacs peuvent être soumis aux travaux d'exploration pour le pétrole et le gaz naturel (57).

L'exploitation minière 4.2.2

Le détenteur d'un permis de prospection qui a découvert un gisement peut en entreprendre l'exploitation en obtenant un bail minier (58). Le bail minier, tout comme la concession minière pour les droits d'exploitation accordés avant le 1er janvier 1966, confère à son bénéficiaire tous les droits d'un propriétaire. Le statut de propriétaire est très important dans notre société, à cause de la grande liberté dont il jouit en sa propriété. Or, quand on parle d'exploitation minière, il s'agit d'une activité très agressive envers l'environnement, et particulièrement à l'égard de la ressource d'eau.

La réserve pour forces hydrauliques subsiste au stade de l'exploitation minière, mais il y a, ici encore, une question de dates d'application (59).

Loi des Mines, L.Q. 1965, Sess. 1, chap. 34 art. 1(14), 12 ss. et 33 ss. (55)aussi Lacasse, Jean-Paul, Le claim en droit québécois, éd. de l'Université d'Ottawa, 1976, pp. 59 ss. Enfin, voir la Loi modifiant la loi des Mines P.L. 27 ch. 1977, art. 6 ss.

Loi des Mines, précitée, art. 60.

⁽⁵⁶⁾ (57) C'est du moins ce qu'on peut déduire du fait qu'ils seront compris dans le terrain faisant l'objet du bail d'exploitation. Voir la Loi des Mines, précitée, art 136 ss.

Loi des Mines, précitée, art 89 ss.

⁽⁵⁹⁾ (59) Loi des Mines, précitée, art. 60, 123; Loi du Régime des Eaux, S.R.Q. 1964, chap. 84, art. 5.

git du bail d'exploitation du pétrole et du gaz naturel, où la loi précise qu'un tel bail s'applique aux iles et aux lits des cours d'eau (60). Cette partie de la loi ne s'applique pas, pour l'instant, à la rivière Harricana.

4.2.3 Les activités minières le long de l'Harricana.

Il n'y a pas de concession minière qui implique les rives de l'Harricana comme telles. Plusieurs existent, cependant, dans le bassin de la rivière. En particulier, on en retrouve six dans le secteur du lac Demontiny, situé dans les cantons de Dubuisson et de Vassan. Ce lac se jette directement dans l'Harricana. Aucune de ces six concessions minières encore en force ne donne lieu à des exploitations minières. Toutes ces concessions impliquent les droits de la surface et du sous-sol, et ceci comprend le lit du lac Demontigny dans tous les cas. Prenons le cas de la mine Siscoe, dont la concession fut émise en 1919; cette concession impliquait une ile et ses pourtours. La mine a cessé ses operations depuis plus de trente ans, et pourtant la compagnie ne s'est pas encore départie de sa concession. Il en est de même pour la mine Sullivan, où toute exploitation a cessé depuis près de vingt ans.

Ces concessions ont aliéné non seulement le soussol mais aussi la propriété de la surface, ceci à des fins minières seulement, lorsqu'il s'agissait d'un terrain appartenant encore à la Couronne, c'est-à-dire quand ce terrain n'avait pas été aliéné à d'autres fins. L'administration confirmait même l'aliénation par l'émission subséquente de lettres patentes. L'utilisation de la surface, limitée en théorie aux seules fins minières, comprenait même la vente ou la location de terrains à des fins résidentielles, ou l'utilisation des cours d'eau et lacs pour le rejet des eaux usées et des déchets miniers, ceci en vertu d'autorisations ministérielles spéciales ou d'une interprétation large de la loi qui donnait une liberté presque sans limites aux compagnies minières.

(60) Loi des Mines, précitée, art 160; 130; 171; 170.

La perte de la concession et des droits de surface n'est consommée que dix ans après la cessation des activités minières; on entend par "cessation des activités minières" non pas le jour où la production cesse, mais bien le jour où la compagnie détentrice de la concession cesse de payer les redevances annuelles, qui sont très peu élevées: \$1.00 l'acre seulement (61).

Le bail minier, institué plus récemment, prévoit toujours la possibilité d'obtenir des autorisations pour élargir l'éventail des utilisations de la surface nécessaire aux opérations; ces autorisations sont cependant sûrement moins généreuses aujourd'hui qu'à l'époque où l'Abitibi n'était qu'un des nombreux coins du Québec où on avait des ressources sans limites. Quoi qu'il en soit un seul bail minier implique actuellement la rivière Harricana, à savoir celui de la mine Agnico-Eagle, dans le canton de Joutel, à 70 milles au nord d'Amos.

L'incidence de l'activité minière est d'ailleurs appelée à augmenter dans les prochaines années. Plusieurs découvertes intéressantes se font dans un riche secteur minier situé au nord de Joutel. De plus, dans le canton de Maizerets, à une cinquantaine de milles au nord d'Amos, c'est un immense gisement d'amiante qu'on exploitera bientôt, justement à proximité de l'Harricana.

Enfin, signalons que la présence d'une exploitation minière limite sérieusement l'utilisation de l'eau et des rives, par les rebuts résultant de l'exploitation des mines, que ce soit le déversement de produits chimiques à l'eau (directement ou par ruissellement) ou encore par des amoncellements de débris de rocs (tailings) comme à Sullivan.

Cette agression envers le milieu naturel est d'autant plus grave que la Loi de la qualité de l'environnement (62) ne s'applique pas aux déchets miniers (63). L'importance

⁽⁶¹⁾ Loi des Mines, L.Q. 1965, Sess. 1, c. 34, art. 119.

^{62) 1972} L.Q. c. 49.

⁽⁶³⁾ L'article 1, paragraphe II, de la <u>Loi de la qualité de l'environnement</u>, exclut l'application de la loi aux résidus miniers, lorsqu'elle définit le mot "déchet".

de cette exclusion ressort du fait que 75 pour cent des déchets du Québec - 122 millions de tonnes sur 163 millions - sont des déchets miniers (64).

4.3 Hydro-électricité

Le propriétaire du fonds riverain a la propriété des forces hydrauliques (65). Là où les forces hydrauliques appartiennent à l'Etat, elles peuvent être concédées à des particuliers sous forme de baux (66).

Dès les années '10, des demandes furent faites au gouvernement pour obtenir ces concessions de terrains afin d'aménager des barrages sur l'Harricana en vue de produire de l'électricité, mais elles n'eurent pas de suite. Plusieurs autres projets en ce sens furent également étudiés par après mais aucun aménagement de barrages hydro-électriques, n'a été réalisé. Des études de la Commission des Eaux courantes ont démontré que la rivière avait un certain potentiel hydro-électrique, du moins selon les critères des années '30 (67).

Dans le contexte plus récent, on s'est cependant rendu compte que ce potentiel était négligeable en comparaison avec celui d'autres rivières du bassin de la baie James.

⁽⁶⁴⁾ Services de protection de l'environnement, <u>La gestion des déchets</u> solides, Québec, 1972, cité par Kenniff, P. et Lorne Giroux, <u>Le</u> droit québécois de l'environnement, (1974) 15 C. de D. 5.

⁽⁶⁵⁾ Lord, Guy, Le droit québécois de l'eau, précité, p. 408-409; 414.

⁽⁶⁶⁾ Lord, Guy, <u>Ibid.</u>, p. 420 et <u>Loi du Régime des eaux</u>, S.R.Q. 1964, c. 84, art 3.

⁽⁶⁷⁾ Commission des Eaux courantes de Québec, <u>Rapport annuel</u>, Québec, 1936, pp. 228 ss.

CONCLUSION

Le propriétaire, qu'il soit le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, une Corporation municipale ou un particulier, est le responsable de l'aménagement de sa propriété.

La partie septentrionale du Québec, encore peu densément occupée, et même pas occupée du tout dans une grande partie, a une écologie de plus en plus fragile en remontant vers le nord. Il faudra donc éviter d'y reproduire les abus d'utilisation des ressources qui sont parvenus à briser, en maints endroits dans le sud du Québec, un équilibre écologique pourtant plus résistant. Ceci vaut dans le cadre plus restreint de la rivière Harricana, une rivière qui coule vers le nord et qui est le témoin de ce changement de l'habitat naturel et de la flore.

Du côté de la ressource eau, l'évolution du droit de l'eau a assuré une mise en réserve de plus en plus complète des terrains riverains, en les conservant dans le domaine public. Justement cette évolution a suivi le rythme de l'occupation du territoire et s'est faite du sud vers le nord, de sorte que le contrôle des terrains riverains comme propriété de l'Etat est de plus en plus généralisé à mesure qu'on va vers le nord.

Il n'est cependant pas nécessaire de compter uniquement sur la propriété publique pour assurer le contrôle de l'utilisation des terrains riverains. Dans un cas comme celui de la Haute-Harricana, et dans bien d'autres cas, il faut penser à d'autres moyens. Une réglementation adéquate de l'utilisation des propriétés riveraines privées a l'avantage de ne pas coûter cher, tout en évitant d'envisager des expropriations massives très onéreuses et peu justifiables. D'ailleurs, la présence de nombreuses propriétés publiques (des trois niveaux de gouvernement) n'a pas toujours empêché la détérioration de la qualité de l'environnement dans le passé. Au contraire, elles ont souvent donné lieu à de nombreux abus, notamment par les Corporations municipales (rejet d'eaux usées non traitées, etc.).

L'Etat en aura assez, en tant que propriétaire riverain, de planifier la mise en valeur d'un réseau de propriétés riveraines beaucoup plus important depuis 1970. En plus de voir à la réalisation d'aménagements assurant l'accès des cours d'eau au public sur les propriétés de la Couronne, tout en protégeant l'environnement, l'État devra, lorsqu'il confiera à des intérêts privés la tâche de mettre en valeur des ressources (concessions des ressources naturelles), prévoir davantage la possibilité d'assurer plusieurs usages complémentaires sur un même territoire. L'idée d'exclusivité d'usage doit, dans la mesure du possible, être une règle moins générale que par le passé. Il faut éviter que l'utilisation du territoire à une fin précise n'entrave l'utilisation, pour le présent et l'avenir, du même territoire à d'autres fins. Dans le même ordre d'idées, il faut assurer le respect de l'environnement, de sorte que la présence de l'activité humaine ne signifie plus, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, la mise en péril assurée du milieu occupé par l'homme.